

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

**L'accessibilité spatiale et les pratiques d'utilisation des services
et équipements pour les enfants dans l'arrondissement
Rosemont–La Petite-Patrie**

Par

Isabel WIEBE

Dipl.-Geogr.

Mémoire présenté pour obtenir le grade de

M.Sc.

Études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Septembre 2010

© Isabel WIEBE, 2010

Ce mémoire intitulé

**L'accessibilité spatiale et les pratiques d'utilisation des services
et équipements pour les enfants dans l'arrondissement
Rosemont– La Petite-Patrie**

et présenté par

Isabel WIEBE

a été évalué par un jury composé de

M. Philippe APPARICIO, directeur de mémoire

Mme Anne-Marie SÉGUIN, codirectrice

Mme Hélène BÉLANGER, examinateur interne et

M. Juan TORRES, examinateur externe

RÉSUMÉ

L'accessibilité ne se limite pas à la proximité géographique, elle inclut, selon Penchansky et Thomas, d'autres dimensions importantes telles que la disponibilité des services, l'organisation de la ressource, le coût et l'acceptabilité du service. Une bonne desserte en termes de services ou d'équipements peut faire une différence, particulièrement pour les personnes plus vulnérables, notamment les personnes défavorisées, peu mobiles ou encore les enfants.

L'étude porte sur les services et les équipements s'adressant aux enfants dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, plus particulièrement les parcs et leurs équipements, les services et équipements de sports et loisirs d'intérieur, les écoles et les services de garde, les services de santé et les équipements de la culture. Pour étudier les différentes dimensions de l'accessibilité, nous proposons une approche méthodologique mixte : l'évaluation de l'accessibilité géographique à partir des SIG et d'une analyse qualitative, plus particulièrement d'informations recueillies lors des groupes de discussions. Dans un premier temps, il s'agit de mesurer l'accessibilité spatiale des enfants et leurs parents aux différents équipements et services, puis de réaliser une évaluation de l'accessibilité aux services pour les enfants en tenant compte des cinq dimensions de l'accessibilité identifiées par Penchansky et Thomas.

Les mesures d'accessibilité indiquent que Rosemont–La Petite-Patrie est un arrondissement bien desservi en termes de services et équipements pour enfants. Par ailleurs, les analyses de corrélation indiquent une absence de relation significative entre l'accessibilité aux services et équipements et la population des enfants ou la population à faible revenu. Deux dimensions d'accessibilité jouent un rôle particulièrement important dans les pratiques d'utilisation des parents et de leurs enfants : l'accessibilité spatiale, ainsi que l'organisation des services ou, plus exactement, les horaires d'ouverture.

ABSTRACT

Access to services and facilities is not limited to their spatial accessibility. According to Penchansky and Thomas, access also includes other dimensions, such as availability, accommodation, affordability and acceptability. Good access to services and facilities affects the quality of life, particularly of the most vulnerable, such as those on low incomes, the less mobile and children.

This study deals with services and facilities aimed at children in the borough of Rosemont–La Petite-Patrie, more particularly parks and their recreational spaces (i.e. swimming pools, playgrounds), sports and leisure centres, schools and daycare services, health services and cultural services. In order to study the different dimensions of access that influence the choices made by children and parents who frequent these services and facilities, we suggest a mixed methodology: GIS and spatial analysis for the evaluation of spatial accessibility, as well as qualitative methods, more specifically focus groups. We measure spatial accessibility of the different amenities mentioned above for children and parents. Using the five dimensions identified by Penchansky and Thomas, we then investigate what role different factors play in deciding which services or facilities to access.

The measures of spatial accessibility indicate that the borough of Rosemont–La Petite-Patrie is well served in services and facilities aimed at children. As well, correlation analyses show no statistically significant relationship between accessibility to amenities and the distribution of children or low income population. Two dimensions of access appear to be the most significant in explaining where children and parents actually go and which facilities they use: the dimension of spatial accessibility, as well as the dimension of accommodation, more specifically the hours of operation.

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes m'ont appuyée tout au long de la maîtrise et particulièrement lors de la réalisation de ce mémoire. Je souhaite les remercier.

Ce mémoire a été codirigé par M. Philippe Apparicio et Mme Anne-Marie Séguin, qui ont su m'encadrer avec beaucoup de savoir-faire, d'humour et d'encouragements. Ils l'ont fait chacun à leur manière, sans jamais oublier de se coordonner. M. Apparicio, directeur de recherche, s'est davantage concentré sur les recherches quantitatives faisant partie du mémoire. Il a joué un rôle central dans le traitement des données et l'élaboration des cartes. J'ai d'ailleurs retenu qu'il faut bien organiser ses données pour s'y retrouver et que la mise en page de tableaux et de cartes (incluant les couleurs) n'a l'air de rien, et pourtant... J'essaierai à l'avenir de mettre ses conseils en pratique. Mme Anne-Marie Séguin, codirectrice de recherche, m'a dirigée dans les recherches qualitatives faisant partie de ce mémoire. J'ai aussi apprécié ses diverses « apparitions » dans notre bureau d'étudiants avec des nouvelles de toutes sortes : des plus sérieuses et des moins sérieuses...

Je tiens également à remercier tous ceux qui ont participé à la recherche, à titre d'informateur-clé ou à titre de parent dans les groupes de discussion.

Je remercie également Jean-Martin, qui a su veiller au bon fonctionnement de notre vie familiale, et Kieran, qui me fait tellement sourire. Un merci également à tous les amis, incluant ceux qui ont révisé certaines parties du mémoire et ceux de l'INRS qui m'ont tenu compagnie. Finalement, je tiens à souligner l'ouverture de mon employeur face à ce projet d'étude.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	iii
Abstract	iv
Remerciements	v
Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : L'accessibilité aux ressources urbaines pour les enfants	3
1.1.L'accessibilité et sa pertinence pour les enfants	3
1.1.1.Les concepts d'accessibilité	5
1.1.2.Quelques équipements et services pertinents dans le quotidien des enfants	8
1.1.3.Quelques études concernant la fréquentation des ressources locales.....	14
1.1.4.La mobilité des enfants selon l'âge.....	16
1.2. Objectifs, questions et hypothèses de recherche.....	18
1.2.1.Objectifs du mémoire	18
1.2.2.Questions et hypothèses de recherche	19
1.3.Conclusion	21
Chapitre 2 : Stratégie méthodologique	23
2.1.Territoire et période d'étude.....	23
2.1.1.L'arrondissement – une bonne échelle géographique	23
2.1.2.Le profil de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie.....	24
2.1.3.L'accessibilité et la place des familles dans l'arrondissement.....	32
2.2.Le lieu de résidence : point d'origine des déplacements.....	34
2.3.Le mode de transport : la marche à pied	34
2.4.Les services et équipements retenus	35
2.4.1.Équipements collectifs et services pour enfants	36
2.4.2.Les parcs et leurs installations	43
2.5.Les mesures d'accessibilité spatiale aux services et équipements	46
2.5.1.L'apport des SIG et de l'analyse spatiale.....	46
2.5.2.Le paramétrage de quatre éléments	47
2.5.3.Le cas spécifique des parcs	50
2.5.4.Le développement d'indicateurs d'accessibilité	51
2.5.5.Mise en relation entre les indicateurs d'accessibilité et le profil	54
2.6.L'analyse des pratiques d'utilisation des services et équipements.....	55
2.6.1.L'utilisation de méthodes qualitatives	55

2.6.2.Les entrevues avec les informateurs-clé	56
2.6.3.Les <i>focus groups</i>	57
2.6.4.Traitement et analyse de l'information.....	68
2.7.La pertinence scientifique et sociale de la recherche	69
2.8.Conclusion	71
Chapitre 3 : L'accessibilité spatiale évaluée à l'aide des SIG	73
3.1.Le niveau d'accessibilité spatiale selon les grandes catégories de services	73
3.1.1.Les équipements liés à la culture et au divertissement	74
3.1.2.L'éducation et les services de garde	77
3.1.3.La santé	79
3.1.4.Les sports et loisirs d'intérieur.....	80
3.1.5.Les sports et loisirs d'extérieur dans les parcs	82
3.2.Relations entre les indicateurs d'accessibilité et les caractéristiques.....	92
3.3.L'accessibilité spatiale : grandes tendances.....	94
3.3.1.Synthèse des résultats selon les calculs d'accessibilité et les informateurs-clé.....	94
3.3.2.Réponse à la première question de recherche.....	96
3.3.3.Quelques limites de l'analyse de l'accessibilité spatiale	97
Chapitre 4 : Les pratiques d'utilisation des parents et de leurs enfants	99
4.1.L'étendue du « quartier » selon la perception des participants	100
4.2.Les services et équipements utilisés et l'appréciation générale du quartier	100
4.3.La perception de l'accessibilité spatiale.....	101
4.4.Les habitudes de fréquentation des services et équipements dans l'espace	102
4.4.1.Les services liés à la culture et au divertissement.....	102
4.4.2.Les sports et loisirs d'intérieur.....	103
4.4.3.Les parcs et les services dans les parcs	104
4.4.4.Les garderies et écoles	106
4.4.5.L'importance de la proximité selon le type de service ou d'équipement	108
4.5.La mobilité indépendante	109
4.6.Les modes de transport.....	111
4.7.L'accessibilité horaire, les modalités d'inscription et l'accès à l'information	112
4.7.1.Les horaires	112
4.7.2.Les modalités d'inscription	114
4.7.3.L'accès à l'information.....	115
4.8.La disponibilité de places	116
4.9.La perception du coût des services et des équipements	117
4.10.L'aménagement, l'ambiance, l'état des lieux	119

4.10.1.L'aménagement	119
4.10.2.L'entretien des installations	121
4.10.3 L'ambiance : le personnel et les usagers.....	122
4.11.Les pratiques de fréquentation des services et équipements selon chaque parent	123
4.12.Réponse à la deuxième question de recherche	126
4.12.1.Les deux dimensions d'accessibilité les plus valorisées	126
4.13.Quelques limites de l'analyse des <i>focus groups</i>	128
Conclusion générale.....	131
ANNEXE A.....	139
ANNEXE B.....	141
ANNEXE C.....	145
ANNEXE D.....	149
ANNEXE E.....	151
Bibliographie	155

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Population totale et les enfants par groupe d'âge.....	26
Tableau 2. Profil des familles avec ou sans enfants	28
Tableau 3. Quelques caractéristiques liées à la défavorisation en 2006.....	29
Tableau 4. Quelques données sur la langue, l'immigration et le mode d'occupation des logements	31
Tableau 5. Les équipements collectifs et services pour enfants retenus	39
Tableau 6. Liste des installations dans les parcs comprenant au moins un équipement	45
Tableau 7. Indicateurs d'accessibilité spatiale pour chaque service, équipement ou parc.....	51
Tableau 8. Caractéristiques des trois <i>focus groups</i>	66
Tableau 9. Niveau d'accessibilité spatiale aux différents services : quelques statistiques	74
Tableau 10. Résultats de la CAH : typologie des parcs	83
Tableau 11. Corrélations de Pearson et de Spearman	93
Tableau 12. L'étendue des quartiers des participants aux <i>focus groups</i> II et III (données en km ²)	100
Tableau 13. Service et équipements selon l'importance de la proximité (N=18)	108
Tableau 14. Pratiques d'utilisation et obstacles identifiés par chacun des parents	123

LISTE DES FIGURES

Figure 1. L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie et ses districts	25
Figure 2. La pyramide des âges, 2006	26
Figure 3. Distribution spatiale des enfants dans Rosemont–La Petite-Patrie, 2006	27
Figure 4. Les familles vivant sous le seuil de faible revenu dans Rosemont–La Petite-Patrie, 2006	30
Figure 5. La défavorisation dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, 2001 et 2006.....	32
Figure 6. Services et équipements liés à la culture, au divertissement, aux sports et aux loisirs	40
Figure 7. Équipements d'enseignement et services de garde.....	41
Figure 8. Équipements de santé.....	42
Figure 9. Parcs avec services	43
Figure 10. Le calcul des distances selon différents niveaux d'agrégation	48
Figure 11. Deux méthodes de calcul de la distance entre un lieu de résidence et un parc	50
Figure 12. Histogramme pour la distance minimale aux écoles primaires francophones	52
Figure 13. Repérage des zones problématiques selon les quartiles	55
Figure 14. Le mode de recrutement des participants.....	64
Figure 15. Lieu de résidence des participants des <i>focus groups</i>	65
Figure 16. Accessibilité aux services liés à la culture et au divertissement.....	76
Figure 17. Accessibilité aux écoles et aux services de garde	78
Figure 18. Accessibilité aux services de santé	80
Figure 19. Accessibilité aux sports et loisirs d'intérieur.....	81
Figure 20. Cartographie de la typologie des parcs	84
Figure 21. Accessibilité aux équipements destinés aux enfants de moins de 5 ans dans les parcs.....	86
Figure 22. Accessibilité au parc le plus proche.....	88
Figure 23. Accessibilité aux parcs à une distance de 750 mètres et moins	89
Figure 24. Accessibilité aux équipements différents dans les parcs	91

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

AD	Aire de diffusion
AMT	Agence métropolitaine de transport
ANOVA	Analyse de la variance
CAH	Classification ascendante hiérarchique
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CSDM	Commission scolaire de Montréal
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DEP	Diplômes d'études professionnelles
ESRI	Environmental Systems Research Institute Inc.
FG	<i>Focus group</i>
ID	Îlot de diffusion
LAPoSTe	Laboratoire d'Analyse des Politiques Sociales des Territoires
REEM	Recensement des établissements et de l'emploi à Montréal
SIG	Systèmes d'information géographique
SR	Secteur de recensement

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'accessibilité spatiale ou la distance à parcourir pour atteindre les ressources urbaines, qu'il s'agisse d'équipements collectifs ou de services publics ou privés est un enjeu important pour les populations locales (Apparicio et Séguin, 2005). Une bonne accessibilité aux services et équipements peut avoir des effets bénéfiques sur la santé et le bien-être et compenser, partiellement à tout le moins, le faible niveau de ressources individuelles ou familiales. La notion d'accessibilité spatiale fait référence à la facilité avec laquelle les résidents peuvent atteindre des services et équipements (Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004 : 288) et assume que chaque membre de la population est un usager potentiel (Apparicio, Abdelmajid et Riva, 2008 : [s.p.]). Une évaluation précise de l'accessibilité spatiale peut aujourd'hui être réalisée relativement aisément à l'aide des systèmes d'information géographique (SIG) et de l'analyse spatiale.

Nous savons également qu'il y a d'autres dimensions qui influencent l'utilisation ou non des services ou équipements. Plus particulièrement, Penchansky et Thomas (1981) ont identifié – au-delà de l'accessibilité géographique – la disponibilité des services, l'organisation de la ressource, le coût et l'acceptabilité du service. Ces facteurs échappent à une simple analyse spatiale des distances et doivent être étudiés autrement. Nous proposerons l'utilisation de méthodes qualitatives pour étudier ces autres dimensions.

Les enfants ne sont traditionnellement pas le centre d'intérêt des sciences sociales en général (Holloway et Valentine, 2000). Toutefois, certains chercheurs étudient l'accès, l'utilisation et l'attachement des enfants à l'espace. Les sujets abordés sont par exemple l'inégalité de l'accessibilité géographique à des aménités pour les enfants, les préférences des enfants par rapport à l'aménagement urbain, mais aussi le danger de l'espace public, la création d'espaces protégés (ex. aires de jeux) pour les enfants et l'émergence d'espaces privés ou semi-publics comme des restaurants avec des aires spécialement dédiées aux enfants. Les enfants sont, avec les populations défavorisées, plus sensibles à la distance (Talen, 2003). Ils sont non motorisés et plus au moins dépendants des adultes pour se déplacer, surtout s'il s'agit de distances importantes à parcourir. Par ailleurs, et contrairement à beaucoup d'adultes, ils n'ont pas à se rendre sur une base journalière à leur lieu de travail qui est généralement à une distance relativement importante du lieu de résidence.

Les ressources urbaines sont parfois inégalement réparties sur le territoire urbain. L'accessibilité devient davantage un problème quand la répartition au sein d'un territoire est discriminatoire, à savoir quand les personnes les plus vulnérables ont un accès plus limité aux services et équipements. Pour remédier à la situation, un diagnostic clair de l'accessibilité aux services et équipements peut devenir un outil indispensable pour des interventions ciblées de la Ville.

Il est intéressant de constater que l'aspect de proximité aux services et équipements est un élément mis de l'avant par les administrateurs ou les élus de certaines villes. Récemment, en 2009, la Ville de Montréal a lancé une campagne qui semble vouloir attirer ou retenir la population résidante dans la ville centre, souvent d'ailleurs par opposition à la banlieue. Deux de ces affiches étaient particulièrement marquantes : une intitulée « Les services de proximité, c'est mieux quand ils sont proches » et l'autre, montrant une voiture, intitulée « Ne mettez pas de pont entre vous et vos enfants ».

Rosemont–La Petite-Patrie qui sera notre terrain d'étude est un arrondissement de la Ville de Montréal qui comprend 133 617 habitants dont 16 565 enfants moins de 15 ans en 2006 (12,4%). La présente étude poursuit deux principaux objectifs. Dans un premier temps, nous analyserons l'accessibilité spatiale aux services et équipements pour les enfants de Rosemont–La Petite-Patrie. Plus particulièrement, nous étudierons l'accès aux équipements culturels (ex. bibliothèques, maisons de la culture), de loisir (ex. parcs, piscines), aux services de garde et écoles, et aux services de la santé. À travers plusieurs indicateurs d'accessibilité calculés à l'aide des SIG, l'équité ou l'iniquité de l'offre sera analysée. Dans un deuxième temps, à l'aide de méthodes qualitatives, plus particulièrement des *focus groups* (groupes de discussion), nous analyserons les pratiques réelles des enfants et de leurs parents, ainsi que les dimensions de l'accessibilité qui sont valorisées ou qui font obstacle dans l'utilisation des services ou équipements pour enfants.

Le mémoire est organisé comme suit. La revue de la littérature sur l'accessibilité et les enfants, ainsi que les objectifs et questions de recherche seront présentés dans le premier chapitre. Dans le deuxième chapitre, nous présenterons le territoire d'étude et les deux principaux outils méthodologiques : les SIG et l'analyse spatiale, d'une part, et les méthodes qualitatives, plus exactement les *focus groups*, d'autre part. Les deux principaux chapitres d'analyse suivront. Au troisième chapitre nous présenterons les résultats des calculs d'accessibilité spatiale et au quatrième les résultats sur les pratiques d'utilisation des services et équipements des parents et de leurs enfants. Nous terminerons avec une synthèse des résultats et quelques pistes de recherche en guise de conclusion.

CHAPITRE 1 : L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES URBAINES POUR LES ENFANTS

L'accessibilité aux services et équipements est un enjeu important pour la population. Une bonne accessibilité peut améliorer la qualité de vie de la population et parfois compenser, partiellement, le faible niveau de ressources individuelles. L'objectif général de ce chapitre est de dresser une revue de la littérature sur le concept d'accessibilité, particulièrement pour la population des enfants. Une fois démontrée l'importance de l'accessibilité aux ressources urbaines pour les enfants, nous discuterons des différentes dimensions de l'accessibilité qui ne se limite pas uniquement à l'accessibilité géographique. Par la suite, la recension des écrits permettra d'identifier les ressources urbaines s'adressant particulièrement aux enfants. À la lumière de la revue de littérature, nous pourrons alors énoncer les questions de recherche et les hypothèses s'y rattachant.

1.1. L'accessibilité et sa pertinence pour les enfants

L'accessibilité¹ aux services et équipements joue un rôle important pour les populations locales, tout particulièrement pour la population vivant dans des espaces de concentration de pauvreté (Apparicio et Séguin, 2008 : 69) : « une mauvaise accessibilité [contribue] à exacerber le déficit de ressources des personnes pauvres, tandis qu'une bonne accessibilité vient compenser, partiellement à tout le moins, le faible niveau de ressources individuelles ». Un bon accès aux services et équipements peut faire une différence, particulièrement pour les personnes plus vulnérables (Talen, 2001, Oberti, 2007), notamment les pauvres, les personnes peu mobiles et les enfants (Talen, 2003 : 199). D'après MacIntyre et Ellaway (1999), les opportunités locales², soit les caractéristiques de l'environnement social ou physique, peuvent promouvoir la santé et le bien-être chez les résidents. Il est à noter que la présence de certains services et équipements collectifs peut avoir des effets positifs sur la santé (ex. présence de piscines, épiceries offrant une variété de fruits et légumes) ou négatifs (ex. pollution, restauration rapide). Toutefois, dans le cadre de ce mémoire, nous nous limiterons aux services et équipements s'adressant aux enfants ayant habituellement des effets positifs sur le développement des enfants.

L'accessibilité est une dimension importante de la « qualité de vie »³ des individus et l'analyse des mesures d'accessibilité spatiale permet de révéler certaines disparités dans l'offre de services et d'équipements sur un territoire donné. Un bon diagnostic est la base pour des interventions ciblées en territoire urbain visant à améliorer la qualité de vie des résidents. Les études sur l'accessibilité géographique permettent de déterminer si l'accès à un service ou équipement est équitable ou

¹ Le concept sera défini précisément dans la section suivante.

² Traduction libre de l'anglais : « *local opportunity structures* » (Macintyre et Ellaway, 1999 : 165).

³ Le concept sera défini précisément dans la section suivante.

discriminatoire. Elles permettent d'évaluer dans quelle mesure les différents niveaux d'accès dans la population sont dus au hasard (voir *unpatterned inequality* dans Talen (2001 : 469)) ou s'ils varient dans l'espace selon les caractéristiques sociodémographiques des résidents. Pourtant, la question de l'accès spatial est souvent négligée : « The idea of access is systematically downplayed as tangential, despite the importance of pedestrian-oriented access for those who lack mobility » (Talen, 2003 : 182).

Les enfants ont moins d'options de transport que la population générale et sont généralement plutôt orientés vers l'environnement local. Un bon accès aux équipements et services d'ordre récréatif (ex. pataugeoires, terrains de sport d'équipe, centres de loisirs, arénas) est considéré comme une opportunité. Dans le cas contraire où les enfants ont de la difficulté à trouver une place formelle où jouer à une distance de marche, on peut parler de « désert récréatif »⁴ (Gilliland *et al.*, 2006 : 259). Cette distance de marche est d'ailleurs relativement courte pour les enfants qui se déplacent seuls. La mobilité des enfants est influencée en grande partie par celle des parents, mais certains enfants (surtout les plus âgés) ont également une mobilité indépendante et se rendent seuls à leurs activités et ont leurs propres besoins et pratiques. Les auteurs Veitch, Salmon et Ball (2008) ont étudié la mobilité des enfants et ont découvert qu'un tiers des enfants de l'étude à Melbourne (âgés de 8 à 12 ans) avaient une mobilité indépendante inférieure à 100 mètres et moins de la moitié des enfants plus âgés (de 10 à 12 ans) pouvait parcourir une distance de 1 000 mètres ou plus.

D'une perspective géographique, Karsten (2002) a identifié trois domaines importants dans la vie des enfants : les espaces de jeux extérieurs, les centres et équipements de loisirs et les services de garde. En ce qui a trait aux espaces de jeux extérieurs, les enfants ont de moins en moins l'autorisation de jouer dans la rue, un espace réputé dangereux. Les aires de jeux et les parcs sont aujourd'hui considérés comme étant plus adaptés aux besoins des enfants, car ils offrent des possibilités de jeux dans un environnement sécuritaire. Ces lieux, souvent délimités par des barrières physiques ou visuelles, sont considérés comme étant plus sécuritaires. Le deuxième domaine important, les centres et équipements de loisirs offrent une panoplie d'activités de plus en plus diversifiées. Un même équipement (ex. la piscine) peut être décliné en plusieurs activités, selon les préférences et l'âge de l'enfant. Par exemple, une piscine permet d'offrir des cours préscolaires de natation avec parents (moins de 3 ans), cours préscolaires sans parents (3 à 5 ans) et des cours de natation junior pour les enfants plus âgés. De nouveaux domaines apparaissent également, tels les joujouthèques, les concerts pour enfants, des cafés ou restaurants spécialisés et des coiffeurs pour enfants. Certains de ces domaines sont toutefois offerts par le privé. Ils coûtent plus cher et ne sont pas à la portée de tous les enfants. Le troisième domaine, les services de garde, existe tant pour les enfants d'âge préscolaire que les enfants d'âge scolaire avant ou après l'école. Signalons pour

⁴ Traduit de l'anglais : « Recreational desert ».

terminer que Karsten (2002) ne spécifie pas la catégorie d'âge sur laquelle son étude est basée, mais fait toujours référence aux enfants de douze ans et moins dans les exemples qu'elle donne.

1.1.1. Les concepts d'accessibilité

Différents auteurs ont abordé le concept multidimensionnel (Apparicio *et al.*, 2008) qu'est l'accessibilité. Selon Penchansky et Thomas (1981 : 128-129), l'accessibilité comporte cinq volets : la disponibilité des services (*availability*), l'accessibilité spatiale (*accessibility*), l'organisation de la ressource (*accomodation*), le coût (*affordability*) et l'acceptabilité (*acceptability*). Bien que cette typologie ait été développée pour le domaine de la santé aux États-Unis, elle s'applique aux services en général. La disponibilité des services concerne la relation entre le volume et le type de services et ressources existants et les besoins de la population. L'accessibilité (spatiale ou géographique) est la localisation de l'offre d'un service ou équipement par rapport à celle des usagers, dépendamment des ressources de transport, le temps de déplacement, la distance et le coût. L'organisation de la ressource concerne par exemple les heures d'ouverture, système de rendez-vous et la capacité des usagers d'accéder au service, ainsi que leur perception de celui-ci. Le coût concerne le prix du service et les ressources du client (ex. revenu, assurances). La perception du service joue également un rôle. Finalement, l'acceptabilité concerne l'attitude des clients par rapport aux caractéristiques du service ou de la ressource et de son personnel (ex. âge, sexe, ethnicité, affiliation religieuse). Au-delà des attitudes des clients, l'acceptabilité concerne aussi les préférences du personnel ou encore de l'organisme par rapport à certains types de clients.

Dans un premier temps, la présente étude se concentre sur l'accessibilité spatiale. La mesure de l'accessibilité spatiale ou géographique – qui est d'ailleurs facilitée par l'avènement des SIG (Apparicio et Séguin, 2008 : 69) – permet d'obtenir un portrait de la desserte en équipements et services dans un secteur donné. L'accessibilité spatiale ne tient pas compte des besoins et des pratiques spécifiques des résidents; il s'agit plutôt d'une mesure objective d'accès géographique à différents services ou équipements pour lesquels chaque membre de la population est considéré comme un utilisateur potentiel. L'accessibilité spatiale tient donc compte simultanément de la localisation relative des services ou équipements et de la population. Selon la ou les mesures utilisées, on peut conceptualiser l'accessibilité de différentes façons, telles la proximité immédiate (distance au service le plus proche), l'offre de services dans l'environnement immédiat et l'accessibilité à une offre diversifiée.

Tel que mentionné précédemment, l'accessibilité peut avoir une influence sur la qualité de vie des résidents. Une définition stricte et universellement acceptée du concept de qualité de vie n'existe pas (Apparicio, Séguin et Naud, 2008 : 357), mais elle englobe généralement deux aspects : d'une part, la satisfaction et le sentiment de bien-être des individus, et d'autre part, les conditions de l'environnement urbain. La satisfaction des individus est basée sur leurs besoins, pratiques, valeurs,

sentiments et aspirations. Les conditions de l'environnement dans lequel les individus vivent sont influencées, entre autres, par la pollution, le niveau d'insécurité et l'offre de services et d'équipements.

La qualité de vie peut donc être mesurée à l'aide d'indicateurs de types subjectif et objectif. Les deux types ne sont pas exempts de critiques⁵ et présentent généralement une faible association. À titre d'exemple, Macintyre, Macdonald et Ellaway (2008) ont demandé à un échantillon d'habitants de Glasgow âgés de 40 à 60 ans s'ils vivent à une distance d'un demi-mile ou moins d'un parc public. Les auteurs n'ont pu démontrer qu'une très faible association entre les réponses des individus et les mesures objectives (distance mesurée à vol d'oiseau et distance réticulaire). Certains auteurs suggèrent néanmoins la combinaison des deux types de mesures⁶, ce qui pose plusieurs défis en termes de logistique, financement de recherche, outils de cueillette et l'échelle à laquelle il faut effectuer la collecte de données (Apparicio, Séguin et Naud, 2008 : 359).

Parmi les études quantitatives utilisant les SIG pour mesurer l'accessibilité, on retrouve plusieurs auteurs dont quelques-uns seront discutés plus en détail dans la prochaine section. Talen (2001: 470) opérationnalise le concept d'accessibilité spatiale à partir de la notion d'équité. D'après l'auteure, on peut distinguer l'équité en termes d'égalité, l'équité compensatoire, l'équité en fonction de la demande et l'équité reposant sur la notion du marché. Selon *l'équité en termes d'égalité* tout le monde devrait recevoir le même niveau de service, peu importe le statut socioéconomique, la capacité de payer ou tout autre critère. Selon *l'équité compensatoire*, les quartiers les plus pauvres devraient avoir un meilleur accès aux ressources. Selon *l'équité en fonction de la demande*, qui peut s'exprimer économiquement ou politiquement, les quartiers ayant une plus importante capacité de réclamer des services ou équipements devraient être mieux desservis. Finalement, selon l'équité reposant sur la notion de marché, le coût du service, ainsi que la volonté et la capacité de payer sont des facteurs déterminants.

La conceptualisation de l'équité est en fait, un jugement de valeur et dépend de la perception de ce qui est « juste »⁷ (Wicks et Crompton, 1988). Les fournisseurs de services (ex. l'administration municipale) n'ont pas nécessairement les mêmes perceptions que les usagers. Par exemple, l'administration municipale pourrait décider de localiser un parc là où le coût d'implantation est relativement faible plutôt que là où les besoins de la population sont les plus élevés (Crompton et Lue, 1992 : 242). Par ailleurs, la conceptualisation de l'équité dépend fortement du statut socioéconomique. Une étude dans l'état de Californie de Crompton et Lue (1992) a révélé que la population relativement défavorisée préconise la répartition de parcs et d'équipements de loisirs selon

⁵ Voir Apparicio, Séguin et Naud (2008 : 358-359) pour une discussion de différents éléments de critique.

⁶ Notamment Cummins (1999) et Kuz (1978) cités dans Apparicio, Séguin et Naud (2008 : 359).

⁷ Traduction de l'anglais *fair*.

le principe d'équité compensatoire, tandis que la population aisée et celle avec un niveau de scolarisation plus élevé préfère que les ressources soient allouées selon l'équité en termes d'égalité. Par ailleurs, les attitudes par rapport à l'équité changent avec le temps, selon le contexte économique (ex. périodes de récession) et politique.

Les mesures d'accessibilité qui seront utilisées dans ce mémoire se basent sur les deux premières notions d'équité : l'équité en termes d'égalité par rapport à la population cible (les enfants) et l'équité compensatoire. Dans le premier cas, les équipements et ressources devraient être distribués de façon proportionnelle à la population (des enfants) ou des ménages (avec enfants). Dans le deuxième cas, les quartiers défavorisés devraient avoir un meilleur accès aux ressources⁸. Les deux autres dimensions de l'équité (en fonction de la demande ou du marché) ne seront pas mesurées à l'aide des SIG à cause de l'ampleur des données qu'elles exigeraient. Cependant, la demande de services et la notion de marché pourraient être soulevées lors des *focus groups* dans la mesure où elles influencent l'utilisation des services.

D'autres auteurs utilisent une approche subjective pour l'étude de l'accès aux services et équipements selon le profil, les préférences et besoins de la population (Coe *et al.*, 2008; Forman *et al.*, 2008; Irwin *et al.*, 2005; Johannson, 2006; O'Brien *et al.*, 2000; Rose et Chicoine, 1991; Sallis *et al.*, 1997; Veitch, Salmon et Ball, 2008). Ces études se basent sur des méthodes diverses telles que les sondages, des entrevues individuelles ou de groupe, mais également des cartes mentales⁹ dessinées par les enfants. Très peu d'auteurs combinent des mesures subjectives et objectives (voir notamment Witten, Exeter et Field, 2003; Tucker, Gilliland et Irwin, 2007), d'où l'intérêt d'étudier ces aspects en combinaison.

La section suivante présente quelques études traitant de l'accessibilité à certains équipements pertinents pour le quotidien des enfants. La section est présentée par type d'équipement, mais elle donne également un aperçu des différentes façons d'aborder l'accessibilité par rapport à la population générale ou à celle des enfants.

⁸ L'étude se base sur le concept d'équité selon Talen (2001). L'équité en termes *d'égalité* est interprétée comme étant proportionnelle à la population des enfants, peu importe leurs besoins et profils socioéconomiques. Il est à noter que la notion d'équité est interprétée différemment selon les auteurs. Pour Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson (2004 : 290), le profil démographique (donc la tranche d'âge des enfants) et social crée des besoins particuliers. Ces auteurs adoptent donc le concept d'équité compensatoire:

« [We] adopt Lucy's (1981) definition of equity that service provision should be equal to need. Resource distribution thus can be considered equitable if it is based on population need. [...] We assess spatial equity of playgrounds in Edmonton for the relationship between neighbourhood demographic and social need and neighbourhood accessibility to playgrounds ».

⁹ Une représentation psychologique de l'espace (tests simples avec papier et crayon) ; traduction de l'anglais par l'auteure du mémoire de 'mental maps', The Dictionary of Human Geography, 3rd edition, ed. by R.J. Johnston, D. Gregory & D.M. Smith (p. 377).

1.1.2. Quelques équipements et services pertinents dans le quotidien des enfants

Les études sur l'accessibilité portant sur les enfants touchent, d'une part, à des équipements spécifiques (ex. parcs, aires de jeux, piscines, services de garde) et révèlent, d'autre part, des mobilités différentes des enfants par rapport aux adultes. Certaines études, comme notamment celle de Thomson et Philo (2004), traitent également des lieux plus informels des jeunes. Il s'agit pour ces derniers de lieux qui ne sont pas considérés comme étant spécifiques aux enfants, par exemple les rues, sentiers, trottoirs, centres d'achat, stationnements, espaces vacants, cages d'escalier ou cours arrières. Certains de ces lieux sont même considérés par des adultes comme étant ennuyeux ou hostiles, tandis que plusieurs enfants les apprécient particulièrement pour jouer. Dans le cadre de ce mémoire, seuls les services et équipements formels seront discutés, peu importe, s'ils s'adressent exclusivement aux enfants ou à la population générale. Ils seront présentés par type (parcs et aires de jeux, service de santé, services de garde, équipements culturels et récréatifs et écoles).

Beaucoup d'auteurs s'intéressent à l'accès aux **parcs et aires de jeux**. La définition de ces installations varie. Pour certains auteurs, les parcs incluent des sentiers, pistes cyclables, aires de jeux et pistes athlétiques (Roemmich *et al.*, 2006). Parmi les aires de jeux, on retrouve un large éventail d'installations ou de modules visant particulièrement les enfants. Tandis que certains auteurs incluent les aires de jeux dans les écoles (Burdette et Whitaker, 2004), d'autres considèrent seulement celles dans les parcs, car celles dans les écoles sont considérées comme étant moins accessibles au public (Cradock *et al.*, 2005).

Ces espaces extérieurs sont souvent étudiés dans une perspective de santé publique, car ils contribuent à rendre les enfants plus actifs et par conséquent à réduire les risques d'obésité. L'offre généreuse et un bon accès à ces équipements semblent avoir un effet bénéfique sur le niveau d'activité physique et le poids corporel des enfants. Roemmich *et al.* (2006) étudient des filles et des garçons dans le comté d'Erie (état de New York) entre quatre et sept ans avec un indice de masse corporelle élevé¹⁰. Ils évaluent l'influence des heures de télévision, le nombre de parcs et d'installations récréatives¹¹ dans un rayon d'un demi-mile de la résidence, ainsi que la densité résidentielle¹². À l'aide de statistiques uni- et bivariées, ainsi que l'utilisation de SIG, les auteurs arrivent à la conclusion que des quartiers avec une densité supérieure et une part relativement importante de parcs et aires de jeux, contribuent à l'activité physique des jeunes enfants. D'autres études ne démontrent pas cette association entre l'accès à ces installations et l'obésité. Notamment, Burdette et Whitaker (2004) n'ont pas pu démontrer un rôle significatif de la proximité des aires de jeux, de la restauration rapide et de la sécurité sur l'obésité chez les jeunes enfants (3 à 5 ans). Cela signifie qu'augmenter le nombre et l'accessibilité des aires de jeux n'aurait pas d'effet sur l'obésité.

¹⁰ Dans le 75^{ème} percentile.

¹¹ Sont inclus : les sentiers, les pistes cyclables, les aires de jeux et les terrains de sport.

¹² Mesurée en unités de logements par acre résidentiel.

Talen et Anselin (1998) évaluent l'accessibilité aux aires de jeux et l'équité à Tulsa (Oklahoma) à l'aide de plusieurs indicateurs¹³ dans les SIG. Ils étudient l'accessibilité par rapport au nombre d'enfants, mais aussi par rapport au profil socioéconomique des unités spatiales et arrivent à différentes conclusions concernant le niveau d'accessibilité spatiale selon la mesure utilisée.

Plusieurs auteurs évaluent à la fois l'accessibilité et l'équité en termes d'égalité (par rapport à la population cible des enfants) et en termes d'équité compensatoire (par rapport à différents indicateurs de défavorisation) et y intègrent également la notion de « qualité » des équipements (Cradock *et al.*, 2005; Ellaway *et al.*, 2007; Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004; Veitch, Salmon et Ball, 2008; Mladenka et Hill, 1977). Cradock *et al.* (2005) étudient l'accès et la sécurité des aires de jeux à Boston à l'aide d'un calcul de proximité basé sur les SIG et un relevé terrain de la sécurité des aires de jeux selon un guide des normes municipales. Leur étude démontre que les voisinages ayant une proportion plus importante de jeunes (moins de 18 ans) sont plus proches d'une aire de jeux que la moyenne. En revanche, les aires de jeux des quartiers plus défavorisés¹⁴ ayant une plus importante proportion d'Afro-américains et d'enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté sont moins sécuritaires que la moyenne. Ellaway *et al.* (2007) arrivent à des conclusions semblables dans leur évaluation de l'accessibilité des aires de jeux extérieures à Glasgow. Le nombre d'installations par 1 000 enfants est plus élevé dans les quartiers plus défavorisés. Cependant, une évaluation très exploratoire des aires de jeux suggère que la qualité des installations serait moins bonne dans les quartiers défavorisés que dans les plus aisés. Une autre étude à Edmonton (Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004) révèle elle aussi des résultats semblables. À l'aide de mesures d'autocorrélation spatiale locale (LISA¹⁵), les auteurs démontrent que les quartiers défavorisés (faible revenu, ménages sans automobile, logements mitoyens (appartements ou maisons en rangée qui sont souvent dépourvus d'un jardin) et population ayant déménagé dans les cinq dernières années) sont mieux desservis en aires de jeux. Cependant, une fois que la qualité des installations est prise en compte (les installations répondent aux normes de la Ville), l'autocorrélation spatiale devient moins forte. Les auteurs suggèrent que les futures études prennent en considération la qualité des installations. La qualité d'une aire de jeux dépend d'abord de l'investissement de base (ex. niveau d'investissement, type d'équipement implanté). Ensuite, une fois installés, divers facteurs externes peuvent affecter la qualité de l'aire de jeux, comme par exemple le vandalisme ou l'occupation du sol dans les secteurs environnants (Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004 : 299).

Les caractéristiques des parcs ont été prises en compte dans l'étude de Mladenka et Hill (1977) à Houston. Ces auteurs ont recueilli des informations sur une multitude de variables (l'absence ou la

¹³ Nombre d'équipements par unité spatiale, modèle gravitaire, distance moyenne à l'ensemble des services, distance coût, distance séparant la population du service le plus proche.

¹⁴ Calculé à partir de la proportion des plus de 25 ans sans diplôme d'études secondaires, des moins de 18 ans vivant dans la pauvreté, proportion de 'Black or African American' et nombre de résidents de moins de 18 ans (voir p. 359).

¹⁵ *Local indicators of spatial association*.

présence d'un centre récréatif, d'un abri, de toilettes, aires de jeux, aire de pique-nique, terrain de balle, de soccer, de tennis, de basketball et volleyball, stationnements, piscine et « autres ») (Mladenka et Hill, 1977 : 77). Par ailleurs, les auteurs ont mesuré l'éclairage du parc et la superficie. Leur analyse des parcs n'a pas pu démontrer que les populations plus aisées ont un meilleur accès à des parcs mieux équipés que les populations moins aisées.¹⁶ Contrairement aux auteurs nommés ci-haut, Veitch, Salmon et Ball (2008) ont étudié l'accès aux parcs pour les enfants âgés de huit à douze ans à Melbourne et ont découvert que les enfants habitant dans des quartiers défavorisés ont de plus grandes distances à parcourir pour atteindre le parc le plus proche que ceux des quartiers plus aisés.

Certaines études traitent de l'accès aux **services de santé**. Cervigny *et al.* (2008) étudient l'accessibilité spatiale des enfants aux pédiatres à l'aide des SIG dans la préfecture de Chiba au Japon et concluent que la plupart des quartiers ont une accessibilité aux services relativement bonne. De façon plus élaborée, Guagliardo *et al.* (2004) évaluent l'accès spatial aux pédiatres et médecins généralistes à Washington DC à l'aide d'une cartographie de densité dans une maille régulière. De façon analogue aux études traitant de l'accès aux parcs et aires de jeux, les auteurs démontrent que les quartiers ayant une part importante d'enfants ont un meilleur accès aux pédiatres. Cependant, les quartiers ayant une proportion importante d'enfants afro-américains sont moins bien desservis.

Les études sur les **services de garde** nous informent sur l'accessibilité spatiale des établissements à l'échelle intra-urbaine et inter-urbaine par rapport à la population et selon le profil socioéconomique. Par ailleurs, elles intègrent différentes caractéristiques du service de garde comme le groupe d'âge cible, le mode de financement et les horaires. Certaines études prennent en considération les pratiques des parents (ex. horaires et lieux de travail des mères, profil socioéconomique), voire même le contexte politique (type de subventions pour la garde des enfants). Ainsi, les études couvrent souvent deux ou trois volets du concept multidimensionnel d'accès selon Penchansky et Thomas (1981) plutôt que de s'en tenir uniquement à l'accessibilité spatiale. Prentice (2007) étudie la distribution de l'offre de services de garde à Winnipeg. Parmi les trois classes d'âge (moins de 2 ans, 2 à 5 ans, 6 à 12 ans), l'accessibilité est la plus faible pour les tout-petits. Les niveaux d'accessibilité spatiale sont plus élevés pour les quartiers mieux nantis que pour les quartiers plus pauvres et ayant une forte proportion de personnes appartenant aux Premières Nations. Il y a très peu de relation entre le nombre d'établissements ou de places en garderie et le nombre d'enfants par quartier. Le piètre accès pour les enfants vulnérables est d'autant plus grave que les services de garde pourraient mitiger quelques désavantages liés à la pauvreté dans les familles. L'auteure déplore que cet aspect ne soit pas pris en compte dans les efforts de planification.

¹⁶ Mesuré à partir des valeurs foncières, de l'éducation, du revenu per capita, du pourcentage de pauvreté et du loyer.

La relation entre l'accès au service de garde et le taux d'activité des femmes a été démontrée par van Ham et Mulder (2005) à l'échelle des Pays-Bas. Les auteurs démontrent que la probabilité d'un travail rémunéré chez les femmes¹⁷ augmente avec le nombre de places en garderie par enfants. À l'aide de SIG, les auteurs calculent les places en garderie par 100 enfants âgés de moins de cinq ans dans un rayon de dix minutes en voiture. L'effet de l'accès au service de garde sur l'activité des femmes est estimé à l'aide d'un modèle de régression logistique. Les auteurs suggèrent que le fait d'avoir plusieurs établissements proches augmente les trajectoires possibles entre le lieu de résidence de la famille et le lieu de travail pour déposer l'enfant dans les contraintes de temps et d'espace.

Rose et Chicoine (1991) combinent des mesures objectives et subjectives dans leur étude sur l'accès aux services de garde pour enfants d'âge scolaire (4 à 7 ans) dans les quartiers Saint-Louis/Mile-End et Côte-des-Neiges à Montréal. Elles mettent en relation les conditions locales de l'offre des services de garde (localisation et heures d'ouverture) avec le lieu et les horaires de travail des mères, les politiques provinciales ou fédérales qui déterminent l'abordabilité à travers les reçus d'impôts et les subventions, ainsi que le statut professionnel et l'ethnicité. Les résultats des entrevues qu'elles ont réalisées démontrent l'influence d'autres facteurs que la localisation et l'accessibilité spatiale sur l'utilisation du service de garde. « With respect to school daycare services in our study areas, the distance from residence to school is often no more than 1 km; moreover, journeys to work are fairly short for most mothers, with many of them working in nearby industrial or service jobs, or downtown. The distances and time taken to cover to combine childcare and employment do not therefore necessarily pose a major problem in and of themselves. What seems to be crucial is the question of scheduling [...] » (Rose et Chicoine, 1991 : 197). Selon les auteures, ce sont particulièrement les mères ou pères de familles monoparentales, ainsi que les couples ayant des horaires de travail non standards qui ont de la difficulté à accéder à un service de garde approprié.

Selon Skelton (1997), le niveau de service de garde dépend également du mode de financement. Les résultats de son étude sur la variation géographique de la répartition des services de garde en Ontario révèlent que les garderies, peu importe leur mode de financement, sont toutes surreprésentées dans les quartiers mieux nantis. À l'aide d'une régression linéaire multiple, l'auteur modélise l'effet des trois variables indépendantes (« part des familles monoparentales », le « statut socioéconomique » et les « indicateurs régionaux »¹⁸) sur le niveau de service de garde selon le mode de financement. La régression démontre que tandis que le statut socioéconomique et la part des familles monoparentales sont significatifs pour les garderies du secteur à but non lucratif (*private nonprofit centers*), le niveau de services des garderies privées (*private proprietary centers*) dépend uniquement du statut socioéconomique.

¹⁷ Minimum de 12 heures par semaine.

¹⁸ Pour tenir compte des différentes régions MCSS (Ministry of Community and Social Services) de l'Ontario. Quatre régions ont été distinguées : *North*, *East*, *Center* et *Southwest* (avec Toronto).

Dans le **domaine culturel**, Mladenka et Hill (1977) et Ottensmann (1994) ont étudié l'accès aux bibliothèques, sans toutefois s'intéresser à un groupe d'âge particulier d'usagers. Mladenka et Hill (1977) ont analysé la distribution des bibliothèques de quartier par rapport aux résidents de Houston. Les auteurs ont également inclus des caractéristiques de « qualité » dans leur analyse comme le nombre de livres, de périodiques et de journaux, le budget, le nombre et les qualifications des employés. Leur analyse révèle que les bibliothèques sont localisées plus près des quartiers relativement pauvres, mais ces bibliothèques ont généralement un budget moins élevé, moins de livres, de périodiques et de journaux, moins de bibliothécaires et du personnel moins qualifié (Mladenka et Hill, 1977 : 84). Des entrevues avec les bibliothécaires ont par ailleurs révélé que presque toutes les bibliothèques de Houston offrent la même sélection d'ouvrages et ne s'adaptent pas au profil et aux préférences de la population (ex. minorités ethniques, population défavorisée). Ottensmann arrive à des conclusions très similaires dans son étude à Indianapolis-Marion County. Les bibliothèques sont généralement plus accessibles pour la population moins aisée. Par contre, les secteurs plus aisés ont généralement des bibliothèques mieux équipées en ce qui concerne le nombre de livres (Ottensmann, 1994 : 117).

L'étude de Gilliland *et al.* (2006) se démarque par son exhaustivité. Elle traite de l'accès à une **multitude d'opportunités récréatives** visant les enfants en relation avec le statut socioéconomique dans la ville de London (Ontario). Les opportunités récréatives comprennent 537 installations publiques (piscines, pataugeoires, terrains de tennis, basketball, soccer et baseball, centres communautaires et arénas). Les auteurs utilisent les SIG et mesurent le nombre d'installations par 1 000 personnes au km². Les résultats indiquent que la densité des opportunités récréatives est plus importante dans les quartiers défavorisés¹⁹. Mais si l'on considère la prévalence des jeunes, la relation devient moins claire. Par ailleurs, quelques quartiers dépourvus d'installations (nommés "recreational deserts") sont identifiés.

En milieu rural, en West Virginia, Talen (2001) évalue l'accès et l'équité aux **écoles** primaires par rapport à la densité et au statut socioéconomique de la population. Selon l'auteure, une bonne accessibilité aux écoles est pertinente pour au moins trois raisons. Premièrement, il s'agit d'une question d'équité, car certains enfants peuvent marcher pour se rendre à l'école, tandis que d'autres doivent parcourir de longs trajets en autobus. Deuxièmement, il s'agit de vérifier si l'accessibilité aux écoles est discriminatoire envers les populations moins nanties ou non. C'est donc une question d'équité sociale. Troisièmement, il s'agit de vérifier si la longueur du trajet d'autobus n'affecte pas la réussite scolaire.

¹⁹ Les auteurs mesurent la défavorisation à partir des variables suivantes: revenu des ménages, personnes de plus de 20 ans sans diplôme d'études secondaires et familles monoparentales.

Toujours selon Talen (2001), l'école se différencie des autres services et équipements, par exemple les parcs. Premièrement, l'accès n'est pas dépendant de la mobilité, car dans la vaste majorité des cas, le transport scolaire est fourni. Deuxièmement, parce que l'école est obligatoire, leur fréquentation ne dépend que très peu des préférences des individus et de la distance physique entre le lieu de résidence et l'école primaire. Troisièmement, les barrières d'accès liées au statut social sont quasi absentes, contrairement aux écoles secondaires où les parents sont plus sélectifs dans le choix des écoles. Finalement, à l'intérieur de la population cible des enfants, il n'y a pas de distinction selon le besoin, contrairement aux parcs par exemple, où on pourrait argumenter que les enfants vivant dans une maison unifamiliale avec un jardin ont moins besoin de fréquenter un parc. Compte tenu de ces arguments, Talen (2001 : 470) base son étude sur le concept d'égalité : « Given the arguments cited above, in which school access is deemed to be less subject to various conditioning factors, the definition of spatial equity utilized in this study is based on *equality*. The lack of variation in mobility, need, willingness to pay, or other factors results in a more even playing field in the question of school access, which in turn legitimizes the view that equity in access should be equated with equality of benefit (benefit, in this case, defined as proximity to school). »

Selon Talen (2001), la question de l'accessibilité spatiale aux écoles joue un rôle important, surtout dans un contexte de consolidation d'établissements d'enseignement où des raisons administratives, financières et d'efficience peuvent aller à l'encontre des besoins de la population. Par ailleurs, les écoles ont une forte valeur symbolique qui va au-delà de l'enseignement. L'école peut collaborer avec les familles, elle peut être un lieu de socialisation et peut offrir des services à la communauté, par exemple d'ordre culturel, social ou sportif.

L'étude de Talen (2001) démontre que l'accessibilité spatiale aux écoles²⁰ varie à travers l'espace d'étude (trois comtés de l'ouest de la Virginie). Toutefois, elle n'est pas corrélée avec la densité de la population de moins de 18 ans, ni avec les variables relatives au statut socioéconomique. Par conséquent, elle conclut que l'iniquité est due au hasard plutôt qu'à une forme d'iniquité sociale : « unpatterned inequality » (Talen, 2001 : 483). L'auteure signale toutefois une certaine association entre l'accessibilité spatiale et la réussite scolaire des enfants, mais qui mérite d'être explorée dans de futures études. En conclusion, l'auteure soulève la question du rôle de l'accessibilité spatiale dans l'utilisation de services : « Can the spatial context of schools be subordinated as merely one factor among many others or does it weigh more heavily? » (Talen, 2001 : 483). C'est ce que nous allons examiner dans la section suivante.

²⁰ Défini comme distance entre le centroïde de l'îlot résidentiel à l'intérieur d'une zone scolaire et l'école primaire.

1.1.3. Quelques études concernant la fréquentation des ressources locales

L'accessibilité spatiale est un élément important pour la fréquentation des services et équipements par la population. Mais tel que mentionné, il y a des aspects importants de l'accessibilité autres que spatiaux, qui ont une influence sur les pratiques d'utilisation des populations cibles. Penchansky et Thomas (1981 : 129) qui ont étudié la fréquentation des services de santé affirment que les cinq dimensions d'accessibilité nommées précédemment (la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le prix, l'acceptabilité du service) sont difficilement dissociables et que l'accessibilité physique n'est pas nécessairement le facteur le plus important : « In explaining where persons actually go for care, the more important dimension (within some parameter of accessibility) is often acceptability and not [spatial] accessibility ».

Outre la dimension d'accessibilité spatiale, les études discutées ci-dessous tiennent compte d'aspects liés à d'autres dimensions d'accessibilité. Elles prennent en considération la quantité et la qualité du service offert par l'équipement, les préférences par rapport aux installations précises recherchées par les parents pour leurs enfants, l'information des parents sur les services, leurs caractéristiques socioéconomiques ou les caractéristiques du trajet (ex. route passante et dangereuse).

Pour Ottensmann (1994), l'accessibilité et l'utilité (au sens économique du terme) des services jouent un rôle tout aussi important dans l'utilisation des services. Dans une logique économique, l'auteur argumente que le trajet vers un équipement impose un coût, mais que le niveau ou la qualité de service de l'équipement (dans son exemple il s'agit de bibliothèques) est également à prendre en considération. L'auteur mesure la "qualité" des bibliothèques à travers deux indicateurs : le nombre d'ouvrages disponibles et la circulation des ouvrages.

Les facteurs qui influencent l'utilisation des parcs ont été étudiés par Tucker, Gilliland et Irwin (2007). Les auteurs ont effectué des entrevues informelles à London (Ontario) avec des parents portant sur la fréquence d'utilisation du parc, s'il est le plus proche du lieu de résidence et ce qu'ils aiment ou pas dans le parc. Les résultats de l'étude révèlent que la moitié des parents choisissent le parc le plus proche (Tucker, Gilliland et Irwin, 2007 : 198). Tandis que les parents qui fréquentent le parc le plus proche ont affirmé que « location really comes first » (Tucker, Gilliland et Irwin, 2007 : 200), pour ceux qui visitent un parc plus éloigné, les équipements et l'aménagement du parc (particulièrement la présence de pataugeoires, balançoires, la propreté et l'ombre) étaient plus importants que la proximité. L'étude révèle également que dans la plupart des cas (65%), ce sont uniquement les parents (d'enfants âgés de un à treize ans) qui décident du parc qu'ils fréquentent plutôt que leurs enfants (Tucker, Gilliland et Irwin, 2007 : 200).

D'autres études sur les enfants et l'accès aux services révèlent quelques éléments facilitateurs et barrières d'accès. C'est le cas de Coe *et al.* (2008) qui évaluent l'utilisation du programme *Sure Start*

(une diversité de services pour les enfants de moins de 16 ans et leurs parents) dans le cadre d'une recherche participative impliquant des parents de jeunes enfants au Royaume-Uni. Parmi les barrières, les auteurs dégagent une mauvaise accessibilité géographique, le manque d'information sur le service (type de service offert, population cible) et l'isolement des parents (les parents sont moins enclins à fréquenter le service s'ils ne connaissent pas d'autres parents qui le fréquentent). Parmi les éléments facilitateurs, il y a l'attractivité des services (s'ils offrent ce dont les familles ont besoin) et les commentaires positifs par rapport aux services (bouche à oreille).

Bien évidemment, le profil des enfants et de leur famille n'est pas homogène et les besoins des clientèles cibles varient. Tandis que la plupart des auteurs mentionnés précédemment considèrent que chaque résident est un usager potentiel, certains auteurs intègrent aussi les caractéristiques des populations et leurs besoins dans l'étude. Dans une étude sur deux villes (Waitakere et North Shore) de la grande région métropolitaine d'Auckland (Nouvelle-Zélande) Witten, Exeter et Field (2003) font d'abord des entrevues individuelles et des *focus groups* avant de calculer l'accessibilité aux services. Les méthodes qualitatives les aident à déterminer les équipements pertinents pour les parents de jeunes enfants²¹ de trois communautés différentes dans six domaines (équipements de loisirs, transport public et communication, magasinage et services bancaires, services éducatifs, services de santé, ainsi que des services sociaux et culturels).

Dans une seconde étape, les auteurs construisent un indice d'accessibilité basé sur les équipements retenus et calculent les distances aux équipements et services à l'aide de SIG. Les auteurs peuvent ainsi analyser lesquels parmi les services ou équipements sont fréquentés par les trois communautés ou sont jugés comme étant pertinents au mode de vie et besoins de certaines communautés plutôt que d'autres. Les trois communautés étudiées sont les parents Māori, Pākehā et Samoan²².

Une autre étude de Witten *et al.* (2006) intitulée « Neighbourhood environments that support families », également dans la région d'Auckland, décrit plus en détail les méthodes utilisées. Les participants ont été interviewés dans leur résidence sur leurs expériences dans leur milieu de vie social et leur environnement physique, leur utilisation des services et des équipements, leur participation dans la communauté et d'autres aspects de la vie quotidienne. L'étude a pu montrer que les trois communautés utilisent les services locaux (écoles, aires de jeux, magasins, épicerie, services de garde) et les valorisent, entre autres, comme lieu d'interaction sociale. Par contre, il existe également des différences : à titre d'exemple, les communautés Samoan fréquentent plus les églises et épicerie spécialisée offrant des produits ethniques que les deux autres communautés (Witten *et al.*, 2006 : 35).

²¹ Moins de 10 ans.

²² Différentes cultures de Nouvelle-Zélande d'origine autochtone ou européenne.

1.1.4. La mobilité des enfants selon l'âge

Les enfants sont généralement moins mobiles que les adultes, d'une part, parce qu'ils ont un choix de transport restreint (ils sont évidemment non motorisés), d'autre part, parce que les adultes leur posent des restrictions par rapport à la distance qu'ils peuvent parcourir. Il faut par ailleurs mentionner que certains enfants se rendent seuls à leurs activités. Ils ont donc une mobilité indépendante tandis que d'autres sont accompagnés de leurs parents. Dans le dernier cas, leur mobilité dépend du temps et de la mobilité des parents.

Généralement, la distance parcourue de la maison augmente avec l'âge. Une revue de la littérature (voir O'Brien *et al.*, 2000 : 259) suggère que les distances parcourues augmentent de façon significative entre l'âge de huit et neuf ans dans les sociétés occidentales. O'Brien *et al.*, (2000) ont mené une étude visant à examiner les limites de la mobilité des enfants au Royaume-Uni à Londres et Hartfield (une banlieue de Londres). À l'aide de sondages et de *focus groups* menés auprès d'enfants (âgés de 10 à 11 et 13 à 14 ans) et de leurs parents, les auteurs ont pu démontrer qu'à l'âge de dix à onze ans, la majorité des enfants peuvent se rendre seuls à des commerces locaux, jouer dans la rue, visiter des amis et se rendre à l'école sans être accompagnés d'adultes. C'était encore davantage le cas des enfants âgés de treize à quatorze ans. Par rapport au mode de transport, les enfants plus âgés sont plus susceptibles d'utiliser le train, le métro ou le vélo que les plus jeunes (voir O'Brien *et al.*, 2000 : 264-266).

Une étude de Veitch *et al.* (2006) à Melbourne qui vise à comprendre où les enfants jouent et pourquoi, arrive à des conclusions semblables. Les auteurs ont effectué des entrevues qualitatives avec des parents d'enfants fréquentant différentes écoles primaires. Les parents permettent généralement une plus grande indépendance aux enfants plus âgés qu'aux enfants plus jeunes. Ils leur permettent davantage de se rendre chez des amis ou à un parc à pied ou en vélo. Plusieurs parents considèrent que c'est le manque de temps qui les empêche d'emmener leurs enfants au parc (Veitch *et al.*, 2006 : 388).

Habituellement, la distance parcourue par les enfants seuls n'est pas très grande. À Melbourne, Veitch, Salmon et Ball (2008) ont eu recours à des sondages et à des cartes mentales réalisées par des enfants âgés de 8 à 12 ans afin d'évaluer leur mobilité. Ils ont ainsi analysé la distance maximale que les enfants peuvent parcourir sans leurs parents : cette distance, calculée à partir du réseau de rues, correspond au trajet entre le lieu de résidence et le lieu le plus éloigné que fréquente l'enfant à des fins récréatives ou sportives (parc, aire de jeux, etc.). Les résultats montrent que 12% des enfants ne pouvaient se rendre nulle part sans leurs parents. Un tiers des enfants ne pouvaient pas s'éloigner à plus de 100 mètres de la maison. Parmi les enfants plus âgés (10 à 12 ans), presque la moitié pouvaient s'éloigner de plus de 1 000 mètres de la maison, sans être accompagnés de leurs parents.

Les enfants n'ont pas la même mobilité selon l'âge. Les plus jeunes sont plus susceptibles d'être accompagnés à leurs activités et/ou de suivre les parents dans leurs déplacements. Cette mobilité dépendra fortement des activités journalières de la famille (ex. travail rémunéré, ménage, épicerie, soin des enfants, visite de l'école et/ou de la garderie, activités de loisirs, visite chez le médecin) qui doivent être réalisées dans les contraintes de temps et d'horaires. Les enfants plus âgés ont une plus grande autonomie en ce qui concerne leur mobilité.

La population des enfants dans la présente étude se limite aux enfants âgés de douze ans et moins. Cette tranche d'âge est utilisée dans quelques études recensées sur l'accessibilité aux services et équipements pour les enfants²³. Cet âge marque généralement la fin de l'école primaire. Les élèves au primaire, plutôt qu'au secondaire, sont plus susceptibles de fréquenter une école de quartier et d'y former un réseau d'amis. Il est fort probable que ce réseau de connaissances locales les incite également à fréquenter des activités, services ou équipements locaux. Par ailleurs, ces enfants sont moins susceptibles de parcourir seuls de très longues distances à pied ou en transport en commun, ce qui les oriente plutôt vers les ressources locales. Les adolescents ne font pas partie de l'étude, car leurs activités sont beaucoup plus diverses et se déploient sur un territoire plus vaste.

²³ Notamment, 12 ans et moins pour Prentice, 2007 et Karsten, 2002; 6-12 ans pour Talen, 2001; 8-12 ans pour Veitch, Salmon et Ball, 2007; 0-14 ans pour Ellaway *et al.*, 2007 et Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004 (le choix des tranches d'âge pour les deux dernières études est probablement lié aux tranches d'âges disponibles dans le recensement - voir explications ultérieures dans la partie méthodologique).

1.2. Objectifs, questions et hypothèses de recherche

1.2.1. Objectifs du mémoire

Rappelons que l'accessibilité est un concept multidimensionnel. De manière non exhaustive, il renvoie notamment à la proximité géographique des services et équipements, à leur variété, à leur organisation, à l'accessibilité financière, ainsi qu'à l'adaptation des services ou équipements aux besoins et aux perceptions des usagers potentiels. Bien évidemment, cet ensemble de facteurs affecte les pratiques d'utilisation des services par les enfants. En outre, ces derniers ont une mobilité plus limitée que les adultes, qui là aussi, peut affecter les pratiques d'utilisation des services. Les services et les équipements pour enfants répertoriés fréquemment dans la littérature sont les espaces de jeux extérieurs, les centres et équipements de loisirs, les services de garde, les écoles, le domaine de la santé et le domaine culturel.

Afin de dégager les différents facteurs qui influencent l'accessibilité aux services et équipements pour les enfants de Rosemont–La Petite-Patrie, nous proposons une analyse en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agit d'étudier l'accessibilité spatiale aux équipements et services pour les enfants à l'aide de calculs de distance à travers le réseau de rues. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier les pratiques d'utilisation d'équipements et de services par les enfants et leurs parents et les facteurs ayant une influence sur celles-ci. Il s'agit donc de voir quels facteurs font obstacle ou quelles dimensions de l'accessibilité sont particulièrement valorisées. L'espace d'étude est l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui constitue une bonne échelle géographique pour combiner les méthodes quantitatives et qualitatives. L'étude se limite aux enfants de douze ans et moins considérant qu'ils sont plus ancrés dans l'environnement local. Peu d'enfants de cette tranche d'âge peuvent se déplacer très loin seuls et/ou prennent le transport en commun.

Par rapport au premier volet, l'accessibilité spatiale, le mémoire vise à évaluer la distance de la population de Rosemont–La Petite-Patrie aux équipements et services suivants : les parcs et espaces de jeux extérieurs, les centres et équipements de loisirs, les services de garde, les écoles, les services de santé, les cinémas, ainsi que les bibliothèques et maisons de la culture. Pour certains équipements, les installations spécifiques (ex. piscine extérieure, aire de jeux ou pataugeoire dans les parcs) seront également incluses dans l'analyse d'accessibilité géographique, afin de les qualifier davantage. Ce premier volet nous permettra notamment de caractériser le milieu dans lequel s'insère la population ou l'offre de services et équipements qui est à sa disposition.

À l'aide de différentes mesures d'accessibilité spatiale, deux aspects de l'équité seront étudiés : l'équité en termes d'égalité, c'est-à-dire la distance entre le service ou l'équipement et la population cible des enfants et l'équité compensatoire, soit, la distance par rapport à la population défavorisée, supposant que celle-ci aurait des besoins particulièrement importants compte tenu de ses ressources

personnelles limitées. L'analyse de ces données permettra de saisir la variété de « paysages d'équipements » dans l'arrondissement.

Dans le cadre du deuxième volet, les facteurs qui semblent davantage influencer les pratiques d'utilisation des enfants et de leurs parents seront analysés. L'étude explorera principalement les dimensions d'accessibilité développées par Penchansky et Thomas (1981), soit, la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le prix et l'acceptabilité du service. Il s'agira d'étudier quelles sont les pratiques d'utilisation réelles des enfants et de leurs parents et pourquoi. Divers facteurs qui influencent l'utilisation ou pas des services et équipements seront explorés. Les facteurs d'influence n'ont pas encore été identifiés dans la littérature de façon exhaustive, mais nous nous attendons à ce que la variété de services offerts et leur accessibilité spatiale aient une influence sur les pratiques d'utilisation. Par ailleurs, nous nous attendons à ce que le prix, la façon d'organiser les ressources, les caractéristiques du personnel par rapport aux caractéristiques socioéconomiques et les préférences des enfants et de leurs parents jouent également un rôle. Finalement, le mémoire visera à savoir si le rayon d'activité des enfants est principalement restreint au voisinage ou s'ils accèdent aux services et équipements situés ailleurs et pour quelles raisons.

1.2.2. Questions et hypothèses de recherche

Nous posons deux questions de recherche principales dans le cadre du mémoire. La première est la suivante : **quel est le niveau d'accessibilité spatiale aux ressources urbaines des enfants/parents résidant dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, selon la conception de l'équité en termes d'égalité, puis d'équité compensatoire ?** L'évaluation de l'accessibilité sera réalisée pour différents domaines, à savoir les équipements culturels, de santé, sportifs et récréatifs et éducatifs. Répondre à cette première question de recherche nous permettra d'analyser la distribution des services sur le territoire de l'arrondissement par rapport aux populations cibles, soit les jeunes enfants et la population défavorisée. Autrement dit, il s'agira de vérifier s'il existe des variations importantes en termes d'accessibilité sur le territoire de l'arrondissement et si elles sont ou non corrélées avec les populations d'enfants et à faible revenu.

La plupart des services ou équipements que nous analyserons sont des services offerts à la population par la Ville ou l'arrondissement (ex. les services de loisirs ou liés à la culture). Nous nous attendons à ce que ces services ou équipements soient répartis en fonction de l'équité en termes d'égalité, afin de rejoindre le plus possible *tous* les citoyens vivant sur le territoire, peu importe leur revenu et leur âge. La plupart des équipements analysés (hormis les écoles primaires ou les garderies) ne sont pas dédiés exclusivement à la population des enfants. Nous nous attendons donc à ce qu'il n'y ait pas de corrélation entre les services et équipements et le nombre d'enfants, mais plutôt en corrélation avec la population totale. Nous nous attendons également à ce que les services

privés, comme c'est le cas des cliniques médicales ou dentaires suivent plutôt une répartition en termes d'équité en fonction de la demande ou du marché, plutôt que l'équité en termes d'égalité. Finalement, nous savons qu'un nombre important de services ou équipements a été établi il y a plusieurs dizaines d'années. Leur localisation est souvent figée dans le temps, tandis que la population environnante a pu évoluer en termes de nombre de personnes ou composition des familles. Il est donc possible que la localisation actuelle des services et équipements ne corresponde plus à la répartition de la population aujourd'hui. Finalement, nous savons aussi que l'établissement d'un service ou équipement est souvent lié à la disponibilité de terrains vacants ou de bâtiments (par exemple, dans le cas de Rosemont-La Petite-Patrie plusieurs parcs ont été aménagés sur des sites d'anciennes carrières). Nous émettons donc l'hypothèse qu'il y aura certaines variations en termes d'accessibilité aux services ou équipements sur le territoire, mais qui ne sont pas corrélées avec la population totale, la population des enfants ou des personnes à faible revenu.

Une fois que nous aurons décrit l'accessibilité géographique aux services et équipements pour enfants dans Rosemont-La Petite-Patrie, nous pouvons procéder à une deuxième réflexion qui est la suivante : **quelles sont les pratiques d'utilisation des équipements et services des enfants, quels sont les principaux obstacles à leur utilisation et quelles sont les dimensions de l'accessibilité (la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le prix et l'acceptabilité du service selon Penchansky et Thomas, 1981) qui sont les plus valorisées par les parents ?**

Cette deuxième question nous permet de savoir où vont les enfants et leurs parents, s'ils vont au plus proche, s'ils considèrent qu'ils ont accès à une bonne quantité et variété de services et d'équipements, ce qu'ils pensent de l'organisation des ressources, du prix des services ou des équipements et de leurs caractéristiques. Ayant pris connaissance de la littérature sur l'accessibilité qui semble indiquer que les résultats varient fortement selon le service ou l'équipement, nous émettons l'hypothèse suivante : nous nous attendons à ce que la dimension d'accessibilité la plus valorisée dépende, d'une part, du type de service ou d'équipement fréquenté et, d'autre part, des caractéristiques socioéconomiques des familles. Par exemple, nous nous attendons à ce que la proximité spatiale ou le prix jouent un rôle important pour les personnes plus vulnérables, notamment les personnes ayant un revenu plus faible, les parents seuls (familles monoparentales) ou les personnes n'ayant pas accès à une voiture. Pour les autres familles, nous nous attendons à ce que l'organisation de la ressource et l'acceptabilité prennent une plus grande importance. Nous émettons donc l'hypothèse que chacune des dimensions d'accessibilité revêt une importance qui varie selon la situation familiale.

1.3. Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons discuté d'une série de concepts d'accessibilité (l'accessibilité spatiale, la disponibilité des services, l'organisation de la ressource, le coût et l'acceptabilité du service) et de notions d'équité (l'équité en termes d'égalité, l'équité compensatoire, l'équité en fonction de la demande et l'équité reposant sur la notion du marché). Nous avons identifié les services ou équipements pertinents pour les enfants, soit les services et équipements de loisirs, les services de santé, les services de garde ou d'éducation et les services liés à la culture. Finalement, suite à quelques constats sur la mobilité des enfants, nous avons dégagé deux principales questions de recherche. Au cours du présent mémoire, nous analyserons le niveau d'accessibilité spatiale aux services et équipements pour enfants dans Rosemont–La Petite-Patrie, ainsi que les dimensions de l'accessibilité les plus valorisées par les parents. Mais avant d'entamer l'analyse, nous décrivons la stratégie méthodologique au chapitre suivant.

CHAPITRE 2 : STRATÉGIE MÉTHODOLOGIQUE

Afin de répondre aux deux questions de recherche que nous avons identifiées au chapitre précédent, soit, d'une part l'accessibilité spatiale aux services et équipements pour les enfants de Rosemont–La Petite-Patrie et, d'autre part, les dimensions de l'accessibilité les plus valorisées par les parents, nous utilisons une méthodologie mixte. Dans ce second chapitre, nous présenterons notre territoire d'étude, ainsi que les principaux outils méthodologiques utilisés dans le cadre du mémoire, soit, les SIG et les *focus groups*. Les SIG seront utilisés pour mesurer l'accessibilité géographique aux services et équipements pour les enfants. Les *focus groups* nous permettront de connaître les dimensions d'accessibilité qui sont valorisées par les parents et leurs enfants et qui influencent davantage leurs pratiques d'utilisation des services ou d'équipements. Ces deux principaux outils méthodologiques seront présentés séparément dans ce chapitre. Nous concluons avec la pertinence scientifique et sociale de l'étude.

2.1. Territoire et période d'étude

2.1.1. L'arrondissement – une bonne échelle géographique

La présente étude se concentre sur un arrondissement plutôt que sur l'ensemble de l'île de Montréal pour au moins trois raisons. Premièrement, et avant tout, il s'agit d'une bonne échelle pour déployer deux types d'outils méthodologiques, l'un qualitatif et l'autre quantitatif. Les principaux outils utilisés seront l'analyse spatiale et les SIG, d'une part, les *focus groups*, d'autre part. L'analyse spatiale et les SIG seront utilisés pour mesurer l'accessibilité spatiale aux équipements. Les *focus groups* serviront à explorer les pratiques d'utilisation des équipements et des services par les enfants et leurs familles. Bien que nous nous attendons à ce qu'il y ait des variations en termes d'accessibilité spatiale sur le territoire, le fait de se concentrer sur un seul arrondissement nous permet de réunir des parents qui vivent au sein d'un territoire commun et qui ont sensiblement les mêmes points de repère géographiques dans leur quartier. Une certaine homogénéité est essentielle au bon déroulement d'un *focus group*. Dans ce cas-ci il s'agit d'une certaine homogénéité basée sur le territoire de provenance, l'âge des enfants et la langue. Mentionnons que l'île de Montréal comprend plusieurs arrondissements et villes défusionnées bien différents tant du point de vue des populations résidentes (statuts socioéconomique, familial, ethnoculturel) que du bâti. Certains arrondissements, comme Rosemont–La Petite-Patrie, sont relativement anciens et ont été développés à partir de la fin du 19^e siècle (Benoît et Gratton, 1991). Rosemont–La Petite-Patrie est relativement dense en termes de nombre d'habitations par hectare (surtout des duplex, triplex ou immeubles de moins de cinq étages). Les habitants y ont accès à divers services, ceux pour enfants, mais aussi en termes de desserte commerciale ou de transport en commun. D'autres arrondissements ou villes, souvent plus récents,

sont plutôt de type banlieue, avec une plus importante proportion de maisons unifamiliales et un cadre bâti beaucoup moins dense, impliquant souvent de plus longs trajets vers les services et une moins bonne desserte en transport en commun. Il s'agit donc de milieux de vie fort différents.

Deuxièmement, une étude sur toute l'île aurait dépassé l'ampleur du mémoire car, contrairement aux données du recensement, les services et équipements ne sont pas déjà enregistrés pour tout le territoire dans une base de données exhaustive et mise à jour sur une base régulière. Beaucoup de données nécessaires à l'analyse nécessitent des visites terrains pour compléter ou valider l'information, voire même d'être répertoriées à travers l'Internet ou le bottin de téléphone. Troisièmement, on peut croire que la majorité des déplacements quotidiens des enfants se font à l'échelle du voisinage plutôt qu'à l'échelle métropolitaine. À titre d'exemple, un enfant pourrait être déposé par la mère à l'école, se rendrait seul de l'école à la piscine pour son cours de natation, et serait ramené par le père à la maison après un court détour par la bibliothèque municipale pour rapporter des livres. On peut supposer que la mobilité dans un rayon plus large que le voisinage est plutôt occasionnelle pour la plupart des enfants, hormis pour ceux qui fréquentent une école ou une garderie près du lieu de travail des parents qui, lui, est souvent à l'extérieur du quartier.

L'étude se réfère aux services et équipements présents dans leur état actuel en 2009. Les pratiques d'utilisation des enfants et de leurs parents sont celles qui ont été discutées lors des entrevues avec les informateurs-clé et lors des *focus groups*, qui se sont déroulés entre le début juin et la fin septembre 2009. Pour le portrait de la population, nous utilisons les données de Statistique Canada de 1981, 1996, 2001 et 2006 au niveau des secteurs de recensement²⁴. Les données socioéconomiques utilisées pour mesurer l'accessibilité spatiale sont celles du dernier recensement de Statistique Canada de 2006. Le certificat d'éthique a été obtenu le 20 mai 2009, date à partir de laquelle la période de recrutement a démarré.

2.1.2. Le profil de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie

Rosemont—La Petite-Patrie est un des arrondissements centraux de l'île de Montréal avec une superficie de 15,9 km². Les arrondissements voisins (figure 1) sont Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, Saint-Léonard, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie et le Plateau—Mont-Royal. Plutôt que de faire un portrait exhaustif de la population de Rosemont—La Petite-Patrie, nous ne

²⁴ Dans la phase d'exploration, l'auteure a analysé les données des recensements pour les années 1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006 de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie et de l'île de Montréal pour les variables suivantes : population totale, population de 0 à 4 ans, de 5 à 9 ans, de 10 à 14 ans et de 0 à 14 ans, les familles avec conjoint (sans enfant, 1 enfant, 2 enfants, 3 enfants ou plus), familles monoparentales (1 enfant, 2 enfants, 3 enfants ou plus), la langue parlée le plus souvent à la maison (réponses uniques), la population immigrante, les immigrants selon leur lieu de naissance et la période d'immigration, les familles à faible revenu, le nombre de ménages, les logements loués, la population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, la population active, les personnes occupées, les chômeurs, les personnes inactives, le revenu familial par tranche de revenu, le revenu familial moyen et le revenu familial médian. Cependant, pour les variables mentionnées, l'évolution entre 1981 et 2006 (du moins la tendance) n'est pas significativement différente entre Rosemont—La Petite-Patrie et l'île de Montréal. Aux fins de la présente étude, seulement l'évolution entre 1996 ou 2001 et 2006 est prise en compte.

dégagerons que certaines caractéristiques essentielles en rapport avec notre sujet de recherche. L'objectif principal est de saisir l'importance des enfants et des familles en termes de nombre ou de proportion dans l'arrondissement, ainsi que quelques caractéristiques liées à la défavorisation.

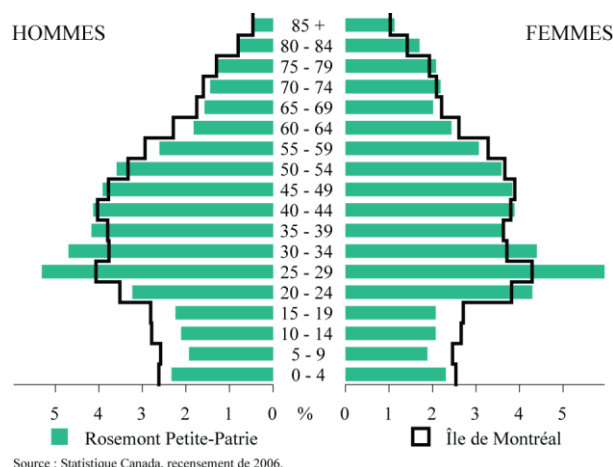
Figure 1. L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie et ses districts



La structure de la population par âge

L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie compte 133 617 habitants en 2006, soit 7,2% de la population de l'ensemble de l'île. Après une diminution de la population de 1981 à 1996 (respectivement 137 801 et 129 417 personnes), la population est à la hausse depuis 1996. Elle a connu une augmentation de 1,7% entre 2001 et 2006. L'augmentation est cependant légèrement moins importante que sur l'île (2,3%).

Figure 2. La pyramide des âges, 2006



La forme de la pyramide des âges de 2006 (figure 2) montre que les classes d'âge de 0 à 19 ans sont relativement moins importantes dans l'arrondissement que sur l'île. Par ailleurs, on observe un surplus pour les classes d'âge de 25 à 39 ans. L'arrondissement semble donc attirer un nombre important d'adultes plus jeunes. Cependant, moins d'adultes de cette classe d'âge ont des enfants dans l'arrondissement que sur l'île.

Tableau 1. Population totale et les enfants de moins de 15 ans par groupe d'âge

	Rosemont–La Petite-Patrie			Île de Montréal		
	2006 N	%	Δ 1996-2006 %	2006 N	%	Δ 1996-2006 %
Population totale	133 617	-	3,2	1 853 989	-	5,1
0 à 14 ans	16 565	12,4	-5,4	286 420	15,4	-0,6
0 à 4 ans	6 105	4,6	-10,7	94 630	5,1	-10,6
5 à 9 ans	5 025	3,8	-10,1	92 180	5,0	-1,6
10 à 14 ans	5 435	4,1	7,0	99 610	5,4	12,3

Δ : Variation. Source : Statistique Canada, recensements de 2001 et 2006.

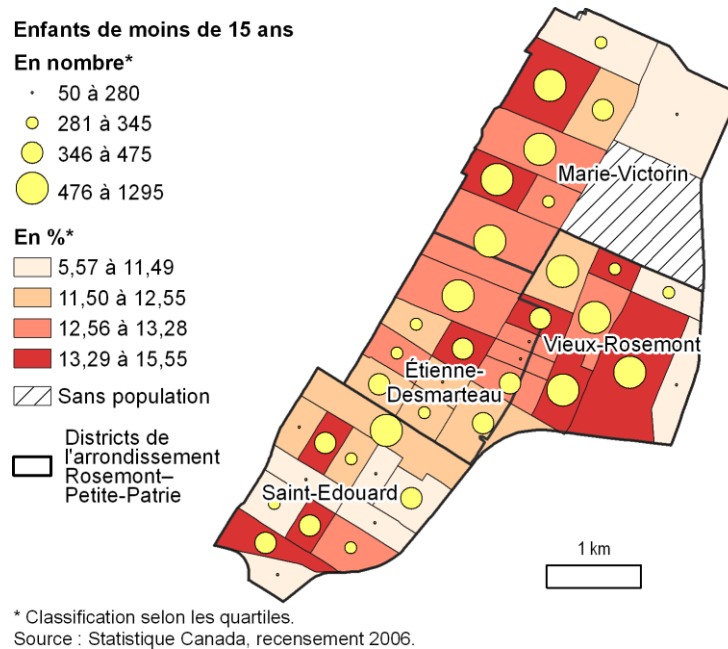
La population des enfants de moins de 15 ans²⁵ résidant sur le territoire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie est de 16 565, soit 12,4% de la population contre 15,4% sur l'île (tableau 1). Parmi eux, on compte 6 105 jeunes enfants (moins de 5 ans), 5 025 de 5 à 9 ans et 5 435 de 10 à 14 ans. La figure 3 illustre la distribution spatiale des enfants de moins de 15 ans sur le territoire de l'arrondissement en 2006. Si nous divisons les secteurs de recensement (SR) en quartiles, parmi les secteurs de recensement affichant les plus faibles proportions d'enfants dans la population totale (de 5,6% à 11,5%), six sont localisés dans le district Saint-Édouard, deux dans Marie-Victorin et deux dans Vieux-Rosemont. À l'inverse, les secteurs de recensement affichant les proportions d'enfants les plus fortes (de 13,3% à 15,6%) sont situés dans le district du Vieux-Rosemont²⁶ (4 SR), dans Saint-

²⁵ Statistique Canada fournit des données sur la population par tranche d'âge de cinq ans : soit, de 0 à 4 ans, 5 à 9 ans et 10 à 14 ans, etc. Nous ne pouvons donc pas indiquer la population de 0 à 12 ans.

²⁶ Un des secteurs de recensement chevauche le district d'Étienne-Desmarteau et Vieux-Rosemont.

Édouard (3 SR), Marie-Victorin (2 SR) et Étienne-Desmarteau²⁷ (1 SR). En résumé, chaque district comprend à la fois des SR avec des proportions faibles ou élevées d'enfants de moins de 15 ans.

Figure 3. Distribution spatiale des enfants dans Rosemont–La Petite-Patrie par secteur de recensement, 2006



Les familles

Depuis 1996, le nombre de familles (avec ou sans enfants) a augmenté dans Rosemont—La Petite-Patrie pour atteindre un total de 32 040 en 2006 (tableau 2). Près du quart d'entre elles sont des familles monoparentales, soit une proportion supérieure à l'île (23,1% contre 20,6%), bien que leurs effectifs aient connu une baisse importante depuis 1996 alors qu'ils augmentaient sur l'ensemble de l'île (-6,9% contre 7,5%). Parmi les familles avec conjoint de l'arrondissement, 42,9% ont des enfants, soit moins que sur l'île (52,9%). En résumé, « notre population cible » comprend donc près de 18 000 familles avec enfants : 7 395 familles monoparentales (41,2%) et 10 560 familles avec conjoint (58,8%).

²⁷ Excluant le secteur de recensement qui chevauche le district d'Étienne-Desmarteau et Vieux-Rosemont.

Tableau 2. Profil des familles avec ou sans enfants

	Rosemont–La Petite-Patrie				Île de Montréal			
	2006			Δ 1996- 2006	2006			Δ 1996- 2006
	N	%	%	%	N	%	%	%
Total des familles	32 040	100,0	-	4,0	475 385	100,0	-	6,5
Familles avec conjoint	24 630	76,9	100,0	7,4	377 145	79,3	100,0	6,3
Sans enfants	14 010	43,7	56,9	-	176 460	37,1	46,8	-
Avec enfants	10 560	33,0	42,9	-	199 365	41,9	52,9	-
1 enfant	5 240	16,4	21,3	-	82 805	17,4	22,0	-
2 enfants	3 950	12,3	16,0	-	79 875	16,8	21,2	-
3 enfants et plus	1 295	4,0	5,3	-	35 875	7,5	9,5	-
Familles monoparentales	7 395	23,1	100,0	-6,2	98 235	20,6	100,0	7,5
1 enfant	5 130	16,0	69,4	-	62 785	13,2	63,9	-
2 enfants	1 755	5,5	23,7	-	25 400	5,3	25,9	-
3 enfants et plus	460	1,4	6,2	-	8 800	1,9	9,0	-

Δ : Variation. Source : Statistique Canada, recensements de 2001 et 2006.

Quelques caractéristiques liées à la défavorisation

Quatre variables de défavorisation ont été intégrées à l'étude. La première, la *population à faible revenu*, a été établie par Statistique Canada et renvoie à la pauvreté relative (Apparicio et Séguin, 2008 : 70). Les « seuils de faible revenu sont fixés en ajoutant 20 points de pourcentage au revenu consacré par la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, et en tenant compte de la taille de la famille et de la taille du secteur de résidence » (Statistique Canada, 2006). Ce type d'indicateur de pauvreté (adapté selon les variables disponibles des recensements des pays respectifs²⁸) a également été utilisé par Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson (2004 : 291-292) et Talen (2003 : 184).

Les trois autres variables liées à la défavorisation sont la *population sans certificat, diplôme ou grade*, le *chômage* et les *familles monoparentales*²⁹. Ces variables de défavorisation peuvent être considérées comme « des proxy » de la capacité de payer pour des activités ou l'orientation de la population vers des activités gratuites ou à faible coût. Par ailleurs, les populations défavorisées sont souvent moins scolarisées, ce qui se traduit par une capacité plus faible de revendiquer des services ou des fonds et ces populations sont plus dépendantes du transport en commun, considérant qu'elles ont généralement moins accès à des automobiles dans ce type d'arrondissement qui est desservi par le transport en commun.

²⁸ États-Unis et Canada.

²⁹ Divers indicateurs de défavorisation sont utilisés et divergent selon les autres. Notamment Apparicio, Séguin et Naud (2008 : 367) utilisent les variables suivantes pour construire un indice de défavorisation : le taux de chômage, le pourcentage de personnes à faible revenu, le pourcentage de personnes de 20 ans et plus avec un niveau de scolarité de moins de 11 ans et le pourcentage d'immigrants récents. Dans la présente étude étant donné que la proportion d'immigrants est faible sur le territoire de l'arrondissement, l'immigration récente n'est pas considérée comme une variable de défavorisation.

Tableau 3. Quelques caractéristiques liées à la défavorisation en 2006

	Rosemont—La Petite-Patrie		Île de Montréal	
	N	%	N	%
Chômeurs*	6 450	8,4	85 350	8,8
Population de 25 à 64 ans sans diplôme	10 675	13,3	142 975	13,8
Familles monoparentales	7 395	23,1	98 235	20,6
Familles économiques à faible revenu	7 205	22,5	108 089	22,8

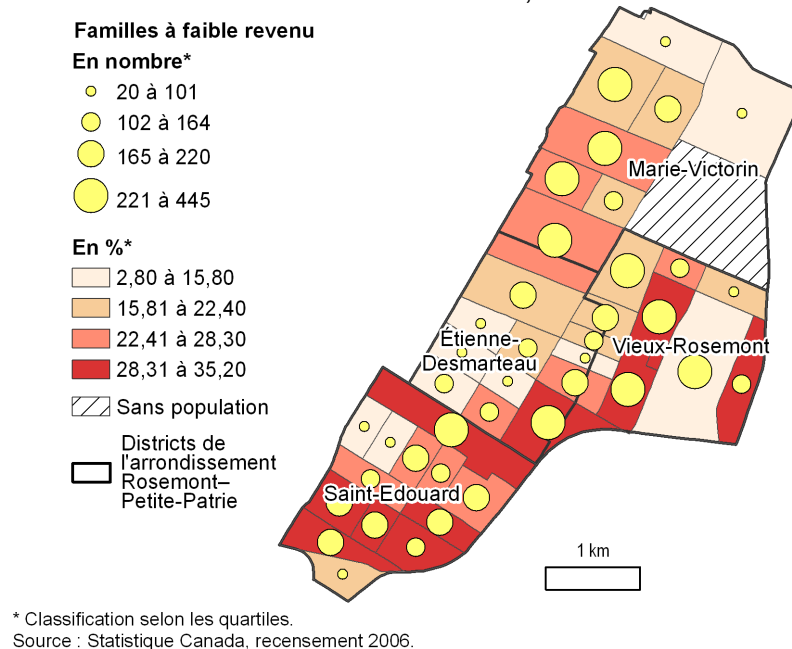
* Le taux de chômage est calculé pour la population active de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

À la lecture du tableau 3, trois indicateurs de défavorisation sur quatre demeurent un peu plus faibles sur le territoire de l'arrondissement que sur l'île de Montréal. En effet, le chômage y est légèrement plus faible (8,4% contre 8,8% sur l'île), ainsi que les proportions de familles économiques à faible revenu (22,5% contre 22,8%) et de population sans diplôme (13,3% contre 13,8%). Toutefois, la présence des familles monoparentales est plus importante dans l'arrondissement (23,1% contre 20,6%).

La répartition des familles à faible revenu sur le territoire de Rosemont—La Petite-Patrie est illustrée à la figure 4. Le pourcentage des familles à faible revenu varie de 2,8% à 35,2% sur le territoire de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie. À la lecture de la carte, un patron spatial se dégage clairement : les secteurs les plus défavorisés se concentrent dans la partie sud de l'arrondissement, soit dans les districts de Saint-Édouard (6 SR) et de Vieux-Rosemont (4 SR). À l'inverse, la défavorisation est moins présente dans les districts de Marie-Victorin et Étienne-Desmarteau. Ce dernier district comprend notamment une grande zone peu défavorisée autour du parc Molson entre les rues Bélanger, Beaubien, l'avenue Papineau et la 1^{ère} avenue.

Figure 4. Les familles vivant sous le seuil de faible revenu dans Rosemont–La Petite-Patrie par secteur de recensement, 2006



La langue, l'immigration et le mode d'occupation des logements

La population de l'arrondissement est largement francophone : en 2006, 82,6% de la population parle le plus souvent le français à la maison, bien plus que sur l'île (55,1%). Les populations anglophone et allophone sont largement sous-représentées dans l'arrondissement par rapport à l'île (respectivement 5,4% et 11,9% contre 25% et 19,9%) (tableau 4). Il en va de même pour les immigrants représentant un cinquième de la population totale de l'arrondissement contre près d'un tiers sur l'île (20% contre 30,7%). Toutefois, les immigrants récents (arrivés entre 2001 et 2006) forment 27,3% de l'ensemble de la population immigrante, ce qui est plus élevé que sur l'île (24,3%). Concernant le mode d'occupation des logements, près des trois quarts d'entre eux sont en location, bien plus que sur l'île (72,9% contre 62%).

Tableau 4. Quelques données sur la langue, l'immigration et le mode d'occupation des logements

	Rosemont–La Petite-Patrie		Île de Montréal	
	N	%	N	%
Langue parlée le plus souvent à la maison*				
Français	105 145	82,6	956 650	55,1
Anglais	6 905	5,4	434 155	25,0
Autre	15 130	11,9	344 785	19,9
Immigration				
Population immigrante	26 325	20,0	558 515	30,7
Immigrants récents**	7 200	27,3	135 900	24,3
Mode d'occupation des logements				
Tous les logements	70 020	-	828 035	-
Logements loués	51 030	72,9	513 200	62,0

* Réponses uniques. * Immigrants arrivés entre 2001 et 2006; le pourcentage est calculé sur la population immigrante totale. Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

Les grandes tendances

L'arrondissement est donc caractérisé par un accroissement de la population depuis 1996, qui est néanmoins moins fort que sur le reste de l'île (4% contre 6,5%). Toutefois, les effectifs des enfants de moins de 15 ans ont diminué depuis 1996 (-5,4% contre -0,6% sur l'île). L'arrondissement a également une proportion d'enfants moins importante et moins de couples ont des enfants dans Rosemont–La Petite-Patrie que sur l'île.

Du côté de la pauvreté relative, nous avons pu constater que la proportion des familles économiques vivant sous le seuil de faible revenu dans l'arrondissement est comparable à celle observée dans l'île de Montréal. Fait intéressant concernant la défavorisation, une étude récente a démontré qu'elle a diminué de 2001 à 2006 (Apparicio *et al.*, 2009 : 13). Dans cette étude réalisée pour la Direction régionale de l'île de Montréal d'Emploi-Québec, les auteurs construisent un indice de défavorisation à partir de cinq variables ramenées préalablement sur une échelle de 0 à 5 : le taux chômage, les pourcentages de familles monoparentales, d'immigrants récents, de personnes faiblement scolarisées et la population à faible revenu. En outre, cet exercice est réalisé à deux niveaux géographiques : les secteurs de recensement de l'île de Montréal et les 14 territoires de Centres locaux d'emploi (CLE)³⁰ de l'île, et ce, à partir des données des recensements de 2001 et 2006 (voir également figure 5).

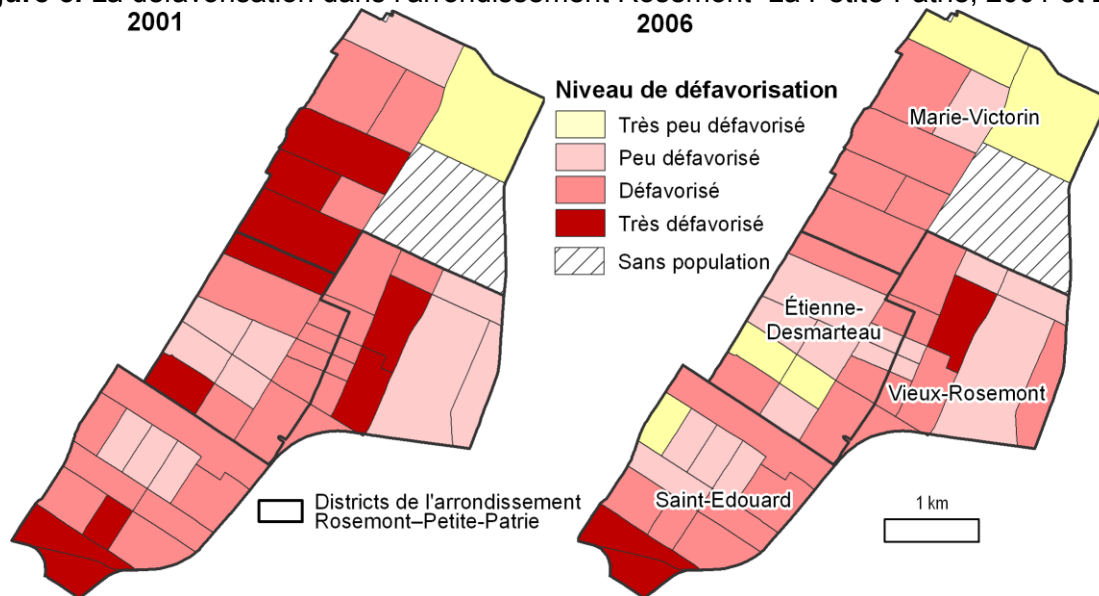
« En 2006, la population résidant sur le territoire du CLE de Rosemont–Petite-Patrie est la 9^e plus défavorisée parmi celles des 14 territoires de CLE de l'île de Montréal (la plus défavorisée étant celle du territoire du CLE de Saint-Michel et la moins défavorisée étant celle du territoire de CLE de l'Ouest-de-l'Île); la situation s'est d'ailleurs améliorée depuis 2001 alors qu'elle occupait le 6^e rang³¹. Malgré tout, le profil de défavorisation de la population du CLE se révèle très semblable à celui de l'ensemble de l'île de Montréal, les valeurs des cinq indicateurs de défavorisation

³⁰ Territoires définis par Emploi-Québec.

³¹ Le 14^e rang est le plus défavorisé et le 1^{er} rang est le moins défavorisé. Le territoire du CLE de Rosemont–Petite-Patrie est passé du 9^e rang au 6^e rang. Sa situation socioéconomique s'est donc améliorée.

étant très proches. La cartographie de l'indice de défavorisation par secteur de recensement en 2001 et 2006 montre que certains secteurs semblent avoir connu un processus de gentrification. En effet, le territoire ne compte qu'un secteur *très peu défavorisé* en 2001 contre cinq en 2006. À l'autre extrémité, en 2006, seuls trois secteurs appartiennent à la catégorie *très défavorisée* contre neuf en 2001 » (Apparicio *et al.*, 2009 : 13).

Figure 5. La défavorisation dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, 2001 et 2006



Les indices ont été calculés pour les secteurs de recensement de l'ensemble de l'île de Montréal, puis classifiés en quatre classes selon la méthode des quartiles.

Source: Apparicio *et al.*, 2008: 13 (adapté par l'auteure).

Quelles conclusions pouvons-nous tirer pour la clientèle potentielle de nos services et équipements ? Potentiellement, il y a 16 565 enfants de moins de 15 ans, usagers potentiels de ces services et équipements (12,4% de la population totale). Ces enfants vivent dans des contextes socioéconomiques variés ; ils font ainsi partie de familles ayant des capacités de payer variables pour accéder à des services ou à des équipements de l'arrondissement. L'arrondissement étant largement francophone, on peut en conclure que la langue n'est certainement pas un obstacle à la fréquentation des services ou équipements de l'arrondissement.

2.1.3. L'accessibilité aux services et équipements et la place des familles dans l'arrondissement

L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie semble devenir un arrondissement de plus en plus apprécié par la population. Selon un article paru dans La Presse le 19 septembre 2009, Rosemont–La Petite-Patrie « s'impose au sommet [du] palmarès des arrondissements les plus attrayants de Montréal ». Toujours selon cet article de presse, entre janvier et juillet de la même année, les plex de deux à cinq logements et les copropriétés ont été vendus plus rapidement qu'ailleurs à Montréal; l'arrondissement se positionne donc avant le Plateau-Mont-Royal et Villeray-Saint-Michel-Parc-extension. Comparativement à l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, une plus

grande variété d'immeubles de tailles variées pouvant convenir aux familles est présente dans Rosemont–La Petite-Patrie.

Selon le plan d'urbanisme de Montréal, nous nous attendons à ce qu'il y ait certaines variations sur le territoire en termes d'accessibilité spatiale. L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie serait marqué par deux principaux pôles de services et d'équipements, comme le montre l'extrait suivant :

« Les résidents des secteurs Saint-Édouard et Vieux-Rosemont sont également désavantagés quant à l'accès aux activités de loisirs et aux infrastructures des parcs. Par exemple, ces secteurs sont généralement moins bien pourvus en parcs et en équipements sportifs, que d'autres secteurs de l'arrondissement, et la quasi-absence d'espaces libres limite le potentiel d'aménagement de nouveaux lieux publics. L'importance des distances à parcourir pour accéder aux équipements sportifs, concentrés dans les deux pôles desservant l'arrondissement (Père-Marquette et Étienne-Desmarteau), défavorise tout particulièrement les résidents du secteur Saint-Édouard et ceux du Vieux-Rosemont. Enfin, la vétusté de certains parcs et équipements ajoute au problème » (Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, 2005 : 8).

On observe par ailleurs une volonté politique de faire place aux familles dans l'arrondissement. Parallèlement à la Politique familiale de la Ville de Montréal (2008), l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie s'est doté d'un Plan d'action Familles-Enfants pour « mettre [les enfants] au cœur des interventions municipales dans Rosemont—La Petite-Patrie et rendre ainsi le cadre de vie local plus attirant pour les familles » (Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, [s.d.] : 8). Le plan d'action a été adopté par le Conseil de l'arrondissement le 4 juin 2007 et comporte quatre grandes orientations : 1) des milieux de vie complets, favorables aux familles et aux jeunes enfants; 2) un environnement sain et sécuritaire pour élever des enfants; 3) des services adaptés aux familles d'aujourd'hui et 4) des communications simples et efficaces.

Treize objectifs sont compris dans ces quatre orientations. Quelques objectifs à l'intérieur de la première orientation (des milieux de vie complets, favorables aux familles et aux jeunes enfants) incorporent la dimension de l'accessibilité géographique. Par exemple, l'arrondissement souhaite « compléter le réseau des bibliothèques publiques en prévoyant des espaces pour les familles » et « améliorer les installations sportives existantes et compléter le réseau » (Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, [s.d.] : 21). Cependant, les objectifs à l'intérieur de la troisième orientation (Des services adaptés aux familles d'aujourd'hui) visent d'autres aspects que l'accessibilité géographique, notamment la programmation, l'animation, les horaires, les modalités et les frais d'inscription (Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, [s.d.] : 22).

2.2. Le lieu de résidence : point d'origine des déplacements

Le lieu de résidence est choisi comme lieu d'origine des déplacements pour l'analyse d'accessibilité. Nous supposons que c'est d'ici que partent les enfants vers la plupart de leurs activités. Par contre, nous sommes conscients que l'étude d'accessibilité spatiale ne considère pas les déplacements en chaîne (ex. départ de la maison, dépôt de l'enfant à la garderie en chemin vers le travail, passage par l'épicerie, récupération de l'enfant à la garderie, arrêt à la piscine et retour à la maison).

La deuxième raison justifiant le fait de choisir la résidence comme lieu d'origine est liée à la disponibilité des données socioéconomiques que nous souhaitons intégrer aux analyses d'accessibilité spatiale. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas de données individuelles sur la population ou les ménages qui nous permettraient d'identifier les individus et leurs trajets³². Nous devons donc recourir à des données ancrées à différents découpages géographiques (secteur de recensement, aire de diffusion ou îlot de diffusion). Ces dernières sont liées au lieu de résidence plutôt qu'au lieu de travail de la population. L'accessibilité géographique doit être mesurée entre un point d'origine et un point de destination (le service ou l'équipement). Comme point d'origine, nous avons retenu le centroïde³³ de l'îlot de résidence³⁴ (le calcul des mesures d'accessibilité sera discuté plus longuement à la section 2.5).

2.3. Le mode de transport : la marche à pied

L'accessibilité spatiale sera calculée à partir de la distance entre le lieu de résidence et les différents services et équipements collectifs et parcs incluant leurs installations. La présente étude sur l'accessibilité au niveau de l'arrondissement se concentre sur l'accès aux ressources locales. Le mode de transport favorisé est un mode actif, c'est-à-dire à pied. Premièrement, la population plus défavorisée est moins susceptible d'avoir accès à une voiture (Talen, 2003 : 184). Deuxièmement, les enfants eux-mêmes sont évidemment non motorisés et utilisent moins souvent le transport en commun seul, surtout quand ils sont jeunes. Le mode favorisé lorsqu'ils se rendent seuls à leurs activités est donc la marche. Finalement, bien que beaucoup de familles soient motorisées dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, on peut supposer que les deux parents (dans le cas d'une famille biparentale) n'ont pas toujours accès à une voiture en même temps³⁵. Il est donc fort

³² Il est certain que les données d'enquêtes OD (origine - destination) de l'Agence métropolitaine de transport de Montréal (AMT) permettent d'analyser finement les déplacements des ménages. Par contre, les données socioéconomiques ou sociodémographiques dans ces enquêtes OD se limitent au nombre de personnes et de véhicules dans le ménage, ainsi qu'au genre, âge, statut, permis de conduire, titre de transport en commun et le lieu habituel d'occupation des personnes. Il s'agit par ailleurs d'un portrait instantané des déplacements. L'enquête origine-destination de 2008 a été réalisée en automne un jour de semaine. On peut supposer que les déplacements de loisirs sont sous-représentés durant un jour de semaine.

³³ Traduction de l'anglais 'centroid' (voir Apparicio *et al.*, 2008 : [s.p.]). Il s'agit du point central situé au milieu du polygone.

³⁴ Le niveau d'agrégation sera détaillé dans une section ultérieure.

³⁵ En effet, on peut supposer que ces familles disposent le plus souvent d'une seule automobile, contrairement à certaines familles résidant dans les quartiers plus périphériques, notamment de banlieue.

probable qu'une partie des trajets soient réalisés par un autre mode de transport (ex. transport en commun ou à pied). Bien qu'intégré dans certaines études d'accessibilité (notamment Apparicio et Séguin, 2006 : 194), l'offre de transport en commun ne sera pas intégrée dans l'étude d'accessibilité, car les enfants sont moins susceptibles de prendre le transport en commun seul.

2.4. Les services et équipements retenus

Les destinations retenues dans la présente analyse sont les principaux services et équipements pour les enfants de douze ans et moins. Selon Talen (2003), ce sont surtout les destinations qui servent les besoins quotidiens qui doivent être retenues dans une analyse d'accessibilité aux services locaux. Pour la population générale, l'auteure affirme que : « In neighborhood planning, important destinations are likely to be neighborhood-level facilities, that is, those that meet the requirements of daily life, as opposed to services or facilities that are needed only occasionally. Daily-life needs generally include parks, schools, and shopping areas » (Talen, 2003 : 187).

Les domaines et services ou équipements retenus seront discutés un à un dans les paragraphes suivants. De façon générale, nous avons retenu les destinations où les enfants veulent (ou doivent) aller. Nous intégrons seulement les services *pour* les enfants en tant que tels. Bien qu'un parent d'un jeune enfant doit fréquemment se rendre par exemple à la pharmacie (pour acheter des couches, des biberons ou des médicaments) ou au supermarché (pour nourrir la famille), il s'agit plutôt de services pour les parents, qui leurs permettent de subvenir aux besoins de la famille. Par contre, une école, un parc ou encore une clinique médicale offre des services directement *pour* l'enfant. Dans certains cas, les enfants constituent les usagers exclusifs (ex. école primaire), dans d'autres, notamment les CLSC, cliniques médicales, ou les parcs, les enfants sont des usagers parmi d'autres.

Par ailleurs, nous avons choisi une gamme de services et d'équipements relativement stables dans le temps. Chaque service ou équipement retenu doit avoir une localisation physique. Nous mesurons donc l'accès à un centre de loisirs par exemple, et prenons en compte ses principales installations (ex. piscine, aréna), mais nous ne mesurons pas l'accès à un cours de peinture ou à un autre service plus spécifique, car ces derniers varient fortement d'une saison à l'autre. Par ailleurs, bien que très pertinents pour la vie familiale et les enfants, les groupes communautaires et le secteur à but non lucratif sont exclus de notre analyse, car ces installations sont marquées par une plus grande instabilité dans le temps. Parmi les groupes communautaires et le secteur à but non lucratif, il se trouve une multitude d'organismes ayant des tailles et des budgets très différents. Ces services sont très sensibles à de nouveaux besoins qui apparaissent dans la population et sont innovants et flexibles (Truelove, 2000 : 137). Par contre, leur financement n'est pas toujours assuré et leur pérennité non plus.

Les services et équipements retenus seront présentés en deux parties : premièrement, les équipements collectifs et services pour enfants et deuxièmement les parcs et leurs installations.

2.4.1. Équipements collectifs et services pour enfants

Le domaine culturel

L'accès à la culture est un des facteurs pouvant améliorer la qualité de vie. À l'échelle locale, la bibliothèque publique est un lieu donnant accès au savoir à travers une multitude de médias. Par ailleurs, des diffuseurs culturels donnent accès aux arts venant d'ici et d'ailleurs à travers une multitude d'expositions, de spectacles, représentations ou de concerts.

Les *bibliothèques* municipales sont retenues comme service pour les enfants. Bien que l'usage des bibliothèques n'est pas exclusif aux enfants, elles offrent des ressources spécifiques (livres, DVD, jeux...) pour les jeunes, ainsi que des animations pour les tout-petits (ex. contes, chansons, bricolage). Tel que mentionné dans la revue de littérature, les auteurs Mladenka et Hill (1977) et Ottensmann (1994) ont étudié l'accessibilité aux bibliothèques. Ces deux études ont également comptabilisé le nombre d'ouvrages, le budget, ainsi que le nombre et la qualification du personnel. La présente étude se concentre uniquement sur l'accessibilité spatiale à l'établissement en tant que tel. Premièrement à cause de la difficulté d'accéder à des données appropriées et deuxièmement parce que nous n'avons que deux bibliothèques sur le territoire, ce qui rend l'évaluation de l'accès à un service de "qualité" (nombre élevé d'ouvrages, personnel nombreux et qualifié) par rapport au profil socioéconomique de la population difficile. En outre, ces deux bibliothèques sont de taille comparable.

Les *maisons de la culture* sont gérées par la Ville de Montréal et leur principale mission est d'assurer la diffusion de la culture. Elles offrent, entre autres, diverses représentations pour enfants (ex. contes, films, pièces de théâtre). L'auteure n'a pu répertorier que très peu d'études qui traitent de l'accessibilité spatiale aux maisons de la culture. Celle d'Apparicio et Séguin (2008 : 71) semble constituer une exception.

Les cinémas sont intégrés dans l'étude. Un cinéma offrant une programmation à vocation spéciale pour les enfants est localisé dans l'arrondissement. Ce cinéma (cinéma Beaubien) présente, entre autres, le Festival international du film pour enfants de Montréal et plusieurs représentations gratuites durant la relâche scolaire. Les cinémas, parmi d'autres ressources³⁶, ont été étudiés par Macintyre, Macdonald et Ellaway (2008) et par Apparicio et Séguin (2006, 2008).

³⁶ 42 services au total.

Le domaine de la santé

Les enfants, particulièrement ceux en bas âge, ont fréquemment besoin de soins médicaux. Qu'il s'agisse de vaccins, de peser les nouveau-nés après la naissance, de soins médicaux généraux ou spécialisés tels les soins dentaires (qui sont gratuits pour les enfants de moins de 10 ans) ou les services psychosociaux, les *CLSC* (Centres locaux de services communautaires), les *cliniques médicales* et les *dentistes*, offrent une vaste gamme de services pour les enfants. Bien que certains services ne soient pas nécessaires sur une base quotidienne, une bonne offre de cliniques avec des horaires appropriés et/ou un service sans rendez-vous peut accommoder les enfants et leurs parents, surtout, compte tenu du fait que les maladies contagieuses soient peu prévisibles... Quelques études sur l'accessibilité spatiale aux services de santé pour les enfants ont pu être recensées (notamment Cervigny *et al.*, 2008; Guagliardo *et al.*, 2004 et Maunder, Landes et Steen, 2006).

Le domaine des sports et loisirs intérieurs

Dans le domaine des sports et loisirs intérieurs, nous avons retenu les *centres d'activité*, les *arénas* et *piscines*. Les centres d'activité offrent une multitude de services à la population tels des cours de peinture, de sport, de musique, d'art et de théâtre, des activités pour les tout-petits et des camps de vacances. Notons d'ailleurs que des services et équipements de sports et loisirs d'intérieur ont notamment été retenus dans l'étude sur l'accessibilité aux ressources urbaines réalisée par Witten *et al.* (2006).

Le domaine de l'éducation et de la garde des enfants

Nous considérons l'accessibilité spatiale aux *écoles primaires francophones*³⁷. La fréquentation d'une école primaire n'est pas volontaire et les pratiques de fréquentation dépendent dans une moindre mesure des préférences, car dans la grande partie des cas, l'enfant fréquente une des écoles primaires qui lui est assignée par le bassin scolaire (déterminé par la Commission scolaire de Montréal – CSDM). Par contre, la proximité entre le lieu de résidence et l'école peut varier selon le quartier et une bonne accessibilité permet aux enfants et à leurs parents de s'y rendre relativement facilement, possiblement même à pied (Talen, 2001). Par ailleurs, les écoles ont parfois des installations (aire de jeux, terrains, gymnases) ouvertes au public durant les heures de fermeture de l'école, d'où leur pertinence pour toute la population, même si les usagers ne sont pas des élèves de l'école.

Les services de garde ont été étudiés par plusieurs auteurs (notamment Prentice, 2007; Rose et Chicoine, 1991 et Skelton, 1997) qui ont tous conclu que les caractéristiques des services de garde

³⁷ Les écoles primaires anglophones ont été exclues, car il n'y a qu'une très faible proportion d'anglophones dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie et seulement 3 écoles anglophones (voir également le chapitre sur le profil socioéconomique).

(mode de financement, horaire, tranche d'âge acceptée et localisation) jouent un rôle dans les pratiques d'utilisation. L'analyse d'accessibilité comprendra donc les *services de garde*.

Provenance de données et mises à jour

La plupart des données sur les équipements et services ont déjà été intégrées à partir d'un géocodage cadastral par d'autres chercheurs (bases de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe³⁸). Parmi les méthodes de géocodage les plus courantes³⁹, le géocodage cadastral « est de loin la méthode la plus précise puisque l'information est positionnée au centroïde du bâtiment » (Apparicio et Cloutier, 2007 : 138). Les principales sources de ces données sont le REEM (Recensement des établissements et de l'emploi à Montréal) pour l'année 2000, ainsi que les annuaires téléphoniques (pages blanches et jaunes) et les sites Internet⁴⁰. La base de données datant de 2004 a été validée par l'auteure de ce mémoire et mise à jour à l'aide des bottins des arrondissements, de listes, du bottin téléphonique ou de l'Internet. Plus particulièrement, les services et équipements liés à la santé ont été mis à jour à l'aide de listes provenant des CLSC situés sur le territoire. Les garderies ont été mises à jour à l'aide du localisateur des garderies du gouvernement du Ministère de la Famille et des Aînés. Les bottins et cartes de ressources des arrondissements ont été utilisés pour les services et équipements de loisirs et culturels. La liste des écoles a été validée à l'aide du site de la Commission scolaire de Montréal.

Compte tenu du fait que les citoyens de Rosemont–La Petite-Patrie ne se limitent pas aux frontières administratives de leur arrondissement pour accéder aux services et surtout pour ne pas sous-estimer l'accessibilité spatiale dans la périphérie de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, tous les services situés sur tout le territoire des arrondissements environnants (Plateau-Mont-Royal, Outremont, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Saint-Léonard, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie) ont été intégrés dans l'étude. Au total, 797 services et équipements ont été répertoriés, dont 167 dans Rosemont–La Petite-Patrie (tableau 5). Tous les services et équipements de Rosemont–La Petite-Patrie et la plupart de ceux du territoire adjacent ont été validés.

³⁸ Laboratoire d'Analyse des Politiques Sociales des Territoires.

³⁹ Les cinq méthodes les plus courantes : géocodage à la municipalité ou à l'arrondissement, le géocodage avec les coordonnées géographiques, le géocodage au code postal à six caractères, le géocodage à l'adresse civique et le géocodage cadastral (Apparicio et Cloutier, 2007 : 138).

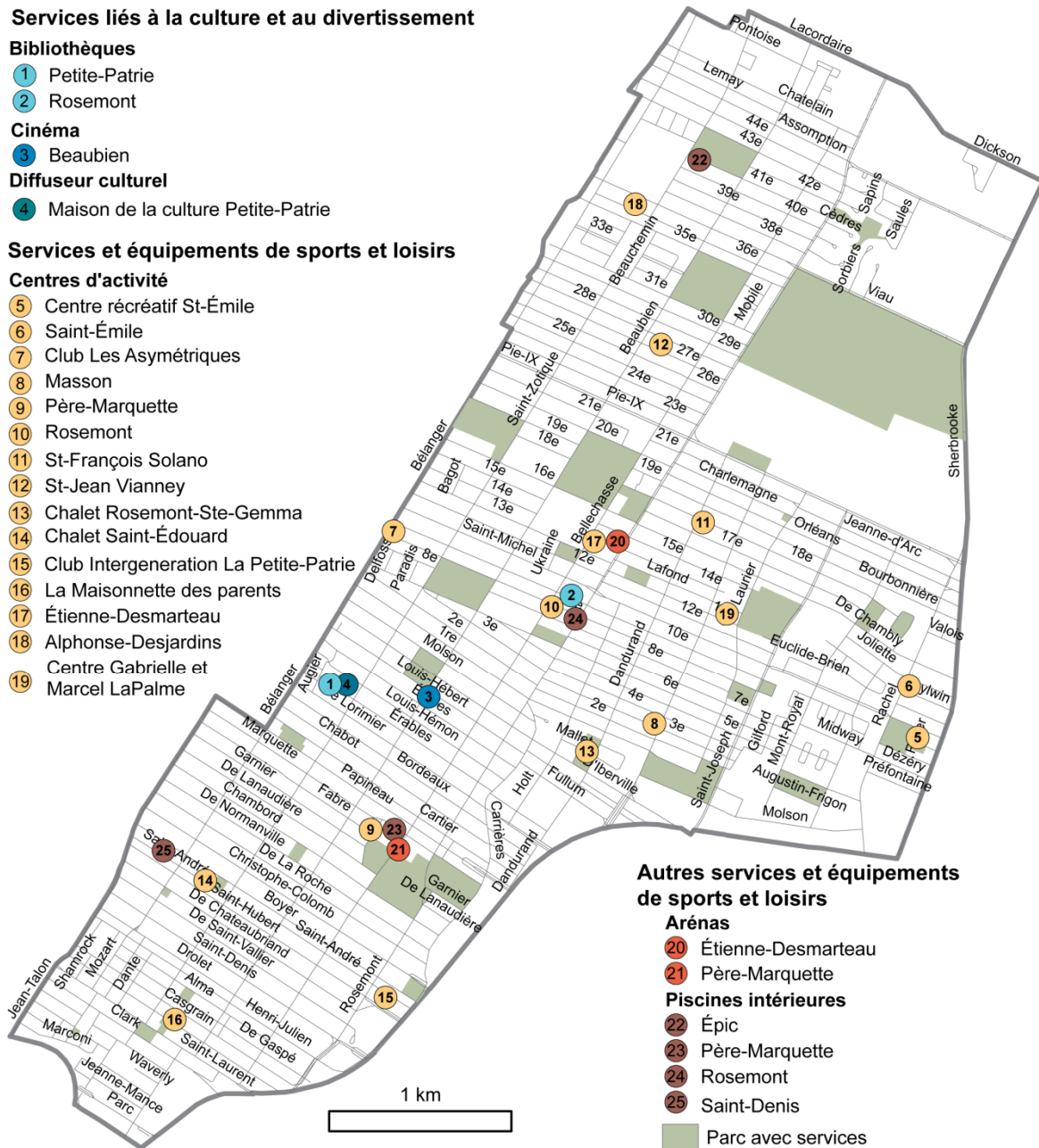
⁴⁰ Sites Internet : CSDM (Commission scolaire de Montréal), Ville de Montréal, divers ministères, dont Santé et services sociaux, Famille et enfants).

Tableau 5. Les équipements collectifs et services pour enfants retenus

	Rosemont-La Petite-Patrie	Territoire adjacent*
Équipements culturels		
Cinémas	1	12
Bibliothèques	2	14
Diffuseurs culturels	1	11
Services et équipements de santé		
Cliniques médicales	30	57
Dentistes	43	201
CLSC	2	11
Sports et loisirs intérieurs		
Centres d'activité	15	83
Patinoires intérieures	2	13
Piscines intérieures	4	21
Services éducatifs		
Garderies	41	133
Écoles primaires francophones	26	74
Total	167	630

* Arrondissements de Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Outremont.

Figure 6. Services et équipements liés à la culture, au divertissement, aux sports et aux loisirs



Source : bases de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSté.

Figure 7. Équipements d'enseignement et services de garde



Source : bases de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoS^{Te}.

Équipements liés à la santé CLSC

- 1 Rosemont
- 2 Petite-Patrie
- D Dentistes
- C Cliniques médicales

Parc avec services

1 km

42

Figure 9. Parcs avec services



2.4.2. Les parcs et leurs installations

Dans le cadre de cette étude, nous avons aussi répertorié les *parcs*, ainsi que leurs installations : les *espaces de jeux pour les moins de 5 ans* (aires de jeux, jeux d'eau, pataugeoires), les *terrains de sport* (soccer, football, tennis, baseball, basketball, volleyball, athlétisme), les *activités d'hiver* (patinoires extérieures, pistes de ski de fond, sentiers de raquettes, glissades), les *équipements spécialisés* (skateparks, pistes pour patins à roues alignées), ainsi que les *pistes pour la randonnée* et les *piscines extérieures*. Ainsi, nous présumons qu'une bonne accessibilité aux parcs et espaces verts offre une opportunité d'activités physiques et qu'ils sont un lieu de rencontre et de détente pour

les enfants et leurs familles. Les installations mentionnées ci-haut ont été étudiées par différents auteurs. Notamment, Gilliland *et al.* (2006) ont analysé l'accès à des opportunités récréatives pour les enfants à London (Ontario). Les parcs et espaces verts ont été étudiés par divers auteurs dont certains ont souligné que la variété et la qualité des installations jouent un rôle dans les pratiques d'utilisation de la population (notamment Talen et Anselin, 1998; Cradock *et al.*, 2005; Ellaway *et al.*, 2007; Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004; Veitch, Salmon et Ball, 2008; Mladenka et Hill, 1977; Tucker, Gilliland et Irwin, 2007 et Roemmich *et al.*, 2006).

Provenance de données et mises à jour

De façon analogue à la base de données des services et équipements intérieurs, l'auteure a pu recourir à une base de données compilée par d'autres chercheurs (bases de données d'Apparicio et Séguin, LaPoSTe). La liste des parcs ainsi que les installations qu'ils comprennent ont été mises à jour à l'aide de visites de terrain pour ceux situés dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Ces visites nous ont d'ailleurs permis de vérifier si les installations sont de qualité et en bon état. Cependant, les variations n'étaient pas suffisamment grandes pour distinguer la qualité d'un parc à l'autre. Par conséquent, la variation de la qualité des installations n'est donc pas prise en considération dans l'analyse quantitative de l'accessibilité spatiale aux parcs.

Toujours de façon analogue au traitement des équipements collectifs et services pour les enfants, les parcs et installations des arrondissements environnants ont été intégrés à l'étude. Au total, 189 parcs ont été répertoriés, dont 35 dans Rosemont–La Petite-Patrie. La liste des installations dans les parcs se trouve au tableau 6. Toutefois, aucune visite terrain n'a été effectuée dans les arrondissements adjacents à Rosemont–La Petite-Patrie.

Sur tout le territoire, seuls les parcs comprenant au moins un équipement pour enfant (voir tableau 6 pour plus de détail) ont été intégrés à l'étude. Cela nous permet ainsi d'évacuer les très petits parcs qui servent à l'embellissement ou à l'aménagement d'espaces résiduels plutôt qu'à la détente ou aux pratiques sportives ou récréatives.

Tableau 6. Liste des installations dans les parcs comprenant au moins un équipement

	Rosemont–La Petite-Patrie	Territoire adjacent*
Équipements pour les 0 à 4 ans		
Aires de jeux	31	143
Jeux d'eau	5	12
Pataugeoires	10	37
Terrains de sport**		
Athlétisme	2	2
Baseball	9	31
Basketball	8	25
Football	2	7
Soccer	11	27
Tennis	3	18
Volleyball	2	3
Équipements d'hiver		
Patinoires extérieures	12	52
Glissades	4	6
Sentiers de raquette	1	4
Pistes de ski de fond	1	3
Équipements spécialisés		
Pistes pour patins à roues alignées	1	2
Parc de planches à roulettes	2	4
Autres équipements		
Piscines extérieures	2	14
Pistes pour la randonnée	2	4
Nombre total de parcs avec services	35	154

* Arrondissements Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Outremont. ** Peuvent comprendre un ou plusieurs terrains d'un même sport (par exemple, deux terrains de baseball).

La typologie des parcs

Afin de simplifier les données sur les parcs (18 services en 5 catégories, ainsi que la superficie des parcs), une classification ascendante hiérarchique (CAH) est effectuée. Le principe de la CAH consiste à agréger progressivement les individus (ici les parcs) et à mesurer leur proximité ou ressemblance⁴¹. Cette méthode permet par ailleurs la détermination du nombre de classes optimal dans le jeu de données.

Dans la présente étude, la classification a été effectuée sur les variables binaires (absence ou présence de chacun des 18 types d'installations) et la superficie des parcs recodée en cinq modalités

⁴¹ Le principe de la CAH consiste à agréger progressivement les individus en fonction de leur degré de ressemblance jusqu'à obtention d'une seule classe. Il y a de nombreuses façons de mesurer la ressemblance en fonction de la métrique (la distance euclidienne, distance du khi au carré...) et du critère d'agrégation (distance minimale, distance maximale, critère de Ward...). À chaque étape on agrège deux à deux les éléments les plus proches. Pour n individus on obtient donc $n-1$ classes à la première étape de classification, puis $n-2$ à la deuxième étape de classification et ainsi de suite jusqu'à obtention d'une seule classe. On peut représenter l'historique de la classification par un arbre hiérarchique (dendrogramme). Une fois toutes les étapes de classification achevées, on peut inspecter visuellement le dendrogramme et déterminer le nombre de classes optimal.

(moins d'un hectare, 1 à 5 hectares, 5 à 10 hectares, 10 à 20 hectares et 20 hectares et plus) avec la métrique euclidienne au carré et le critère d'agrégation de Ward (1963)⁴². L'objectif de cette CAH était alors de proposer une typologie des parcs en fonction de leur taille et des équipements qu'ils comprennent. Au final, à la lecture du dendrogramme (arbre de classification), nous avons retenu six classes (cette typologie sera analysée au chapitre des résultats, soit le troisième).

2.5. Les mesures d'accessibilité spatiale aux services et équipements

2.5.1. L'apport des SIG et de l'analyse spatiale

L'analyse spatiale s'appuie sur diverses méthodes mathématiques et statistiques pour décrire l'organisation géographique, repérer des structures, analyser, modéliser et prédire des phénomènes. Kemp (2005 : 392) définit l'analyse spatiale comme suit :

« Spatial analysis is the systematic use of geographic location(s) of objects of interest as an important variable in description, analysis, and prediction. Usually, but not necessarily, the analysis is in conjunction with the values of any data describing these objects. The ability to undertake simple and sophisticated spatial analysis is the reason GIS exist. Spatial analysis can be conducted at various levels of complexity».

Tandis que les méthodes d'analyse spatiale étaient plutôt sommaires il y a quelques décennies, l'analyse spatiale est un domaine en pleine expansion aujourd'hui (Fotheringham et Rogerson, 2009 : 2-3). L'évolution du matériel informatique et des logiciels, ainsi que l'accessibilité croissante aux bases de données (même gratuites et publiquement accessibles dans plusieurs cas) rendent ce type d'analyse de plus en plus pertinent pour traiter des problématiques urbaines, mais aussi pour répondre à des problèmes dans d'autres domaines académiques ou non (ex. écologie, épidémiologie, transactions en temps réel).

Souvent, l'analyse spatiale est couplée aux SIG⁴³ qui permettent la collecte, la gestion, la manipulation, l'analyse, la modélisation et l'affichage des données spatiales. Aucun logiciel SIG n'intègre toutes les méthodes d'analyse spatiale possibles. Cependant, dans la présente étude, le logiciel *ArcGIS*, version 9.3 est suffisant pour effectuer les analyses de réseau et les mesures d'accessibilité nécessaires dans le cadre des objectifs de recherche.

ArcGIS est muni d'un module d'analyse de réseau (*Network Analyst*) qui permet de calculer relativement aisément des mesures d'accessibilité pour notre population cible, les enfants. Brièvement, ce module est capable de trouver le chemin le plus court entre deux points, de trouver la route optimale pour un itinéraire comprenant plusieurs arrêts, et de déterminer la zone de desserte

⁴² Le critère de Ward (1963) permet de maximiser la variance inter-classe (rendre les classes les plus différentes possible les unes des autres) et minimiser la variance intra-classe (c'est-à-dire rendre les classes les plus homogènes possible).

⁴³ Selon Kemp (2005 : 191), les définitions des SIG sont nombreuses. Une bonne définition comporte les éléments suivants : un logiciel permettant de réaliser des fonctions bien définies (*GIS software*), des représentations digitales du monde (*GIS data*), une communauté d'utilisateurs se servant des outils permettant d'atteindre différents objectifs (*GIS community*) et l'utilisation des SIG pour résoudre des problèmes et faire avancer la science (*geographic information science*).

d'un service. Nous utiliserons cet outil pour calculer les distances entre la population et les services et pour visualiser l'accessibilité à l'aide de représentations cartographiques. L'exploration visuelle, ainsi que les indices calculés, nous permettant par la suite de détecter la variation de l'accessibilité spatiale aux services et équipements de l'arrondissement.

2.5.2. Le paramétrage de quatre éléments : l'unité spatiale de référence, la méthode d'agrégation, le type de distance et les mesures d'accessibilité

L'évaluation de l'accessibilité aux services et équipements de proximité nécessite le paramétrage de quatre éléments : l'unité spatiale de référence, la méthode d'agrégation, le type de distance et la ou les mesures d'accessibilité (Apparicio *et al.*, 2008 : [s.p.]).

L'unité spatiale de référence et la méthode d'agrégation

La plupart des études nord-américaines utilisent comme **unité spatiale de référence** le secteur de recensement auquel est rattaché une série de variables sociodémographiques et socioéconomiques (Ottensmann, 1994 ; Talen et Anselin, 1998). Cela permet de mettre en relation l'accessibilité aux services et le profil de la population (ex. Y a-t-il des différences d'accessibilité entre les secteurs plus ou moins défavorisés ?).

Statistique Canada diffuse des données du recensement sur la population, les familles, les ménages et les logements pour plusieurs découpages géographiques. À l'échelle intra-urbaine, il existe notamment les secteurs de recensement (SR)⁴⁴, les aires de diffusion (AD)⁴⁵ et les îlots de diffusion (ID)⁴⁶. L'unité spatiale de référence utilisée pour la présente étude sera l'aire de diffusion. L'échelle d'analyse est plus fine qu'au niveau des secteurs de recensement et les données sur le profil socioéconomique (particulièrement la population selon l'âge et la part des personnes à faible revenu) sont disponibles, contrairement à l'échelle de l'îlot de diffusion où seules trois variables sont disponibles (population totale, nombre de logements et de ménages).

Afin d'évaluer l'accessibilité à un service ou équipement donné pour une population dans une aire de diffusion, plusieurs **méthodes d'agrégation** sont possibles. En général, plus l'unité est petite, moins elle est sujette à des erreurs d'agrégation et donc le niveau de précision sera élevé (Talen, 2003 : 184). Les calculs de distances ont été effectués à partir de l'îlot de diffusion, afin de mieux tenir compte de la répartition de la population sur le territoire et par la suite, agrégé au niveau de l'aire de diffusion (voir également Apparicio *et al.*, 2008 : [s.p.]) en réalisant une moyenne pondérée par la

⁴⁴ Selon le dictionnaire de recensement de 2006, les secteurs de recensement (SR) sont de « petites régions géographiques relativement stables [qui] comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. Elles sont situées à l'intérieur de grands centres urbains dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus (Dictionnaire du recensement) ».

⁴⁵ Selon le dictionnaire de recensement de 2006, une aire de diffusion (AD) est une « petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 habitants ».

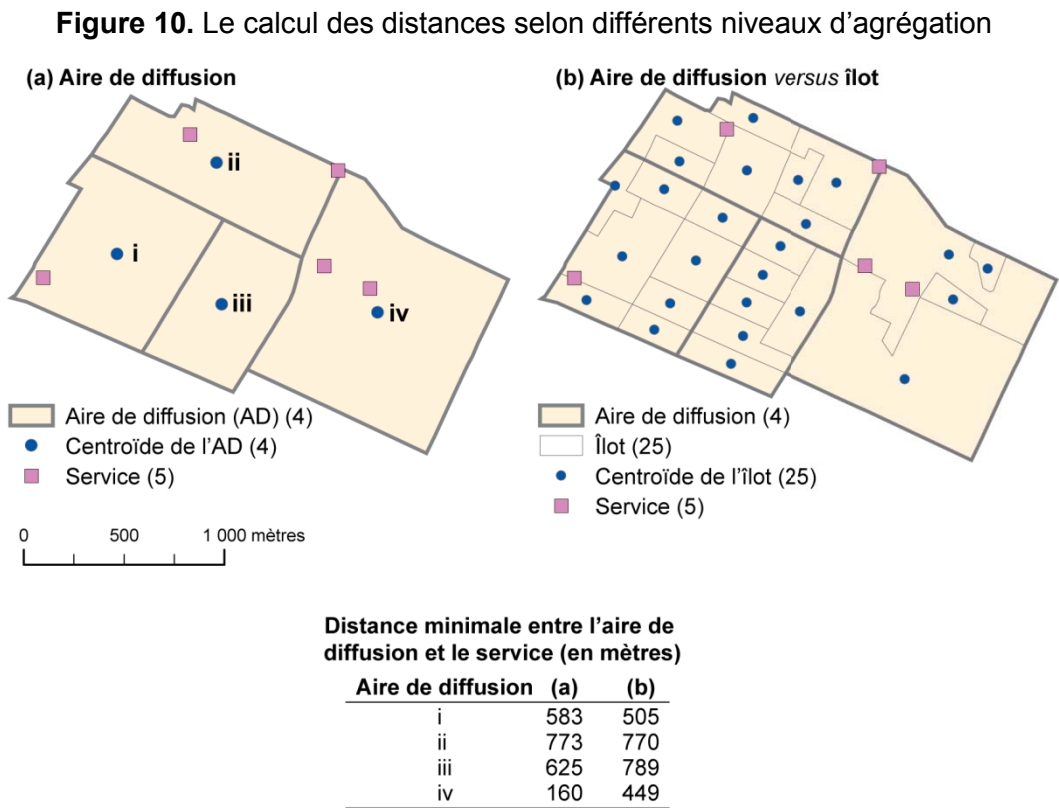
⁴⁶ Selon le dictionnaire de recensement de 2006, un îlot de diffusion (ID) est un « territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections ».

population totale. À titre d'exemple, la distance entre l'aire de diffusion et le service le plus proche s'écrit :

$$Z_i^a = \frac{\sum_{b \in i} w_b (\min |d_{bs}|)}{\sum_{b \in i} w_b},$$

où d_{bs} est la distance entre le centroïde de l'îlot b compris entièrement dans l'aire de diffusion i et le service s ; et w_b est la population totale de l'îlot b .

La figure 10 illustre le calcul des distances. Dans l'image de gauche, la méthode consiste à calculer la distance entre le centroïde de l'aire de diffusion et le service. Cette méthode a l'inconvénient de ne par tenir compte de la distribution de la population à l'intérieur de l'aire de diffusion. La méthode utilisée dans le présent mémoire est illustrée dans l'image de droite de la figure. Nous calculons la moyenne pondérée des distances entre les centroïdes des îlots et le service divisée par la population totale de l'aire de diffusion dans laquelle l'îlot est emboîté.



Le type de distance et les mesures d'accessibilité

Les **types de distance** les plus couramment utilisés dans le champ des études urbaines sont la distance euclidienne (distance à vol d'oiseau), la distance de Manhattan (angle droit), la distance réticulaire (trajet le plus court à travers un réseau de rues) et la distance temps (le trajet le plus rapide). Bien entendu, les deux dernières calculées à partir d'un réseau de rue sont plus précises que les distances cartésiennes. En outre, il est relativement facile aujourd'hui de les calculer à l'aide d'un SIG muni d'un module d'analyse de réseau.

La distance réticulaire semble la plus appropriée pour évaluer la distance aux services et équipements locaux, car comme mentionné plus haut, la population cible – les enfants – est susceptible de parcourir la distance à pied. Ce type de distance est d'ailleurs utilisé dans plusieurs études mentionnées dans la revue de la littérature (Burdette et Whitaker, 2004 et Cervigni *et al.*, 2008 pour les pédiatres ; Macintyre, Macdonald et Ellaway, 2008 ; Talen et Anselin, 1998 pour les aires de jeux, 2004 ; Witten, Exeter et Field, 2003 pour une multitude de services et équipements).

Plusieurs auteurs ont démontré que le choix des **mesures d'accessibilité** est déterminant lors de l'évaluation de l'accessibilité (notamment Talen et Anselin, 1998 ; Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004). Autrement, les résultats peuvent varier en fonction des mesures d'accessibilité retenues. Par conséquent, plusieurs auteurs préconisent le recours à plusieurs mesures pour décrire l'accessibilité dans toute sa complexité (Mladenka et Hill, 1977 ; Macintyre, Macdonald et Ellaway, 2008 ; Ottensmann, 1994 ; Smoyer-Tomic, Hewko et Hogson, 2004 ; Talen et Anselin, 1998 ; Apparicio *et al.*, 2008 ; Apparicio, Cloutier et Shearmur, 2007).

Dans le cadre de cette étude, deux types de mesures sont utilisées (elles seront décrites plus en détail ultérieurement) : la distance séparant la population du service le plus proche et le nombre de services compris dans un rayon de n mètres. Chacune des mesures renvoie à des conceptualisations différentes de l'accessibilité. La distance séparant la population du service le plus proche renvoie à la proximité immédiate (ex. quelle distance doit être parcourue pour accéder à une clinique médicale ?). Le nombre de services compris dans un rayon de n mètres est un indicateur de l'offre et de la diversité des services dans un environnement immédiat (ex. combien de parcs sont à la disposition des enfants dans un rayon d'un kilomètre ?).

Certains services ou équipements ont un bassin de population plus large que d'autres. Par exemple, il est fort probable qu'un parent soit prêt d'aller beaucoup plus loin pour faire vacciner son enfant que pour le laisser jouer dans un carré de sable. Les distances choisies varient donc selon le type de service ou d'équipement. Trois distances ont été calculées : 500, 750 et 1 000 mètres. Il est à noter que la distance d'un kilomètre correspond environ à 15 minutes de marche.

2.5.3. Le cas spécifique des parcs

La distance réticulaire ne peut se calculer qu'à partir de deux points. Dans le cas précédent (les services et équipements intérieurs), il s'agit du centroïde de l'îlot de résidence et du point géocodé à l'adresse postale du service ou de l'équipement, généralement situé au centre du lot sur lequel est érigé le bâtiment. La marge d'erreur est donc relativement faible. Dans le cas des parcs, particulièrement les plus grands, l'erreur du calcul de distance entre le lieu de résidence peut être relativement importante, tel qu'illustré à l'aide d'un parc de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie à la figure 11.

Figure 11. Deux méthodes de calcul de la distance entre un lieu de résidence et un parc



Source : Apparicio et Séguin (2006 : 196) (adapté par l'auteur).

Sur l'image de gauche, la distance a été calculée entre la résidence sur la 13^e avenue et le centroïde du parc Lafond qui a été préalablement déplacé vers la rue la plus proche le long du parc. Le chemin le plus court selon cette méthode de calcul est de 297 mètres. La méthode de calcul de distance favorisée dans la présente étude est celle illustrée dans l'image de droite. Dans ce cas, des points ont été placés à un intervalle de 20 mètres tout le long du périmètre du parc (voir également Apparicio et Séguin, 2006 : 196). La marge d'erreur entre le lieu de résidence et le point le long du périmètre du parc est donc de maximum dix mètres. Dans l'exemple, la distance entre le lieu de résidence et le parc Lafond a presque diminué de la moitié, soit à 156 mètres. La différence entre les deux méthodes peut être plus ou moins grande, selon la configuration du réseau de rues et la taille du parc. Le programme utilisé pour placer les points le long du périmètre des polygones des parcs a été téléchargé à partir de la rubrique d'aide en ligne d'ESRI (Environmental Systems Research Institute, Inc.) au lien suivant : <http://arcscripts.esri.com/details.asp?dbid=13268>.

2.5.4. Le développement d'indicateurs d'accessibilité

Tel que mentionné, nous utiliserons une variété de types de mesures selon le service ou équipement et nous développerons des mesures synthétiques d'accessibilité par domaine (culture et divertissement, éducation, santé, sports et loisirs d'intérieur, parcs, installations de sports et loisirs d'extérieur, services pour les moins de cinq ans). Les différents indicateurs utilisés pour chaque service ou équipement, ainsi que les indicateurs synthétiques pour les différents domaines sont listés dans le tableau 7.

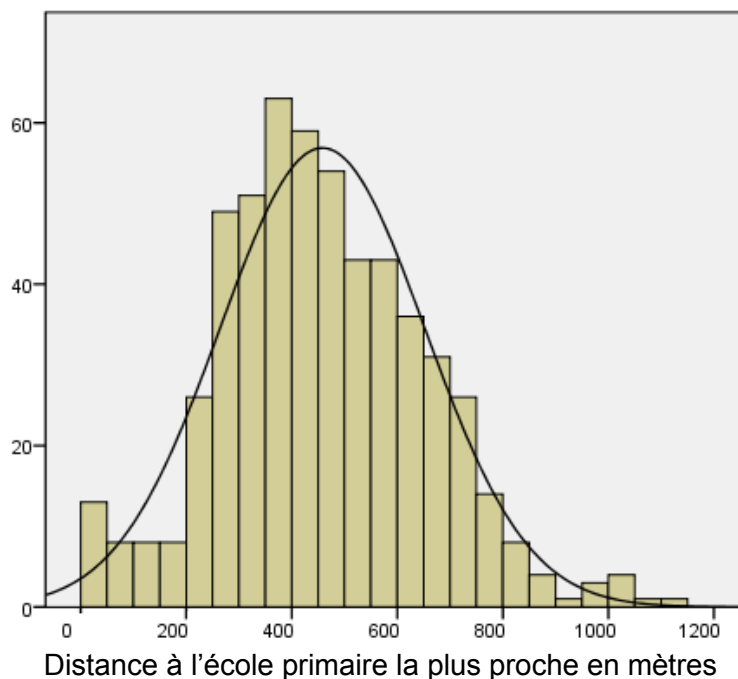
Tableau 7. Indicateurs d'accessibilité spatiale pour chaque service, équipement ou parc

Domaine	Service ou équipement	Mesure d'accessibilité
Culture et divertissement	Bibliothèque	Distance minimale
	Maison de la Culture	Distance minimale
	Cinéma	Distance minimale
	Mesure synthétique	$CultureSynt = (MinBiblio + MinDiffCul + MinCine) / 3$
Éducation	Écoles primaires francophones	Nombre à 750 mètres
	Garderie	Nombre à 750 mètres
	Mesure synthétique	$EducaSynt = (N750_PFranco + N750_Garderie) / 2$
Santé	CLSC	Distance minimale
	Cliniques privées	Nombre à 1000 mètres
	Dentistes	Nombre à 750 mètres
	Mesure synthétique	$SanteSynt = ((MinCLSC * 3) - (N1000_Clini * 3) - (N750_Dent)) / 7$
Sports et loisirs (intérieur)	Aréna	Distance minimale
	Centres d'activité	Nombre à 1000 mètres
	Piscine intérieure	Distance minimale
	Mesure synthétique	$SportISynt = ((MinPat_int) + (MinPisc_int) - (N1000_CentreAct)) / 3$
Parc	Parc	Distance minimale
	Parcs	Nombre à 750 mètres
Parc et installations sportives et de loisir (extérieur)	Services dans les parcs	Nombre d'équipements différents à 500 mètres Nombre d'équipements différents à 750 mètres Nombre d'équipements différents à 1000 mètres
Parc et installations : Services pour les jeunes enfants (extérieur)	Aire de jeux	Distance minimale
	Pataugeoire	Distance minimale
	Jeu d'eau	Distance minimale
	Mesure synthétique	$0-4Synt = ((MinPatauge_ext * 0,450) + (MinAirejeux_int) + (MinJeuEau * 0,342)) / 3$

Pour le domaine de la culture, l'indicateur de distance minimale (c'est-à-dire la distance métrique au service ou équipement le plus proche de l'îlot de résidence) sera utilisé, tant pour les bibliothèques, les maisons de la culture et les cinémas. L'indicateur de distance minimale a été choisi, car ces trois services et équipements sont présents en faible nombre sur le territoire (ex. deux bibliothèques, une maison de la culture et un cinéma dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie). Il ne s'agit donc pas de mesurer une variété d'installations dans un rayon accessible à pied. La mesure synthétique pour le domaine de la culture se calcule à partir de la moyenne de la distance minimale à ces trois services différents (bibliothèque, maison de la culture et cinéma).

Pour le domaine de l'éducation, l'indicateur d'accessibilité est le nombre d'écoles primaires francophones et de garderies respectivement dans un rayon de 750 mètres. La distance de 750 mètres a été choisie en fonction de la médiane et de la distribution des données. Cette méthode s'appuie sur celle des auteurs Witten, Exeter et Field (2003 : 168). Ces auteurs choisissent le seuil d'accessibilité en fonction de la médiane, afin de s'assurer qu'au moins 50% des îlots de diffusion (*meshblocks*) aient accès à au moins un service. Dans l'exemple illustré ci-après pour les écoles primaires (voir histogramme à la figure 12), la médiane de la distance entre l'îlot de résidence et l'école la plus proche est de 447 mètres. Un indicateur basé sur le nombre d'écoles primaires dans un rayon de 500 mètres aurait exclu près de la moitié des îlots de diffusion de Rosemont-La Petite-Patrie qui n'auraient eu aucune école à une distance d'un demi-kilomètre. De l'autre côté, à un seuil de 1 000 mètres, il y aurait eu un très grand éventail par rapport au nombre d'écoles dans un tel rayon (entre zéro et un maximum de neuf écoles). Le seuil de 750 mètres a été choisi comme juste milieu⁴⁷.

Figure 12. Histogramme pour la distance minimale aux écoles primaires francophones



Min = 0 m; Max = 1109 m; Moyenne = 458 m; Médiane = 447 m; Q1 = 333 m; Q3 = 582 m

Pour le domaine de la santé, trois seuils différents sont utilisés. Pour le CLSC, la distance minimale est mesurée (d'ailleurs, dans la pratique, chaque résident est associé à seulement un CLSC selon son code postal – il n'est donc pas question de parler de diversité). La situation est très différente pour les deux autres services de santé où la diversité est beaucoup plus grande. Le seuil de distance pour les dentistes (750 m) est plus faible que pour les cliniques privées (1 000 m) car la médiane de la distance minimale est plus faible pour la première que la seconde (390 et 462 m respectivement). Nous avons également présumé que pour les enfants l'accessibilité aux CLSC et aux cliniques est

⁴⁷ La situation des garderies était très similaire (médiane de 409 mètres).

plus importante qu'aux dentistes, ces derniers étant un service privé largement disponible sur le territoire, tandis que l'accès aux médecins est souvent plus difficile. C'est pourquoi nous avons pondéré différemment les trois indicateurs (3 pour les cliniques et CLSC et 1 pour les dentistes)⁴⁸.

Pour la mesure synthétique, nous avons procédé en plusieurs étapes. Premièrement, nous avons centré-réduit les données (c'est-à-dire nous avons soustrait à chacune des valeurs sa moyenne correspondante et nous l'avons divisé par son écart-type). La moyenne est donc égale à 0 et la variance à 1. Ainsi, nous obtenons des données indépendantes de l'échelle et de l'unité (par exemple, la distance minimale aux CLSC se mesure *en mètres*, tandis que pour les dentistes nous utilisons le *nombre à une distance de 750 mètres*) et des variables ayant la même moyenne et dispersion. Cela nous permet donc de comparer les variations entre les différentes variables. Par la suite, nous changeons les signes devant les variables, car les différentes variables ne varient pas dans le même sens. Par exemple, plus la valeur est élevée pour la distance minimale au CLSC, moins l'accessibilité est bonne. En revanche, pour les cliniques et dentistes, plus la valeur est faible, moins l'accessibilité est bonne. Nous multiplions donc le nombre de cliniques et dentistes par moins un (-1). En outre, nous accordons une pondération plus importante aux cliniques et aux CLSC qu'aux cliniques dentaires puisqu'habituellement, les enfants fréquentent moins souvent ces dernières que les deux premières. L'indicateur synthétique pour le domaine de la santé est donc le suivant :

$$\text{SanteSynt} = ((\text{MinCLSC} * 3) - (\text{N1000_Clini} * 3) - (\text{N750_Dent})) / 7$$

Pour le domaine des sports et loisirs intérieurs, la distance minimale est utilisée comme indicateur d'accessibilité pour les piscines et les arénas pour des raisons analogues aux bibliothèques décrites auparavant. Pour les centres d'activité, un seuil de 1 000 mètres est utilisé compte tenu de la très grande diversité des centres d'activité. Tandis que certains sont de taille importante et offrent une variété de cours ou de services (ex. camps de vacances, cours de peinture) et des équipements divers (ex. gymnases, piscines), d'autres sont de simples gymnases de plus ou moins bonne qualité (ex. dimensions non normées, présence de colonnes versus des gymnases doubles avec estrades). La mesure synthétique pour les sports et loisirs a été calculée de manière semblable à l'indicateur précédent, celui de la santé. Nous avons centré-réduit les données dans un premier temps. Par la suite, nous changeons les signes devant les variables.

Relativement aux parcs, nous mesurons d'une part l'accessibilité aux parcs comme tels, et d'autre part, l'accessibilité aux différentes installations qu'ils comprennent. Pour ce faire, nous avons calculé les mesures suivantes :

- la distance au parc le plus proche (proximité immédiate);

⁴⁸ En l'absence de données sur la fréquentation de ces services par les enfants, nous avons fixé arbitrairement la pondération à trois pour les CLSC et les cliniques médicales. Par conséquent, cela revient à considérer que les enfants fréquentent annuellement trois fois plus les CLSC et les cliniques médicales que les cliniques dentaires.

- la distance minimale aux six différents types de parcs issue de la CAH (proximité immédiate);
- le nombre de parcs dans un rayon de 750 mètres (diversité dans l'environnement immédiat);
- le nombre d'équipements différents présents au sein des parcs dans un rayon de 500, 750 et 1 000 mètres (variété des équipements sportifs et récréatifs dans l'environnement immédiat);
- distance minimale aux trois équipements pour jeunes enfants (aires de jeux, pataugeoires et jeux d'eau)⁴⁹.

2.5.5. Mise en relation entre les indicateurs d'accessibilité et le profil sociodémographique

2.5.5.1. Statistiques uni- et bivariées sur les mesures d'accessibilité

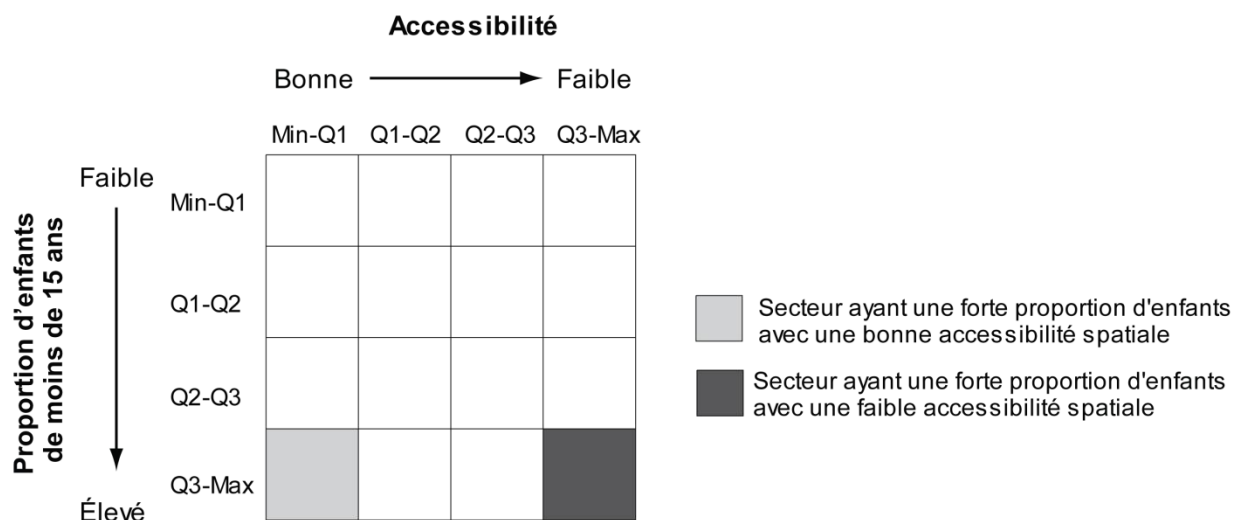
Afin d'explorer les différents indicateurs d'accessibilité obtenus pour les aires de diffusion, les statistiques univariées sont calculées pour tous les indicateurs d'accessibilité à l'aide du logiciel SAS (version 9.2). Les statistiques retenues sont le minimum, le maximum, la moyenne, la médiane, les quartiles, les déciles, ainsi que l'écart-type et le coefficient de variation. Quatre principaux tableaux de statistiques univariées seront analysés : un premier tableau incluant tous les indicateurs sans aucune pondération, un deuxième avec une pondération par la population totale, un troisième avec une pondération par le nombre d'enfants (0 à 14 ans, 0 à 4 ans et 5 à 14 ans respectivement) et un quatrième pondéré par le nombre de personnes à faible revenu. Par ailleurs, les corrélations de Pearson et de Spearman ont été calculées afin d'examiner s'il y a une relation entre certaines caractéristiques du profil sociodémographique (le nombre d'enfants ainsi que la population à faible revenu) et les indicateurs d'accessibilité.

2.5.5.2. Repérage des zones problématiques

Les variables d'accessibilité et les deux variables caractérisant le profil (proportion d'enfants dans la population et proportion de personnes à faible revenu) ont été cartographiées dans ArcGIS dans une classification selon les quartiles (Min-Q1, Q1-Q2, Q2-Q3 et Q3-Max), ce qui permet de les comparer visuellement. Afin d'illustrer le repérage des zones bien et mal desservies, prenons l'exemple de la proportion d'enfants de moins de quinze ans.

⁴⁹ Nous avons aussi construit une mesure synthétique d'accessibilité à ces équipements pour jeunes enfants. Les moyennes de la distance minimale pour les aires de jeux, pataugeoires et jeux d'eau sont respectivement de 302, 672 et 884 mètres. Les pondérations émises sont de 1 pour les aires de jeux, 0,450 (=302/672) pour les pataugeoires et 0,342 (=302/884) pour les jeux d'eau.

Figure 13. Repérage des zones problématiques selon les quartiles



Tel qu'indiqué dans le diagramme (figure 13), nous nous intéressons, d'une part, aux secteurs ayant la plus forte proportion d'enfants (Q3-Max) et une bonne accessibilité spatiale (Min-Q1) et, d'autre part, aux secteurs ayant la plus forte proportion d'enfants (Q3-Max) et une faible accessibilité (Q3-Max). Nous ferons de même avec la population à faible revenu.

En résumé, nous avons présenté les SIG et l'analyse spatiale comme principal outil méthodologique pour l'analyse de l'accessibilité spatiale. Ces informations nous permettent de qualifier le territoire en termes de distances aux services et équipements et de déterminer s'il existe une variation importante. Une fois cette étape achevée, nous pouvons analyser les pratiques d'utilisation de ces services et équipements des enfants et de leurs parents.

2.6. L'analyse des pratiques d'utilisation des services et équipements

2.6.1. L'utilisation de méthodes qualitatives

Les *focus groups* constituent l'outil principal de l'analyse des pratiques d'utilisation des services et équipements par les enfants et leurs parents. Ils nous permettront de déterminer les dimensions de l'accessibilité qui sont valorisées par les parents ou qui font obstacle à l'utilisation. Par ailleurs, des entrevues avec des informateurs-clé ont été réalisées en amont de la recherche, afin de mieux connaître le terrain et pour repérer des parents pour participer aux *focus groups*.

Les *focus groups* et les entrevues avec des informateurs-clé appartiennent à la famille des méthodes qualitatives qui visent à comprendre le sens que les individus donnent au monde et à leurs actions. Contrairement à la recherche quantitative, la recherche qualitative ne vise pas la significativité statistique et la mesure ou la prédiction des phénomènes comme l'illustre la citation suivante :

« The common theme is a preoccupation with systems of shared meaning : the common project, one of subjective understanding rather than statistical description; the primary goal, an ability to emphasize, communicate and (in some cases) emancipate, rather than to generalize, predict and control » (Johnston, Gregory et Smith, 1998 : 491).

Les méthodes qualitatives sont particulièrement adaptées à l'étude des pratiques d'utilisation des services et équipements pour les enfants. D'une part, parce qu'il s'agit d'examiner en profondeur des phénomènes et des processus complexes : plusieurs dimensions notamment la distance, les heures d'ouverture et la qualité des installations sont interreliées et ont – probablement toutes – une certaine influence sur l'utilisation des équipements. Par ailleurs, plusieurs éléments comme le sentiment de sécurité, la propreté des équipements et des lieux et la perception des autres usagers sont fortement subjectifs. Également, les méthodes qualitatives se prêtent bien aux phénomènes ou questions pour lesquels les variables pertinentes n'ont pas encore été identifiées et ne nécessitent pas un choix préalable de facteurs discriminants. Les méthodes qualitatives nous permettent plutôt d'explorer les différentes dimensions qui semblent avoir une influence sur les pratiques. Finalement, les méthodes qualitatives se prêtent bien aux groupes peu connus. Comme mentionné dans la problématique, les pratiques d'utilisation des services et équipements des enfants et de leurs parents ont été relativement peu étudiées.

2.6.2. Les entrevues avec les informateurs-clé

Six informateurs-clé ayant une bonne connaissance de l'offre de services pour enfants de l'arrondissement ont été interviewés. Plus exactement, il y avait un conseiller à l'arrondissement, un élu de l'arrondissement, un employé du CSSS du Cœur-de-l'Île⁵⁰, et deux personnes travaillant pour des organismes visant des enfants et/ou des familles dans différents quartiers de l'arrondissement et une responsable d'un centre de loisirs. Notons que pour les informateurs-clé l'utilisation du féminin et du masculin a parfois été modifiée et leur fonction exacte au sein des instances n'est pas révélée. Cela leur assure un plus haut niveau de confidentialité.

Le recours à des informateurs-clé est fréquent en sciences sociales pour guider le chercheur. Généralement, les candidats recherchés ont des connaissances particulières, un statut particulier et de bonnes habilités de communication. Les informateurs-clé peuvent aussi servir de porte d'entrée dans une communauté et peuvent collaborer tout au long de la recherche (Gilchrist, 1999 : 358).

La discussion avec les informateurs-clé traitait des points suivants : la description du poste de l'informateur-clé et ses tâches au quotidien, la caractérisation ou la qualification des services et équipements s'adressant aux enfants sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie. Par la suite, une série de questions exploraient plus en détail les cinq dimensions d'accessibilité de Penchansky et Thomas (1981), la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le

⁵⁰ Centre de santé et services sociaux du territoire La Petite-Patrie et Villieray.

prix et l'acceptabilité du service. Les entrevues se terminaient généralement avec des questions reliées à la revendication de services ou équipements pour enfants de la part de parents ou de groupes de citoyens. Finalement, leur aide était sollicitée pour trouver des participants pour les *focus groups* ou encore une permission d'affichage de l'information sur le projet de recherche. Dans certains cas, une demande d'utiliser les locaux pour la tenue d'un *focus group* était également faite. Le guide d'entrevue pour les entrevues avec les informateurs-clé se trouve dans l'annexe A.

Les discussions avec les informateurs-clé, d'une durée variable (une demi-heure à une heure), ont aidé à mieux connaître la nature de l'offre de services et équipements pour enfants dans l'arrondissement et à bien formuler et ajuster les questions pour les participants des *focus groups*. Certains informateurs-clé ont aussi aidé, dans la mesure du possible, à transmettre l'information à des participants potentiels. Dans l'analyse des résultats, les entrevues avec les informateurs-clé ont permis de valider certaines informations avec celles issues des *focus groups*. Les résultats des entrevues avec les informateurs-clé furent donc très précieux à cet égard. Pour ce qui est de l'analyse des pratiques d'utilisation des services et équipements pour les enfants, nous utiliserons principalement les résultats des *focus groups* avec les parents car ce sont eux qui connaissent le mieux leurs propres pratiques et les raisons sous-jacentes.

2.6.3. Les *focus groups*

Les *focus groups* sont des discussions de groupe sur un sujet particulier d'expertise (Johnson, 1996 : 517). Ils sont apparus dans le domaine de marketing durant les années 1920. Par la suite, ils ont été utilisés par Robert Merton durant les années 1950 pour examiner la réaction de la population à la propagande de guerre et sont devenus de plus en plus populaires durant les années 1970 et 1980 dans divers champs d'intérêt. Par contre, ce n'est que relativement récent que les *focus groups* sont utilisés comme méthode principale de recherche en sciences sociales (Kitzinger, 1994).

Les *focus groups* peuvent être utilisés comme méthode exploratoire ou confirmatoire. Ils permettent d'obtenir de l'information de base sur une variété de sujets, clarifier des idées, développer des questions et comprendre l'interaction au sein du groupe, afin de comprendre des problèmes particuliers et des processus (Skop, 2006 : 114-116). Ils peuvent être utilisés comme unique méthode dans une étude ou combinés avec d'autres études qualitatives ou quantitatives (Wilkinson, 2004 : 178).

Le nombre idéal de participants varie selon les auteurs. Un trop grand groupe requiert beaucoup d'interventions de la part de l'animateur et offre moins de temps aux participants pour s'exprimer. Frustrés, les participants risquent de discuter avec leur voisin, ce qui nuit à la synergie du groupe. Inversement, avec trop peu de participants, les opinions ont tendance à être moins diversifiées. Si les participants interviennent peu, l'animateur risque de devoir constamment relancer la discussion avec

des nouvelles questions. L'équilibre entre ces facteurs semble être atteint dans les groupes composés de sept à neuf participants (Geoffrion, 2004 : 342). La durée du *focus group* varie généralement d'une heure et demie à deux heures et demie (May, 2001 : 125).

Comparativement aux entrevues individuelles, les *focus groups* permettent une interaction entre les participants. Plutôt qu'une série d'échanges bilatéraux et contrôlés entre un participant et le modérateur, cette méthode vise à encourager des discussions multilatérales entre les participants (Johnson, 1996 : 522-523). Selon Kitzinger (1994 : 142), les *focus groups* offrent deux principaux avantages : d'une part, les commentaires des participants sont complémentaires dans les cas où ils partagent le même point de vue et permettent aux chercheurs de comprendre les enjeux clés; d'autre part, ils sont argumentaires et amènent les participants à remettre en question leurs propos, à provoquer des réactions, les contester et à être en désaccord. Dans les deux cas, les participants contribuent à la richesse de l'information. Les *focus groups* permettent donc une compréhension approfondie des réponses obtenues par les participants.

L'interaction au sein du *focus group* peut donner des résultats inattendus qui seraient difficiles à atteindre lors d'entrevues individuelles ou de sondages. Tandis que le modérateur du *focus group* se charge de guider la discussion, afin de rester dans le sujet, les participants peuvent diriger les conversations vers des éléments inattendus, mais tout de même pertinents pour le sujet ou importants à leur opinion (Wilkinson, 2004 : 181).

Dans notre cas, il s'agit d'une étude très exploratoire. Il s'agit de voir quelles sont les dimensions d'accessibilité valorisées ou qui font obstacle parmi les parents. Cette méthode a été jugée particulièrement pertinente, car elle permet de vérifier si les participants ont une compréhension commune de la question (Geoffrion, 2004 : 335). Les *focus groups* permettent de recueillir un maximum d'informations sur les types de facteurs (ex. distance, état des lieux, heures d'ouverture, autres usagers, qualité des installations) qui influencent les pratiques d'utilisation des services et équipements. Par ailleurs, ils permettent une discussion plus en profondeur sur les thèmes qui font réagir les participants et de recueillir plus d'information sur la distance comme facteur d'influence plus ou moins important, la façon dont les participants s'adaptent à l'offre de services et équipements dans leur environnement et pourquoi ils utilisent un service plutôt qu'un autre.

Plus exactement, les *focus groups* sont orientés sur les cinq dimensions d'accessibilité de Penchansky et Thomas (1981), soit la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le prix et l'acceptabilité du service. Les dimensions d'accessibilité ont été explorées séparément pour chacun des types de services ou d'équipements : premièrement les installations de sports et loisirs (centres d'activité, parcs incluant leurs installations), deuxièmement les services de garde et d'éducation pour les enfants et troisièmement les équipements liés à la culture et au

divertissement (ex. bibliothèques, maisons de la culture, cinéma). Les services et équipements de santé sont exclus de l'analyse des pratiques d'utilisation pour deux raisons. Premièrement, les soins de la santé physique et mentale relèvent moins de l'arrondissement ou de la Ville, mais plutôt d'autres paliers gouvernementaux (surtout la province)⁵¹. Le pouvoir local de modifier l'offre de services ou d'équipements de santé est donc plutôt limité. Dans le cas des cliniques médicales et cabinets de dentistes, il s'agit de services privés, qui eux aussi, ne sont pas soumis aux décisions des fonctionnaires municipaux. Deuxièmement, le temps des *focus groups* étant limité, un choix dans les sujets de discussion devait être fait, afin d'être en mesure d'approfondir les thèmes abordés. Par ailleurs, les *focus groups* couvrent des informations sur l'âge des enfants, l'appréciation générale des parents à l'égard des services et équipements pour enfants dans le quartier, les services ou équipements utilisés le plus souvent incluant leur localisation, ainsi que leur raison de choisir un service ou équipement plutôt qu'un autre. Le *focus group* concluait avec une série de questions sur les revendications des participants concernant les services dans l'arrondissement. Par ailleurs, une question à la fin du *focus group* visait à connaître laquelle des cinq dimensions de Penchansky et Thomas (1981) est jugée la plus importante par les parents. La discussion s'est terminée avec une demande de référer à d'autres parents susceptibles à participer à l'étude. Les points de discussion sont élaborés plus en détail dans le guide d'entrevue disponible à l'annexe B.

Également, après l'analyse du premier *focus group*, il a été jugé pertinent de demander aux participants de nommer les rues qui délimitent leur quartier sans pour autant leur donner une définition de ce qu'ils doivent entendre par *quartier*. La notion de quartier – utilisée ici comme synonyme de voisinage ou d'environnement immédiat – dépend largement de la perception des habitants, reflétant d'ailleurs aussi leurs pratiques ou habitudes. La perception de l'environnement est un domaine d'études complexe qui relève de la géographie, la psychologie, la planification urbaine et de l'architecture et peu de recherches ont traité de la façon dont les résidents caractérisent leur voisinage, en termes de limites ou du type d'endroits où ils réalisent des activités ou en termes d'espaces que les résidents incluent dans leur quotidien (Talen, 1999 : 540). L'étendue des quartiers est surtout pertinente en relation avec l'appréciation générale des parents sur les services et équipements pour enfants du quartier. Ces informations nous indiquent si l'offre de services ou d'équipements dans le milieu environnant convient aux parents et quelle pourrait être l'étendue de ce milieu environnant. L'étendue des quartiers (en km²) a été calculée à l'aide des SIG.

À la fin des *focus groups*, les participants remplissaient un questionnaire d'appoint. Celui-ci permettait de recueillir des données sur les caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques des participants aux *focus groups* (ex. âge du participant, sexe, profession, nombre d'enfants et leur âge,

⁵¹ Néanmoins, un informateur du programme scolaire du CSSS du Cœur-de-l'île souligne que dans le milieu de la santé – surtout parmi les populations plus vulnérables – la proximité est un enjeu. Dans la mesure du possible les intervenants en santé réfèrent leurs clients localement. « Quand ça demande un déplacement plus grand, ben on perd des clients. »

composition de la famille, lieu de résidence (code postal), mode d'occupation du logement, niveau de scolarité, accès à une voiture, revenu familial). Nous avons également noté le statut lié à l'emploi (employé à temps plein, temps partiel, à la maison ou "autre") car les habitudes de fréquentation des services ou équipements peuvent varier fortement selon le temps que les parents ont à disposition avec les enfants. Par ailleurs, nous avons demandé aux parents de faire un classement pour chaque service ou équipement indiquant l'importance de l'avoir proche du lieu de résidence. Cependant, il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un sondage statistiquement représentatif. Les informations fournies ont été traitées de manière confidentielle. Par exemple, les enveloppes n'ont été ouvertes qu'après la tenue du *focus group*. Initialement, il avait été prévu d'utiliser ces données pour la pondération des mesures d'accessibilité de façon analogue à la méthode de Witten *et al.* (2006), mais en raison du faible nombre de participants, nous avons décidé de ne pas appliquer cette méthode; et par conséquent, de les présenter uniquement dans le cadre des résultats des *focus groups*. Le questionnaire d'appoint se trouve dans l'annexe C.

2.6.3.1. Définition de la population

Les *focus groups* ont été menés avec des parents d'enfants âgés de douze ans et moins. À part le critère de l'âge des enfants, les parents devaient avoir habité dans l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie depuis au moins un an, afin d'avoir un groupe constitué de personnes qui connaissent déjà bien leur quartier et vraisemblablement ses services ou équipements. Seulement des personnes francophones ou bilingues ont participé à l'étude. La communication en français ne posait donc pas un problème. Les parents plutôt que les enfants ont été choisis pour participer à la recherche. Une recherche avec les enfants (surtout les plus jeunes) aurait exigé des méthodes fort différentes (ex. cartes cognitives) et un certificat d'éthique aurait été très difficile à obtenir, car les enfants mineurs font partie des « personnes vulnérables [qui] ont le droit d'être protégés avec un soin particulier contre tout mauvais traitement, toute exploitation ou discrimination » (Énoncé de politique des trois conseils, 1998 : i.5). Notons que tel que mentionné dans le chapitre précédent, ce sont plutôt les parents que les enfants eux-mêmes qui décident où aller pour fréquenter des services et équipements, entre autres parce qu'ils accompagnent leur enfant (Tucker, Gilliland et Irwin, 2007 : 191).

2.6.3.2. Constitution de l'échantillon

L'accès aux participants s'est fait par des modes d'accès directs ou indirects. Dans les modes d'accès directs, on retrouve le face-à-face dans des lieux fréquentés. Ces modes ont l'avantage d'être neutres « dans la mesure où ils ne sont pas médiatisés par la présence d'un tiers, mais leur efficacité peut être limitée par la distance sociale entre enquêteur et enquêté » (Blanchet, Gotman et de Singly, 1992 : 53). Les modes d'accès indirects passent par « l'entremise de tiers, institutionnels ou personnels. Ces modes ont le désavantage de n'être pas neutres, dans la mesure où la demande de

l'enquêteur (qui est une demande de recherche) se double d'une demande tierce (amicale, sociale, institutionnelle) pouvant brouiller le cadre contractuel de communication » (Blanchet, Gotman et de Singly, 1992 : 53-54). Il est à noter qu'initialement il avait été prévu de faire le recrutement des parents à travers les directeurs d'école, mais cette méthode aurait nécessité l'autorisation de la Commission scolaire de Montréal. Cependant, cette dernière n'accepte des demandes de recherche que deux fois par an. Or, cette période aurait considérablement repoussé la remise du présent mémoire.

Voici les différentes façons dont l'échantillon a été constitué. Afin de préparer le terrain, deux outils ont été développés : une affiche en couleur invitant des parents à participer à l'étude (explication du projet, critères, coordonnées) et un feuillet d'information qui pouvait être distribué directement aux parents. Des affiches ont été posées dans divers commerces et cafés locaux, des organismes ou institutions visant (exclusivement ou non) les enfants ou les familles, notamment les centres de loisir, CLSC, organismes à but non lucratif, la mairie de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, ainsi que le bureau Accès Montréal.

Tel que mentionné auparavant, les informateurs-clé (ainsi que d'autres intervenants qui n'ont pas été interviewés) ont été sollicités pour transmettre l'information sur la recherche à des parents de l'arrondissement. Cela s'est fait de différentes manières. Un organisme a publié l'information dans un bulletin aux membres. D'autres organismes ont tout simplement permis l'affichage de l'information ou ont distribué les feuillets d'information à leurs membres ou connaissances. Par exemple, un employé dans le domaine des loisirs a distribué le feuillet d'information aux 160 enfants fréquentant un camp de jour. Des parents ont également été approchés lors d'événements spéciaux (ex. fêtes de quartier) et devant des écoles, dans des parcs, des centres de loisirs ou les ruelles. Finalement, quelques participants ont été recommandés à travers des connaissances de la chercheuse (amis, collègues d'université, collègues de travail).

Le recrutement des participants aux *focus groups* s'est avéré très difficile. Plusieurs informateurs-clé ou autres intervenants sur le territoire se sentaient mal à l'aise de recommander des participants, car ils estimaient qu'une contribution financière pour les participants, ainsi qu'un remboursement des frais de gardiennage à la maison et des frais de transport étaient nécessaires. Or, la chercheuse n'avait pas accès à des fonds suffisamment élevés pour offrir de tels avantages. Plusieurs informateurs-clé ou intervenants avaient déjà sollicité leurs membres pour des études ou prévoyaient le faire dans un futur proche et ne voulaient donc pas les « sursolliciter » avec une autre demande d'étude.

Même parmi les parents intéressés par la thématique, très peu ont finalement accepté de participer au *focus group*. Il est à noter que la période de recrutement s'est déroulée en partie durant la période estivale où beaucoup de familles portaient en vacances ou faisaient des sorties estivales. Par ailleurs,

pour les parents qui travaillent, les soirées de semaine sont souvent bien remplies, le temps de quitter le lieu de travail, d'aller chercher les enfants, faire le souper, le ménage et de coucher les enfants, ce qui les rend peu disponibles. Plusieurs parents (familles monoparentales ou non) évoquaient également des heures de travail non standards ou une absence de gardienne pour les enfants. Les *focus groups* débutaient vers 19 ou 20 heures durant une journée de semaine, afin de permettre à un maximum de parents ayant des horaires de travail dits standards⁵² de participer à la recherche. Pour ceux qui avaient manifesté un intérêt de participer à la recherche (il y en avait 38 qui répondaient aux critères et dont les coordonnées avaient été répertoriées), il était très difficile de coordonner les agendas pour trouver un moment qui leur convenait, ce qui fait que certains n'ont finalement pas pu participer. Afin d'arranger le plus possible les parents, le gardiennage des enfants sur place a été offert lors de deux *focus groups* sur trois. Finalement, pour le dernier *focus group* où les participants provenaient de secteurs assez éloignés au sein de l'arrondissement, un remboursement des frais de transport a été offert. Aux problèmes mentionnés plus haut, s'ajoutent les participants qui se désistent au dernier moment. À titre d'exemple, lors d'un des *focus groups*, il y avait une pluie battante, ce qui a également fait perdre beaucoup de participants le soir même. Ces difficultés expliquent le faible nombre de participants pour les *focus groups* : sept lors du premier, six (sur un total de huit qui avaient confirmé la veille) lors du deuxième et cinq (sur un total de huit qui avaient confirmé la veille) lors du troisième soit 18 personnes au total.

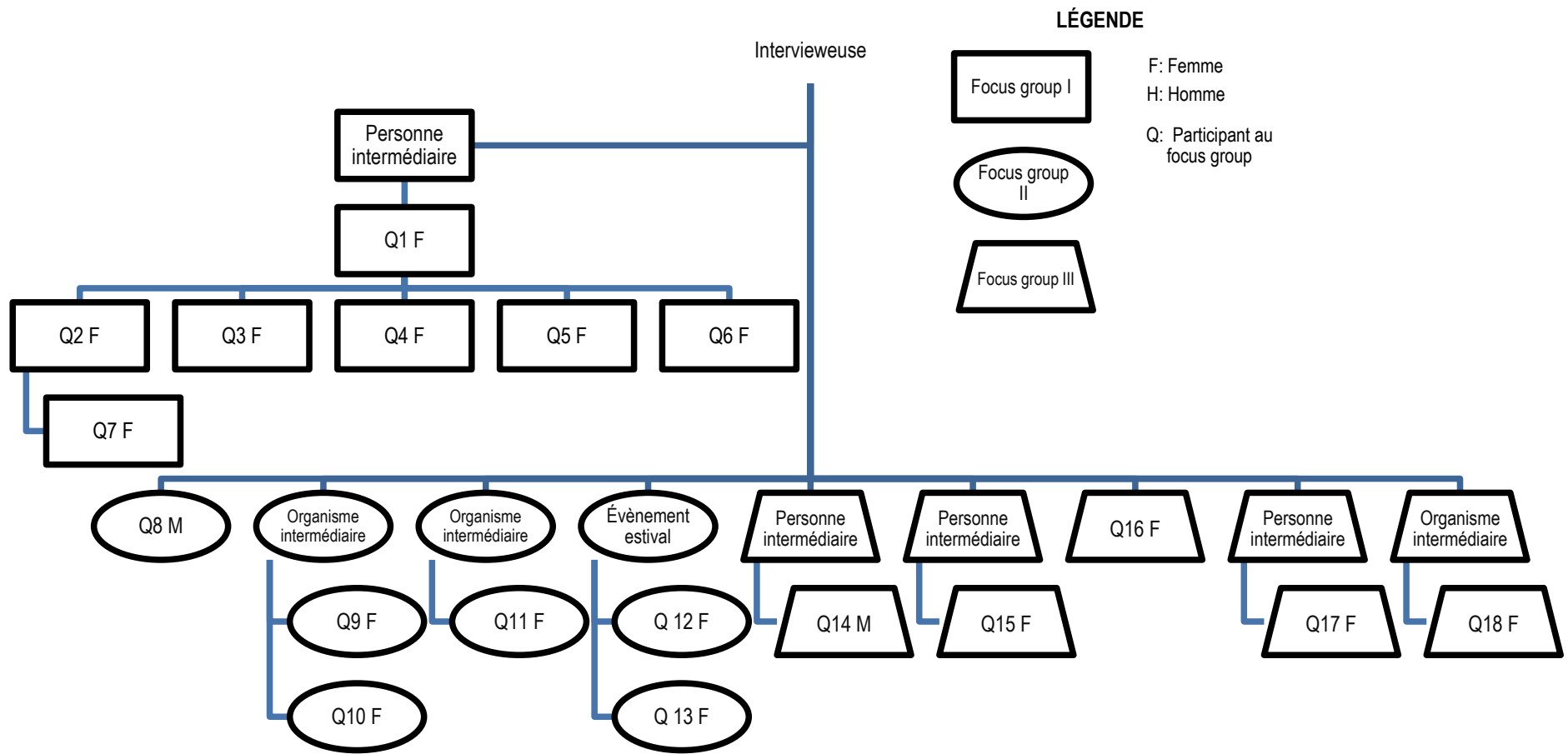
Initialement, nous souhaitions réaliser environ quatre *focus groups* de 9 à 10 personnes chacun, mais malgré un nombre assez restreint de participants, les 18 parents qui ont finalement participé évoquaient des pratiques d'utilisation semblables. Même avant d'analyser les entrevues en détail, l'importante utilisation des services et équipements locaux en était la principale caractéristique. La chercheuse estime que le niveau de saturation empirique a été atteint. Selon Pires (1997), l'atteinte de la saturation empirique ne rend pas compte de la totalité du phénomène, mais il s'agit plutôt d'un critère méthodologique qui indique au chercheur quand arrêter la collecte de données.

L'organigramme suivant (figure 14) montre le résultat des efforts de recrutement pour les trois *focus groups*. Le premier *focus group* a été formé à travers une personne intermédiaire, qui connaissait une participante qui a recommandé cinq autres personnes (amies ou voisines), dont une en a référé une autre encore. Le groupe était constitué de femmes uniquement. Le deuxième *focus group* était constitué d'une connaissance directe, de deux participantes recrutées à travers un groupe de femmes et de la petite-enfance, d'une participante qui a répondu à l'invitation affichée dans un centre de loisirs et deux personnes rencontrées lors d'un événement estival dans le quartier. Parmi ces six participants, il y avait un homme. Finalement, le dernier *focus group* était constitué de trois personnes recrutées à travers des personnes intermédiaires (amis et collègues), une à travers l'affichage de

⁵² Lundi à vendredi entre 9h et 17h.

l'information dans un centre communautaire et une personne qui avait été recrutée directement dans un parc de l'arrondissement. Dans ce groupe, il y avait un homme et quatre femmes.

Figure 14. Le mode de recrutement des participants

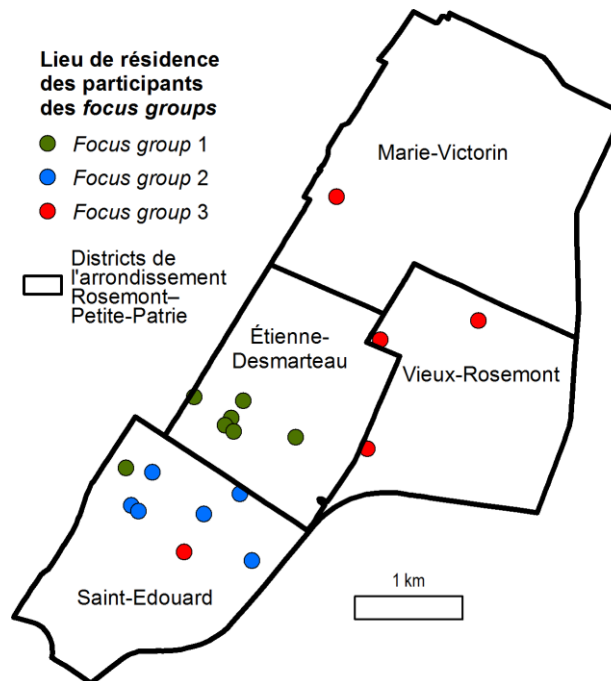


2.6.3.3. Lieu de tenue des *focus groups* et profil des participants

Les trois *focus groups* avaient lieu dans différents endroits. Dans la mesure du possible, les locaux étaient localisés à proximité du lieu de résidence des participants, soit dans une résidence privée lors du premier *focus group* et des locaux communautaires ou de loisirs dans les deux autres cas. Les trois groupes étaient animés par la chercheuse. Un observateur, le directeur de recherche, était présent seulement lors du premier *focus group*. Les participants étaient assis autour d'une table avec l'animatrice. Pour le premier et le troisième *focus group*, les enfants étaient gardés dans une salle adjacente.

La carte à la figure 15 montre le lieu de résidence des participants. Le premier *focus group* était constitué de participantes vivant dans le même voisinage dans le district Étienne-Desmarteau et leur amie dans Saint-Édouard. Le deuxième *focus group* était constitué de résidents du district Saint-Édouard uniquement. Le troisième était constitué de participants provenant de lieux divers : trois personnes du district du Vieux-Rosemont, une de Marie-Victorin et une de Saint-Édouard.

Figure 15. Lieu de résidence des participants des *focus groups*



Note : pour des raisons de confidentialité, les rues ne sont pas représentées sur la carte.

Quelques caractéristiques sur les participants des *focus groups* sont reportées dans le tableau 8. Les trois groupes étaient composés de femmes principalement. Le niveau de scolarité était généralement universitaire et quelques participants avaient des diplômes d'études professionnelles (DEP). Les participants vivaient généralement en couple, sauf dans le *focus group* III où étaient présentes des femmes, chef de famille monoparentale. La plupart des participants travaillaient à temps plein,

quelques-uns à temps partiel et les personnes qui restaient à la maison pour s'occuper des enfants étaient minoritaires. La plupart des participants avaient régulièrement ou occasionnellement accès à une voiture. Seulement deux personnes n'utilisaient pas de voiture. Finalement, le premier *focus group* se démarque des deux autres avec des revenus plus élevés et le fait que tous les participants soient propriétaires tandis que dans les deux autres, il y avait des propriétaires et des locataires (tableau 8).

Tableau 8. Caractéristiques des trois *focus groups*

Caractéristique	<i>Focus group I</i>	<i>Focus group II</i>	<i>Focus group III</i>
Sexe	7 femmes	5 femmes, 1 homme	4 femmes, 1 homme
Niveau de scolarité	universitaire	universitaire ou DEP	universitaire ou DEP
Type de famille	avec conjoint	avec conjoint	avec conjoint ou monoparentale
Revenu familial	80 000\$ et plus	de 20 000 à 80 000\$	20 000\$ et plus
Nombre d'enfants de 1 à 5 ans	5 enfants	7 enfants	5 enfants
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	7 enfants	5 enfants	1 enfant
Travail	temps plein, temps partiel, une personne à la maison	temps plein, temps partiel, une personne à la maison	temps plein ou temps partiel
Accès à une voiture	accès régulier	accès régulier, occasionnel ou aucun accès	accès régulier ou aucun accès
Mode d'occupation	propriétaire	propriétaire ou locataire	propriétaire ou locataire

Une autre caractéristique distingue le premier *focus group* des deux autres : les participantes du premier *focus group* étaient voisines ou amies et se connaissaient, tandis que les participants des deux autres *focus groups* ne se connaissaient pas. Tandis que pour certains auteurs, la connaissance des participants au sein du groupe est vue comme étant un désavantage, pour d'autres, comme notamment Kitzinger (1994 : 140), la connaissance mutuelle des individus offre plusieurs avantages. Premièrement, il s'agit d'un groupe de personnes qui interagit sur une base régulière. Dans les interventions lors du *focus group*, les participants peuvent donc référer à des expériences communes. Aussi, quand une personne *prétend* agir d'une certaine manière durant le *focus group*, les autres peuvent la contester s'ils jugent que ce qu'elle dit ne correspond pas à ce qu'elle fait réellement. Par ailleurs, l'utilisation de groupes préexistants fournit un contexte social dans lequel les idées sont formées et les décisions prises (ex. dans la présente étude les expériences communes dans l'aire de jeux au parc, le match de soccer des enfants de deux amies ou bien des rencontres dans la ruelle avec les parents ou enfants du voisinage). Par contre, il serait naïf de penser qu'il s'agit d'une situation *naturelle*. Reste que la tenue d'un *focus group* est un événement monté et soigneusement planifié. Il ne reflètera donc jamais exactement une situation telle qu'elle serait vécue *en vrai*. Plutôt, le recours à des participants qui se connaissent peut les encourager à interagir davantage, à élaborer sur des situations vécues au même endroit, voire au même moment ou à se rappeler des détails d'une situation.

2.6.3.4. Le déroulement de l'activité

Les trois *focus groups* se sont déroulés dans un cadre très informel. Le premier particulièrement, car tel que mentionné, les personnes se connaissaient, mais durant les deux autres également les participants n'hésitaient pas à intervenir ou se relancer des questions suite à une intervention. Une collation était servie. Les participants étaient accueillis par la chercheuse et la documentation leur était remise : la lettre d'information sur le projet et le formulaire à signer pour le certificat d'éthique, une feuille avec la liste non exhaustive des services et équipements pour enfants (annexe D), ainsi qu'un questionnaire (annexe C) dans une enveloppe et qui n'était à remplir qu'à la fin de la discussion. Par ailleurs, chaque participant avait un carton avec son nom pour faciliter la communication. Une fois tout le monde arrivé, la chercheuse prenait le temps de présenter brièvement le projet, ainsi que son éventuelle application pour la planification (sans pour autant promettre des résultats concrets suite à l'étude) et donnait quelques consignes sur le déroulement du *focus group* : il était spécifié que la discussion commencerait par des questions d'introduction qui seraient posées en deux tours de table où les participants seraient invités à répondre chacun leur tour et que par la suite ils pourraient tous intervenir, peu importe l'ordre. Il était spécifié que l'exercice n'était pas uniquement un jeu de question réponse, mais plutôt une discussion où les participants sont également invités à dialoguer entre eux. Il était également mentionné qu'il n'y avait pas de "bonne" ou "mauvaise" réponse, mais qu'il s'agissait plutôt de parler des pratiques habituelles, en donnant des exemples. La permission d'enregistrer était également demandée. Les *focus groups* se sont déroulés de façon décontractée. La durée des entrevues variait entre une heure et demie et une heure 45 minutes, temps après lequel les participants et/ou leurs enfants devenaient impatients.

Les parents du premier *focus group* étaient particulièrement loquaces. Ils parlaient régulièrement d'expériences communes (ex. certains de leurs enfants fréquentaient la même équipe de soccer, le même parc ou la même garderie) et l'interaction entre les parents était particulièrement importante, ce qui augmentait la richesse de l'information et invitait les participants au développement de leurs idées. Ce groupe exigeait d'ailleurs un style d'animation plus directif pour ne pas dériver du sujet et pour couvrir les thèmes essentiels du guide d'entrevue lors de l'exercice. Les participants des deux autres *focus groups* se relançaient également, mais dans une moindre mesure que le premier, entre autres parce qu'ils n'avaient pas les mêmes expériences en même temps et au même endroit.

Le nombre d'interventions variait d'une personne à l'autre. Il y avait toujours une personne ou deux qui était plus timide, tandis que d'autres étaient plus loquaces. Par contre, il n'y avait dans aucun des *focus groups* une personne excessivement dominante qui ne laissait pas les autres membres du groupe s'exprimer. Il ne s'agissait pas non plus de *focus groups* léthargiques (Geoffrion, 2004 : 250) où il fallait constamment relancer la discussion. Généralement, les participants se complétaient les uns les autres ou, le cas échéant, émettaient des opinions divergentes. Régulièrement, l'animatrice

vérifiait si les énoncés faisaient consensus ou s'il y avait plusieurs opinions divergentes. La plupart des participants étaient des résidents de longue date dans le quartier, hormis trois personnes qui y étaient depuis juste un an.

2.6.4. Traitement et analyse de l'information

Les entrevues avec les informateurs-clé et les *focus groups* ont été enregistrées et transcrites intégralement pour diminuer le risque de sélectivité de l'information. Par contre, les pauses, rires, répétitions de mots ou les *hm* ont n'ont pas été transcrits. Un journal de bord était également utilisé pour garder la trace de toutes les réflexions durant le processus de codage et d'analyse.

Tandis que pour la méthode des *focus groups*, beaucoup d'ouvrages portent sur la collecte de données, relativement peu d'ouvrages portent sur la façon d'analyser les données et les mêmes techniques d'analyse semblent s'appliquer à des entrevues individuelles ou de groupes (Wilkinson, 2004 : 178; 182). L'information sur la façon dont les données ont été interprétées est d'ailleurs rarement très élaborée dans des recherches (Crang, 2001 : 215). Avec les données collectées, nous avons fait une analyse de contenu. Celle-ci produit un résumé relativement systématique des données (Wilkinson, 2004 : 182-184). Elle peut (mais ne doit pas nécessairement) être basée sur un système de codes. Il s'agit surtout d'une inspection des données et d'une recherche d'éléments récurrents. Les thèmes ressortant peuvent (mais ne doivent pas) être regroupés par thèmes ou métaniveau. Les étapes suivies lors de l'analyse de données de la présente étude à l'aide de l'utilisation de codes sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Tel que mentionné par Crang (2001 : 216), les étapes ne sont pas véritablement séparées. Il s'agit plutôt d'un processus itératif, de révision et de réajustement des codes.

D'abord, les transcriptions ont été lues plusieurs fois dans leur intégralité. Un bref compte-rendu pour chaque *focus group* a été rédigé, ce qui permettait d'une part, de vérifier si la saturation empirique était atteinte et d'autre part, de bien assimiler l'information et d'établir un système de codage. Les codes avaient été en partie déterminés d'avance selon l'opérationnalisation des cinq dimensions de Penchansky et Thomas (1981), mais une série de codes inductifs ont été développés au fur et à mesure de l'analyse du matériel, en prenant soin de réassigner la totalité du matériel aux nouveaux codes. Parmi les codes déterminés d'avance nommons par exemple les codes « horaires » pour la dimension de l'organisation de la ressource, « prix » ou « gratuit » pour la dimension du coût, « ambiance » ou « aménagement » pour la dimension de l'acceptabilité et « service manquant » pour la dimension de la disponibilité des services, ainsi que « service utilisé souvent », « localisation » et « proximité/distance » pour la dimension d'accessibilité spatiale. Parmi les codes émergents, nommons par exemple « imprévu » pour des situations temporaires ou non planifiées de la part des parents, « amitiés/connexions » lorsqu'un service a été référé aux parents par leurs connaissances,

« PapaMaman » lorsqu'il s'agit de coordonner les tâches familiales entre les conjoints ou plus généralement entre le travail et la famille.

Chaque extrait d'entrevue (un extrait d'une seule personne ou un échange de dialogue de plusieurs membres du groupe, dépendamment de la longueur de l'extrait et du contexte) était assigné à un ou plusieurs codes. Après l'assignation de codes pour environ deux tiers du matériel, aucun nouveau code ne s'est rajouté. Techniquement, l'assignation des codes a été facilitée par la création et l'utilisation d'une base de données Microsoft Office Access. Une table contenait les codes (55 au total), son identifiant, le numéro du *focus group*⁵³ et la définition du code. Un autre tableau contenait l'extrait de l'entrevue (627 au total), ainsi que les identifiants des codes assignés (jusqu'à sept). À chaque fois que le contexte de l'extrait d'entrevue n'était pas clair, la transcription originale redevenait le cadre de référence.

Une fois la totalité du matériel codé, les extraits ont été organisés et résumés par code. Par la suite, les codes ont été mis en relation selon le thème (jusqu'à cinq codes pouvaient être résumés au sein d'un même thème) en prenant soin de soulever les points convergents et les points divergents et les thèmes étaient également mis en relation à l'aide d'un organigramme. Une fois l'analyse par code ou thématique terminée, les entrevues étaient analysées selon les pratiques de chacun des participants. Pour cette étape, la transcription plutôt que la base de données était utilisée.

Afin d'assurer le plus possible la confidentialité des répondants, nous avons modifié certaines informations. Le nom des informateurs-clé n'apparaît pas, le masculin ou féminin a parfois été interchangé et leur poste ou fonction exacte et le quartier où ils exercent leur fonction n'apparaissent pas dans le texte, afin qu'il soit plus difficile de les retracer. Pour les parents, seuls des noms fictifs ont été utilisés. Le nom de leurs enfants ou conjoints a également été changé, le cas échéant.

2.7. La pertinence scientifique et sociale de la recherche

Tel que discuté dans la problématique, l'accessibilité spatiale des services et équipements est un enjeu d'équité sociale. Une bonne accessibilité aux services et équipements dans les domaines de la culture, des loisirs, des services de garde et des écoles, ainsi que les services de santé, améliore la vie quotidienne, la santé et le bien-être des enfants et de leurs parents en général. Une bonne accessibilité peut également compenser un faible niveau de ressources individuelles.

Un bon diagnostic de l'accessibilité et une meilleure connaissance des pratiques d'utilisation des équipements et des services publics pourraient mieux éclairer la prise de décision concernant les interventions à réaliser dans l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie et plus globalement à

⁵³ Au besoin, le nom du participant pouvait être retracé à l'aide d'une simple recherche dans le document Microsoft Office Word (2007) dans lequel était transcrit l'intégralité de l'entrevue.

Montréal, pour offrir de meilleures conditions de vie aux familles dans les quartiers assez denses. Les connaissances produites en menant à des interventions mieux ciblées et plus adéquates pourront ainsi conduire à retenir les familles ou encore à les attirer dans les quartiers de la ville-centre. Les interventions seraient possibles tant au niveau géographique (particulièrement pour la localisation de nouveaux équipements) qu'organisationnel, mais aussi en termes de choix des installations (ex. présence de jeux d'eau dans les parcs).

Au plan méthodologique, l'avènement des SIG et les développements récents dans le domaine de l'analyse spatiale permettent de mesurer avec plus de précision le niveau d'accessibilité spatiale, notamment en utilisant plusieurs mesures d'accessibilité. L'étude que nous proposons sur l'accessibilité et l'utilisation des ressources pour les enfants se veut relativement exhaustive avec plusieurs types d'équipements et de services, car cela n'a été réalisé que par très peu de chercheurs (ex. Witten, Exeter et Field, 2003 pour des services aux parents de jeunes enfants; Gilliland *et al.*, 2006 pour des services visant les enfants eux-mêmes). Comme nous l'avons vu dans la revue de littérature, les auteurs se concentrent souvent sur un type d'équipement particulier (ex. les parcs) et ne mettent généralement pas les résultats d'accessibilité géographique en relation avec l'utilisation des services. De plus, le fait d'étudier la population des enfants est intéressant, car il s'agit d'une population relativement ancrée dans le milieu local.

Par ailleurs, très peu d'études combinent des méthodes qualitatives et quantitatives pour étudier l'accessibilité (parmi les exceptions, Witten, Exeter et Field, 2003; Tucker, Gilliland et Irwin, 2007). Or, les SIG permettent uniquement de mesurer l'accessibilité géographique, soit une seule des cinq dimensions de l'accessibilité identifiées par Penchansky et Thomas⁵⁴. Ils ne permettent pas non plus l'évaluation des pratiques d'utilisation des services, pour laquelle le recours aux méthodes qualitatives est nécessaire. Par conséquent, les pratiques d'utilisation des services et équipements seront analysées à l'aide de méthodes qualitatives (les *focus groups* principalement) examinant de plus près les dimensions d'accès aux services autres que l'accessibilité spatiale. En conclusion, la combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives permet d'une part de mesurer de façon "objective" l'accessibilité spatiale aux services et équipements (c'est-à-dire la distance) et de comprendre et discuter d'autres dimensions d'accès qui sont souvent de nature plus subjective. La démarche permet donc, dans une certaine mesure, de valider ou invalider le rôle de la distance dans l'accès aux services et équipements.

⁵⁴ À titre de rappel, les autres dimensions sont la quantité et variété de services, l'organisation de la ressource, le coût et l'acceptabilité du service.

2.8. Conclusion

Nous avons présenté l'approche méthodologique mixte, c'est-à-dire la combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives qui servira à répondre à nos deux principales questions de recherche. Nous utiliserons les méthodes quantitatives, plus exactement les SIG et l'analyse spatiale pour l'évaluation de l'accessibilité géographique aux services et équipements, et des analyses qualitatives, plus particulièrement des *focus groups*, pour étudier les pratiques d'utilisation et les dimensions d'accessibilité les plus valorisées par les parents et leurs enfants. Nous avons commencé par une brève présentation de notre territoire d'étude (Rosemont–La Petite-Patrie) où vivent 16 565 enfants de moins de 15 ans qui sont des usagers potentiels des services et équipements étudiés (12,4% de la population totale de l'arrondissement). Parmi les services et équipements pour enfants, nous avons retenu ceux du domaine culturel, de la santé, des sports et loisirs, de l'éducation et du service de garde. Pour évaluer l'accessibilité géographique, nous calculerons les distances aux services et équipements à travers le réseau de rues à l'aide d'une série d'indicateurs d'accessibilité. Quelques analyses de corrélation nous permettront de déterminer s'il existe un lien significatif entre la population des enfants, celle à faible revenu et les indicateurs d'accessibilité. Nous aurons également recours aux *focus groups* pour l'analyse des pratiques d'utilisation des parents et de leurs enfants. Nous avons défini la population cible, soit les parents d'enfants de 12 ans et moins. Au total, 18 parents ont participé à l'étude. Brièvement, nous avons aussi présenté le traitement et l'analyse de l'information des entrevues avant de conclure avec la pertinence scientifique et sociale de l'étude.

Dans les deux chapitres suivants, nous allons présenter nos résultats de recherche, en commençant par les résultats de l'analyse d'accessibilité spatiale au chapitre 3. Par la suite, au chapitre 4, nous présenterons les résultats de l'analyse des pratiques d'utilisation des services et équipements des parents et de leurs enfants.

CHAPITRE 3 : L'ACCESSIBILITÉ SPATIALE ÉVALUÉE À L'AIDE DES SIG

Ce chapitre présente les résultats en lien avec notre première question de recherche, soit l'analyse du niveau d'accessibilité spatiale aux équipements et services selon la conception d'équité en termes d'égalité (par rapport à la population cible des enfants) et d'équité compensatoire (par rapport à la population à faible revenu) dans le domaine des parcs et espaces de jeux extérieurs, des centres et équipements de loisirs, des services de garde, des écoles primaires, des équipements du domaine de la santé et du domaine culturel.

Nous commençons par présenter les résultats des calculs d'accessibilité par grandes catégories de services et d'équipements ainsi que la cartographie de ceux-ci. Par ailleurs, nous présentons une typologie des parcs. Par la suite, nous présentons. Finalement, les résultats de la corrélation entre les différents types de population et les mesures d'accessibilité seront présentés.

3.1. Le niveau d'accessibilité spatiale selon les grandes catégories de services et équipements et la répartition spatiale des zones “bien” ou “moins bien” desservies

Dans la présente section, nous décrirons les résultats des calculs d'accessibilité par domaine (culture et divertissement, éducation, santé, sports et loisirs d'intérieur, les parcs incluant leurs installations, ainsi que les services et équipements dans les parcs pour les moins de cinq ans). Ces indicateurs d'accessibilité, notamment les mesures synthétiques pour chaque domaine, ont été décrits en détail dans le chapitre méthodologique (section 2.5.4.).

Les statistiques univariées indiquant le niveau d'accessibilité pour les services et équipements sont reportées au tableau 9. Seuls les résultats pondérés par la population totale sont inclus dans le corps du texte. Nous avons également calculé les statistiques univariées pondérées par la population à faible revenu, la population âgée de moins de quinze ans et la population âgée de moins de cinq ans, afin de vérifier s'il y a des différences importantes d'accessibilité pour ces groupes de population. Étant donné que les résultats sont similaires, ces trois tableaux figurent à l'annexe E.

Tableau 9. Niveau d'accessibilité spatiale aux différents services : quelques statistiques
(données exprimées en mètres ou en nombre)

Statistiques univariées pondérées par la population totale									
Domaine	Variable*	Moy.	Min.	P10	Q1	Q2	Q3	P90	Max.
Culture	Bibliothèque (MinD ^a)	1 343	52	554	823	1 295	1 734	2 303	2 892
	Cinéma (MinD ^a)	1 799	242	739	1 304	1 919	2 355	2 537	3 230
	Diffuseur culturel (MinD ^a)	1 675	52	653	958	1 501	2 260	2 923	4 089
	Indicateur synthétique	1 565	52	752	1 069	1 429	1 782	2 750	3 574
Éducation	Garderies (N750 ^b)	3,0	0,0	1,0	2,0	2,6	4,0	5,8	11,0
	Écoles primaires (N750 ^b)	2,1	0,0	0,8	1,0	2,0	3,0	3,6	6,0
	Indicateur synthétique	2,6	0,1	1,3	1,7	2,5	3,3	4,2	7,0
Santé	CLSC (MinD ^a)	1 383	153	647	830	1 287	1 883	2 295	2 938
	Cliniques (N1 000 ^c)	3,6	0,0	0,8	2,0	3,0	5,0	7,5	11,0
	Dentistes (N750 ^b)	3,5	0,0	1,0	2,0	3,0	4,4	6,0	16,0
	Indicateur synthétique	0,0	-2,0	-1,1	-0,5	0,0	0,4	0,9	1,4
Sport et loisir intérieurs	Patinoire intérieure (MinD ^a)	1 264	258	650	938	1 216	1 600	1 941	2 811
	Piscine intérieure (MinD ^a)	1 030	153	499	708	1 001	1 343	1 632	2 022
	Centres d'activité (N1 000 ^c)	2,2	0,0	1,0	1,5	2,0	3,0	3,8	5,5
	Indicateur synthétique	0,0	-1,7	-0,9	-0,5	0,0	0,5	0,9	1,8
Équipements pour les jeunes enfants	Aire de jeux (MinD ^a)	306	1	126	199	299	407	508	787
	Pataugeoire (MinD ^a)	703	50	360	488	676	909	1 058	1 345
	Jeux d'eau (MinD ^a)	853	73	320	500	804	1 096	1 483	2 286
	Indicateur synthétique	510	97	311	394	500	623	716	950
Parc (sport et loisir extérieur)	Parc (MinD ^a)	286	1	124	168	268	362	478	787
	Parc de type A (MinD ^a)	765	1	227	379	654	1 070	1 575	2 089
	Parc de type B (MinD ^a)	729	4	210	324	578	1 072	1 507	2 254
	Parc de type C (MinD ^a)	1 190	113	503	811	1 201	1 555	1 883	2 386
	Parc de type D (MinD ^a)	760	76	237	380	647	1 117	1 440	2 471
	Parc de type E (MinD ^a)	1 183	4	439	776	1 114	1 538	2 154	2 577
	Parc de type F (MinD ^a)	1 805	97	593	1 088	1 777	2 604	2 939	3 249
	Parcs (N750 ^b)	3,8	0,0	1,7	2,4	4,0	5,0	6,0	8,0
	Services différents (N500 ^d)	5,0	0,0	1,4	2,3	5,0	7,0	9,0	11,0
	Services différents (N750 ^b)	8,0	0,0	5,0	6,0	8,0	10,0	11,0	14,0
	Services différents (N1000 ^e)	10,2	5,0	7,0	8,6	10,0	11,8	13,0	16,0

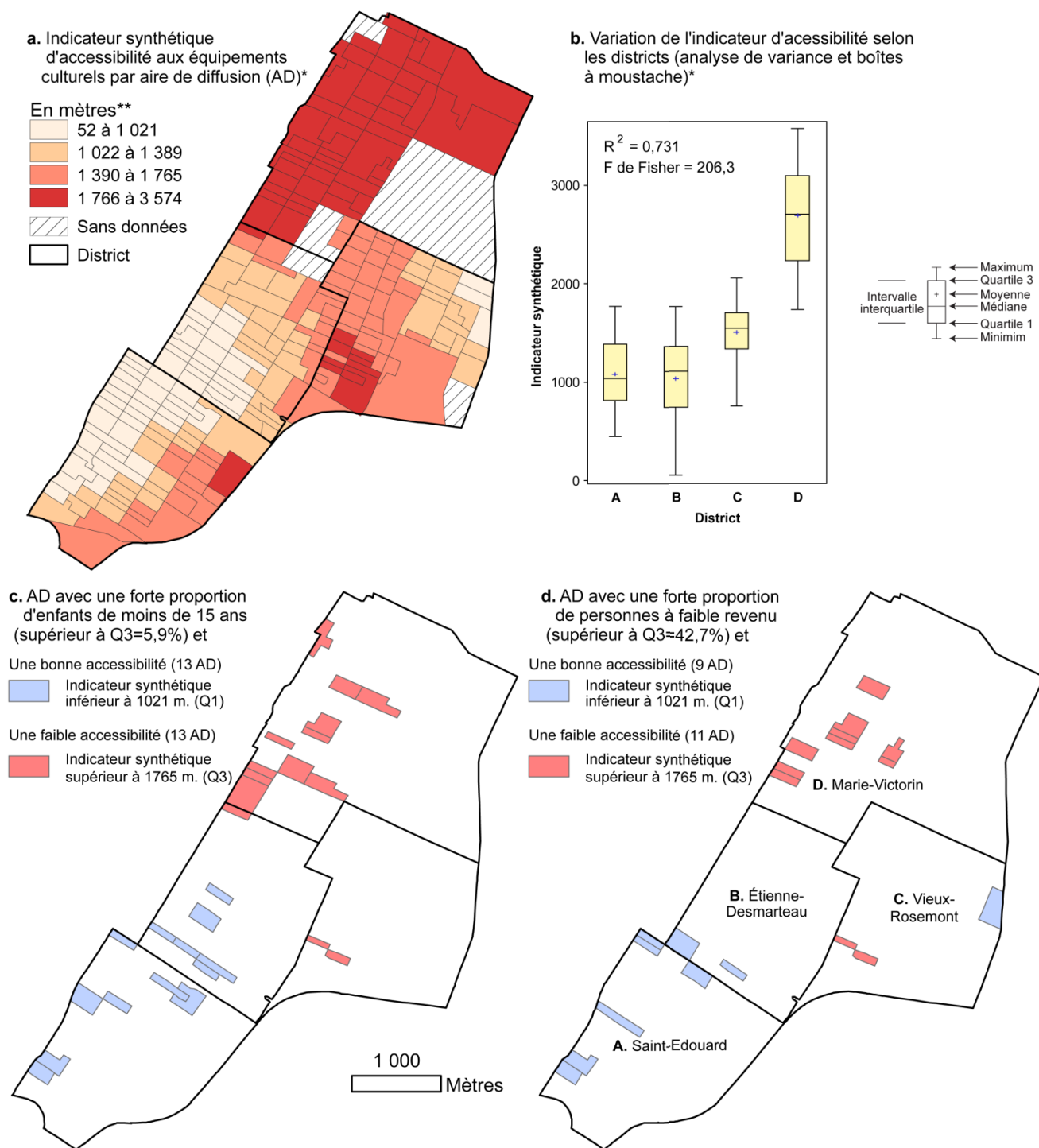
^a distance minimale au service ou équipement; ^b nombre de services et équipements à 750 mètres; ^c nombre de services et équipements à 1000 mètres; ^d nombre de services et équipements à 500 mètres; Moy. : moyenne; Min : minimum; P10 : 10^e percentile; Q1 : quartile 1; Q2 : médiane; Q3 : quartile 3; P90 : 90^e percentile; Max. : maximum.

3.1.1. Les équipements liés à la culture et au divertissement

Les équipements liés à la culture et au divertissement sont les moins accessibles pour la population de l'arrondissement parmi tous les services ou équipements. La distance moyenne à parcourir pour accéder à un des trois types de services est de 1,6 kilomètre, et s'élève à 2,8 kilomètres pour 10% des aires de diffusion (voir la valeur de P10 au tableau 9). L'accessibilité ne varie que légèrement entre les trois services : en moyenne, la bibliothèque la plus proche est à 1,3 kilomètre contre respectivement 1,8 et 1,7 kilomètre pour le cinéma et le diffuseur culturel les plus proches. La distance moyenne à parcourir aux services et équipements liés à la culture et au divertissement le plus proche varie de 52 mètres à 3,6 kilomètres sur le territoire de l'arrondissement (voir figure 16a).

À la figure 16b, l'analyse de variance (ANOVA) démontre clairement qu'il existe des différences significatives entre les districts ($R^2=0,731$). En effet, les niveaux d'accessibilité aux équipements culturels sont plus faibles dans le district de Marie-Victorin (D), comparativement à celui du Vieux-Rosemont (C) et surtout les districts plus à l'ouest (Saint-Édouard (A) et Étienne-Desmarteau (B)).

Figure 16. Accessibilité aux services liés à la culture et au divertissement



* L'indicateur synthétique est construit à partir des distances à la bibliothèque, au diffuseur culturel et au cinéma.
les plus proches : $\text{CultSynt} = (\text{MinBiblio} + \text{MinDiffCult} + \text{MinCine}) / 3$

** Classification selon les quartiles.

Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

Sur les 232 aires de diffusions que compte l'arrondissement, seules treize aires de diffusion sont particulièrement problématiques⁵⁵, car elles contiennent à la fois une proportion élevée d'enfants et

⁵⁵ En effet, toutes les aires de diffusion affichant une faible accessibilité peuvent être problématiques pour la population y résidant, peu importe le profil. Les aires de diffusion identifiées comme étant particulièrement problématique sont celles où

sont marquées par une mauvaise accessibilité (figure 16c). La plupart de ces aires de diffusion (11 au total⁵⁶) se situent dans le district Marie-Victorin. Seules deux sont présentes dans le district du Vieux-Rosemont et aucune dans Étienne-Desmarteau et Saint-Édouard. À l’opposé, les enfants de moins de quinze ans sont favorisés dans treize aires par rapport à l’accès aux services liés à la culture et au divertissement (distances de 52 m à 1 km)⁵⁷. Celles-ci sont localisées dans Saint-Édouard (7) et Étienne-Desmarteau (6). La proportion d’enfants y est la plus élevée et la distance aux services la plus faible.

Notons aussi que les aires de diffusion affichant à la fois une forte proportion de personnes sous le seuil de faible revenu et une faible accessibilité aux services et équipements liés à la culture et au divertissement sont rares (onze au total) (voir figure 16d). Elles sont presque toutes (9) localisées dans Marie-Victorin. Seulement deux sont localisées dans Vieux-Rosemont et aucune dans Étienne-Desmarteau ou Saint-Édouard. Finalement, neuf aires de diffusion ayant une forte proportion de personnes à faible revenu sont favorisées par rapport à l’accessibilité à la culture (distances entre 52 m et 1 km), soit six dans Saint-Édouard, deux dans Étienne-Desmarteau et une dans Vieux-Rosemont.

3.1.2. L’éducation et les services de garde

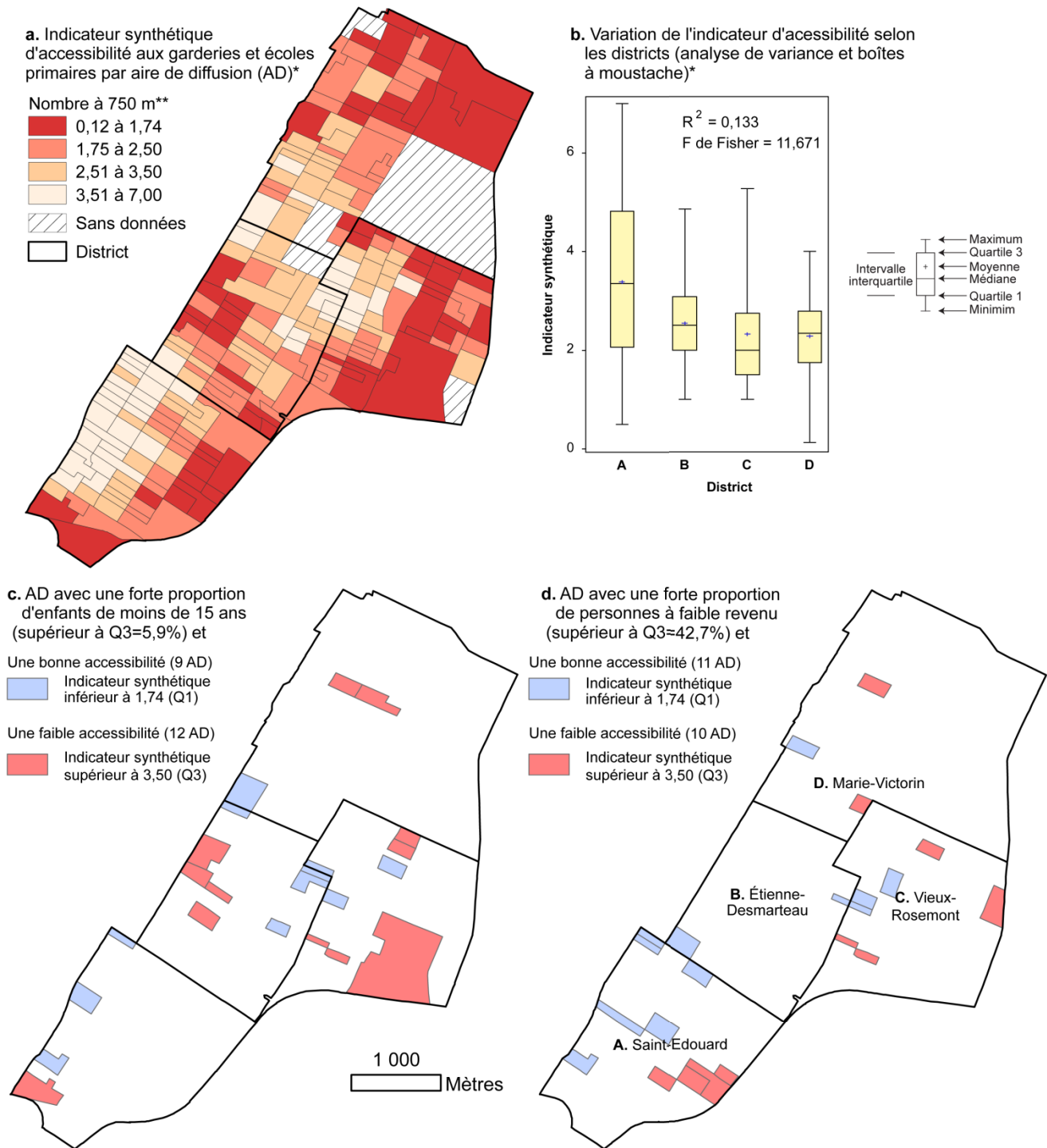
Dans un rayon de 750 mètres, la population a en moyenne 2,6 services liés à l’éducation ou à la garde des enfants à sa disposition (tableau 9). Le nombre varie de zéro à onze pour les garderies et zéro à six pour les écoles primaires francophones. En outre, presque la totalité de la population (90%) a au moins un service lié à l’éducation ou à la garde des enfants dans un rayon de 750 mètres à sa disposition. Dans 10% des aires de diffusion, la population a accès à quatre services de ce type ou plus dans un même rayon. Comparativement aux écoles primaires, les garderies sont plus proches (trois garderies comparativement à deux écoles primaires dans un rayon de 750 mètres). L’accessibilité aux services d’éducation et de garde des enfants varie dans l’arrondissement de 0,12 à 7 (figure 17a). Toutefois, contrairement au domaine culturel, cette accessibilité varie relativement peu entre les trois districts ($R^2 = 0,133$; figure 17b). Concernant les zones plus préoccupantes affichant à la fois une forte proportion d’enfants de moins de 15 ans ou une forte proportion de personnes sous le seuil de faible revenu et une faible accessibilité, elles sont aussi peu nombreuses : respectivement 12 et 10 pour les aires de diffusion avec une forte proportion d’enfants et celles avec une forte proportion de personnes à faible revenu (figure 17c et 17d).

l’on observe un cumul de deux phénomènes : une importante proportion d’enfants de moins de 15 ans et une faible accessibilité ou une importante proportion de personnes à faible revenu et une faible accessibilité.

⁵⁶ Une aire de diffusion chevauche le district de Marie-Victorin et celui d’Étienne-Desmarteau.

⁵⁷ Voir la classification en quartiles à la figure 16a.

Figure 17. Accessibilité aux écoles et aux services de garde



* L'indicateur synthétique est construit à partir du nombre d'écoles primaires francophones et de services de garde à 750 mètres :

EducaSynt = (N750_PFranco+N750_Garderie)/2

** Classification selon les quartiles.

Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

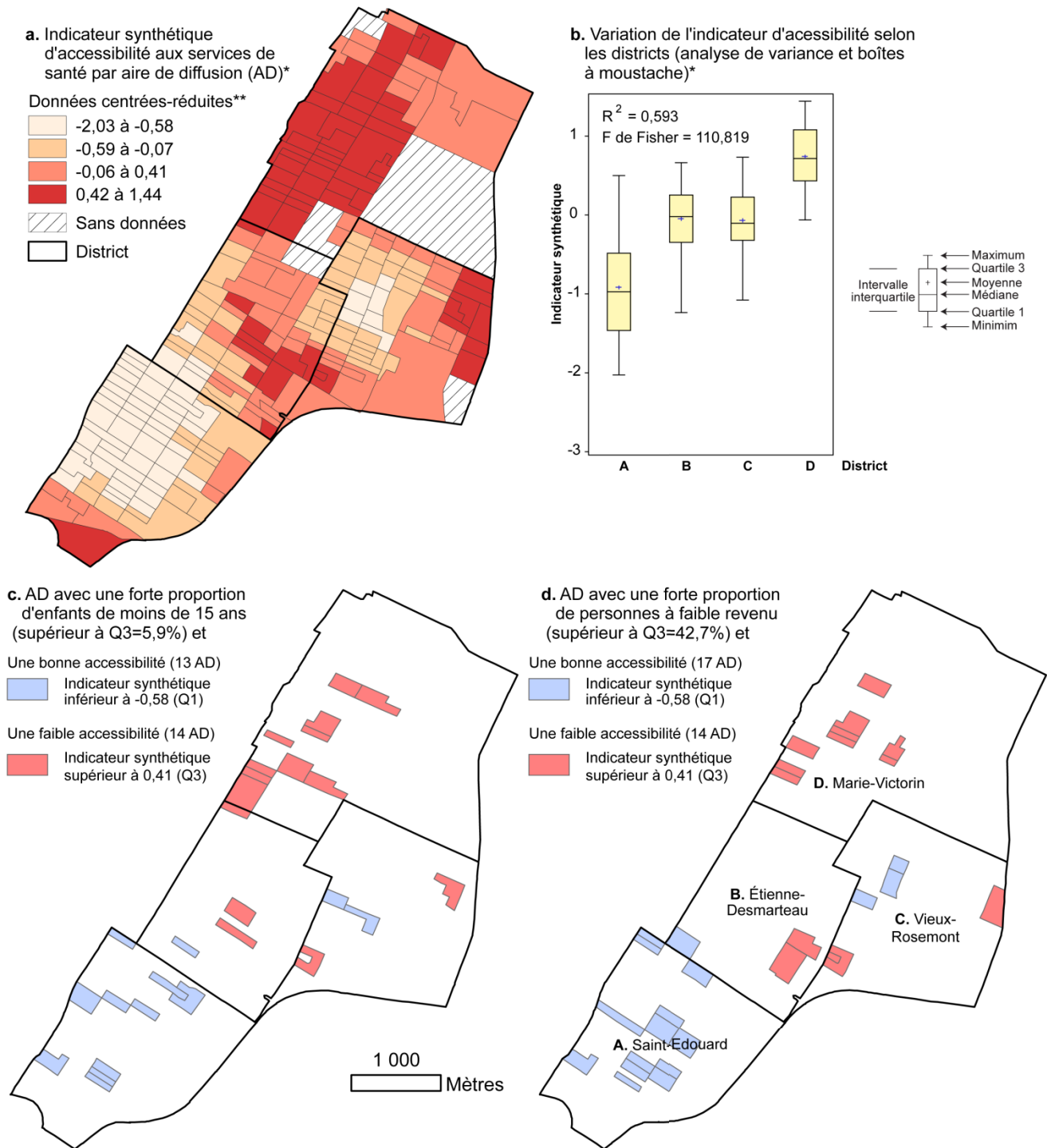
3.1.3. La santé

La distance moyenne au CLSC le plus proche est relativement élevée (1,4 km, tableau 9). La situation est fort différente pour les dentistes et cliniques médicales : en moyenne, on compte 3,6 cliniques à moins d'un kilomètre et 3,5 dentistes à moins de 750 mètres. La cartographie de l'indicateur synthétique aux services de santé démontre clairement que l'accessibilité à ce domaine varie significativement sur le territoire de l'arrondissement⁵⁸ : le district Saint-Édouard présente une meilleure accessibilité qu'Étienne-Desmarteau et Vieux-Rosemont et surtout que Marie-Victorin ($R^2 = 0,593$; figure 18b). Finalement, 14 aires de diffusion ayant une forte proportion d'enfants de moins de 15 ans, ainsi que 14 aires de diffusion ayant une forte proportion de personnes à faible revenu sont particulièrement problématiques (figure 18c et 18d).

⁵⁸ Rappelons, que l'indicateur d'accessibilité pour le domaine de la santé est composé de l'accessibilité aux CLSC (distance minimale), aux cliniques (nombre dans une distance de 1 000 mètres) et aux dentistes (nombre dans un rayon de 750 mètres). Ces trois composantes n'ont ni la même variation, ni la même unité (mètres pour la distance au CLSC le plus proche et nombre dans un rayon de 750 et 1 000 m respectivement pour les dentistes et cliniques médicales). Les valeurs ont donc été centrées et réduites.

En outre, les variables n'ont pas non plus le même signe. C'est-à-dire une faible distance signifie une bonne accessibilité tandis qu'un faible nombre de services dans un rayon de 750 mètres signifie une mauvaise accessibilité. Nous avons donc ajouté un signe négatif au nombre de services dans un rayon de 750 et 1 000 mètres respectivement. L'indicateur synthétique s'interprète de la manière suivante : plus les valeurs sont basses moins la distance est importante au CLSC le plus proche et plus le nombre de cliniques médicales et de dentistes est élevé (donc une bonne accessibilité) et vice-versa pour des valeurs élevées.

Figure 18. Accessibilité aux services de santé



* L'indicateur synthétique est construit à partir des distances aux CLSC, aux cliniques et aux dentistes :

SanteSynt = $((\text{MinCLSC} \times 3) - (\text{N1000_Clini} \times 3) - (\text{N750_Dent})) / 7$

** Classification selon les quartiles.

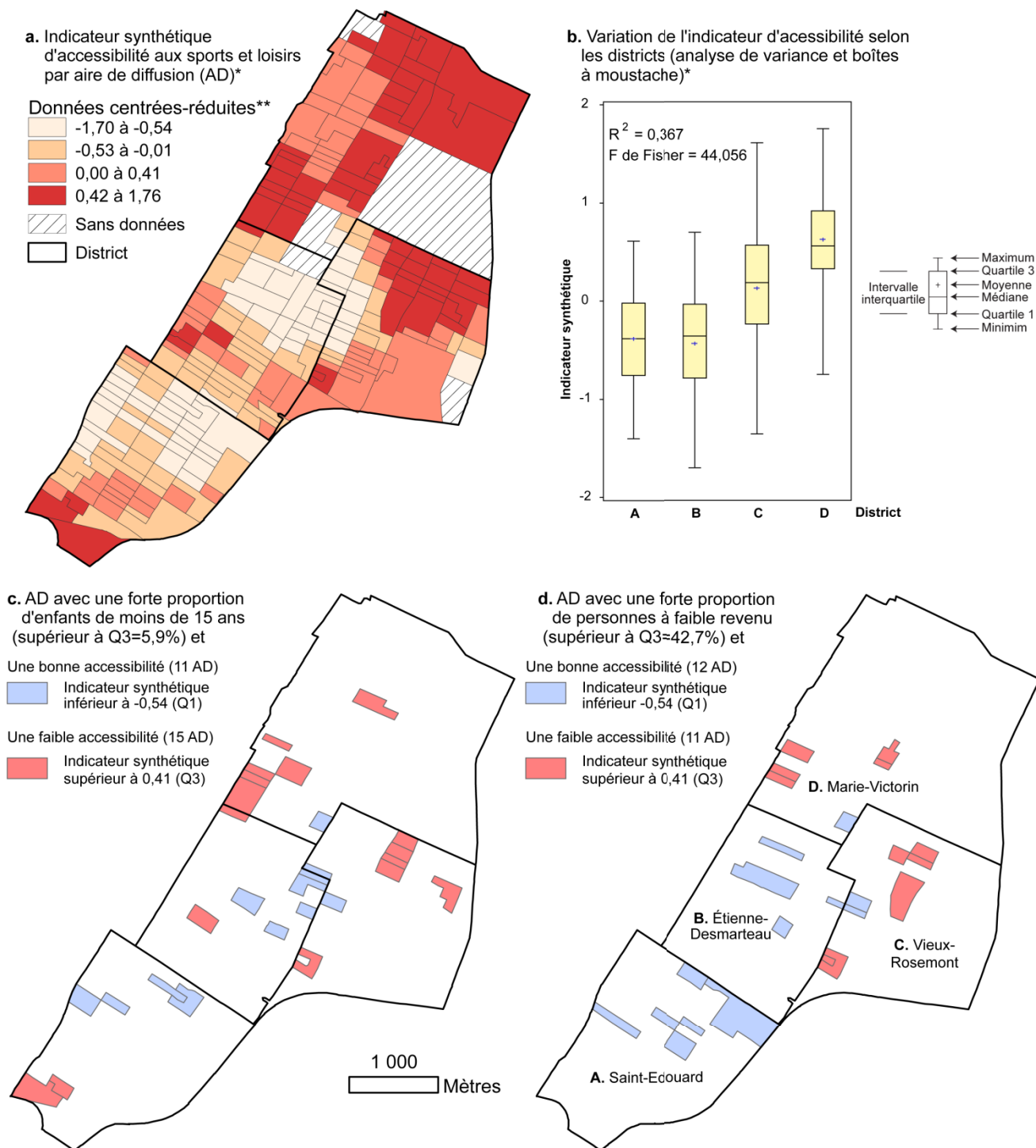
Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

3.1.4. Les sports et loisirs d'intérieur

La distance moyenne aux arénas est de 1,3 kilomètre et de 1,0 kilomètre aux piscines intérieures. Contrairement aux arénas et piscines intérieures, la population de Rosemont–La Petite-Patrie a accès à une grande variété de centres d'activité dans à une distance d'un kilomètre. Presque la

totalité de la population (90%) vit dans des aires de diffusion ayant au moins un centre d'activité dans un rayon d'un kilomètre. La quantité maximale de centres d'activité est de cinq dans un rayon d'un kilomètre.

Figure 19. Accessibilité aux sports et loisirs d'intérieur



* L'indicateur synthétique est construit à partir des distances aux piscines intérieures, patinoires intérieures et centres d'activité :

SportlSynt= ((MinPat_int)+(MinPisc_int)-(N1000_CentreAct))/3

** Classification selon les quartiles.

Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

L'accessibilité aux sports et loisirs d'intérieur varie au sein de l'arrondissement⁵⁹. Elle est plutôt bonne dans Saint-Édouard et Étienne-Desmarteau, tandis que les districts de Vieux-Rosemont et surtout celui de Marie-Victorin connaissent une moins bonne accessibilité. Mentionnons cependant que les différences entre les districts sont moins significatives que pour la culture et la santé ($R^2 = 0,367$; figure 19b).

Au total, quinze aires de diffusion ayant une forte proportion d'enfants, ainsi que onze aires de diffusion ayant une forte proportion de personnes à faible revenu sont particulièrement problématiques en termes d'accessibilité (figure 19c et 19d).

3.1.5. Les sports et loisirs d'extérieur dans les parcs

La typologie des parcs

Nous avons effectué une typologie des parcs afin de les distinguer selon leur taille et les équipements qu'ils comprennent. Rappelons que la typologie des parcs résulte d'une CAH opérée sur les superficies des parcs (moins d'un hectare, 1 à 5 hectares, 5 à 10 hectares, 10 à 20 hectares et 20 hectares et plus) et la présence ou absence de 18 équipements différents au sein du parc⁶⁰. Les résultats finaux font état de six types de parcs dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Les résultats de la CAH sont reportés dans le tableau 10 et sont également cartographiés à la figure 20.

Le premier groupe (A) rassemble essentiellement les parcs de moins d'un hectare avec une aire de jeux : 95 parcs sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie et des arrondissements environnants se retrouvent dans cette classe.

Quant aux classes B et C, elles rassemblent, toutes les deux, des parcs d'une superficie de 1 à 5 hectares. Toutefois, les parcs de type B comprennent en moyenne deux équipements (une aire de jeux, une patinoire ou un terrain de sport) contre quatre pour ceux du type C (aire de jeux, une pataugeoire, une patinoire et un terrain de baseball ou un autre terrain de sport).

Les 30 parcs des types D et E sont de taille moyenne (5 à 10 hectares pour le type D et 5 à 20 hectares pour le type E). Les parcs de type D sont donc légèrement plus petits que ceux de type E (en moyenne 7,5 contre 14,2 ha) et se démarquent par la présence de plusieurs terrains de sport. Quant aux parcs de type E, ils comprennent de nombreux équipements, notamment des terrains de soccer, de tennis, de basketball et comprennent plus souvent une patinoire que les parcs de type D.

⁵⁹ Rappelons, que l'indicateur d'accessibilité pour le domaine des sports et loisirs intérieurs est composé de l'accessibilité aux patinoires et piscines intérieures (distance minimale), ainsi qu'aux centres d'activité (nombre dans un rayon de 1 000 mètres). Pour les mêmes raisons que pour l'indicateur synthétique pour la santé, nous avons centré-réduit les valeurs et avons ajouté un signe négatif au nombre de centres d'activité. L'indicateur synthétique s'interprète de la manière suivante : des valeurs faibles indiquent une bonne accessibilité aux piscines intérieures et arénas (distances faibles à l'équipement le plus proche), ainsi qu'une bonne accessibilité aux centres d'activité (c'est-à-dire un nombre relativement élevé à une distance de 1 000 mètres) et vice-versa pour des valeurs élevées.

⁶⁰ À titre de rappel, toutes les variables sont binaires. La CAH est calculée avec la métrique euclidienne au carré et le critère d'agrégation de Ward.

Tableau 10. Résultats de la CAH : typologie des parcs

Type	A	B	C	D	E	F	Total
N	95	38	22	17	13	4	189
Équipements pour les 0 à 4 ans							
Aire de jeux	93,6	92,1	95,5	83,3	100,0	50,0	92,1
Jeu d'eau	4,3	15,8	0,0	11,1	38,5	0,0	9,0
Pataugeoire	9,6	2,6	90,9	61,1	46,2	0,0	24,9
Terrains de sport							
Baseball	3,2	15,8	59,1	55,6	61,5	0,0	21,2
Basketball	4,3	26,3	13,6	27,8	84,6	0,0	17,5
Football	0,0	0,0	9,1	16,7	30,8	0,0	4,8
Athlétisme	0,0	0,0	0,0	16,7	7,7	0,0	2,1
Soccer	3,2	23,7	22,7	44,4	100,0	0,0	20,1
Tennis	3,2	7,9	9,1	5,6	92,3	0,0	11,1
Volleyball	0,0	2,6	9,1	0,0	15,4	0,0	2,6
Équipements d'hiver							
Patinoire	12,8	34,2	68,2	55,6	84,6	75,0	33,9
Glissade	0,0	2,6	0,0	22,2	30,8	25,0	5,3
Raquettes	0,0	0,0	0,0	0,0	15,4	50,0	2,1
Piste de ski de fonds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2,1
Équipements spécialisés							
Roues alignées	0,0	0,0	4,5	0,0	0,0	50,0	1,6
Parc de planches à roulettes	0,0	2,6	9,1	5,6	15,4	0,0	3,2
Autres équipements							
Randonnée	0,0	2,6	0,0	0,0	7,7	100,0	3,2
Piscine extérieure	1,1	5,3	9,1	33,3	38,5	0,0	8,5
Superficie							
Moins d'un hectare	96,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48,1
1 à 5 hectares	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	31,7
5 à 10 hectares	0,0	0,0	0,0	88,9	53,8	0,0	12,2
10 à 20 hectares	3,2	0,0	0,0	11,1	30,8	0,0	4,8
20 hectares et plus	0,0	0,0	0,0	0,0	15,4	100,0	3,2
Hectares (moyenne)	0,9	2,0	2,5	7,5	14,2	78,5	4,5
Nombre de services (moyenne)	1,4	2,3	4,0	4,4	7,7	4,5	2,7
Nombre de services 0 à 4 ans (moyenne)	1,1	1,1	1,9	1,6	1,8	0,5	1,3

Note : excepté pour les trois dernières lignes, les valeurs indiquent le pourcentage de parcs. Par exemple, sur les 95 parcs appartenant à la classe A, 93,6% disposent d'une aire de jeux et 96,8% ont moins d'un hectare.

A Très petit parc (moins d'un hectare) avec aire de jeux

B Petit parc (1 à 5 ha) avec deux équipements (aire de jeux et patinoire ou terrain de sports)

C Petit parc (1 à 5 ha) avec quatre équipements (aire de jeux, pataugeoire, patinoire, baseball ou autre terrain)

D Parc de taille moyenne (5 à 10 ha) avec plusieurs terrains de sports

E Parc de taille moyenne (5 à 20 ha) avec de nombreux équipements, notamment terrains de soccer, de tennis, de basketball et une patinoire

F Grand parc à vocation métropolitaine (20 ha et plus) avec des équipements d'hiver et de randonnée.

Finalement, le type F regroupe les parcs à vocation métropolitaine (20 hectares ou plus), avec notamment la présence de pistes de randonnée et d'équipements d'hiver. Il s'agit du parc Maisonneuve dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, la promenade Bellerive dans

l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Mont-Royal dans l'arrondissement Ville-Marie et le parc autour de la carrière à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie connaît une importante variété de parcs. Le district Saint-Édouard (dix parcs au total) se caractérise par la dominance de très petits parcs de type A avec essentiellement une aire de jeux (voir le tableau croisé à la figure 20). On y retrouve seulement un petit parc de type B (1 à 5 hectares) et un parc de taille moyenne de type E (5 à 20 hectares).

Les districts Étienne-Desmarteau et Vieux-Rosemont (respectivement 6 et 10 parcs au total) sont très semblables quant aux types de parcs qu'ils comprennent : contrairement à Saint-Édouard, les très petits parcs de type A y sont beaucoup moins présents, mais on y retrouve plusieurs parcs de type B et D. Quant au territoire du district Marie-Victorin, il se distingue par une variété de parcs puisque chaque type de parc y est présent. Notons d'ailleurs qu'il représente le seul district avec un parc à vocation métropolitaine, soit le parc Maisonneuve.

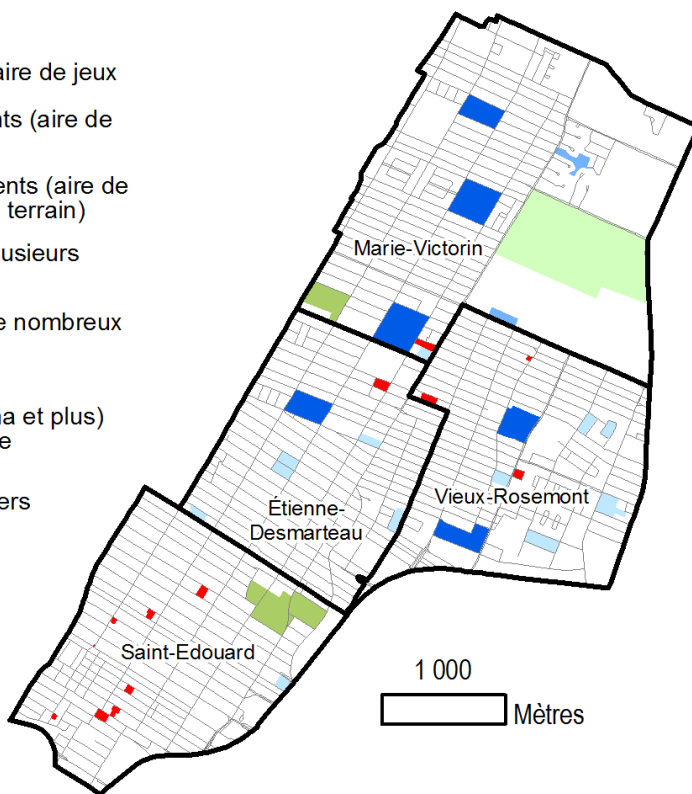
Figure 20. Cartographie de la typologie des parcs

Typologie des parcs

- **A** Très petit parc (moins d'un hectare) avec aire de jeux
- **B** Petit parc (1 à 5 ha) avec deux équipements (aire de jeux et patinoire ou terrain de sports)
- **C** Petit parc (1 à 5 ha) avec quatre équipements (aire de jeux, pataugeoire, patinoire, baseball ou autre terrain)
- **D** Parc de taille moyenne (5 à 10 ha) avec plusieurs terrains de sports
- **E** Parc de taille moyenne (5 à 20 ha) avec de nombreux équipements, notamment terrains de soccer, de tennis, de basketball et une patinoire
- **F** Grand parc à vocation métropolitaine (20 ha et plus) avec des équipements d'hiver et de randonnée

Tableau croisé entre les types de parcs et les quartiers

	N % en ligne % en colonne	Type de parc						Total
		A	B	C	D	E	F	
Quartier	Saint-Édouard	8 80,0 61,5	1 10,0 9,1	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	1 10,0 50,0	0 0,0 0,0	10 28,6
	Étienne-Desmarteau	1 16,7 7,7	4 66,7 36,4	0 0,0 0,0	1 16,7 16,7	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	6 17,1
	Vieux-Rosemont	3 30,0 23,1	5 50,0 45,5	0 0,0 0,0	2 20,0 33,3	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	10 28,6
	Marie-Victorin	1 11,1 7,7	1 11,1 9,1	2 22,2 100,0	3 33,3 50,0	1 11,1 50,0	1 11,1 100,0	9 25,7
		13 37,1	11 31,4	2 5,7	6 17,1	2 5,7	1 2,9	35 100,0



Source : bases de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

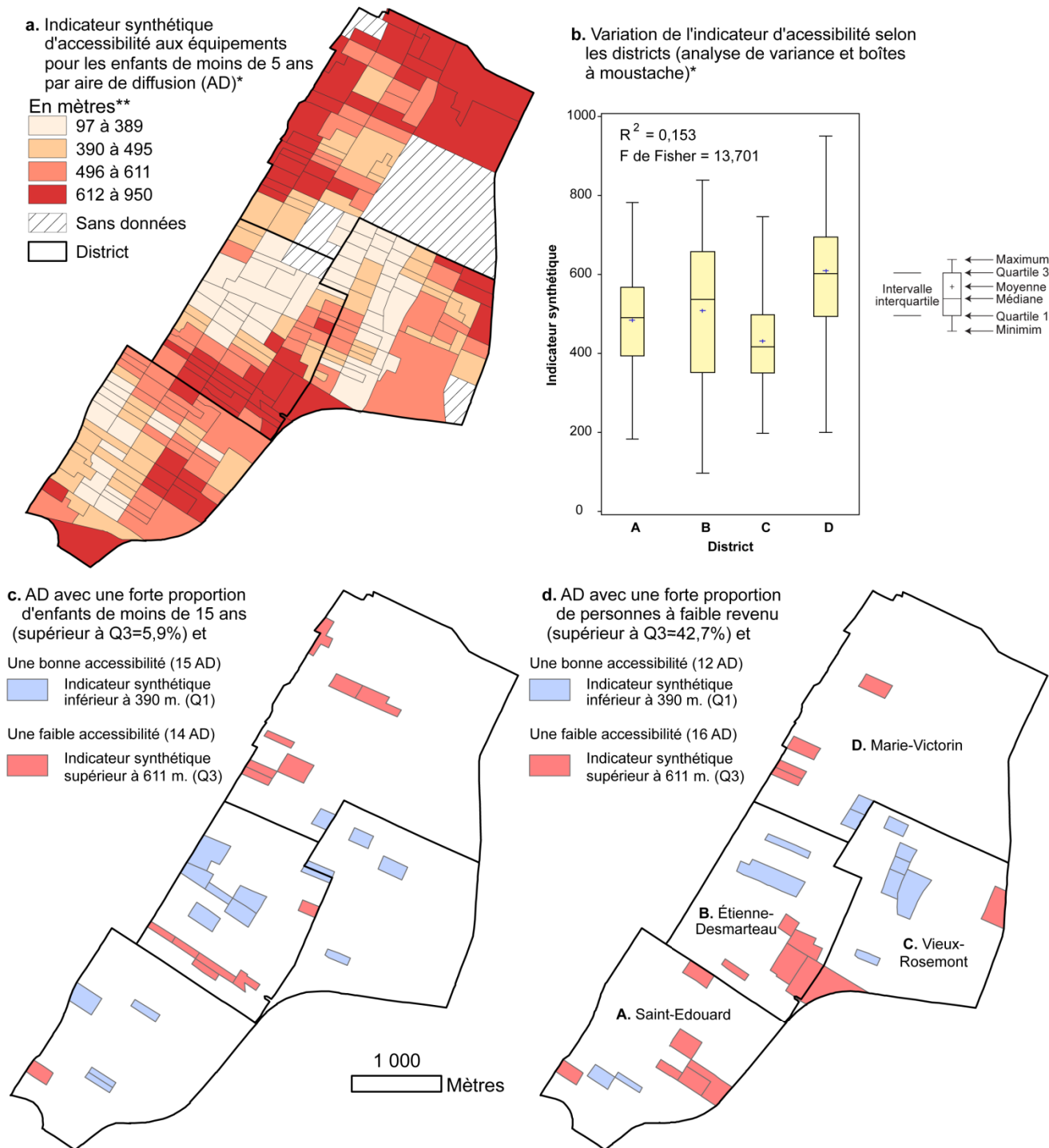
Installations dans les parcs pour les enfants de moins de cinq ans

La distance moyenne à l'aire de jeux, la pataugeoire ou le jeu d'eau le plus proche (indicateur synthétique aux équipements pour les jeunes enfants) est de seulement 510 mètres. La distance maximale à un de ces trois services est de moins de 1 000 mètres. Les différences entre ces trois services sont notables : les aires de jeux sont les plus accessibles, viennent ensuite les pataugeoires et finalement les jeux d'eau (distance moyenne de 299, 676 et 804 m respectivement).

La carte suivante (figure 21) nous montre que l'accessibilité aux trois services pour les enfants de moins de cinq ans varie au sein de l'arrondissement (de 97 à 950 m). Les districts de Marie-Victorin et d'Étienne-Desmarteau ont la moins bonne accessibilité aux équipements pour les enfants de moins de cinq ans, tandis que ceux de Saint-Édouard et Vieux-Rosemont en ont une relativement bonne. Notons cependant que les différences entre les districts sont relativement faibles ($R^2 = 0,153$; figure 21b).

En ce qui a trait aux aires de diffusion particulièrement problématiques en termes d'accessibilité, il y en a quatorze et seize respectivement pour la proportion des enfants de moins de 15 ans, ainsi que la proportion des personnes à faible revenu (figure 21c et 21d).

Figure 21. Accessibilité aux équipements destinés aux enfants de moins de 5 ans dans les parcs



* L'indicateur synthétique est construit à partir des distances à la pataugeoire, à l'aire de jeux et aux jeux d'eau les plus proches :
 $0-4\text{Synt} = ((\text{MinPatauge_ext} \times 0,450) + (\text{MinAirejeux_int}) + (\text{MinJeuEau} \times 0,342)) / 3$

** Classification selon les quartiles.

Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

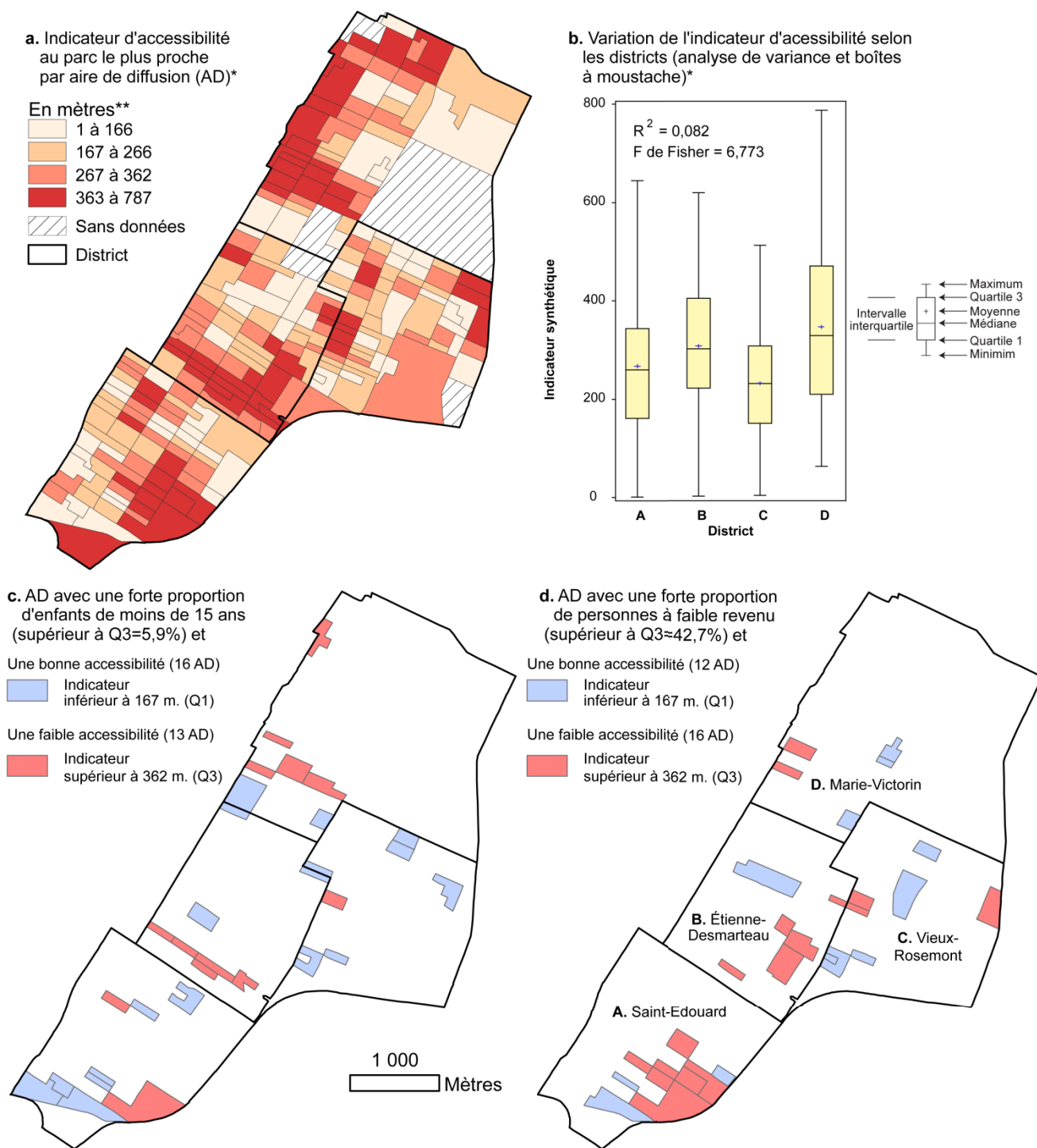
L'accès au parc le plus proche

L'accessibilité aux parcs pour la population est très bonne : la population est en moyenne à une distance de 286 mètres du parc le plus proche. La population vivant dans un quart des aires de

diffusion peut même accéder à un parc à moins de 166 mètres. L'accessibilité varie selon le type de parc. Les très petits parcs de type A (moins d'un hectare avec essentiellement une aire de jeux), les petits parcs de type B (entre 1 et 5 hectares avec une aire de jeux et patinoire ou terrain de sport) et les parcs de taille moyenne de type D (parc de 5 à 10 hectares avec plusieurs terrains de sports) sont les plus accessibles : la distance moyenne au parc le plus proche dans ces trois catégories varie de 730 à 765 mètres. Les parcs de type C, E et F sont beaucoup moins accessibles. À l'exception des parcs de type C, il s'agit davantage de grands parcs (5 à 20 hectares et 20 hectares ou plus pour les parcs de type E et F respectivement) qui sont peu nombreux dans l'arrondissement (deux parcs de type C, deux de type E et seulement un de type F). Plus de la moitié de la population doit parcourir plus d'un kilomètre pour accéder à un de ces trois types de parcs. La distance maximale pour les parcs de type F (les grands parcs à vocation métropolitaine) est de 3,2 kilomètres. Il est à noter que la notion de "mauvaise" accessibilité est relative car la distance maximale est à 787 mètres.

Bien que l'accessibilité au parc le plus proche soit la moins bonne dans Marie-Victorin, suivi d'Étienne-Desmarteau, Saint-Édouard et finalement Vieux-Rosemont, les différences entre les districts demeurent faibles ($R^2 = 0,082$; figure 22b). Pour les enfants de moins de 15 ans, treize aires de diffusion sont particulièrement problématiques en termes d'accessibilité, et pour les personnes à faible revenu, ils sont au nombre de seize (figure 22c et 22d).

Figure 22. Accessibilité au parc le plus proche



* L'indicateur est construit à partir de la distance au parc le plus proche

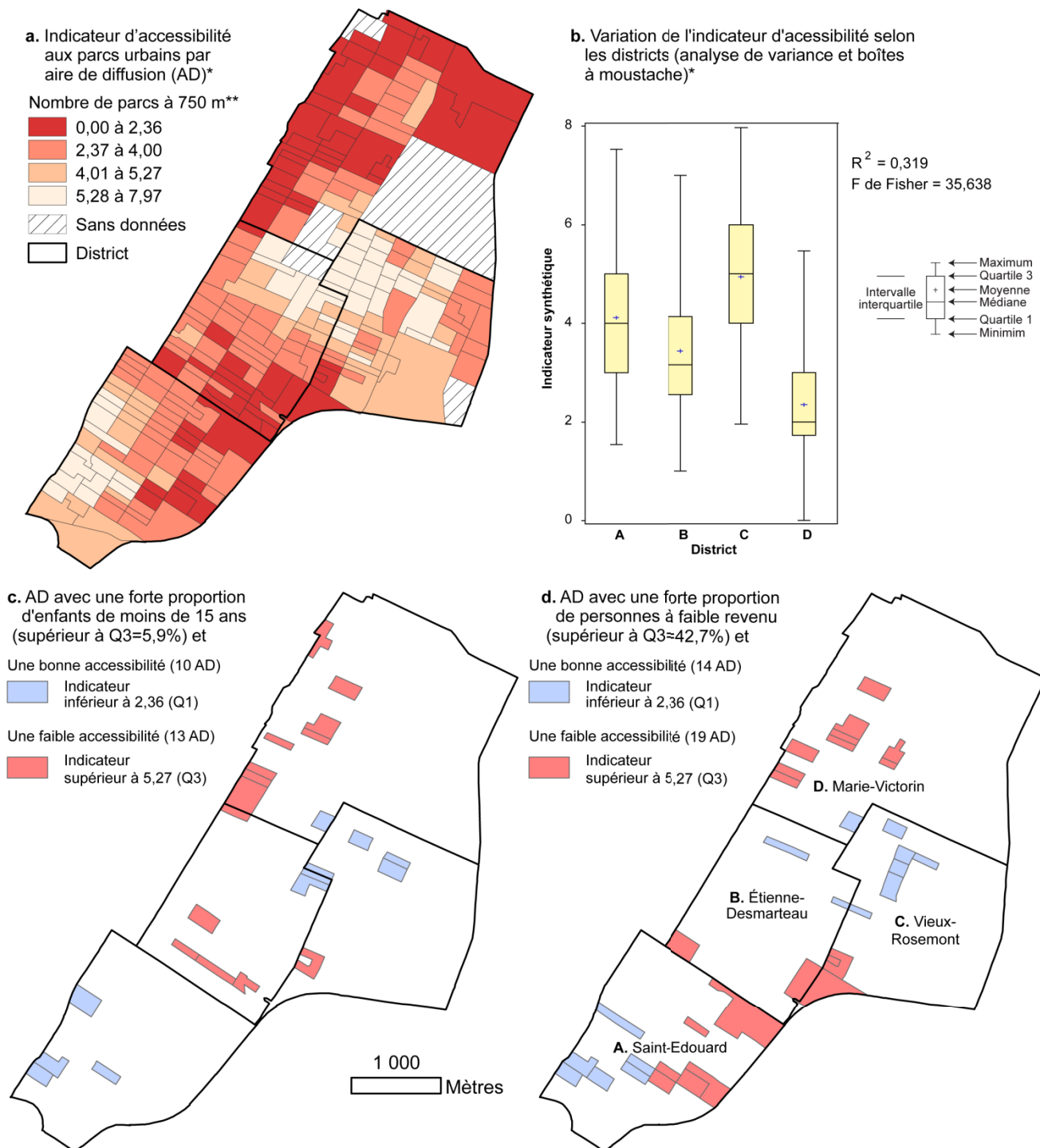
** Classification selon les quartiles.

Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

La variété de parcs dans un rayon de 750 mètres

La variété de parcs dans l'arrondissement est importante. Dans un rayon de 750 mètres, 90% de la population a plus d'un parc à sa disposition. Toujours dans un même rayon, 10% de la population a accès plus de six parcs (tableau 9).

Figure 23. Accessibilité aux parcs à une distance de 750 mètres et moins



* L'indicateur est construit à partir du nombre de parcs à 750 mètres.

** Classification selon les quartiles.

Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

L'arrondissement connaît certaines variations sur le territoire en termes de nombre de parcs dans un rayon de 750 mètres. Marie-Victorin, suivi d'Étienne-Desmarteau se caractérise par un nombre relativement faible de parcs à 750 mètres ou moins, tandis que Saint-Édouard et Vieux-Rosemont se caractérisent par une meilleure accessibilité ($R^2 = 0,319$; figure 23b.).

En ce qui a trait aux aires de diffusion particulièrement problématiques, il y en a 13 pour celles ayant une importante proportion d'enfants de moins de 15 ans et 19 pour celles ayant une importante proportion de personnes à faible revenu (figure 23c et 23d).

La variété d'équipements dans un rayon de 1 000 mètres

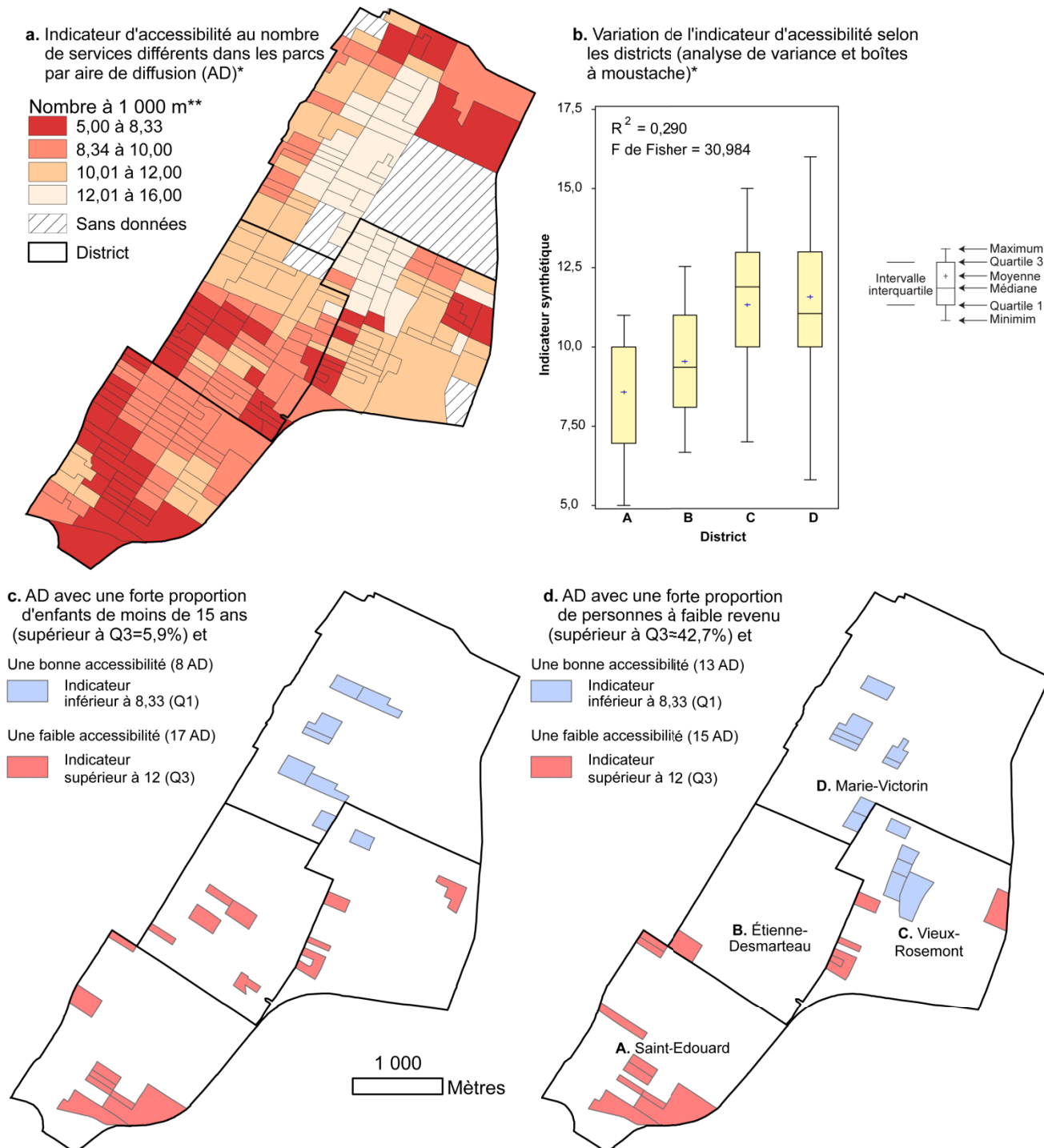
Le tableau 9 indique également l'accessibilité aux différents types d'équipements dans les parcs (ex. aire de jeux, patinoire, terrain de soccer) pour différentes zones de proximité (500, 750 et 1 000 mètres). Dans un rayon de 500 mètres, la population a en moyenne accès à cinq services différents, à huit services dans un rayon de 750 mètres et à dix services dans un rayon de 1 000 mètres. Il est également à noter que dans un rayon de 1 000 mètres, la moitié de la population a accès à *plus* de dix équipements différents (maximum de 16).

La figure 24 montre le nombre d'équipements différents à une distance de 1 000 mètres. Marie-Victorin et Vieux-Rosemont se caractérisent par un nombre relativement élevé d'équipements différents à une distance d'un kilomètre, tandis que le nombre d'équipements différents est plus faible dans le district d'Étienne-Desmarteau et encore davantage dans celui de Saint-Édouard. Encore une fois, les différences entre les districts demeurent relativement faibles ($R^2 = 0,290$; figure 24b).

Finalement, 17 aires de diffusion ayant une importante proportion d'enfants de moins de 15 ans et 15 aires de diffusion ayant une importante proportion de personnes à faible revenu sont particulièrement problématiques (figure 24c et 24d).

Comme nous pouvons le constater, l'accessibilité varie au sein de l'arrondissement par rapport aux différents services et équipements. Cependant, nous ne pouvons identifier d'importantes concentrations spatiales où la population est particulièrement favorisée ou défavorisée par rapport à l'accessibilité aux services ou équipements. Avant de dégager quelques grandes tendances, nous vérifions s'il y a une relation entre les indicateurs d'accessibilité et les caractéristiques démographiques, soit, la population à faible revenu, la population de moins de quinze ans ou celle de moins de cinq ans.

Figure 24. Accessibilité aux équipements différents dans les parcs à une distance de 1 000 mètres et moins



* L'indicateur est construit à partir du nombre de services différents dans les parcs à une distance de 1 000 m.

** Classification selon les quartiles.

Source: base de données spatiales d'Apparicio et Séguin, LAPoSTe.

3.2. Relations entre les indicateurs d'accessibilité et les caractéristiques sociodémographiques

Bien que les statistiques univariées présentées dans la section précédente nous laissent croire que les niveaux d'accessibilité sont peu différents pour la population totale *versus* les enfants et les personnes à faible revenu, des analyses de corrélation sont toutefois réalisées afin de vérifier l'existence ou non de relation significative entre les indicateurs d'accessibilité et les trois groupes de population (moins de 5 ans, moins de 15 ans et population à faible revenu; tableau 11).

Le tableau 11 n'indique qu'une très faible corrélation entre la population des enfants de moins de quinze ans, la population de moins de cinq ans et la population à faible revenu d'une part, et les indicateurs d'accessibilité, d'autre part. La population à faible revenu a une accessibilité aux cinémas et à certains types de parcs (parc de type B, C et D) légèrement moins bonne. Par contre, la population à faible revenu habite légèrement plus proche d'un CLSC et d'un parc de type A et a accès à un nombre plus élevé d'écoles primaires francophones et de dentistes.

Bien que la population de moins de quinze ans a un nombre plus élevé de garderies dans un rayon de 750 mètres, cette association n'est pas significative pour les enfants de moins de cinq ans qui sont les principaux usagers de ce service. Finalement, les enfants en bas âge (moins de cinq ans) ont un nombre plus élevé de parcs à disposition dans un rayon de 750 mètres que la population générale et ils habitent plus proche d'un petit parc de type A (moins d'un hectare avec aire de jeux).

Les résultats de la corrélation de Pearson et Spearman sont sensiblement les mêmes. Étant donné les très faibles coefficients de corrélation, nous concluons que de façon générale ni la population des enfants, ni celle à faible revenu semblent être particulièrement désavantagées (ou avantagées) en termes d'accessibilité aux services et équipements à l'échelle de l'arrondissement. On peut donc supposer que ces différences sont dues au hasard (*unpatterned inequality* selon Talen, 2001 : 469). Nous allons y revenir à la section 3.4.2.

Tableau 11. Corrélations de Pearson et de Spearman

Coefficients de corrélation de Spearman, N = 232	Population de 0 à 4 ans (%)	Population de 0 à 14 ans (%)	Population à faible revenu (%)	Coefficients de corrélation de Pearson, N = 232	Population de 0 à 4 ans (%)	Population de 0 à 14 ans (%)	Population à faible revenu (%)
Population de 0 à 4 ans (%)	--	0,631	0,090	Population de 0 à 4 ans (%)	--	0,698	0,136
Population de 0 à 14 ans (%)	0,631	--	0,061	Population de 0 à 14 ans (%)	0,698	--	0,154
Population à faible revenu (%)	0,090	0,061	--	Population à faible revenu (%)	0,136	0,154	--
Bibliothèque (MinD ^a)	-0,097	-0,114	0,069	Bibliothèque (MinD ^a)	-0,106	-0,066	0,008
Cinéma (MinD ^a)	0,066	0,013	0,156	Cinéma (MinD ^a)	0,056	0,027	0,170
Diffuseur culturel (MinD ^a)	-0,001	0,027	-0,033	Diffuseur culturel (MinD ^a)	-0,020	0,030	-0,079
Indicateur synthétique	-0,011	-0,004	0,004	Indicateur synthétique	-0,046	0,005	-0,061
Garderie (N750 ^b)	0,028	0,144	0,017	Garderie (N750 ^b)	0,006	0,068	0,039
École primaire (N750 ^b)	0,102	0,015	0,198	École primaire (N750 ^b)	0,066	0,002	0,157
Indicateur synthétique	0,068	0,100	0,130	Indicateur synthétique	0,034	0,055	0,102
CLSC (MinD ^a)	-0,103	0,103	-0,191	CLSC (MinD ^a)	-0,062	0,101	-0,137
Clinique (N1 000 ^c)	-0,090	-0,041	-0,067	Clinique (N1 000 ^c)	-0,096	-0,065	-0,079
Dentiste (N750 ^b)	0,020	-0,071	0,187	Dentiste (N750 ^b)	-0,011	-0,101	0,118
Indicateur synthétique	-0,115	0,019	-0,152	Indicateur synthétique	-0,114	-0,002	-0,123
Patinoire intérieure (MinD ^a)	-0,052	0,013	-0,139	Patinoire intérieure (MinD ^a)	-0,070	-0,002	-0,180
Piscine intérieure (MinD ^a)	0,023	0,012	0,061	Piscine intérieure (MinD ^a)	0,024	0,022	0,030
Centres d'activité (N1 000 ^c)	0,084	0,014	-0,017	Centres d'activité (N1 000 ^c)	0,113	0,050	0,015
Indicateur synthétique	-0,003	0,013	-0,051	Indicateur synthétique	0,043	0,046	-0,085
Aire de jeux (MinD ^a)	0,015	0,027	-0,018	Aire de jeux (MinD ^a)	0,012	-0,040	-0,027
Pataugeoire (MinD ^a)	-0,052	-0,105	-0,038	Pataugeoire (MinD ^a)	-0,039	-0,121	-0,053
Jeux d'eau (MinD ^a)	-0,076	-0,051	0,047	Jeux d'eau (MinD ^a)	-0,127	-0,103	-0,027
Indicateur synthétique	-0,089	-0,090	-0,009	Indicateur synthétique	-0,073	-0,124	-0,050
Parc (MinD ^a)	0,023	0,017	-0,006	Parc (MinD ^a)	0,041	-0,012	0,000
Parc de type A (MinD ^a)	-0,148	-0,103	-0,150	Parc de type A (MinD ^a)	-0,115	-0,063	-0,154
Parc de type B (MinD ^a)	-0,027	0,046	0,141	Parc de type B (MinD ^a)	-0,012	0,069	0,090
Parc de type C (MinD ^a)	0,125	0,059	0,180	Parc de type C (MinD ^a)	0,113	0,045	0,179
Parc de type D (MinD ^a)	0,068	0,002	0,198	Parc de type D (MinD ^a)	0,050	-0,011	0,219
Parc de type E (MinD ^a)	0,090	0,078	-0,115	Parc de type E (MinD ^a)	0,115	0,079	-0,120
Parc de type F (MinD ^a)	0,032	-0,046	0,156	Parc de type F (MinD ^a)	0,001	-0,068	0,115
Parcs (N750 ^b)	0,133	0,079	0,002	Parcs (N750 ^b)	0,111	0,079	0,012
Services différents (N500 ^d)	-0,029	0,022	0,034	Services différents (N500 ^d)	-0,001	0,069	0,049
Services différents (N750 ^b)	-0,005	-0,024	-0,005	Services différents (N750 ^b)	-0,003	-0,020	-0,007
Services différents (N1 000 ^c)	0,013	-0,034	-0,047	Services différents (N1 000 ^c)	0,023	0,007	-0,016

Gras : p<,0001; Gras et italique p=0,05

Gras : p<,0001; Gras et italique p=0,05

^a distance minimale au service ou équipement; ^b nombre de services et équipements à 750 mètres; ^c nombre de services et équipements à 1 000 mètres; ^d nombre de service et équipements à 500 mètres.

Moy. : moyenne; Min : minimum; P10 : 10^e percentile; Q1 : quartile 1; Q2 : médiane; Q3 : quartile 3; P90 : 90^e percentile; Max. : maximum.

3.3. L'accessibilité spatiale : grandes tendances

3.3.1. Synthèse des résultats selon les calculs d'accessibilité et les informateurs-clé

À l'aide de la CAH, nous avons pu constater que les parcs dans Rosemont–La Petite-Patrie se distinguent tant au niveau de leur taille, mais aussi au niveau de la variété des services ou équipements qu'ils comprennent. Six types de parcs ont pu être identifiés; des très petits parcs de type A (moins d'un hectare avec une aire de jeux) aux grands parcs à vocation métropolitaine de type F (20 ha et plus avec des équipements d'hiver et de randonnée). En termes de localisation, nous retrouvons beaucoup de très petits parcs de type A dans le district Saint-Édouard, tandis que le district Marie-Victorin est marqué par un grand parc à vocation métropolitaine de type F (le parc Maisonneuve) et une variété de parcs de taille moyenne.

Les résultats nous démontrent une absence de relation significative entre l'accessibilité aux services et équipements pour la population totale, la population à faible revenu, la population des enfants (moins de quinze ans) et la population des enfants en bas âge (moins de cinq ans). L'absence de relation statistiquement significative a pour conséquence qu'un faible nombre d'aires de diffusion ont à la fois une importante population d'enfants ou de personnes à faible revenu et une mauvaise ou – au contraire – une meilleure accessibilité que la population générale. Le nombre d'aires de diffusion particulièrement problématiques en termes d'accessibilité ne dépasse jamais 19 sur 232 aires de diffusion, peu importe l'indicateur d'accessibilité pour les différents services ou équipements.

Nous avons présenté l'accessibilité géographique par domaine (équipements liés à la culture et au divertissement, éducation et services de garde, santé, sports et loisirs d'intérieur, services pour les moins de cinq ans, aux parcs, ainsi qu'aux différents équipements dans les parcs). Les faibles distances aux services et équipements pour enfants dans Rosemont–La Petite-Patrie nous permettent de dire qu'il s'agit d'un arrondissement bien desservi. Le domaine de la culture est le moins accessible de tous les domaines : la distance moyenne aux équipements culturels est de 1,6 kilomètre. Les services pour les enfants de moins de cinq ans sont à une distance d'environ un demi-kilomètre. Il y a près de trois services liés à la garde et à l'éducation des enfants à une distance de 750 mètres. Bien que la distance au CLSC le plus proche soit relativement élevée, il est à noter que la population a près de quatre cliniques dans un rayon d'un kilomètre à sa disposition. Au niveau des sports et loisirs d'intérieur, la population a accès à plus de deux centres d'activité dans un rayon d'un kilomètre. Finalement, le parc le plus proche est en moyenne à une distance de moins de 300 mètres et la population a accès à plus de dix équipements différents dans les parcs dans un rayon d'un kilomètre.

Au-delà des résultats pour l'arrondissement dans son ensemble, nous avons également cartographié les variations au sein de l'arrondissement (au niveau des aires de diffusion). Les résultats des ANOVA nous indiquent que les différences entre les districts sont plus significatives pour certains services ou équipements que pour d'autres. Les différences entre les districts sont les plus significatives pour les services liés à la culture et la santé ($R^2 = 0,731$ et $R^2 = 0,593$ respectivement). À l'inverse, elles sont très faibles ou faibles pour les sports et loisirs extérieurs dans les parcs (parc le plus proche : $R^2 = 0,082$; équipements pour les moins de cinq ans : $R^2 = 0,153$; l'accessibilité aux parcs à 750 mètres : $R^2 = 0,319$; nombre d'équipements différents à une distance d'un kilomètre $R^2 = 0,290$), ainsi que pour les sports et loisirs d'intérieur ($R^2 = 0,367$) et le domaine de l'éducation ($R^2 = 0,133$).

Comparativement aux autres districts de l'arrondissement, **Marie-Victorin** a la plus faible accessibilité aux services liés à la culture et au divertissement, ainsi qu'aux services de santé. Même pour les autres domaines de services ou d'équipements où les différences sont moins significatives entre les différents districts, ce district a souvent le moins bon accès parmi tous les districts. Mentionnons par contre que le district de Marie-Victorin se classe au deuxième rang du nombre de services différents le plus élevé dans les parcs parmi les quatre districts de l'arrondissement.

Ce constat rejoint partiellement l'opinion des informateurs-clé. Selon une responsable d'un centre d'activité, Marie-Victorin manque de centres d'activité, d'arénas, de maisons des jeunes, de bibliothèques, et de piscines, tandis que le district est bien desservi en termes de grands parcs. L'arrondissement pour sa part évalue la possibilité d'y localiser une nouvelle bibliothèque dans le futur.

Le district de **Saint-Édouard**, au contraire, a la meilleure accessibilité aux domaines de la culture et du divertissement et de la santé de tous les districts de l'arrondissement. Au niveau des sports et loisirs d'extérieur, mentionnons que Saint-Édouard est le district où l'accessibilité au parc le plus proche est la meilleure de tous les districts. Par contre, en termes d'équipements différents dans les parcs, notons que Saint-Édouard est le district le moins bien desservi de l'arrondissement. Rappelons aussi que ce district se caractérise par une dominance de très petits parcs de type A qui, généralement, ne contiennent qu'une aire de jeux.

Cette relativement faible variété en termes d'équipements dans les parcs pourrait expliquer l'opinion de deux informateurs-clé, selon lesquels Saint-Édouard serait « vraiment le parent pauvre » en termes d'espaces verts (ou du moins des espaces plus grands avec une offre plus variée d'installations) qui, par ailleurs, ne semblent pas suffire à la demande des citoyens. Par contre, les opinions des informateurs-clé par rapport à l'accessibilité au domaine de la culture et des sports et loisirs dans ce district ne reflètent pas les résultats des calculs d'accessibilité. Un projet de

bibliothèque⁶¹ et possiblement une piscine intérieure et un gymnase dans ce secteur viseront à combler les besoins perçus en termes de services liés à la culture, ainsi qu'en termes de sports et loisirs. Rappelons que les mesures objectives et subjectives présentent souvent une faible association (Macintyre, Macdonald et Ellaway, 2008). On peut également supposer qu'une série d'autres facteurs peuvent entrer en considération lors de la planification de nouveaux services ou équipements pour la population, comme par exemple la disponibilité de terrains vacants ou la densité de la population.

Vieux-Rosemont est particulièrement bien desservi en termes de sports et loisirs extérieurs. Il s'agit du district le mieux desservi en termes d'équipements pour les moins de cinq ans, le parc le plus proche, le nombre de parcs à 750 mètres, ainsi que le nombre d'équipements dans un rayon d'un kilomètre.

Finalement, le district d'**Étienne-Desmarteau** se caractérise par une grande variété au niveau de l'accessibilité, peu importe le type de services ou d'équipements. Parmi les districts, il ne s'agit jamais du district le mieux, ni du district le moins bien desservi parmi les quatre districts de l'arrondissement. Fait intéressant, les informateurs-clé s'accordent pour dire qu'il s'agit du district de l'arrondissement le mieux desservi.

Il faut cependant mentionner que les variations en termes d'accessibilité ne sont pas très grandes et qu'aucun district n'est mal desservi pour *tous* les services ou équipements pour enfants. Plutôt, l'accessibilité varie selon le type de service ou d'équipement. On peut donc parler de secteurs « bien » ou « moins bien » desservis plutôt que de secteurs « bien » et « mal » desservis au sein du territoire de l'arrondissement.

3.3.2. Réponse à la première question de recherche

Les résultats des calculs d'accessibilité et l'analyse précédente nous permettent donc de répondre à notre première question de recherche qui, rappelons-le, était la suivante : Quel est le niveau d'accessibilité spatiale des enfants/parents de Rosemont–La Petite-Patrie aux équipements et services selon la conception d'équité en termes d'égalité et d'équité compensatoire dans les domaines suivants : les parcs et espaces de jeux extérieurs, les centres et équipements de loisirs, les services de garde, les écoles primaires, les équipements du domaine de la santé et du domaine culturel?

Nous avons vu que malgré quelques variations sur le territoire, il y a une très bonne desserte en services et équipements dans Rosemont–La Petite-Patrie. Par ailleurs, nous avons une absence de

⁶¹ Bibliothèque Marc Favreau pour laquelle un concours d'architecture a été lancé en juillet 2009.

corrélation entre les proportions d'enfants et les mesures d'accessibilité, ainsi qu'une absence de corrélation entre la proportion de personnes à faible revenu et les mesures d'accessibilité.

Rappelons que selon l'équité en termes d'égalité (Talen, 2001), tous les enfants devraient recevoir le même niveau de service, peu importe le statut socioéconomique, la capacité de payer ou tout autre critère, et que selon l'équité compensatoire (Talen, 2001), les quartiers ou secteurs les plus pauvres devraient avoir un meilleur accès aux ressources. Nous avons pu observer qu'il y a certaines variations sur le territoire, mais à cause de l'absence de corrélation avec les personnes à faible revenu et la population des enfants, nous pouvons valider notre hypothèse selon laquelle on observe une répartition aléatoire des services et équipements pour enfants, qui ne dépend pas de la répartition des enfants, ni de la répartition des personnes à faible revenu. Il y a donc absence d'un problème d'accessibilité spatiale criant dans l'arrondissement.

Nous avons présenté l'accessibilité géographique par domaine (équipements liés à la culture et au divertissement, éducation et services de garde, santé, sports et loisirs d'intérieur, services pour les moins de cinq ans, aux parcs, ainsi qu'aux différents équipements dans les parcs). Bien que les distances varient selon le type de service ou d'équipement, les mesures d'accessibilité nous indiquent que Rosemont–La Petite-Patrie est un arrondissement bien desservi. La distance moyenne aux services liés à la culture est la plus importante, soit de 1,6 kilomètre. Par contre, les services pour les enfants de moins de cinq ans sont à une distance d'environ un demi-kilomètre et il y a près de trois services liés à la garde et à l'éducation des enfants à une distance de 750 mètres. Tandis que la distance au CLSC le plus proche est relativement élevée, la population a près de quatre cliniques à un kilomètre ou moins. La population a également accès à plus de deux centres d'activité dans un rayon d'un kilomètre. Finalement, la population a accès à un parc à moins de 300 mètres.

3.3.3. Quelques limites de l'analyse de l'accessibilité spatiale

L'accessibilité spatiale a donc été mesurée de façon objective, soit à l'aide des SIG et de l'analyse spatiale. À l'aide d'une variété d'indicateurs, l'accessibilité spatiale a pu être mesurée de façon assez exhaustive pour une série de services et équipements pour enfants.

En termes de limites de l'étude, mentionnons cependant que nous avons seulement mesuré l'accessibilité à partir du lieu de résidence. Nous n'avons donc pas intégré la possibilité du couplage entre les différents trajets des enfants dans l'étude. Rappelons aussi que l'analyse n'inclut pas le temps de déplacement vers les services ou équipements, ni en transport en commun, ni en voiture. Finalement, mentionnons que divers services ou équipements (à part les parcs) n'ont pas été qualifiés davantage. Par exemple, les centres d'activité varient selon leur taille et leur offre de service à la population. Certains ne comptent qu'un simple gymnase, tandis que d'autres centres d'activité

offrent une série d'équipements ou de salles sous un même toit (ex. piscine, gymnase, joujouthèque, aréna, ainsi que diverses autres salles pour des activités d'art ou de sport). De façon générale, l'analyse n'inclut donc aucune autre dimension de l'accessibilité hormis l'accessibilité spatiale. À titre d'exemple, nous ne mesurons pas le nombre de places en garderie, ni les heures d'ouverture des services ou équipements ou le coût des activités. Ces autres dimensions de l'accessibilité ont cependant été traitées de façon exploratoire lors des *focus groups* et les résultats figurent au chapitre suivant.

CHAPITRE 4 : LES PRATIQUES D'UTILISATION DES PARENTS ET DE LEURS ENFANTS

Dans le chapitre précédent, nous avons décrit l'accessibilité géographique aux services et équipements pour enfants dans Rosemont–La Petite-Patrie. Nous allons à présent analyser les résultats des *focus groups*, ce qui nous permettra de répondre à la seconde question de recherche concernant les pratiques d'utilisation des équipements et services des enfants et les dimensions d'accessibilité (la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le prix et l'acceptabilité du service selon Penchansky et Thomas, 1981) qui sont valorisées par les parents et les enfants ou encore qui empêchent l'utilisation de ces ressources.

Dans un premier temps, les types de services et d'équipements fréquentés seront présentés, ainsi que la perception de l'accessibilité géographique de la part des parents. Dans un second temps, nous analyserons les pratiques concrètes par rapport à la distance relative parcourue (au plus proche, à proximité ou pas à proximité), ainsi qu'une série d'autres facteurs qui sont valorisés ou qui font obstacle à l'utilisation d'un équipement ou d'un service. Nous discuterons de l'accessibilité en termes d'horaire, les modalités d'inscription et l'accès à l'information, la disponibilité de places, la perception du coût des services et des équipements et finalement, l'aménagement, l'achalandage, l'ambiance, l'état ou l'entretien des services et équipements. Lorsque des extraits d'entrevue sont utilisés, les prénoms (fictifs) des personnes sont indiqués, le *focus group* (FG1, FG2 ou FG3) auquel ils appartiennent, s'ils travaillent à temps plein, à temps partiel ou s'ils restent à la maison et finalement l'âge de leurs enfants.

Il est important de mentionner que les extraits d'entrevues qui apparaissent dans ce chapitre servent à appuyer l'analyse formulée dans le texte. Parfois, il s'agit d'une position minoritaire, tandis que dans d'autres cas, il s'agit d'illustrer un consensus. Cette distinction est précisée dans le texte. Dans aucun cas, les extraits de toutes les personnes qui expriment leur opinion sur un sujet ne sont transcrits dans le texte. Le nombre d'extraits utilisés pour illustrer un propos n'est pas relatif au nombre de répondants qui ont émis une opinion à ce sujet. Ce choix a été fait pour alléger considérablement la lecture du présent chapitre. Néanmoins, nous prenons le soin de synthétiser les pratiques et dimensions de l'accessibilité valorisées pour *chacun* des parents vers la fin du chapitre (tableau 14), afin de ne pas perdre l'hétérogénéité des pratiques ou des opinions des participants aux *focus groups*. Cette analyse nous permettra de répondre à notre deuxième question de recherche mentionnée précédemment, c'est-à-dire quelles sont les pratiques d'utilisation des équipements et services des enfants, quels sont les principaux obstacles à leur utilisation et quelles sont les dimensions de l'accessibilité (la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la

ressource, le prix et l'acceptabilité du service selon Penchansky et Thomas, 1981) qui sont les plus valorisées par les parents ?

4.1. L'étendue du « quartier » selon la perception des participants

Rappelons que les participants des *focus groups* II et III ont été interrogés sur leurs perceptions des limites de leur quartier. Ces résultats permettent de prime abord de délimiter le territoire géographique auquel les parents font référence quand ils parlent de services ou d'équipements manquants « dans leur quartier » ou quand il s'agit de faire part de leur satisfaction vis-à-vis de leur « quartier ». Cette question a été ajoutée après la tenue du premier *focus group*. Voici donc l'étendue des quartiers uniquement pour les participants des *focus groups* II et III dans le tableau 12⁶².

Tableau 12. L'étendue des quartiers des participants aux *focus groups* II et III (données en km²)

<i>Focus group II</i>		<i>Focus group III</i>	
François	1,6	Chloé	2,9
Charlotte	1,6	Samantha	1,5
Jocelyne	1,6	Sandrine	3,3
Susanne	1,5	Mathieu	16,0
Anne-Lise	2,3	Rachel	2,7
Naomi	3,6		

L'étendue du quartier varie en fonction des participants des *focus groups*. La taille des quartiers des participants du *focus group* II résidant dans le district Saint-Édouard varie de 1,5 à 3,6 kilomètres carrés, tandis qu'elle varie de 1,5 à 16 kilomètres carrés pour les participants du *focus group* III. Pour le participant dont la superficie du quartier est évaluée à de 16 km² (Mathieu), ce territoire couvre au-delà de la moitié de l'arrondissement et une importante partie des arrondissements environnants. Pour tous les autres, ce territoire couvre généralement le district de résidence et déborde, dépendamment de la localisation, vers le ou les districts adjacents.

4.2. Les services et équipements utilisés et l'appréciation générale du quartier

Lors des trois *focus groups*, les parents affirmaient qu'ils apprécient leur quartier pour son offre de services et d'équipements qu'ils fréquentent régulièrement avec leurs enfants. Parmi les services et les équipements nommés, les bibliothèques, piscines (extérieures et intérieures), parcs, garderies, écoles, maisons de la culture, quelques terrains de sport, CLSC, arénas, patageoires et patinoires extérieures semblent les plus utilisés. Ces services sont habituellement identifiés par les participants comme étant fréquentés régulièrement et reviennent souvent lors de la discussion comme services importants à avoir dans le quartier. À part les terrains de soccer et de tennis fréquentés par les

⁶² Rappelons que l'étendue des quartiers (en km²) a été calculée à partir des limites de rues identifiées par les participants à l'aide des SIG.

enfants de quelques participants du *focus group* I et II, aucun autre terrain de sport n'est fréquenté. Une grande partie des services et équipements fréquentés le sont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et dans celui de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension. Certains services ou équipements sont également fréquentés dans les arrondissements de Saint-Léonard, Plateau–Mont-Royal, Mercier–Hochelaga–Maisonnette et Ville-Marie.

La majorité des participants des *focus groups* semblent avoir une très bonne connaissance de ce qui existe en termes de services et d'équipements pour enfants à proximité de leur lieu de résidence, à l'exception de trois participantes qui avaient emménagé dans le quartier il y a un an seulement, qui semblaient un peu moins informées. Tel que mentionné, les parents sont satisfaits de leur environnement et de l'offre de services. Nous avons donc affaire à des participants qui semblent habiter dans Rosemont–La Petite-Patrie par choix. Un fort taux de propriétaires (12 sur 18 parmi les participants) peut également indiquer une volonté de s'y établir à plus long terme, bien que la question d'un déménagement futur n'ait pas été discutée lors des *focus groups*. Une anecdote à ce sujet : une des participantes avait quitté le quartier de La Petite-Patrie pour la banlieue montréalaise avec son conjoint et ses quatre enfants, mais a revendu sa maison après seulement un an pour revenir s'établir dans l'arrondissement parce qu'elle s'ennuyait du quartier.

Les analyses qui suivent doivent être interprétées dans cette perspective : il s'agit de participants qui apprécient leur quartier et qui sont de forts utilisateurs des services et équipements locaux. Ceux qui utilisent peu les services et équipements (à proximité ou non) sont plutôt absents de l'échantillon. Néanmoins, les commentaires de ces parents nous informeront sur les raisons qui les amènent à choisir un service ou équipement plutôt qu'un autre.

4.3. La perception de l'accessibilité spatiale

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'accessibilité spatiale, mesurée de façon objective à l'aide de l'analyse spatiale, est plutôt bonne dans Rosemont–La Petite-Patrie, bien qu'elle varie légèrement selon les milieux et le type de service ou d'équipement. Du point de vue des participants, l'accessibilité spatiale aux parcs (distance moyenne de 286 mètres au parc le plus proche), aux équipements de sports et de loisirs d'intérieur et aux services liés au divertissement et à la culture (distance moyenne de 1,6 kilomètre) est perçue comme bonne. Par contre, il y a unanimité au sein des trois *focus groups* quant au manque de garderies sur le territoire. Sachant que, d'une part, la population de Rosemont–La Petite-Patrie a accès en moyenne à trois garderies dans un rayon de 750 mètres et que, d'autre part, les listes d'attente dans les garderies sont longues, on peut présumer qu'il s'agit d'un manque de places en garderie plutôt que d'une mauvaise accessibilité spatiale aux garderies. Également, l'accessibilité spatiale à certains équipements spécifiques dans les parcs est perçue par les participants comme étant moins bonne, notamment les pataugeoires et

piscines extérieures et certains équipements d'hiver (ex. patinoires, glissades d'hiver). De fait, ces équipements sont rarement localisés dans le parc le plus proche, étant donné qu'ils ne sont pas présents dans tous les types de parcs. Comme le démontre l'analyse de l'accessibilité spatiale, le nombre de services différents (variant entre un et près de huit), ainsi que l'accessibilité spatiale (variant de 729 mètres à 1,8 kilomètre) varient selon le type de parc.

Finalement, certains participants du deuxième et troisième *focus group* déplorent l'absence d'activités spécifiques pour tout-petits (moins de cinq ans) comme des cours d'éveil musical, de motricité ou plus généralement d'activités parents-enfants. Par contre, une autre participante du *focus group* II mentionne qu'il manque d'activités structurées pour des enfants plus âgés, tandis qu'elle se considère bien desservie pour des enfants plus jeunes. Étant donné que l'accessibilité spatiale à ces services spécifiques n'a pas été mesurée, nous ne pouvons comparer la perception avec des mesures objectives. Dans les sections suivantes, nous allons analyser les pratiques d'utilisation des enfants et de leurs parents plus en détail selon le type de services ou d'équipements.

4.4. Les habitudes de fréquentation des services et équipements dans l'espace : du plus proche au plus éloigné

4.4.1. Les services liés à la culture et au divertissement

Parmi les trois services liés à la culture et au divertissement (bibliothèque, maison de la culture et cinéma), la bibliothèque ressort comme un service utilisé régulièrement, peu importe l'âge des enfants ou le *focus group*. Au-delà des livres, les bibliothèques sont également fréquentées pour des activités de conte et des spectacles.

La plupart des participants des *focus groups* I et II fréquentent généralement la bibliothèque la plus proche. D'autres alternent entre plusieurs bibliothèques à proximité (c'est-à-dire parmi les deux, parfois les trois plus proches), soit tout simplement pour faire changement, soit parce que les horaires d'ouverture varient d'une bibliothèque à l'autre. Dans le dernier cas, il s'agit donc d'une stratégie d'adaptation à leurs besoins en termes d'horaires.

Parmi les participants du troisième *focus group*, quatre sur cinq fréquentent peu les bibliothèques locales. Ils fréquentent d'autres bibliothèques à une distance relativement élevées, notamment une bibliothèque municipale dans l'arrondissement Ville-Marie ou la Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Dans le premier cas, la participante en question apprécie le fait que la bibliothèque soit dans le même bâtiment que la piscine, ce qui lui permet de jumeler ces deux activités avec son enfant. Dans le deuxième cas, la participante estime que la taille de l'établissement offre un plus grand choix de livres, d'activités, voire même un aménagement intérieur plus agréable.

Les maisons de la culture semblent très appréciées par ceux qui les utilisent, mais elles sont moins fréquentées que les bibliothèques. Les participants du *focus group* I et II⁶³ qui les fréquentent, se rendent à une des deux maisons de la culture à proximité, soit celle du Patro le Prévost (arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), soit celle de La Petite-Patrie (district de Saint-Édouard). Les parents apprécient d'ailleurs la qualité des spectacles et leur gratuité.

Le cinéma semble de façon générale moins fréquenté que les bibliothèques par les participants des *focus groups*⁶⁴. Néanmoins, quelques participants, particulièrement ceux du premier *focus group* qui habitent pour la plupart à quelques coins de rue seulement du cinéma Beaubien (district Étienne-Desmarteau), sont au courant de son existence et le fréquentent de temps à autre. Il ne s'agit cependant pas d'un service qu'ils utilisent sur une base hebdomadaire, voire même mensuelle, contrairement à la bibliothèque par exemple. Ceux qui le fréquentent apprécient particulièrement les activités spéciales et souvent gratuites durant la période de relâche qui sont offertes au cinéma Beaubien. Mentionnons par contre qu'il s'agit d'un cinéma de répertoire qui ne semble pas convenir à tous les publics, comme le montre l'extrait suivant :

Jocelyne : C'est pas un cinéma que je vais fréquenter en famille avec ... La plupart des films j'irais les voir moi, mais j'emmènerais pas mon fils voir ça. C'est pas des films famille. C'est des films de répertoire. Si c'est des films québécois, ça sacre, au maximum. Comme tous les films québécois. Sexe, drogue et compagnie. Que je veux pas que mon enfant voit. Sinon c'est des films super français qu'il ne comprendra pas ou autre. (FG2, temps plein, enfant : 4 ans)

Parmi les services liés à la culture et au divertissement, les bibliothèques sont donc les plus fréquentées. Les parents fréquentent souvent une des bibliothèques à proximité, tandis que certains favorisent des bibliothèques plus éloignées qui répondent mieux à leurs critères.

4.4.2. Les sports et loisirs d'intérieur

Les piscines intérieures sont fréquentées tant pour des bains libres que pour des cours de natation. Les parents fréquentent généralement une ou plusieurs piscines à proximité avec leurs enfants et considèrent que l'offre est bonne. D'ailleurs, voici un extrait de Mirna illustrant ces propos :

Mirna : En quantité j'ose penser que oui nous avons assez de piscines. Il y a le Patro, il y a Marquette. Il y a Rosemont. Ça fait beaucoup quand même d'horaires, de classes, de cours. (FG1, temps partiel, enfants : 7 ans et 9 ans)

Parmi les autres parents, nommons ceux qui ne fréquentent aucune piscine (par exemple parce que leur enfant est trop jeune), ceux qui en fréquentent une à une distance relativement importante, soit à cause des horaires, soit pour des raisons d'aménagement des vestiaires ou de la forme du bassin d'eau. Ces deux facteurs seront traités plus en détail dans les sections 4.7.1 et 4.10.1. Une participante fréquente régulièrement cinq piscines différentes à une distance plus ou moins éloignée

⁶³ En raison d'un manque de temps lors de la discussion, ce service n'a pas été abordé dans ce *focus group* III.

⁶⁴ Même remarque qu'à la note précédente.

de son lieu de résidence dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et le Plateau—Mont-Royal.

Contrairement aux piscines, les arénas sont utilisés par peu de participants aux *focus groups*. Les participants qui les fréquentent avec leurs enfants se rendent généralement à l'aréna le plus proche de leur résidence. Les autres installations dans les centres d'activité, notamment les gymnases, ont été rarement évoquées par les parents. On ne peut donc pas en tirer des conclusions concrètes en ce qui concerne les habitudes de fréquentation des enfants.

4.4.3. Les parcs et les services dans les parcs

Les parcs sont fréquemment utilisés par les enfants. Tous fréquentent plusieurs parcs, à proximité et parfois, pour des occasions spéciales, à une distance plutôt élevée. Notons ici l'exemple de Rachel qui illustre bien l'accès à une diversité de parcs dans Rosemont–La Petite-Patrie :

Rachel : Moi je trouve qu'on est bien desservi dans les parcs été comme hiver. Je trouve ça vraiment vraiment bien. Parc Pélican. Juste au sud c'est le parc Jean-Duceppe. Puis après il y a le parc Molson. Le patin. Puis il y a le parc Rosemont. (FG3, temps partiel, enfant : 4 ans)

Quand les parents veulent faire une sortie plutôt routinière dans un parc avec des espaces verts et des aires de jeux (présents dans presque tous les parcs, peu importe le type), ils emmènent généralement leurs enfants au parc le plus proche ou du moins à proximité de leur lieu de résidence. Ces parcs sont fréquentés de façon régulière, souvent aussi durant les jours de semaine en fin d'après-midi ou encore en soirée. On peut supposer que c'est plus pratique pour les parents, étant donné le temps qu'ils ont à leur disposition, particulièrement pour ceux qui travaillent à temps plein.

Il arrive à certains parents de se rendre avec les enfants au parc directement après l'école, la garderie, le travail ou une autre activité, comme par exemple des achats, sans passer par la maison. La distance au parc peut donc varier en fonction de la localisation des services ou activités nommés précédemment, mais ce parc est généralement relativement proche du lieu de résidence dans le cas des participants à cette étude. Voici quelques exemples de couplage de trajet. Le fait de ne pas passer par la maison, mais plutôt d'aller au parc en cours de route peut épargner du temps :

Jocelyne : Moi je va y aller en revenant du travail fait que je peux passer à différents parcs entre le travail puis la maison. Ça va me faire changer de parc dépendamment du chemin que je vais emprunter finalement. Pour aller à la maison donc ça peut faire varier. Si je vais d'abord à la maison, je vais aller au parc le plus proche. Mais si je veux en sortant du travail aller avec lui quelque part, on va aller à d'autres parcs qui sont sur le chemin. (FG2, temps plein, enfant : 4 ans)

Juliette : Même si on est à côté du parc Molson. Justement l'autre jour après le camp de jour on est allé. J'aurais pu parquer l'auto, y aller à pied, mais on avait plus de temps si on y allait direct. (FG1, temps plein, enfants : 5 ans et 7 ans)

Tandis que les familles fréquentent le parc de “routine” à proximité, les parents sont prêts à emmener les enfants dans des parcs plus éloignés pour des installations plus spécifiques (ex. pataugeoire, piscine extérieure, patinoire, glissade d’hiver). Rappelons qu’un tel équipement se retrouve uniquement dans des parcs plus spécialisés (principalement dans des parcs de type B, C, D ou E).

Cette logique de proximité est également soulignée par une intervenante d’un réseau de l’enfance, selon laquelle les parents vont définitivement au parc le plus proche, mais également en fonction des installations qui s’y trouvent. Elle affirme que « c’est sûr que s’il y a une pataugeoire, c’est plus *winner* parce que c’est l’été là ». Rappelons que les auteurs Tucker, Gilliland et Irwin (2007) étaient arrivés à des conclusions semblables dans leur étude : la proximité avait été identifiée comme étant le facteur le plus important dans la fréquentation des parcs, tandis que les parents sont prêts à aller plus loin pour des équipements spécifiques et un aménagement adéquat (ex. ombre).

Plusieurs parents s’accordent pour dire qu’il manque d’équipements d’hiver, ainsi que de piscines extérieures ou pataugeoires dans leur quartier. Ces équipements leurs semblent relativement éloignés, bien qu’ils les fréquentent quand même pour la plupart.

Charlotte : Moi ça serait surtout, l’hiver [des services qui manquent]. Je trouve que les jeunes ont rien à faire. Il manque justement la patinoire puis glissade [d’hiver]. Faut aller loin. Faut que ça soit un gros *setup* puis... (FG2, à la maison, enfants : 5 ans, 7 ans 10 ans et 12 ans)

Anne-Lise : C’est une expédition de la journée. (FG2, temps plein, enfants : 2 ans, 5 ans, 13 ans et 15 ans)

Jocelyne : Puis trainer ton traineau dans l’autobus puis monter dans la 11 [ligne d’autobus menant au Mont-Royal] puis dans le métro. Moi il y a une bonne raison pour pas aller au Mont-Royal. (FG2, temps plein, enfant : 4 ans)

Un grand nombre des parents qui fréquentent les piscines, pataugeoires extérieures ou équipements d’hiver avec leurs enfants vont au plus proche ou à proximité. Mais certains parents sont prêts à parcourir une distance relativement importante pour un parc qui correspond davantage à leurs préférences, surtout pour ceux qui ont des enfants plus âgés (ex. grande patinoire réfrigérée, grande butte pour faire de la glissade). Nous y reviendrons de façon plus détaillée dans la section 4.10.1. Voici néanmoins l’exemple de deux parents qui vont au parc du Mont-Royal (grand parc à vocation métropolitaine de type F) pour des installations d’hiver mieux entretenues ou plus stimulantes :

Juliette : L’hiver on va au Mont-Royal [Plateau—Mont-Royal] pour glisser. Patiner sur une surface qui est réfrigérée et qui a une surfaceuse. (FG1, temps plein, enfants : 5 ans et 7 ans)

Solange : Moi je trouve que l’hiver j’ai plus de difficulté à trouver des endroits près de chez moi. Souvent on va juste au Mont-Royal. J’avoue que parfois j’appréciais juste prendre le traineau. C’est pour la glissade, patin etc. parce qu’on est allé une fois au Patro. Je ne sais pas si c’est entretenu. C’est minuscule. On dirait une flaque d’eau qui a gelé. ... C’est souvent celle qui est pour le hockey qui est mieux entretenue.

J'apprécierais que ça soit comme les autres saisons où je partais surtout à pied.
(FG1 : temps plein, enfants : 1 an et 7 ans)

Cette demande pour des équipements d'hiver de la part des citoyens a d'ailleurs également été mentionnée par un élu de Rosemont—La Petite-Patrie, une demande à laquelle l'arrondissement aurait tenté de répondre en augmentant le nombre de patinoires extérieures et en améliorant certaines patinoires existantes (ex. travaux de réfection, allongement du parcours).

En plus de fréquenter différents parcs selon l'activité souhaitée (ex. baignade, glissade, patinage), les parents sont à la recherche d'une variété intéressante. Probablement de façon analogue aux bibliothèques, ils apprécient cette variété « pour faire changement », mais certains fréquentent également plusieurs parcs comme véritable activité en soit. Par exemple, deux parents se promènent en vélo avec les enfants et visitent plusieurs parcs en une journée.

Pour les parcs, nous pouvons donc conclure que la proximité joue un rôle important, surtout pour une sortie « de routine ». Les parents choisissent également le parc selon le type d'installation (ex. patinoire, piscine extérieure) et en fréquentent donc une variété. Finalement, l'aménagement et la qualité des installations jouent un rôle, ce qui peut amener les enfants et leurs parents à fréquenter des parcs à des distances plus éloignées.

4.4.4. Les garderies et écoles

Tous les enfants sauf un seul dont la mère était en congé de maternité allaient, soit à la garderie, soit à l'école. Contrairement aux loisirs nommés plus haut, il s'agit de services essentiels, obligatoires pour les écoles et fréquentés en règle générale cinq jours par semaine. De surcroît, l'accompagnement des enfants par leurs parents – ce qui est aussi le cas pour presque la totalité des enfants allant à l'école primaire – se fait durant des moments de la journée où l'emploi du temps est serré car les parents doivent souvent eux-mêmes se rendre au travail (parfois dans le trafic) ou rentrer (en ramenant parfois plusieurs enfants d'endroits différents) et s'occuper de diverses tâches ménagères et familiales en soirée (ex. souper, devoirs ...).

La garderie est un service où la proximité de la résidence est particulièrement appréciée, peu importe si les parents ont accès à une voiture ou pas. À l'exception d'une personne, tous les participants aux *focus groups* préfèrent une garderie proche de la résidence plutôt que proche du lieu de travail. Les raisons évoquées pour une garderie localisée proche du lieu de résidence sont principalement liées au fait qu'une garderie sur le lieu de travail d'un des conjoints n'est pas nécessairement proche du lieu de travail de l'autre conjoint. Il est donc difficile de prendre la relève au sein du couple pour y accompagner l'enfant. D'autres raisons évoquées sont les imprévus ou les situations temporaires (ex. enfant malade, congé de maternité pour un autre enfant, changement d'emploi). Finalement,

quelques participants du *focus group* II ont évoqué le réseau d'amis. Selon ces parents, une garderie dans le quartier favoriserait des amitiés entre les enfants du voisinage :

Anne-Lise : Moi que ça soit proche de la maison [la garderie] c'est super puis moi Camille [sa fille], ses amis de garderie ils restent pour la majorité dans le quartier. (FG2, temps plein, enfants : 2 ans, 5 ans, 13 ans et 15 ans)

Naomi : Il y a ça aussi. Pour ça je trouve ça le *fun*. Tu les revois après ça à la rentrée de l'école ou à la piscine ou dans des activités où dans un parc. On croise des amis un peu partout dans le quartier puis c'est vraiment chouette. (FG2, temps plein, enfant : 4 ans)

Tel que mentionné précédemment, à cause d'un manque de places en garderie, les participants n'avaient pas tous accès à une garderie à proximité immédiate ou ont eu de la difficulté à y avoir accès, bien que la distance mesurée aux garderies soit faible (trois dans un rayon de 750 mètres). Il s'agit donc plutôt d'un problème de nombres de places offertes (volume de service) plutôt que d'accessibilité spatiale.

Malgré ces difficultés, les enfants de seulement deux parents dans le premier *focus group* ne fréquentaient pas de garderie à proximité de leur lieu de résidence. Dans le cas d'Anaïs (FG1, temps plein, enfants : 4 ans et 7 ans), la garderie fréquentée par son enfant n'était pas à proximité de la résidence familiale. L'enfant fréquentait la garderie sur le lieu de travail de son conjoint. Elle y voit plusieurs avantages, notamment le fait que son conjoint n'ait pas à faire de route entre son lieu de travail et la garderie pour aller chercher leur fils, mais qu'il est directement sur place (par exemple, son conjoint n'arrive jamais en retard à la garderie à cause de la présence de trafic). Pour Juliette (FG1, temps plein, enfants : 5 ans et 7 ans) c'était parce qu'elle n'a pas obtenu de place en garderie à proximité après son déménagement dans Rosemont—La Petite-Patrie. Elle a donc laissé ses enfants dans l'ancienne garderie. Mentionnons aussi Rachel (FG3, temps partiel, enfant : 4 ans), une mère monoparentale récemment arrivée à Montréal, qui a choisi exprès de s'installer dans Rosemont—La Petite-Patrie car selon elle, la présence de garderies y est plus forte que dans d'autres quartiers. Elle a donc fait une recherche sur Internet et s'est trouvé un appartement là où la densité de garderies était la plus importante.

Il est intéressant de constater que même Mathieu qui perçoit son quartier de façon extrêmement large (voir section sur l'étendue du quartier au chapitre 4.1.) et qui n'accorde pas beaucoup d'importance à la proximité pour les activités de loisir et culturels avec son enfant, valorise beaucoup la proximité pour la garderie. Cet extrait exprime par ailleurs le partage des tâches familiales entre les conjoints et l'accès à une deuxième voiture :

Mathieu : C'était vraiment important pour nous autres d'avoir une garderie accessible à pied. Quand même pas trop loin non plus. Parce que moi je travaille de nuit. Ma blonde travaille le jour puis on s'échange ça puis c'est bien pratique quand on a juste une auto donc c'est bien pratique que moi je puisse aller reconduire le petit à pied à la garderie. (FG3, temps plein, enfant : 3 ans)

Les enfants des participants fréquentent l'école primaire la plus proche dans la majorité des cas ou relativement proche de la résidence familiale, même s'il ne s'agit pas toujours de l'école qui leur est assignée par la Commission scolaire de Montréal, parce que les parents choisissent de les inscrire dans des programmes spéciaux ou tout simplement dans des écoles qui ont une meilleure réputation. On peut présumer que la qualité de l'école est un critère majeur dans le choix des écoles, d'autant plus qu'il s'agit de parents eux-mêmes très scolarisés (de niveau universitaire sauf deux personnes avec un diplôme d'études professionnelles). On peut présumer que le choix d'une école à proximité pour les enfants signifie, d'une part, que la qualité des écoles du quartier est perçue comme étant bonne et, d'autre part, que les parents valorisent la proximité. Même ceux qui décident d'envoyer les enfants dans une école à vocation spéciale ont pu en choisir une à proximité. L'aspect de proximité est par ailleurs renforcé par la réglementation de la Commission scolaire de Montréal où l'assignation des écoles publiques se fait selon le territoire scolaire, qui favorise un bassin d'élèves habitant relativement proche de l'école.

Les parents sont généralement satisfaits de l'école de leurs enfants, même s'ils trouvent parfois que la qualité du cadre bâti et des installations (ex. gymnase) est plutôt mauvaise. De façon analogue à l'exemple de Rachel pour les garderies, une des participantes, Chloé (FG3, temps plein, enfants : 2 ans et 9 ans), a précisément choisi son lieu de résidence par rapport à l'école primaire qu'elle a sélectionné selon les informations de la Commission scolaire de Montréal sur le classement des directeurs ou des écoles.

En résumé, la proximité des garderies est fortement appréciée. Dans certains cas, la proximité à la garderie facilite le partage des tâches, car la garderie devient accessible pour les deux conjoints et ne nécessite pas de longs trajets pour un des deux conjoints, voire une (première ou deuxième) voiture. Cependant, le manque de places en garderie fait en sorte que la garderie n'est pas toujours la plus proche de la maison et ne répond pas toujours à tous les critères de qualité des parents comme nous allons le constater ultérieurement. Pour ce qui est des écoles, la perception des écoles de quartier est généralement bonne, et même les parents qui choisissent des écoles en fonction de programmes spéciaux, ont inscrit leurs enfants dans des écoles à proximité.

4.4.5. L'importance de la proximité selon le type de service ou d'équipement

Comme l'indique l'analyse des pratiques d'utilisation, l'importance de la proximité varie selon les services ou équipements. Les parents s'accordent pour dire que les parcs (surtout pour les aires de jeux), les garderies, les écoles et les bibliothèques sont les services qu'ils souhaitent fortement avoir à proximité. Les terrains de sports semblent par contre peu utilisés par les participants. L'analyse très exploratoire des questionnaires (non robuste, échantillon trop limité) appuie ces résultats. Les participants ont évalué sur une échelle d'un à dix, quel est le degré d'importance d'avoir chacun des

services suivants pour les enfants de zéro à douze ans à proximité ou à courte distance de leur résidence (1 = très faible et 10 = très forte). Voici les moyennes compilées :

Tableau 13. Services et équipements selon l'importance de la proximité (N=18)

Service ou équipement	Moyenne	Service ou équipement	Moyenne
Aire de jeux	9,6	Randonnée	5,9
Garderie	9,5	Cinéma	5,9
École primaire	9,4	Terrain de soccer	5,9
Jeux d'eau	8,6	Dentistes	5,7
Bibliothèque	8,5	Patins à roues alignées	5,5
Pataugeoire	8,4	Pistes de ski de fond	5,2
Piscine extérieure	8,2	Terrain de tennis	5,1
Piscine intérieure	8,0	Parc de planches à roulettes	4,9
Glissade d'hiver	8,0	Raquettes	4,7
CLSC	7,9	Terrain de basketball	4,5
Centres d'activité	7,8	Piste d'athlétisme	4,5
Patinoire	7,6	Terrain de volleyball	4,2
Maison de la culture	7,1	Terrain de football	4,1
Aréna	6,6	Terrain de baseball	3,9
Cliniques	6,5		

Les résultats figurant dans le tableau précédent nous indiquent que les trois services où la proximité au lieu de résidence est la plus valorisée sont les aires de jeux, les garderies et les écoles primaires. Mentionnons que les garderies et écoles primaires sont des destinations quotidiennes de la plupart des familles cinq jours sur sept. Ce sont deux services pour lesquels la proximité spatiale est particulièrement valorisée. L'aire de jeux est également très fréquentée par les enfants, souvent à courte distance du lieu de résidence. Parmi les autres services ou équipements où la proximité est particulièrement appréciée, mentionnons les jeux d'eau, bibliothèques, pataugeoires, piscines extérieures et intérieures et glissades d'hiver. Parmi les services ou équipements pour lesquels la proximité du lieu de résidence est moins importante figurent surtout les terrains de sport. Ces résultats des questionnaires concordent fortement avec les propos tenus par les participants lors des *focus groups*.

4.5. La mobilité indépendante

Sans être au cœur de l'analyse, il a été jugé pertinent d'extraire certaines informations sur la mobilité indépendante des enfants lors des *focus groups*. Rappelons que dans la revue de la littérature, nous avons soulevé l'importance de la proximité des services ou équipements pour les enfants qui sont généralement plus sensibles à la distance que la population générale (Talen, 2003 : 199). Ils ont également un choix de modes de transport plus restreint et les parents leur imposent des restrictions dans leurs mouvements.

Dans la pratique, la mobilité indépendante des enfants de douze ans et moins est très limitée. Parmi les enfants des participants, très peu se rendaient seuls à leurs activités. Aucun enfant en bas de neuf ans ne traverse la rue sans être accompagné d'un adulte. Certains ont par contre le droit de circuler seuls sur les trottoirs ou dans les ruelles, comme le montre l'extrait suivant :

Chloé : Je lui donne un périmètre pour voir ses amis. [...] Vu que c'est une école de quartier ça veut dire que le petit voisin trois rues plus loin il était dans la même classe que lui. Donc. Il se fait des groupes d'amis. Il va cogner à trois maisons. Mais ce périmètre-là je veux pas qu'il traverse des rues. Mais ce qu'il traverse c'est des ruelles. Mais c'est le même problème. [...] J'ai aucun problème avec la ruelle droite, mais quand il arrive au « T » [il s'agit du croisement perpendiculaire entre deux ruelles avant de mener sur la rue]... (FG3, temps plein, enfants : 2 ans et 9 ans)

Au-delà de neuf ans, les enfants de l'échantillon commencent à devenir plus autonomes dans leurs mouvements. Un enfant de dix ans commençait à traverser des rues seul, même sans brigadière. Une fille de onze ans commençait tout juste à aller seule à l'école. Les enfants des participants à l'étude commençaient seulement vers onze, douze ou treize ans à prendre le transport en commun, à se rendre à pied ou en vélo aux activités de loisirs ou à l'école sans être accompagnés d'un adulte.

Cet aperçu des habitudes en matière de mobilité indépendante nous indique que malgré une bonne desserte en termes de services et d'équipements, très peu d'enfants en bas de douze ans se rendent seuls aux parcs, à l'école ou à d'autres activités. La raison semble principalement être la sécurité. Les parents évoquent le manque de brigadières pour le trajet vers l'école, les gros boulevards, les pistes cyclables qui cachent la vue, ainsi que l'insécurité piétonne dans les ruelles en raison des automobilistes qui cherchent à prendre un raccourci par les ruelles ou à se stationner. Une personne a également mentionné la peur de laisser l'enfant seul à cause de personnes malveillantes. Cette inquiétude par rapport à la sécurité est une des raisons pour lesquelles les enfants ne se rendent pas seuls à leurs activités.

Par rapport à l'évolution de la mobilité indépendante selon l'âge, les résultats des *focus groups* sont très semblables à ceux d'autres études selon lesquelles la distance parcourue par les enfants seuls en bas de douze ans serait relativement faible (Veitch, Salmon et Ball, 2008) et augmenterait de façon significative vers l'âge de dix ans, âge à partir duquel les enfants commencent davantage à jouer dans la rue, visiter des amis ou se rendre à l'école sans être accompagnés (O'Brien *et al.*, 2000 ; Veitch *et al.*, 2006). Notons également que les déplacements vers l'école peuvent être un lieu privilégié d'acquisition de l'autonomie dans le déplacement des enfants (Fortin et Després, 2008 : [s.p.]).

Malgré le fait que les services et équipements pour enfants sont relativement proches dans l'arrondissement, la plupart des enfants ne se rendent pas seuls à leurs activités, particulièrement

ceux en bas âge. La sécurité réelle ou perçue du trajet est un facteur majeur pour les parents, lorsqu'ils décident d'autoriser ou non leurs enfants de se déplacer seuls.

4.6. Les modes de transport

Par rapport aux modes de transport à disposition, rappelons que seulement deux personnes parmi l'échantillon n'avaient pas accès à une voiture dans leur entourage, trois y avaient accès occasionnellement, soit parce qu'ils utilisent un système d'autopartage, soit parce que leur conjoint(e) est l'utilisateur ou l'utilisatrice principal(e) de la voiture. Les treize autres parents affirment avoir un accès régulier à la voiture.

Le cadre de la présente étude ne permet pas une analyse détaillée des modes de transport utilisés pour les différents trajets, ni d'ailleurs l'importance du couplage de trajets dans les déplacements. Néanmoins, les commentaires à ce sujet nous indiquent que la marche à pied semble dominer pour les visites au parc, du moins s'ils se font à partir de la maison. Le vélo permet d'élargir les limites du quartier avec les enfants (permet donc d'aller plus loin qu'il aurait été possible à pied) et semble plutôt utilisé pour les loisirs. Le transport en commun est rarement évoqué comme moyen de transport avec les enfants.

Fait intéressant, la voiture semble utilisée régulièrement pour les déplacements avec les enfants, malgré les distances relativement courtes aux services et équipements. Les raisons incluent notamment la température extérieure, le couplage de trajets (ex. en revenant du travail, de l'école ou de la garderie), le fait d'emmener plusieurs enfants en même temps, de l'équipement lourd ou encombrant à transporter (ex. hockey) et le fait d'être pressé. La voiture peut donc offrir une économie de temps.

Finalement, pour des trajets quotidiens comme le montrait l'exemple de la garderie discuté précédemment, *une* seule voiture n'est pas toujours suffisante. Si la garderie n'est pas à proximité de la résidence et que les deux conjoints veulent prendre la relève pour y accompagner l'enfant, elle doit du moins être accessible par un autre moyen de transport pour que la personne qui n'a pas de voiture puisse aisément raccompagner l'enfant.

Ce bref aperçu des modes de transport nous indique que la proximité des services et équipements ne signifie pas automatiquement la marche piétonne comme moyen de transport pour s'y rendre. En d'autres termes, les caractéristiques spatiales et fonctionnelles des milieux peuvent ouvrir ou limiter des possibilités, mais ne déterminent pas le type de mobilité (mode de transport ou degré d'autonomie des enfants dans leurs déplacements) (Fortin et Després, 2008). Finalement, la faible utilisation du transport en commun parmi les parents lorsqu'ils accompagnent leurs enfants confirme les résultats d'une étude de Montulet et Hubert (2008 : 9) à Bruxelles. Selon cette étude, le transport

en commun est perçu comme étant peu adapté aux besoins des familles avec de jeunes enfants en raison des difficultés notamment à l'entrée dans le mode de transport, la présence d'escaliers, le manque de places assises assurées et le peu de confort aux arrêts de surface. Par ailleurs, le transport en commun n'assure pas toujours un « rythme suffisamment rapide aux déplacements et [ne permet pas de] maintenir des chaînes d'activités relativement complexes », des caractéristiques qui, selon ces auteurs, favoriseraient plutôt l'utilisation de la voiture comme mode de transport.

Nous avons analysé jusqu'ici la perception de l'accessibilité spatiale, les pratiques (spatiales) de fréquentation par type de service et d'équipement et avons également fait un bref survol de la mobilité indépendante des enfants, ainsi que des modes de transport utilisés. Dans les prochaines sections, nous allons présenter les autres dimensions de l'accessibilité telles que définies par Penchansky et Thomas (1981).

4.7. L'accessibilité horaire, les modalités d'inscription et l'accès à l'information

Les horaires, modalités d'inscription et l'accès à l'information sont un ensemble de facteurs d'ordre organisationnel influençant les pratiques d'utilisation des services et équipements pour enfants. Ces facteurs ou modalités peuvent convenir aux familles, mais ils peuvent également causer des désagréments jusqu'à devenir un obstacle à la fréquentation de certains services ou équipements. Nous commencerons par traiter des horaires et analyserons les modalités d'inscription et d'accès à l'information par la suite.

4.7.1. Les horaires

Les horaires constituent un facteur déterminant dans l'utilisation ou la non-utilisation d'un service. Bien que présentes chez tous les parents, les contraintes d'horaires sont particulièrement apparentes chez ceux ayant un emploi rémunéré à temps plein à l'extérieur de la maison. Ceux qui travaillent à temps partiel ont parfois plus de facilité à s'adapter aux horaires d'ouverture des services ou équipements, mais cela dépend de la flexibilité de leurs horaires. Au-delà des contraintes liées au travail du parent, il y a également des contraintes liées aux horaires ou aux habitudes de l'enfant (ex. horaires de la garderie ou de l'école, heure de la sieste).

Selon deux informateurs-clés⁶⁵, les horaires sont également une préoccupation de l'arrondissement. Parmi les moyens mis en place, ces informateurs nomment une extension des horaires des bibliothèques de moins de 40 heures à plus de 53 heures par semaine, la révision des horaires des arénas (surtout en soirée durant la semaine), ainsi que de l'offre d'activités de loisir directement dans les écoles pour accommoder les enfants du service de garde, qui autrement n'auraient pas accès aux

⁶⁵ Un élu de Rosemont-Petite-Patrie (administration de 2004 à 2009) et une responsable d'un centre de loisirs.

activités du centre de loisirs en après-midi. Mentionnons aussi que l'extension des horaires est très appréciée par plusieurs parents participants à l'étude des *focus groups* I et II.

L'obstacle que représentent les horaires d'ouverture est particulièrement apparent dans les trois extraits suivants :

Susanne : Moi je dirais c'est l'accessibilité spatiale [qui influence mon choix de tel ou tel équipement fréquenté], mais là il y a la contrainte d'horaire et tout ça qui s'ajoute. Ça a beau être à côté de chez toi. Si tu peux pas y aller ... (FG2, temps partiel, enfant : 1 an)

Jocelyne : C'est le *fun* qu'il y en ait une [aréna] sauf que c'est de quatre à cinq puis moi j'travail. C'est pas évident pour tout le monde de venir de quatre à cinq donc elle a beau être en face, mais... (FG2, temps plein, enfant : 4 ans)

Sandrine : Moi j'ai un petit bonhomme qui a presque un an. Là on n'utilise pas beaucoup les services parce que c'est le retour au travail donc on est encore dans la commotion du neuf à cinq avec un bébé. Mais pendant mon congé de maternité, j'ai beaucoup utilisé les services vraiment dans mon coin. (FG3, temps plein, enfant : 1 an)

Contrairement à ces trois femmes qui sont manifestement peu flexibles dans leurs horaires, peu importe leur régime de travail (temps partiel ou temps plein), il y en a d'autres qui ont plus de facilité à s'arranger avec les horaires des services et équipements existants. Il y a par exemple Mirna (FG1, temps partiel, enfants : 7 ans et 9 ans), qui travaille à temps partiel et qui apprécie des activités en après-midi directement après l'école ou en avant-midi durant la période de relâche scolaire, ainsi que Naomi qui pouvait s'arranger avec son conjoint pour permettre à son enfant de participer à un atelier durant un jour de semaine.

Les parents ayant des horaires de travail « standard » (de jour d'environ 9h à 17h) et qui travaillent à temps plein sont plutôt contraints à fréquenter les services ou équipements avec leur enfant en soirée ou durant la fin de semaine et déplorent que certains d'entre eux ne soient pas ouverts pendant ce temps. Cela semble surtout le cas de certaines piscines ou patageoires intérieures et extérieures.

Sans nécessairement être représentatives de tous les participants des *focus groups*, deux différentes stratégies d'adaptation ont été nommées par les parents. Dans un premier cas, il y a Anne-Lise (FG2, temps plein, enfants : 2 ans, 5 ans, 13 ans et 15 ans) qui, étant donné que les horaires diffèrent d'une bibliothèque à l'autre, choisit la bibliothèque en fonction de ses horaires et celui de ses enfants. Il y a également Samantha et Sandrine qui appréciaient particulièrement la flexibilité des horaires dans une piscine qu'elles fréquentent, comme le montre l'extrait suivant :

Samantha : Puis ça c'était cool [à la piscine du centre Lucie Bruneau]. Vraiment là. Avec Pierrette là. C'était n'importe quand. Elle avait quatre, cinq jours là. Tu y vas quand tu peux. (FG3, temps partiel, enfant : 3 ans)

Sandrine : Quand tu peux. (FG3, temps plein, enfant : 1 an)

Samantha : Tu payes. Puis tu y vas n'importe quand.

Sandrine : Il [son fils] se lève plus tard. Tu y vas plus tard. Ça c'est. C'est bien les horaires variables.

Samantha : Mais c'est privé.

Sandrine : Ouais. Coûte plus cher, mais...

Samantha : Pas si cher j'trouve.

Sandrine : Mais quand même. 55\$ pour 4 cours.

À part les obstacles mentionnés plus haut, les enfants et leur famille semblent néanmoins avoir un vaste choix de services ou d'équipements adaptés à leurs besoins en termes d'horaires, surtout pour les services essentiels, comme par exemple les garderies. Seulement une personne fréquentait une garderie dont les horaires (ouverture de 8h30 à 16h30) ne lui convenaient pas du tout. Nous pouvons cependant retenir des discussions antérieures que la synchronisation de différents horaires au sein de la famille (ex. horaires de travail d'un ou deux parent(s), ainsi que ceux des enfants parfois d'un âge différent) peut être difficile, ce qui réduit considérablement leur choix d'activités pour les enfants. Tandis que la majorité des parents n'ont que les soirées et fins de semaine de libres pour participer à des activités de sports, loisirs ou culture, d'autres, qui sont plus flexibles dans leurs horaires apprécient au contraire des activités durant le jour.

4.7.2. Les modalités d'inscription

L'inscription est une étape souvent nécessaire pour que l'enfant puisse participer à des activités dirigées. Plusieurs critiques ont été soulevées à l'égard de la gestion des inscriptions pour les activités dirigées dans les centres d'activité et de loisirs (ex. longues files d'attente, horaires d'inscription et annonce tardive de la période d'inscription dans les publications locales).

Étant donné que la majorité des parents se rendent quand même aux inscriptions et réussissent souvent à obtenir une place dans une activité dirigée – même s'il ne s'agit pas exactement de la plage horaire ou de la formule qu'ils auraient souhaité à cause de la forte demande pour l'activité –, on pourrait conclure que l'inscription est une étape qui cause des désagréments sans pour autant être un véritable obstacle à la fréquentation du service. Dans le cas d'une femme cependant, une gestion de temps serré, probablement accentuée par le fait d'être monoparentale et d'avoir à elle seule la responsabilité de ses deux enfants, la gestion des inscriptions qui exige sa disponibilité durant les heures d'ouverture du centre d'activité en question est un obstacle à la fréquentation du service.

Chloé : Est-ce que je peux même si l'inscription est déjà terminée est-ce que je peux encore m'inscrire? Sans avoir à appeler aux heures où eux autres [les employés qui s'occupent des inscriptions] ils sont là. Moi il est 11h du soir quand je m'assois. Quand je commence à planifier. Là la première chose. Ah ça, ça pourrait être intéressant. Fait que demain. Quand je vais être au bureau j'vais appeler ça ça ça. Qu'est-ce que vous pensez qui arrive le lendemain au bureau? Pas le temps ! (FG3, temps plein, enfants : 2 ans et 9 ans)

L'exemple ci-dessous des inscriptions à l'heure du conte à la bibliothèque nous montre par ailleurs que le seuil de tolérance envers le processus peut être fort différent. Tandis qu'un grand nombre de

parents semblent trouver la participation à cette activité très facile, une des participantes, Solange, considère ces formalités comme un obstacle :

Anaïs : L'heure du conte. (FG1, temps plein, enfants : 4 ans et 7 ans)

Marie-Sophie : Même pour les plus grands.

Solange : Est-ce qu'il faut s'inscrire? Au Patro ça semblait être compliqué. Fallait que t'appelles, que tu t'inscrives. J'ai appelé une fois. Puis là ah il y a plus de place... (FG1 : temps plein, enfants : 1 an et 7 ans)

Anaïs : Non [à la bibliothèque Petite-Patrie] tu laisses ton nom c'est tout. Si c'est plein, c'est plein.

Les désagréments ou obstacles que peuvent causer les modalités d'inscription sont aussi abordés par deux informateurs-clés. Selon ces informations, l'arrondissement vise une réduction considérable du temps d'attente lors des inscriptions en augmentant les effectifs (ex. nombre d'employés attribués à la tâche et disponibilité accrue de matériel informatique) et à travers un programme de loisirs en ligne de la Ville qui entrera en vigueur progressivement dans les arrondissements de Montréal à partir de janvier 2010. Notons que les parents qui y avaient déjà la possibilité de s'inscrire aux activités par la poste ou par Internet dans leur centre des loisirs en étaient très satisfaits.

En résumé, les modalités d'inscription aux activités dirigées causent des désagréments aux parents qui souhaiteraient pouvoir gérer ces formalités par Internet, sans nécessairement être liés aux horaires d'ouverture des centres d'activité. Bien que pour la majorité, il s'agit surtout de désagréments, ces formalités peuvent également devenir un obstacle à la fréquentation d'un service ou équipement pour certains parents et leurs enfants.

4.7.3. L'accès à l'information

Comme il a été mentionné lors de la recension des écrits, le manque de connaissance de l'offre de services et d'équipements dans le quartier peut être une barrière à l'accès (Coe et al., 2008). Cet aspect a été abordé par plusieurs informateurs-clé. Selon ces informations, la connaissance des ressources du quartier n'est pas toujours bonne et les parents ne s'informent pas assez (par exemple, les parents ne lisent pas le journal local qui semble contenir une quantité importante d'informations sur les activités du quartier). Les discussions avec les parents donnent plutôt l'impression d'un niveau élevé de connaissance des ressources locales. Tous les parents ont nommé plusieurs services ou équipements différents pour enfants dans leur quartier, voire même plusieurs du même type (ex. plusieurs parcs, plusieurs piscines ou bibliothèques à distance variable du lieu de résidence). Voici néanmoins une exception : Danielle, une mère d'un très jeune enfant qui habite dans le quartier depuis un an seulement.

Danielle : Moi si j'avais su qu'il y a des affaires dans le coin. Cette semaine je suis allée au complexe aquatique au parc Jean-Drapeau [grand parc à vocation métropolitaine à environ 7 kilomètres], mais c'est sûr que c'est loin. Le stationnement est payant. (FG1, temps plein, enfant : 1 an)

Contrairement à Danielle, les deux autres mères qui habitent le quartier depuis seulement un an sont activement à la recherche d'activités en rassemblant les informations publiées par l'arrondissement et divers centres communautaires et s'adaptent peu à peu à leur nouvel environnement. De toute façon, une des deux femmes avait un enfant de seulement un an. À cet âge, le choix d'activités (surtout les activités dirigées) est assez restreint. Bien que le niveau d'information de ces parents soit peut-être moins élevé que celui des résidents de longue date, cet aspect ne semble pas un véritable obstacle à l'utilisation des services et équipements locaux.

Les parents accèdent à l'information sur les ressources du quartier par le bouche à oreille, à travers diverses publications des arrondissements, des feuillets d'information collectés dans des organismes communautaires ou le journal local. Bien qu'ils aient un bon niveau de connaissance des services et équipements, les participants du troisième *focus group* souhaiteraient avoir davantage d'informations sur les activités spécifiques (ex. heure du conte dans la bibliothèque, activités de préparation de purées de bébé dans le centre communautaire, activités dirigées dans le centre d'activité). Ces informations sont souvent publiées dans le journal local, mais la plupart des participants de ce *focus group* ne le lisent pas. Par ailleurs, le site Internet de la Ville n'est pas très convivial selon ces participants et la recherche d'activités y est difficile. Il y a divers dépliants des centres et organismes offrant des services ou activités, mais il faut les trouver et rassembler l'information. Un site Internet convivial qui permettrait de raffiner les critères de recherche (ex. âge de l'enfant, type d'activité, distance) semblerait être souhaité comme moyen d'information par les parents du troisième *focus group*.

Les discussions avec les parents au sujet de l'information nous indiquent que le niveau de connaissance des ressources dans le quartier est relativement bon, bien que certains parents souhaiteraient être informés davantage et de façon plus conviviale, afin de trouver l'activité qui répond précisément aux critères recherchés.

4.8. La disponibilité de places

La disponibilité des services avait été identifiée parmi les dimensions d'accessibilité de Penchansky et Thomas (1981 : 129). Un exemple particulièrement marquant au Québec à ce sujet est le manque de médecins de famille. Mais pour les raisons énumérées dans la méthodologie, les services médicaux ne font pas partie de la discussion des *focus groups*. Par ailleurs, la demande pour des places en garderie excède largement l'offre. Tel que mentionné précédemment, il ne s'agit pas d'un problème d'accessibilité spatiale en soit, compte tenu du nombre de garderies (une moyenne de trois garderies dans un rayon de 750 mètres), mais surtout d'un problème de disponibilité de places. Notons que ces deux dimensions peuvent être liées : compte tenu du fait que la garderie à proximité n'a plus de place disponible, la garderie où l'enfant obtient une place se retrouve à une distance plus élevée. Un autre

service qui pourrait – dans une moindre mesure – être caractérisé comme étant manquant est le nombre de places dans les écoles les plus recherchées par les parents (par exemple celles offrant des programmes spéciaux ou ayant un profil particulier d'élèves), ces dernières étant généralement contingentées pour les personnes vivant hors territoire.

Le manque de places en garderie entraîne une grande frustration du côté des parents. Par le fait même, les parents déplorent les longues listes d'attente. Ils se plaignent aussi des critères d'admission et de la gestion des listes d'attente pour leur manque de transparence. Faut-il prendre l'initiative, insister et rappeler souvent à la garderie ou faut-il attendre l'appel de la garderie pour obtenir une place ? Par ailleurs, la période de l'année à laquelle l'enfant est né semble avoir une influence sur ses chances d'être accepté en garderie.

Ces problèmes d'accès à une garderie entraînent beaucoup de difficultés : les démarches peuvent être longues, les places ne sont pas toujours subventionnées ou les parents inscrivent leurs enfants dans une garderie dont ils ne sont pas tout à fait satisfaits. Ceci étant dit, au moment de l'entrevue, seulement un parent qui aurait voulu une garderie à proximité était contraint d'utiliser les services d'une garderie située à une distance beaucoup plus importante à cause d'un manque de places dans les garderies à proximité.

4.9. La perception du coût des services et des équipements

Une grande partie des services et équipements pour enfants, du moins ceux offerts par l'arrondissement, sont gratuits. Certains exigent une carte de membre ou des frais pour des cours et certaines représentations ou spectacles. Les prix des garderies peuvent varier. Parmi les écoles, seules les écoles privées sont payantes et aucun enfant des *focus groups* ne les fréquentait.

Les informateurs-clé considèrent que la plupart des services ou équipements de l'arrondissement sont abordables, hormis pour les clientèles les plus démunies. Selon un commentaire d'une intervenante du réseau de l'enfance dans un des quartiers de l'arrondissement « c'est sûr que ce n'est pas la grosse affaire [le prix d'entrée pour la piscine extérieure], si tu passes toute la journée ça ne fait pas cher de l'heure. Je ne pense pas que ça soit embêtant [le prix des services]. Le Jardin Botanique, le Biodôme, ça c'est cher... ». Cette opinion sur le prix des services est reflétée dans les commentaires des parents, malgré leur revenu variable (entre 20 000\$ et plus de 80 000\$). Voici l'exemple de Juliette :

Juliette : Bains libres, piscines, patinage c'est gratuit. Puis pour les cours c'est normal. C'est payant, mais c'est raisonnable. Ça revient à quelques dollars par séance. C'est 60\$ la session. Ça me semble raisonnable. Ça doit être subventionné par la Ville. (FG1, temps plein, enfants : 5 ans et 7 ans)

Plusieurs spectacles sont également gratuits et très appréciés par les enfants et leurs parents. Notons à titre d'exemple les contes à la bibliothèque, divers spectacles à la maison de la culture, des représentations gratuites durant la période de relâche au cinéma. À titre d'exemple, la gratuité de tous les terrains de tennis de l'arrondissement à certaines plages horaires incite même une des mères de famille à conduire ses enfants plus loin pour profiter de l'occasion, si le terrain de tennis à proximité est déjà réservé :

Mirna : Le tennis est gratuit dans quasiment tous les parcs de Montréal. Ici c'est gratuit. C'est très populaire. Alors, faut y aller tôt le matin. Le terrain est là, il est libre, tu rentres. Mais s'il y a pas de place, moi je suis prête à prendre ma voiture pour aller à côté du Loblaws. À Angus il y a un nouveau parc là-bas où il n'y a jamais personne sur les terrains de tennis. Sinon il faut payer. Alors ça j'y vais beaucoup. C'est gratuit. (FG1, temps partiel, enfants : 7 ans et 9 ans)

Les différences de prix entre les services et équipements de sports et loisirs offerts par l'arrondissement ne semblent pas être un critère pour choisir tel ou tel équipement pour la plupart des participants. Notons cependant l'exception de Charlotte, une mère de quatre enfants, qui semble plus y porter attention et de Rachel, dont le fils, en garde partagée, ne peut assister au cours qu'une semaine sur deux :

Anne-Lise : Oui je regarde le prix c'est sûr, mais à date j'ai pas été ... Pour la piscine par exemple de pas aller [...] J'veis pas aller à cause du prix. À cause que c'est 10\$ de moins cher mettons. Nous on va à [la piscine] Saint-Denis qui est plus proche de chez nous. Je choisis pas entre [la piscine] Patro et Saint-Denis à cause du prix. (FG2, temps plein, enfants : 2 ans, 5 ans, 13 ans et 15 ans)

Jocelyne : Moi j'viens ici parce que c'est gratuit et j'irais pas au Patro. Parce que c'est payant. (FG2, temps plein, enfant : 4 ans)
[...]

Charlotte : Moi je calcule ça pareil. Si je dois venir ici ou là-bas quand je viens avec quatre enfants c'est différent. Je calcule ça. (FG2, à la maison, enfants : 5 ans, 7 ans 10 ans et 12 ans)

Rachel : Moi j'ai trouvé ça cher. Comme je dis une semaine sur deux : garde partagée. C'était 120 dollars ou quelque chose comme ça. 120\$ pour 12 semaines. Une semaine sur deux garde partagée. Elle [la personne responsable de l'activité] m'a fait un petit prix. (FG3, temps partiel, enfant : 4 ans)

Les activités qui coûtent plus cher sont des activités plutôt spécifiques et seulement mentionnées lors du *focus group* II. Deux des participantes ont déjà inscrit leurs enfants à des cours d'éveil musical ou de théâtre, mais trouvent ça cher, surtout considérant que leurs enfants sont en bas âge. Voici l'exemple de Jocelyne :

Jocelyne : C'est 18 piasses le 30 minutes. Faut que tu sois là à toutes les semaines et faut que tu payes les trois mois d'avance puis que t'aies le clavier, le crayon le Tu sais pas s'ils vont aimer ça à quatre ans. À six, sept, huit ans tu lui dis que c'est une session puis tu payes pour ta session puis... Mais même FlipGym [cours de gymnastique] tu sais il a trois ans puis comment tu veux lui expliquer ça que faut qu'il *tough* quatre mois parce que tu viens de payer 200 piasses. (FG2, temps plein, enfant : 4 ans)

Concernant les garderies, notons que parmi les participants, certains avaient accès à des places en garderie subventionnée, d'autres à des places non subventionnées, les frais pour ces dernières étant considérablement plus élevés. Dans tous les *focus groups*, uniquement une personne estimait que la garderie coûte trop cher :

Susanne : Dans mon cas [le prix] c'est un obstacle. C'est un obstacle, mais j'ai pas eu le choix de le franchir. Moi c'est en milieu familial aussi puis faut avancer les frais. Moi je veux travailler à temps partiel. Je vais peut-être devoir travailler à temps plein.
(FG2, temps partiel, enfant : 1 an)

Nous constatons donc que les services de sports et loisirs offerts par l'arrondissement sont de manière générale gratuits ou à un coût faible qui est jugé acceptable par la plupart des parents peu importe leur revenu, sauf ceux qui sont dans des situations particulières (ex. familles nombreuses, enfant en garde partagée). Les frais sont considérablement plus élevés pour les loisirs plus spécialisés offerts par « le privé », ainsi que les garderies privées. Notons que pour les garderies, il s'agit d'un service essentiel qui permet aux parents de travailler. Les parents sont donc parfois dans l'obligation de fréquenter ce service, même s'il est jugé trop cher.

4.10. L'aménagement, l'ambiance, l'état des lieux ou l'entretien des services et équipements

Sans nécessairement être un obstacle, une série de facteurs comme l'aménagement, l'ambiance, l'état ou l'entretien du lieu ont une influence sur le choix des services ou équipements fréquentés avec les enfants. Ces facteurs sont davantage liés à des préférences personnelles et font en sorte que les parents et les enfants se sentent à l'aise et en sécurité dans les lieux fréquentés. Ces facteurs s'appliquent principalement aux services et équipements de loisirs (intérieurs ou extérieurs) et font parfois la différence dans le choix des lieux fréquentés, à condition qu'il y ait des alternatives disponibles. Ces aspects seront discutés dans les prochaines sections.

4.10.1. L'aménagement

Un aménagement adéquat des lieux peut faciliter la supervision et l'assistance à l'enfant et rendre la fréquentation des lieux plus agréable. Nous présenterons en premier quelques commentaires sur l'aménagement intérieur des bâtiments et en deuxième lieu sur l'aménagement des parcs.

En ce qui a trait à l'aménagement intérieur, les commentaires des parents concernent les piscines et les bibliothèques. Pour les piscines, des vestiaires familiaux et spacieux sont grandement appréciés par plusieurs parents, car ils facilitent l'accompagnement de l'enfant, qu'il s'agisse d'un bébé dans le cas de Sandrine (voir extrait ci-dessous), ou d'un garçon de neuf ans dont la mère ne se sent pas à l'aise de l'emmener avec elle dans le vestiaire des femmes :

Sandrine : Moi il y a aussi le niveau de l'accessibilité des installations. Quand t'arrives avec un petit bébé qui se tient pas debout puis que tu veux prendre le... son costume

de bain. Le vestiaire il est en jus partout. C'est dégueu. Tu peux pas bouger. T'as un bébé sur le bras. Toi t'as déjà mis ton costume de bain à la maison. Tsé des fois ça vaut la peine d'aller un petit peu plus loin pour une piscine qui est mieux équipée. Comme le centre Lucie Bruneau. C'est pour handicapés. Il y a des grandes grandes tables où il y a des handicapés qui j'imagine se changent. (FG3, temps plein, enfant : 1 an)

Dans un autre cas, la mère (Mirna) choisit la piscine en fonction de la forme du bassin d'eau. Les différentes formes de bassin et la profondeur de l'eau s'adaptent aux besoins de ses enfants qui changent également avec l'âge et leur capacité de nager. La partie très peu profonde est particulièrement adaptée pour les jeunes enfants qui ne savent pas encore nager.

En ce qui concerne les bibliothèques, les critères de sélection pour une plutôt qu'une autre vont au-delà de l'offre des livres, comme le montrent les deux exemples suivants. Dans le premier cas, la bibliothèque ne correspond pas aux besoins et préférences et la mère et son enfant fréquentent une bibliothèque en dehors de l'arrondissement à une distance importante. Dans le deuxième cas, la bibliothèque locale suffit aux exigences :

Samantha : On est déjà allé dans les bibliothèques dans le coin. Puis ça nous a pas fait *tripper* tant que ça pour les enfants. Parce que la grande bibliothèque est vraiment extraordinaire. Avec toutes les installations au sous-sol. (FG3, temps partiel, enfant : 3 ans)

François : La bibliothèque [Petite-Patrie], la section pour enfants, il y a une maisonnette qu'il [le fils] adore, puis c'est un endroit sécuritaire pour lui. (FG2, temps plein, enfant : 1 an)

Concernant l'aménagement extérieur dans les parcs, les parents ont mentionné l'ombre, le revêtement du sol (certains préfèrent le sable, tandis que d'autres préfèrent les copeaux de bois⁶⁶), des tables de pique-nique, des toilettes, des points d'eau et des clôtures pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, dans la disposition des aires de jeux, certains parents avec plusieurs enfants souhaitent que l'aire de jeux des plus jeunes enfants soit adjacente à celle des enfants plus âgés, afin de mieux pouvoir les superviser. D'ailleurs, selon un élu, l'arrondissement a tenu compte de cet aspect lors du réaménagement de certains parcs de Rosemont–La Petite-Patrie. Des aires de jeux pour des groupes d'âge différents qui étaient initialement séparés géographiquement ont été rapprochées lors du réaménagement de certains parcs. Voyons à titre d'exemple l'extrait d'Anaïs :

Anaïs : Il y a un facteur moi qui fait qu'il y a des parcs que j'ai moins fréquentés au début quand Nathan [son fils plus âgé] était plus grand puis Olivier [son fils plus jeune] était vraiment petit. C'était quand l'aire de jeux pour grands était à un bout du parc et le module pour petits complètement à l'autre bout comme au parc Montcalm. Parc Lafontaine c'est terrible pour ça. Premièrement le module des grands faut être vraiment agile parce que c'est très haut. Même Nathan [son fils plus âgé] encore.

⁶⁶ Ces opinions sont d'ailleurs très personnelles. Selon une intervenante d'un réseau de l'enfance, il n'existe pas de revêtement idéal du sol: «Est-ce qu'on met du sable, si c'est du sable c'est une litière à chat, si tu mets du paillis s'il y a des affaires pas le *fun* tu ne les vois pas puis ça ne se draine pas. Comme ça c'est pas évident.»

Grimper c'est assez hasardeux. Puis le module des petits il est loin. Et le module des petits est vraiment bébé. Olivier il s'emmerde. C'est mal fait pour ça. Moi dans le parc Molson, mais il y en a d'autres pour ça où dans un même secteur sécuritaire, circonscrit il y a le module des grands, le module des petits. Ça c'est un facteur important quand même. (FG1, temps plein, enfants : 4 ans et 7 ans)

L'aménagement intérieur et extérieur des équipements de loisir pour enfants joue un rôle dans leur fréquentation. Les parents vont davantage fréquenter l'équipement qui répond à leurs exigences, mais leurs besoins peuvent changer avec le temps, en fonction de l'âge des enfants ou tout simplement parce qu'ils ont trouvé un autre équipement qui a d'autres avantages. Les cas où l'aménagement est réellement un obstacle à la fréquentation sont plutôt rares, ce qui peut vouloir dire que les équipements de Rosemont–La Petite-Patrie sont généralement bien aménagés ou que les parents y accordent une moindre importance.

4.10.2. L'entretien des installations

Peu de commentaires négatifs ont été émis par les participants aux *focus groups* par rapport à l'état, l'entretien ou la propreté des équipements, et ils s'appliquent principalement aux parcs. Il faut dire que les parcs dans Rosemont—La Petite-Patrie et leurs installations sont souvent en bon état, ce qui fait consensus au sein des informateurs-clé (élu, fonctionnaire, porte-parole de la petite-enfance, responsable des loisirs). Selon leurs témoignages, la réfection des parcs est presque achevée dans l'arrondissement (elle a aussi été confirmée par des visites de terrain dans tous les parcs de l'arrondissement) : les installations sont rénovées, mises aux normes et certaines installations s'y sont ajoutées (ex. jeux d'eau, modules de jeux, patinoires). L'entretien et la rénovation des installations sont aussi grandement appréciés par les parents.

Bien qu'il arrive que le matériel dans les parcs soit brisé et prenne du temps à être réparé et que la propreté laisse parfois à désirer, l'ampleur de ces phénomènes ne semble pas être assez élevée pour empêcher les parents de fréquenter ces lieux avec leurs enfants.

Contrairement aux facteurs qui posent des désagréments, mais que ne déterminent pas le choix d'un service ou d'un autre, l'état des installations d'hiver (ex. glissade, patinoire) est un facteur mentionné lors des trois *focus groups*. Comme nous l'avons vu antérieurement dans les habitudes de fréquentation des parcs et installations dans les parcs (section 4.4.), les parents accordent une grande importance à l'état des installations d'hiver. Si celles à proximité ne les satisfont pas, grand nombre d'entre eux n'hésitent pas à parcourir de plus longues distances pour des installations en meilleur état. En voici un exemple :

Charlotte : Si on parle d'hiver il y a la patinoire extérieure aussi [...]. Il y en a une près du Patro [Villeray]. En tout cas l'hiver passé on est parti. Il y avait plein de trous - ça faisait pas mal dur. (FG2, à la maison, enfants : 5 ans, 7 ans 10 ans et 12 ans)

4.10.3. L'ambiance : le personnel et les usagers

L'ambiance du côté du personnel et des usagers dans les services et équipements a été relativement peu évoquée dans les *focus groups*. Il reste difficile à déterminer si les parents sont tout simplement satisfaits ou s'ils accordent peu d'importance à cette dimension. Dans le domaine des sports et loisirs et de la culture, la plupart des parents sont très satisfaits du personnel à l'accueil et du personnel enseignant pour les activités dirigées. Par exemple, une mère monoparentale (Chloé) ne souhaite pas emmener son fils dans le vestiaire des femmes à la piscine. Souvent, elle demande à un employé à l'accueil s'il peut emmener son fils dans le vestiaire des hommes pour lui montrer le chemin. La plupart des employés sont très aidants, mais certains refusent de l'aider. À la bibliothèque des jeunes, une des mères (Mirna) apprécie le fait que l'employée qui s'occupe de l'emprunt des livres connaît bien ses enfants et les nomme même par leur nom. Mirna a également inscrit ses enfants à des cours de natation dans une piscine à proximité et est très satisfaite de la qualité de l'enseignement. Par rapport l'ambiance du côté du personnel, beaucoup de parents mentionnaient qu'ils n'avaient pas eu de mauvaise expérience. On peut en conclure qu'ils sont satisfaits en ce qui concerne cet aspect.

Parmi les quelques commentaires négatifs, il s'agit d'évènements isolés ou d'incidents qui visent particulièrement les adolescents qui sont trop envahissants (ex. ils « accaparent » la patinoire ou l'aréna) et causent des incivilités (ex. propreté, bruit, graffiti) selon certains parents. Par ailleurs, une des mères (Solange) affirme avoir vu un père réprimander des jeunes qui n'avaient rien fait de mal, tout en affirmant que c'est un cas isolé et qu'elle apprécie généralement l'ambiance parmi les usagers dans les parcs de Rosemont—La Petite-Patrie. Finalement, un autre commentaire fait par une participante concerne l'homogénéité ethnique (lato américaine) des usagers d'un camp de jour, qui fait en sorte qu'elle n'y inscrirait pas son enfant :

Jocelyne : Il y en a un au coin de chez nous *la belette* [nom fictif du camp de jour] qui est supposé être le centre de sport. J'appelle ça un camp latino américain. J'veux pas être méchante, mais j'ai rien vu d'autre. Ils passent devant chez nous tous les jours. Tout le monde parle en espagnol, il y a personne d'autre, il y a rien d'autre. J'enverrai pas mon enfant là même si c'est au coin de la rue et j'veux qu'il fasse du sport (FG2, temps plein, enfant : 4 ans).

Mentionnons que dans une autre étude sur la fréquentation des services et équipements pour enfants à Rotterdam (Pays-Bas), le multiculturalisme était valorisé par les parents dans le choix des écoles, tandis qu'ils évitent plutôt les écoles dominées par une certaine communauté culturelle (Karsten, 2009). C'est souvent l'homogénéité ethnique (autre que blanche/hollandaise) qui semble poser problème à certains parents plutôt que le fait en soit de côtoyer des communautés culturelles différentes.

4.11. Les pratiques de fréquentation des services et équipements selon chaque parent et selon son profil

Dans la section précédente, nous avons décrit les différents facteurs qui influencent les pratiques des parents et nous avons brièvement mentionné s'il s'agit d'un facteur qui fait consensus au sein du groupe ou s'il est plutôt minoritaire. Dans la présente section, nous allons résumer pour chacun des participants les pratiques, le profil (socioéconomique ou sociodémographique) et les facteurs faisant obstacle à l'utilisation d'un service ou équipement. De façon très exploratoire, nous tenterons d'établir quelques liens entre le profil sociodémographique des parents et les pratiques d'utilisation des services et équipements pour enfants.

Le tableau suivant (tableau 14) présente, pour chaque parent participant, ses pratiques de fréquentation des services et équipements et quelles sont, parmi les cinq dimensions d'accessibilité, celles qui font obstacle à leur utilisation, ainsi que ses caractéristiques sociodémographiques (revenu, type de famille, âge des enfants, régime de travail et accès à une voiture). L'analyse est très exploratoire et ne se veut pas statistiquement significative.

Pour la dimension d'accessibilité spatiale, nous avons dégagé le patron général de fréquentation des services et équipements par chaque parent et ses enfants: les plus proches, ceux à proximité ou ceux localisés à une distance importante du lieu de résidence. Un service ou équipement a été défini comme étant à *proximité*, s'il n'est pas le plus proche, mais généralement localisé dans le même district ou dans un des districts voisins. Par contre, s'il est localisé à une distance plus importante, il a été considéré comme *pas à proximité*.

Pour les quatre autres dimensions d'accessibilité (la disponibilité des services, l'organisation de la ressource, le prix et l'acceptabilité du service), les facteurs qui font obstacle à la fréquentation d'un ou plusieurs services et équipements par un parent ont été signalés dans le tableau. Cela signifie que si un parent mentionne qu'il souhaiterait que des clôtures soient installées dans le parc pour des raisons de sécurité, mais qu'il fréquente quand même ce parc avec l'enfant, cela n'a pas été considéré comme un obstacle. Cette distinction nous permet de dégager davantage les dimensions d'accessibilité qui sont dominantes dans les pratiques.

Tableau 14. Pratiques d'utilisation et obstacles identifiés par chacun des parents

Nom	Revenu familial	Type de famille	Enfants 1-5 ans	Enfants 6-12 ans	Travail	Accès à une voiture	Accessibilité spatiale			Disponibilité	Organisation de la ressource	Coût	Acceptabilité			
							Plus proche	À proximité	Pas à proximité				Aménagement	État/Entretien	Ambiance	
François	20 à 40 000\$	conjoint	*		temps plein	non	O			-	-	-	-	-	-	-
Marie-Sophie	80 000\$ et plus	conjoint	*	*	à la maison	régulièrement	O			-	-	-	-	-	-	-
Rachel	20 à 40 000\$	monoparental	*		temps plein	non	O			-	+	-	-	+	-	-
Juliette	80 000\$ et plus	conjoint	*	*	temps plein	régulièrement		O		+	-	-	-	-	-	-
Anaïs	80 000\$ et plus	conjoint	*	*	temps plein	régulièrement		O		-	+	-	-	-	-	-
Mirna	80 000\$ et plus	conjoint		*	temps partiel	régulièrement		O		-	-	-	-	+	-	-
Solange	80 000\$ et plus	conjoint	*	*	à la maison	régulièrement		O		-	+	-	+	-	+	-
Catheryne	80 000\$ et plus	conjoint		*	temps plein	régulièrement		O		-	+	-	-	-	-	-
Anne-Lise	60 à 80 000\$	conjoint	*		temps plein	régulièrement		O		-	+	-	-	-	-	+
Charlotte	60 à 80 000\$	conjoint	*	*	à la maison	régulièrement		O		-	-	-	-	+	+	-
Jocelyne	60 à 80 000\$	conjoint	*		temps plein	occasionnellement		O		-	+	-	-	+	-	+
Naomi	20 à 40 000\$	conjoint	*		temps plein	occasionnellement		O		-	+	-	-	+	-	-
Susanne	40 à 60 000\$	conjoint	*		temps partiel	occasionnellement		O		-	+	-	-	+	-	-
Chloé	40 à 60 000\$	monoparental	*	*	temps plein	régulièrement		O		-	+	-	+	-	+	-
Samantha	40 à 60 000\$	conjoint	*		temps partiel	régulièrement		O		-	+	-	-	-	+	-
Mathieu	80 000\$ et plus	conjoint	*		temps plein	régulièrement			O	-	-	-	+	-	-	-
Sandrine	80 000\$ et plus	conjoint	*		temps plein	régulièrement			O	-	+	-	-	-	+	-
Danielle	80 000\$ et plus	conjoint	*		temps plein	régulièrement	x	x	x	x	+	+	x	x	x	x

Légende:

- O Habitude de fréquentation: proche, à proximité ou rarement à proximité
- + Obstacle déterminant la fréquentation ou non d'un service ou équipement
- Non mentionné ou pas un obstacle
- x Utilise très peu les services

Parmi la dimension de l'accessibilité spatiale, nous constatons que la majorité des participants (12 parents sur 18) fréquentent généralement un service ou un équipement à proximité. Chacune des quatre autres dimensions d'accessibilité joue un rôle pour au moins un des dix-huit parents dans la fréquentation ou non des services ou équipements. Nous pouvons constater que les horaires ont été mentionnés par 12 personnes sur 18. Pour les autres facteurs, le nombre de parents pour lesquels un facteur fait obstacle se situe entre un et six (un pour le nombre de places, un pour l'information, trois pour les modalités d'inscription, six pour le prix, trois pour l'aménagement, trois pour l'entretien ou l'état et un pour l'ambiance).

Nous pouvons également tenter d'identifier des liens potentiels entre certaines caractéristiques sociodémographiques du parent et de sa famille et les dimensions d'accessibilité valorisées.

Premièrement, il est probable que la perception du prix est liée au revenu familial. Deux parents sur trois dans la tranche de revenu la plus basse trouvent le prix de certains services ou équipements trop élevé. Notons néanmoins qu'il y a également plusieurs parents avec un revenu plus élevé qui ont mentionné le prix comme obstacle à la fréquentation. Deuxièmement, deux personnes sur trois qui n'ont pas de voiture fréquentent généralement le service ou équipement le plus proche. Par contre, parmi les personnes qui ont accès à une voiture de façon régulière ou occasionnelle, on peut observer qu'ils fréquentent des services ou équipements qui – sans être le plus proche – se situent à relative proximité de leur lieu de résidence. Finalement, les conflits d'horaires sont très répandus parmi les parents. Parmi ceux qui travaillent en dehors de la maison (temps plein et temps partiel confondus), plusieurs mentionnent connaître des conflits d'horaire. Notons par ailleurs que le fait d'être un parent monoparental peut également mener à un horaire de temps très chargé, étant donné qu'il n'y a pas d'autre conjoint(e) pour prendre la relève avec les enfants.

4.12. Réponse à la deuxième question de recherche

Nous avons vu, dans les discussions précédentes, que chaque dimension d'accessibilité est un obstacle pour au moins un des parents dans la fréquentation des services ou équipements et que ces dimensions sont dépendantes les unes des autres. Cela confirme également les propos de Penchansky et Thomas (1981 : 129) selon lesquels les dimensions d'accessibilité sont interreliées : « Clearly, the dimensions of access are not easily separated. In some settings accessibility may be closely tied to availability. Yet, various service areas having equivalent availability may have different accessibility ». Néanmoins, les informations précédentes, ainsi qu'une question à la fin des *focus groups* qui visait précisément à connaître la dimension d'accessibilité que le parent valorise le plus, nous permet de répondre à notre deuxième question de recherche : « Quelles sont les pratiques d'utilisation des équipements et services des enfants, quels sont les principaux obstacles à leur utilisation et quelles sont les dimensions de l'accessibilité (la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le prix et l'acceptabilité du service selon Penchansky et Thomas, 1981) qui sont les plus valorisées par les parents? »

4.12.1. Les deux dimensions d'accessibilité les plus valorisées : l'accessibilité spatiale et l'organisation de la ressource

Nous constatons que l'accessibilité spatiale et l'organisation du service, plus précisément les horaires, sont parmi les facteurs les plus importants dans la fréquentation des services et équipements pour enfants. Certes, l'offre (la disponibilité des services) joue un rôle pour les places en garderie, mais pour les autres services et équipements, elle est généralement peu déterminante en raison de leur nombre important sur le territoire d'étude. Les frais (le coût) ne jouent qu'un rôle dans des situations particulières (ex. famille nombreuse) et pour certaines activités dirigées de loisirs uniquement. Finalement, l'acceptabilité peut être un facteur pour certains équipements intérieurs et extérieurs, mais les caractéristiques de l'aménagement, l'ambiance, l'état ou l'entretien sont rarement un facteur qui fait réellement obstacle. La faible influence de ces trois dimensions (offre, coût et acceptabilité) ne signifie pas que les parents n'y accordent aucune importance. Par exemple, il est clair qu'aucun parent participant à l'étude ne souhaiterait que son enfant fréquente un service ou équipement de mauvaise qualité. Plutôt, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, la qualité, le prix, ainsi que le nombre des services et équipements sont bien perçus par la majorité des parents interrogés et ne constituent pas un critère de sélection en soit pour la plupart des services et équipements.

L'accessibilité spatiale

Nous avons pu constater que la majorité des participants à l'étude fréquente sur une base régulière un ou plusieurs services et équipements relativement proches de leur lieu de résidence. Ils ont généralement une très bonne connaissance de l'offre et une bonne perception de l'accessibilité

spatiale aux services et équipements pour enfants. Au-delà des habitudes de chacun, les pratiques de fréquentation varient selon le type de services ou d'équipements et les circonstances. Le parc « de routine » que les enfants fréquentent souvent, surtout en fin d'après-midi ou en soirée, le plus souvent pour une courte durée, est généralement localisé très proche de la résidence. Par contre, le parc qui est fréquenté pour des installations précises (ex. piscine extérieure, patinoire) peut être localisé à une distance plus élevée. Les garderies et écoles primaires qui sont fréquentées sur une base quotidienne sont également localisées à proximité de la résidence pour la majorité des participants, malgré les contraintes de places disponibles pour les garderies. Dans la majorité des cas, les parents tentent d'abord de satisfaire les besoins de leurs enfants à proximité, avant de parcourir de plus longues distances. Voici un extrait qui illustre ces propos :

Juliette : C'est sûr qu'on va plus souvent à ceux qui sont plus proches, mais on apprécie la diversité puis on est prêt à aller plus loin pour justement rechercher la diversité. Puis on a la chance d'avoir énormément de services gratuits. Ou très peu chers. (FG1, temps plein, enfants : 5 ans et 7 ans)

Par rapport à la valorisation de la proximité, voici deux cas particulièrement éloquentes : celui de Rachel, mère monoparentale et nouvellement arrivée dans le quartier qui décide de baisser ses exigences par rapport à la qualité, afin de se simplifier la vie en fréquentant une garderie proche de sa résidence, ainsi que celui de Solange, qui préfère que son fils joue au soccer plutôt que de l'inscrire à des cours de ski, pour ne pas avoir à parcourir de longues distances :

Rachel : Moi présentement comme monoparentale. Nouvellement monoparentale dans une nouvelle ville c'est plus la proximité [qui joue un rôle]. Pour l'instant la qualité je l'ai vraiment mise de côté parce que j'ai pas le choix. Je vais vraiment au plus simple et au moins cher. (FG3, temps partiel, enfant : 4 ans)

Solange : Moi j'suis passée des cours de ski au soccer le samedi matin à la même heure. Wow, j'ai pas une heure de char à faire! J'mettais le p'tit dans la poussette. Je partais de la maison puis j'm'en allais. J'm'assoys puis je regardais mon gars jouer au soccer. (FG1 : temps plein, enfants : 1 an et 7 ans)

Q : Mais c'est pas le même sport!

Solange : Non, mais j'ai dit à mon chum que j'hésite à leur faire prendre des cours de ski parce que me taper deux heures de ski, puis c'est l'hiver puis tu sais jamais trop les conditions. Puis moi une fin de semaine sur deux je suis toute seule. Donc je pars avec les deux toute seule. Pour moi la proximité c'est hm partir en poussette là c'est pas mal de trouble de moins. Que prendre l'auto, chercher du stationnement. Embarque le bébé. Débarque la poussette. Moi c'est génial. Tout ce qui peut être proche de chez nous. C'est sûr que je vais les utiliser.

Les horaires ou l'organisation des services

Nous avons également pu constater que les horaires jouent un rôle très important dans la gestion du temps des familles. Rappelons que la nécessité de synchroniser divers horaires familiaux (ex. horaires de travail d'un ou deux parent(s), ainsi que ceux des enfants, parfois d'âges différents), peut considérablement réduire le choix d'activités pour les enfants. Pour la plupart des parents qui travaillent durant des heures régulières et plutôt à temps plein, cela signifie qu'ils sont disponibles seulement en soirée et les fins de semaine pour participer à des activités. Des services ou équipements fermés lorsqu'ils sont disponibles ne leurs servent strictement à rien, car ils se trouvent dans l'impossibilité de les fréquenter. Voici l'exemple de Susanne :

Susanne : Moi je dirais c'est l'accessibilité spatiale [qui influence mon choix de tel ou tel équipement fréquenté], mais là il y a la contrainte d'horaire et tout ça qui s'ajoute. Ça a beau être à côté de chez toi. Si tu peux pas y aller (FG2, temps partiel, enfant : 1 an)

Nous obtenons donc des résultats qui ne nous permettent que de valider partiellement notre hypothèse de recherche dans laquelle nous anticipions que « les pratiques d'utilisation varient fortement selon le type d'équipements et de services. L'accessibilité spatiale, ainsi que la disponibilité des services jouent davantage un rôle dans les pratiques d'utilisation des enfants et de leurs parents ». En effet, les pratiques d'utilisation varient selon le type d'équipement ou de service. Cependant, à part pour les garderies, nous ne pouvons pas réellement parler de lacunes importantes au niveau de la quantité et de la variété des services. Il ne s'agit donc pas d'une dimension d'accessibilité très importante dans le cas de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce sont plutôt les horaires, c'est-à-dire la dimension de l'organisation de la ressource et l'accessibilité spatiale qui sont les plus déterminants dans les pratiques d'utilisation des services et équipements pour les enfants.

4.13. Quelques limites de l'analyse des *focus groups*

Parmi les limites de l'étude, mentionnons d'abord que les résultats de l'étude ne peuvent être généralisés à d'autres quartiers ou villes. Il s'agit d'une étude exploratoire interrogeant un total de 18 personnes. Même à l'échelle de Rosemont–La Petite-Patrie, ils ne représentent qu'un échantillon non représentatif statistiquement de la population. Le lieu de résidence des participants à l'étude n'est pas également réparti sur tout le territoire de l'arrondissement. Les parents ne sont donc pas représentatifs de chacune des aires de diffusion qui, comme nous l'avons vu dans l'analyse spatiale de l'accessibilité dans le chapitre 3, varient légèrement en termes d'accessibilité aux services et équipements. Toujours par rapport à la généralisation à d'autres quartiers, il faut mentionner qu'il s'agit d'un arrondissement où l'offre de services et d'équipements semble de très bonne qualité. La rénovation récente des parcs en est un exemple.

Les caractéristiques des parents influencent également les résultats. Les parents ayant répondu à l'étude avaient probablement déjà un certain intérêt pour la proximité des services ou généralement pour leur quartier. Rappelons que le recrutement des participants a été très difficile et que les parents ayant accepté de participer à l'étude fréquentaient parfois des organismes locaux ou des parcs publics et étaient de ce fait déjà des utilisateurs des services ou des équipements. Par ailleurs, le profil sociodémographique des participants doit être pris en considération. Il s'agissait de parents très scolarisés dont seulement une personne travaillait durant des horaires atypiques (en soirée, de nuit ou les fins de semaines). On peut donc dire que les populations les plus vulnérables sont absentes de l'étude. Finalement, les parents ayant des enfants au-delà de neuf ans, l'âge où la mobilité indépendante semble davantage se manifester et où on peut présumer que la participation à des activités encadrées augmente, sont moins nombreux dans notre échantillon que ceux avec des enfants plus jeunes.

Par ailleurs, les *focus groups* s'adressaient exclusivement aux parents, plutôt qu'aux enfants eux-mêmes. Il est probable que la perception de la distance, mais également celle des autres dimensions de l'accessibilité comme par exemple celle de l'acceptabilité ne soit pas la même chez les enfants et les parents. Par exemple, on peut présumer que les parents sont beaucoup plus sensibles à la propreté et à la sécurité des lieux que les enfants eux-mêmes.

Un autre aspect qui n'est pas considéré dans l'étude est le couplage de trajets et les modes de transport utilisés. Bien que nous savons que la majorité des parents avaient accès à une voiture, nous ne savons pas quel mode de transport est utilisé pour chacun des trajets, ni d'ailleurs l'accessibilité aux installations (ex. stationnements, arrêts d'autobus...). Un autre facteur pouvant influencer le choix des services et équipements est le couplage de trajets. Le service ou l'équipement fréquenté dépend parfois aussi de la localisation de la garderie, de l'école, du lieu de travail, voire des autres activités réalisées (ex. épicerie).

Finalement, l'étude se limite uniquement à l'offre de services et d'équipements et ne prétend pas mesurer si la ville est accueillante pour les familles ou les enfants. L'enjeu de l'offre de logements de taille suffisante et abordable en termes des prix n'est pas pris en considération, ni la verdure dans la ville. L'influence du trajet entre le lieu de résidence et le service ou l'équipement n'est pas prise en compte. L'étude n'a donc pas explicitement considéré les autres facteurs comme par exemple la sécurité réelle ou perçue du trajet (ex. influencée par le trafic, la présence de brigadières). En effet, les résultats nous montrent que le trajet devient un élément important lorsque les enfants se rendent seuls à leurs activités.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent mémoire portait sur l'accessibilité spatiale et les pratiques d'utilisation des services et équipements pour les enfants dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, soit les parcs et leurs équipements, les services et équipements de sports et loisirs d'intérieur, les écoles et les services de garde, les services de santé et les équipements de la culture. La recherche se limitait aux enfants de douze ans et moins, ainsi que leurs parents. Le terrain d'étude, Rosemont–La Petite-Patrie est un arrondissement de la Ville de Montréal qui comprend 133 617 habitants.

Nous avons formulé au départ deux principales questions de recherche. La première était la suivante : quel est le niveau d'accessibilité spatiale aux ressources urbaines des enfants/parents résidant dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, selon la conception de l'équité en termes d'égalité, puis d'équité compensatoire ? La deuxième question concernait les pratiques d'utilisation et était formulée en ces termes : quelles sont les pratiques d'utilisation des équipements et services pour les enfants, quels sont les principaux obstacles à leur utilisation et quelles sont les dimensions de l'accessibilité (la disponibilité des services, l'accessibilité spatiale, l'organisation de la ressource, le prix et l'acceptabilité du service selon Penchansky et Thomas, 1981) qui sont les plus valorisées par les parents ?

Nous avons vu, dans la recension des écrits, qu'une bonne desserte en termes de services ou d'équipements peut faire une différence dans les conditions quotidiennes des habitants d'un quartier, particulièrement des personnes plus vulnérables, notamment des personnes défavorisées, peu mobiles ou encore des enfants (Talen, 2003 : 199). Une bonne accessibilité spatiale peut améliorer la « qualité de vie » des individus et une analyse des mesures d'accessibilité spatiale permet de révéler s'il y a ou non des disparités sensibles dans l'offre de services et d'équipements sur un territoire donné.

Dans cette recherche, la notion d'accessibilité n'a pas été définie uniquement en termes de proximité géographique. Par exemple, les résultats d'une étude de Tucker, Gilliland et Irwin (2007) montrent que tandis que la plupart des parents fréquentent le parc le plus proche avec leurs enfants, certains choisissent le parc en fonction des équipements présents (ex. pataugeoires, balançoires), de la propreté et de la présence d'espaces ombragés. Certaines pratiques d'utilisation varient également en fonction du profil socioéconomique ou ethnique d'une communauté (Witten *et al.*, 2006; Witten, Exeter et Field, 2003). L'utilisation d'un service ou équipement peut également dépendre du niveau d'information des usagers potentiels sur l'offre qui – à son tour – peut être affecté par le réseau d'amis ou de connaissances des usagers potentiels (Coe *et al.*, 2008). C'est pour cela que nous avons décidé de ne pas nous limiter à l'analyse de l'accessibilité spatiale, mais de baser notre analyse sur une étude de Penchansky et Thomas (1981) qui a identifié cinq dimensions

d'accessibilité : l'accessibilité spatiale ou géographique, la disponibilité des services, l'organisation de la ressource, le coût et l'acceptabilité du service.

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons retenu une approche méthodologique mixte, soit, les SIG et les *focus groups*. À l'aide des SIG, nous avons mesuré l'accessibilité spatiale des enfants et leurs parents aux différents équipements et services. Des développements récents dans les SIG et l'analyse spatiale permettent de mesurer plus précisément le niveau d'accessibilité spatiale et d'utiliser une diversité de mesures d'accessibilité. À l'aide des *focus groups* avec des parents, nous avons analysé, parmi les cinq dimensions d'accessibilité identifiées par Penchansky et Thomas (1981), lesquelles sont les plus valorisées par les parents et leurs enfants. L'espace d'étude de Rosemont–La Petite-Patrie constitue d'ailleurs une bonne échelle géographique pour combiner ces méthodes quantitatives et qualitatives. Par ailleurs, peu d'études combinent des méthodes quantitatives et qualitatives pour analyser l'accessibilité.

Concernant l'accessibilité géographique calculée à partir des SIG et de l'analyse spatiale, les résultats ont été présentés par domaine de services ou d'équipements (équipements liés à la culture et au divertissement, éducation et services de garde, santé, sports et loisirs d'intérieur, services pour les moins de cinq ans, aux parcs, ainsi qu'aux différents services dans les parcs). Bien que les distances varient selon le type de services ou d'équipements, les mesures d'accessibilité nous indiquent que Rosemont–La Petite-Patrie est un arrondissement bien desservi. La distance moyenne aux services liés à la culture est la plus importante, soit de 1,6 kilomètre. Les services pour les enfants de moins de cinq ans sont à une distance d'environ un demi-kilomètre et il y a près de trois services liés à la garde et à l'éducation des enfants à une distance de 750 mètres. Tandis que la distance au CLSC le plus proche est relativement élevée, la population a près de quatre cliniques à une distance d'un kilomètre ou moins. La population a également accès à plus de deux centres d'activités dans un rayon d'un kilomètre et à un parc à moins de 300 mètres.

Les résultats de l'étude ont aussi montré qu'il y a une absence de relation significative entre, d'une part, l'accessibilité aux services et équipements et, d'autre part, les proportions d'enfants ou de personnes à faible revenu dans la population totale. Il y a donc une très bonne desserte en services et équipements dans Rosemont–La Petite-Patrie et ni la population des enfants, ni celle qui est à faible revenu ne sont défavorisées par rapport à l'accessibilité spatiale aux services et équipements pour enfants.

Concernant maintenant l'exploration des pratiques d'utilisation des services et équipements réalisée par le biais de *focus groups*, les résultats ont démontré que deux dimensions d'accessibilité jouent un rôle particulièrement important dans les pratiques d'utilisation des services et des équipements pour enfants dans Rosemont–La Petite-Patrie : il s'agit de l'accessibilité spatiale, ainsi que de l'organisation

de la ressource ou, plus exactement de l'importance des horaires d'ouverture des services et équipements pour enfants.

La majorité des participants à l'étude fréquentent sur une base régulière des services et équipements relativement proches de leur lieu de résidence. Les pratiques de fréquentation varient selon le type de service ou d'équipement. Par exemple, le parc qui est visité de façon routinière est fréquemment le plus proche de la résidence, tandis que le parc qui contient une piscine extérieure ou une patinoire est souvent localisé à une distance plus élevée. Dans la majorité des cas, les parents sont en mesure de satisfaire les besoins de leurs enfants en termes de services ou équipements à proximité.

Tel que mentionné, l'organisation des services et équipements pour enfants est une dimension de l'accessibilité importante. Les familles sont souvent dans l'obligation de synchroniser divers horaires familiaux, notamment les horaires de travail d'un seul ou des deux parents, ainsi que les horaires scolaires ou les horaires de la garderie d'un seul ou de plusieurs enfants. Leur disponibilité pour participer à des activités de sports ou de loisirs dépend fortement du temps que les parents et leurs enfants ont à leur disposition, ainsi que de leurs horaires personnels.

Ces résultats sur les dimensions de l'accessibilité les plus valorisées ne signifient pas que les trois autres dimensions d'accessibilité (la disponibilité des services, l'acceptabilité et le prix) ne jouent aucun rôle dans les pratiques d'utilisation des services ou des équipements. Nous avons plutôt constaté lors des *focus groups* que le prix des activités est souvent considéré comme étant raisonnable et que l'offre est jugée suffisante (à l'exception des garderies). Finalement, les services et équipements sont généralement de qualité dans l'arrondissement et conviennent souvent aux parents, malgré certaines améliorations souhaitées (ex. aménagement des lieux, entretien et propreté des installations).

Les résultats de notre étude peuvent apporter un certain éclairage aux autorités municipales (Ville ou Arrondissement) concernant surtout la localisation de nouveaux services ou équipements au sein de l'arrondissement, ou encore la modification de l'organisation de certaines ressources, comme par exemple les horaires d'ouverture. De telles interventions pourraient permettre de retenir davantage les familles ou encore à en attirer plus dans ce type d'arrondissement qui est constitué de quartiers de la ville-centre.

Les résultats, soit, l'importance des horaires et de la proximité pour les familles nous amènent à pousser nos réflexions un peu plus loin. Si la conciliation famille-travail est souvent pensée dans le temps – on évoque alors l'aménagement entre le travail salarié et la vie familiale –, elle est aussi intrinsèquement liée à la localisation résidentielle et à l'étendue du territoire du quotidien (Fortin et Després, 2008 : [s.p.]). Pour les familles, cela signifie la nécessité d'appariement entre les horaires du travail salarié et celles de la garderie ou de l'école des enfants. À cela s'ajoutent une série d'autres

services ou équipements localisés dans le temps et l'espace. Au-delà des lieux mentionnés précédemment, plusieurs enfants (souvent accompagnés des parents, surtout en bas âge) se rendent aux services et équipements des sports et loisirs, de la culture, de la santé et fréquentent les parcs et leurs équipements. Par ailleurs, comme la population générale, les parents doivent prendre le temps de faire l'épicerie ou de fréquenter divers services (ex. institutions bancaires) pour subvenir aux besoins de la famille.

Les familles⁶⁷ semblent souvent écartées de la planification ou de l'aménagement urbain (Karsten, 2009 : 317). L'auteure Lia Karsten (2009) cite, parmi d'autres⁶⁸, l'exemple de la « ville créative » (notamment Florida, 2002) où la « classe créative », composée d'une main-d'œuvre hautement qualifiée (surtout dans les domaines de la technologie, de l'innovation, de l'éducation et la formation, des arts et de la culture, ainsi que des professionnels et des gestionnaires) attire les investissements dans la ville. Suivant ce discours, les villes sont donc invitées, voire même dans l'obligation d'attirer cette « classe créative », afin de demeurer compétitives au niveau international. Cette théorie est d'ailleurs loin d'être universellement acceptée, mais a été fortement popularisée (pour des critiques, voir notamment les auteurs Gibson et Klocker, 2004). Il n'en demeure pas moins que le discours sur la classe créative se concentre essentiellement sur des petits ménages sans enfants attirés par les services et le mode de vie qu'offre la ville-centre. Il est cependant rarement mentionné que des parents figurent parmi ce type de travailleurs avec leurs responsabilités familiales et leurs besoins particuliers ou encore que certains de ces travailleurs sans enfants aujourd'hui pourront souhaiter un jour fonder une famille. Ces parents auront à combiner le travail et les tâches familiales sur une base quotidienne dans un espace géographique donné, mais aussi à l'intérieur des contraintes d'horaires (Karsten, 2009 : 319). La vie dans la ville-centre, est-elle donc uniquement une étape, avant de déménager en banlieue en quête d'un logement plus grand pour fonder une famille ?

En Amérique du Nord, l'habitat en banlieue est largement valorisé. Il est généralement associé à un environnement propice pour l'éducation des enfants, l'exercice plus facile de la supervision parentale (sécurité) et s'accompagne souvent d'un logement plus grand et d'un jardin. Qu'en est-il des conséquences sur l'accessibilité aux services et équipements pour enfants? Certaines études constatent de plus longues distances à parcourir jusqu'aux commerces et équipements dans la périphérie que dans la ville-centre pour les adolescents, exigeant souvent l'accompagnement en automobile par les parents (notamment Bachiri et Després, 2008 : [s.p.] pour la communauté métropolitaine de Québec). Plutôt que simplement opposer *centre* et *périphérie* ou *ville* et *banlieue*, ce qui serait réducteur car chaque quartier de la ville a ses propres caractéristiques et les banlieues

⁶⁷ Traduction de l'anglais : *urban families* (Karsten, 2009 : 317).

⁶⁸ L'auteure analyse également le discours de la *attractive city* (notamment Burgers, 2002 et Van der Land, 2005), et celui – plus connu aux Pays-Bas – de la *city as emancipation machinery* (Reijndorp et van der Zwaard, 2004; Platvoet et Van Poelgeest, 2005).

ne sont pas nécessairement homogènes et dépourvues de tout service, nous préférons distinguer entre des espaces ayant une bonne accessibilité spatiale aux services et équipements pour enfants et ceux ayant une faible accessibilité. La résidence dans un espace ayant une mauvaise accessibilité peut avoir de lourdes conséquences sur la mobilité quotidienne de la famille, notamment la dépendance à l'automobile, la mobilité (in)dépendante des adolescents, ainsi que sur la nécessité des parents – une tâche encore souvent assumée par la mère de famille – d'accompagner le ou les enfants aux activités et de « faire le taxi » (Kaufmann, Montulet et Breton, 2005 : 139).

Un grand nombre d'études analysent les mobilités quotidiennes des individus dégagés d'obligations familiales (Fortin et Després, 2008 : [s.p.]). Elles se concentrent souvent sur les déplacements liés à l'emploi. Bien que ces derniers soient encore structurants et dominants, tant en termes de nombre et de kilomètres parcourus (ces déplacements sont particulièrement visibles aux heures de pointe), les déplacements de loisirs, liés aux courses et aux sociabilités familiales occupent une place de plus en plus importante, selon Montulet et Hubert (2008 : 1). Or, ces déplacements sont encore peu explorés par les chercheurs.

La question de la deuxième voiture est un élément qui est également apparu lors des *focus groups*. Reprenons l'exemple du père de famille qui – bien qu'il n'accorde pas une très grande importance à la proximité pour les loisirs – apprécie fortement l'accès à une garderie à proximité. Sa conjointe et lui se relayent pour accompagner l'enfant à la garderie. Parce qu'ils n'ont qu'une voiture, ils préfèrent une garderie proche de la résidence, afin que les deux puissent aisément accompagner l'enfant, peu importe s'ils ont accès à la voiture familiale ou pas.

Les résultats de la présente étude montrent avant tout qu'un bon accès aux services et équipements pour enfants est fortement apprécié et se traduit dans des pratiques d'utilisation qui sont fortement orientées vers l'espace local. Ces résultats concordent d'ailleurs avec ceux d'une étude à Rotterdam aux Pays-Bas. L'auteure (Karsten, 2009) a fait des entrevues avec 30 parents de classe moyenne vivant à l'intérieur de la ville-centre de Rotterdam pour connaître leurs préférences par rapport au type et lieu de résidence, les avantages et désavantages d'une vie en milieu urbain et les tâches quotidiennes liées aux enfants. Selon les résultats, ces parents valorisent fortement la proximité pour leur travail, mais aussi la proximité aux multiples services et équipements qu'offre la ville. La plupart n'utilisent pas la voiture sur une base quotidienne. Ils valorisent la ville-centre et très peu parmi eux souhaitent échanger leur résidence contre une résidence en banlieue. Ils valorisent fortement la proximité spatiale aux services de garde, écoles et une série d'autres services ou équipements. Bien qu'ils sélectionnent l'école de leurs enfants selon des critères basés sur le programme scolaire (orientation vers la musique ou les sports) et la population des élèves (multiculturelle sans être dominée par une ethnie particulière), ils préfèrent qu'elle soit proche du lieu de résidence. Les parents valorisent par ailleurs la verdure dans la rue, les parcs ou espaces de jeux, ainsi que des rues ou

ruelles sécuritaires où les enfants peuvent jouer avec les enfants du voisinage. En ce qui a trait au type de logement, ils valorisent un (petit) jardin et un accès direct à la rue (c'est-à-dire un rez-de-chaussée ou un accès par ascenseur). Karsten (2009 : 327) en conclut que les discours sur la ville doivent prendre en considération des échelles géographiques plus locales, incluant le voisinage, la rue et la résidence et propose un nouveau concept qu'elle nomme la ville de l'équilibre : « The balanced city is one that is valued not only for new forms of productivity (creative cities) or for the consumption of exciting leisure amenities (the 'out' city), but also for an infrastructure which facilitates reproduction tasks, children's culture and family housing. This is a city that integrates, as families themselves do, the different domains of life at different geographical scales. And socially it includes different categories of households ».

Nous avons pu constater dans les résultats de l'étude que les horaires d'ouverture des services et équipements peuvent facilement être un obstacle à leur accès. Nous avons également vu que les parents qui restent à la maison ou les parents qui ont des horaires plus flexibles ou qui travaillent à temps partiel ont plus de facilité à s'arranger, afin de pouvoir profiter des services ou des équipements lorsqu'ils sont ouverts. Du côté de l'offre des services et des équipements, les horaires flexibles des activités et leur extension peuvent aussi avoir des effets favorables sur leur fréquentation.

Des politiques temporelles instaurées dans plusieurs pays visent à ajuster les heures des services publics (ex. services administratifs, services de garde ou services scolaires) aux nouvelles réalités de travail des gens qui consomment ces services ou à l'inverse visent à tenir compte des contraintes du personnel dispensant ces services. Prenons l'exemple des « bureaux des temps » qui ont été créés en Italie et qui visent à réguler les horaires entre commerces, administrations et entreprises. D'autres mesures concernent l'accès électronique aux services, les extensions d'horaires, des fonctions d'accueil des enfants, pour n'en nommer que quelques-unes. Au Québec, le palier municipal est considéré comme acteur important du soutien aux familles (Brais, 2005 : 143). Une analyse de l'entrée en vigueur de toutes les politiques familiales municipales québécoises⁶⁹ a pu démontrer que la préoccupation de la conciliation travail-famille se manifeste souvent dans le désir plus global d'améliorer l'accessibilité aux services et équipements (souvent l'accessibilité financière, temporelle et/ou spatiale) et leur application aux domaines des loisirs et de la culture demeure privilégiée. Plusieurs politiques mentionnent également les services de garde. L'auteure conclut cependant que bien que la conciliation travail-famille soit publiquement reconnue et discutée au Québec, « les notions d'articulation des temps sociaux et de politiques temporelles locales ne sont actuellement discutées que par un nombre très limité d'intervenants des milieux gouvernementaux, de la recherche et du mouvement familial » (Brais, 2005 : 145).

⁶⁹ 50 au total en 2005.

N'oublions pas que des accommodements au niveau des horaires peuvent avoir un effet contraire sur certains groupes de population. Si on développe des nouvelles plages horaires pour un accès à un certain nombre de services pour les actifs, les membres du personnel de ces services risquent d'en subir les conséquences. Par exemple, en développant des garderies pour les parents ayant des horaires atypiques, cela aura aussi des conséquences pour les professionnels de la petite-enfance.

Rappelons quelques limites méthodologiques de l'étude. Pour ce qui est de l'analyse de l'accessibilité spatiale, mentionnons que nous avons seulement mesuré l'accessibilité à partir du lieu de résidence. Nous ne tenons donc pas compte de la possibilité du couplage entre les différents trajets des enfants dans l'étude. Également, il s'agit d'une analyse de l'accessibilité à pied. Cette analyse ne tient donc pas compte du temps de déplacement vers les services ou équipements, ni en transport en commun, ni en voiture. Or, comme nous l'avons vu lors des *focus groups*, certains parents utilisent la voiture, même si le service ou l'équipement est proche de leur maison. Finalement, divers services ou équipements (à part les parcs) n'ont pas été qualifiés davantage, par exemple selon leur taille ou leur offre de service (ex. pour les centres d'activité).

Pour ce qui est des *focus groups*, rappelons qu'il s'agit d'une étude exploratoire interrogeant un total de 18 personnes. Le mode d'échantillonnage a certainement influencé le profil des participants à l'étude. Probablement qu'une partie d'entre eux avait déjà un certain intérêt pour la proximité des services ou équipements dans leur quartier. Par ailleurs, il s'agit d'un groupe de parents très scolarisé dont seulement une personne travaillait durant des horaires atypiques.

Les questions auxquelles nous avons tenté de répondre dans le cadre de cette étude très exploratoire soulèvent de nouvelles pistes d'étude. Dans le cadre de la mesure de l'accessibilité spatiale, les résultats des *focus groups* nous incitent à développer d'autres indicateurs d'accessibilité. Par exemple, pour les garderies, les mesures d'accessibilité pourraient comprendre une pondération par le nombre de places, compte tenu que nous avons pu constater effectivement un manque de volume de service plutôt qu'un problème d'accessibilité spatiale aux garderies. Par ailleurs, pour divers services ou équipements de loisirs, nous pourrions intégrer les horaires aux mesures d'accessibilité, compte tenu qu'il s'agit d'une dimension d'accessibilité qui joue un rôle déterminant dans les pratiques d'utilisation des enfants et de leurs parents.

À titre comparatif, il serait aussi très pertinent de savoir quel est le bassin de la population que devrait desservir un équipement ou un service. À ce sujet, suite à une présentation des principaux résultats de la présente étude à l'arrondissement, l'auteure a pu avoir accès à deux rapports intéressants. Le premier, un rapport du Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche datant de 1989 (Québec, 1989) précise le nombre recommandé d'habitants par équipement de loisir à l'échelle du Québec. Le deuxième est un diagnostic de l'île de Montréal datant de 2006 qui précise des normes minimales de

qualité pour les bibliothèques, par exemple le nombre d'employés et de bibliothécaires, de livres ou d'heures d'ouverture par habitant (Montréal, 2006). Il serait pertinent de vérifier si une population moins rapprochée physiquement d'un service ou d'un équipement est néanmoins « dans les normes » selon les ministères ou municipalités concernés. La combinaison de ces différents types d'indicateurs d'accessibilité pourrait devenir un outil important de planification urbaine.

Finalement, nous avons pu constater que Rosemont–La Petite-Patrie est un arrondissement où non seulement l'accessibilité spatiale est bonne, mais aussi que ses services et équipements (particulièrement les parcs) sont, de manière générale, bien entretenus et l'offre semble de qualité et très appréciée par les utilisateurs. De futures études pourraient vérifier s'il y a des différences considérables entre les arrondissements de l'île de Montréal ou même des villes plus périphériques en dehors des limites de l'île, quant à l'accessibilité spatiale aux services et équipements pour enfants et déterminer jusqu'à quel point les pratiques d'utilisation par les enfants et leurs parents se distinguent. Il serait également intéressant d'interroger davantage des non-utilisateurs des services et équipements locaux, afin d'en savoir plus sur les éventuelles barrières d'accès qu'ils rencontrent. Finalement, nous avons vu que, malgré les courtes distances aux services et équipements, les enfants ne commencent à se rendre seuls à leurs activités qu'à partir de l'âge d'environ dix ans. De futures études pourraient intégrer des enfants plus âgés et analyser l'influence de l'accessibilité spatiale aux services et équipements sur l'indépendance de leurs mouvements sans l'accompagnement des adultes.

ANNEXE A

Guide d'entrevue : Entretiens avec les informateurs-clé

Bonjour, pouvez-vous me dire quel est votre poste? Depuis combien de temps travaillez-vous pour _____? Pouvez-vous me parler de votre travail au quotidien, de vos tâches?

En tant que professionnel/élu, votre travail vous amène à connaître les services et équipements de l'arrondissement. Si je vous demande de les caractériser ou de les qualifier, qu'est-ce que vous pouvez m'apprendre?

Dimension : la disponibilité des services

Y a-t-il des services et équipements s'adressant aux enfants (0 à 12 ans) dans l'arrondissement? Lesquels? Y a-t-il des services et équipements manquants?

Dimension : l'accessibilité spatiale

Y a-t-il des secteurs mieux desservis que d'autres? Lesquels? Y a-t-il des mesures concrètes visant l'amélioration de l'accessibilité spatiale (c'est-à-dire la proximité entre les services ou équipements et les résidents)? Pouvez-vous les décrire?

Dimension : le coût

Y a-t-il des services et équipements payants? Lesquels? Quelles sont les modalités de paiement (prix par fréquentation, prix par famille, prix par année ou session)? Croyez-vous que le prix peut être un obstacle à l'usage des équipements par les enfants et leurs familles?

Dimension : l'organisation de la ressource

Y a-t-il des mesures en place afin de mieux adapter les services et équipements aux besoins de la clientèle (ex. horaires d'ouverture, modalités d'inscription, stationnement)? Lesquelles?

Dimension : l'acceptabilité

Pensez-vous que les services et équipements répondent aux besoins et préférences des enfants et de leurs parents? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi? Les installations sont-elles en bon état? Sont-elles stimulantes pour les enfants? Sont-elles sécuritaires? Y a-t-il des mesures concrètes pour les rendre plus appropriées (ex. réfection des installations, mesures de salubrité, formation du personnel, augmentation de la sécurité, verdissement...)? Est-ce qu'il y a certains équipements qui sont davantage recherchés par certaines clientèles? Comment décririez-vous ces clientèles (ex. ethnique, âge...)?

Y a-t-il des facteurs qui empêchent les enfants et leurs parents d'utiliser certaines installations (ex. rue passante/dangereuse pour s'y rendre, mauvaise desserte en transport en commun, sentiment d'insécurité, limites psychologiques du quartier)?

Autres questions liées à la revendication de services

Y a-t-il des parents ou groupes de citoyens ou des individus qui revendiquent des services ou équipements pour les enfants? Quel type de regroupement et pour quel service?

Connaissez-vous des personnes qui désireraient participer aux groupes de discussion?

ANNEXE B

Guide d'entrevue : *Focus groups*

Premier tour de table :

Votre nom? L'âge des enfants? Quelle est votre appréciation générale des services et équipements pour enfants du quartier? Quelles sont les rues qui délimitent votre quartier?

Deuxième tour de table :

Quels sont les services ou équipements que vous fréquentez régulièrement avec vos enfants (**qu'ils soient dans l'arrondissement ou pas**)? Quel est le facteur le plus important vous amenant à choisir ce service plutôt qu'un autre?

Invitation à tous pour répondre : faire référence à la liste des services et équipements distribuée au début

CENTRES ET ÉQUIPEMENTS D'ACTIVITÉ

Dimension : la disponibilité des services

Trouvez-vous qu'il y a suffisamment de centres ou équipements d'activité ?

Trouvez-vous qu'il y a assez de variété en termes de centres ou équipements d'activité?

Dimension : l'accessibilité spatiale

La proximité spatiale (c'est-à-dire la distance) aux centres ou équipements d'activité est-elle importante dans la fréquentation de ceux-ci?

Au besoin, quelques sous-questions sont posées :

- Distance parcourue habituellement (en temps) pour accéder aux ressources pour les enfants et avec quel mode de transport?
- Vos enfants s'y rendent seuls?
- Le service ou l'équipement utilisé, est-il le plus proche?
- Est-ce que la distance est plus importante pour certains services que d'autres?

Dimension : le coût

- Les services sont-ils payants? Lesquels? Est-ce que le prix des services et équipements est un obstacle à leur utilisation?

Dimension : l'organisation de la ressource et l'acceptabilité

Les centres et équipements d'activité, répondent-ils à vos besoins et préférences et à celles de vos enfants? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

La façon dont les centres et équipements d'activité sont organisés vous convient-elle?

Au besoin, quelques sous-questions sont posées :

- Les heures d'ouverture vous conviennent-elles?
- Les modalités d'inscription des enfants vous conviennent-elles?
- Les installations sont-elles en bon état?
- Les installations sont-elles sécuritaires?
- Les installations sont-elles attrayantes pour vos enfants?

Vous sentez-vous à l'aise parmi les autres usagers fréquentant les installations?

Y a-t-il des facteurs qui vous empêchent d'utiliser certaines installations (ex. rue passante/dangereuse pour s'y rendre, mauvaise desserte en transport en commun, sentiment d'insécurité, limites psychologiques du quartier)?

PARCS ET LEURS INSTALLATIONS

Dimension : la disponibilité des services

Trouvez-vous qu'il y a suffisamment de parcs ?

Trouvez-vous qu'il y a assez de variété en termes de parcs et d'installations dans les parcs?

Dimension : l'accessibilité spatiale

La proximité spatiale (c'est-à-dire la distance) aux parcs est-elle importante dans la fréquentation de ceux-ci?

Au besoin, quelques sous-questions sont posées :

- Distance parcourue habituellement (en temps) pour accéder aux ressources pour les enfants et avec quel mode de transport?
- Vos enfants s'y rendent seuls?
- Le service ou l'équipement utilisé, est-il le plus proche?
- Est-ce que la distance est plus importante pour certains services que d'autres?

Dimension : l'organisation de la ressource et l'acceptabilité

Les parcs, répondent-ils à vos besoins et préférences et à celles de vos enfants? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

La façon dont parcs sont aménagés vous convient-elle?

Au besoin, quelques sous-questions sont posées :

- Les installations sont-elles en bon état?
- Les installations sont-elles sécuritaires?
- Les installations sont-elles attrayantes pour vos enfants?

Vous sentez-vous à l'aise parmi les autres usagers fréquentant les installations?

Y a-t-il des facteurs qui vous empêchent d'utiliser certains parcs ou installations dans les parcs (ex. rue passante/dangereuse pour s'y rendre, mauvaise desserte en transport en commun, sentiment d'insécurité, limites psychologiques du quartier)?

ÉCOLES ET SERVICES DE GARDE

Dimension : la disponibilité des services

Trouvez-vous qu'il y a suffisamment d'écoles et de services de garde dans votre quartier?

Trouvez-vous qu'il y a assez de variété en termes d'écoles et de services de garde?

Dimension : l'accessibilité spatiale

La proximité spatiale (c'est-à-dire la distance) aux écoles et services de garde est-elle importante dans la fréquentation de ceux-ci?

Au besoin, quelques sous-questions sont posées :

- Distance parcourue habituellement (en temps) pour accéder aux ressources pour les enfants et avec quel mode de transport?
- Vos enfants s'y rendent seuls?
- Le service ou l'équipement utilisé, est-il le plus proche?
- Est-ce que la distance est plus importante pour certains services que d'autres?

Dimension : le coût

- Les frais du service de garde sont-ils un obstacle à leur utilisation?

Dimension : l'organisation de la ressource et l'acceptabilité

L'offre d'écoles et services de garde, répond-elle à vos besoins et préférences et à celles de vos enfants? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

La façon dont les garderies sont organisées vous convient-elle?

Au besoin, quelques sous-questions sont posées :

- Les heures d'ouverture vous conviennent-elles?
- Les installations sont-elles en bon état?
- Les installations sont-elles attrayantes pour vos enfants?

Vous sentez-vous à l'aise parmi les autres usagers fréquentant les installations?

Y a-t-il des facteurs qui vous empêchent d'utiliser certaines installations (ex. rue passante/dangereuse pour s'y rendre, mauvaise desserte en transport en commun, sentiment d'insécurité, limites psychologiques du quartier)?

CULTURE ET DIVERTISSEMENT

Dimension : la disponibilité des services

Trouvez-vous qu'il y a suffisamment de services et équipements liés à la culture et au divertissement dans votre quartier?

Trouvez-vous qu'il y a assez de diversité en termes d'installations de culture et divertissement?

Dimension : l'accessibilité spatiale

La proximité spatiale (c'est-à-dire la distance) aux services et équipements liés à la culture et au divertissement est-elle importante dans la fréquentation de ceux-ci?

Au besoin, quelques sous-questions seront posées :

- Distance parcourue habituellement (en temps) pour accéder aux ressources pour les enfants et avec quel mode de transport?
- Vos enfants s'y rendent seuls?
- Le service ou l'équipement utilisé, est-il le plus proche?
- Est-ce que la distance est plus importante pour certains services que d'autres?

Dimension : le coût

- Les frais pour les services et équipements liés à la culture et au divertissement sont-ils un obstacle à leur utilisation?

Dimension : l'organisation de la ressource et l'acceptabilité

L'offre de culture et divertissement, répond-elle à vos besoins et préférences et à celles de vos enfants? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

La façon dont l'offre de culture et divertissement est organisée vous convient-elle?

Au besoin, quelques sous-questions sont posées :

- Les heures d'ouverture ou de programmation vous conviennent-elles?
- Les installations sont-elles bien aménagées?
- L'offre ou la programmation par ces services ou équipements, est-elle attrayante pour vos enfants?

Vous sentez-vous à l'aise parmi les autres usagers fréquentant les installations?

Y a-t-il des facteurs qui vous empêchent d'utiliser certaines installations (ex. rue passante/dangereuse pour s'y rendre, mauvaise desserte en transport en commun, sentiment d'insécurité, limites psychologiques du quartier)?

Autres questions liées à la revendication de services :

- Quels sont les services et équipements les plus importants dans votre quartier?
- Y a-t-il des services et équipements qui sont de mauvaise qualité et qui devraient être améliorés? Lesquels et pourquoi?
- Y a-t-il des installations qui devraient être mieux équipées?
- Quels sont les services et équipements qui vous manquent le plus pour vos enfants? Si vous aviez à faire une revendication à la ville, quels sont, en ordre de priorité, les services et équipements que vous aimeriez avoir dans le quartier?
- Avez-vous entrepris des démarches pour revendiquer ces installations (ex. tables de quartier, discussion avec les fonctionnaires municipaux ou élus)?

Présentation des cinq dimensions selon Penchansky et Thomas :

Par rapport à l'accès aux services et équipements pour enfants, quelle est la dimension la plus importante qui influence votre choix?

Connaissez-vous des personnes qui désireraient participer aux groupes de discussion?

ANNEXE C

Questionnaire d'appoint

QUESTIONNAIRE

Étude sur l'accessibilité spatiale et les pratiques d'utilisation des services et équipements par les enfants de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie

Bonjour,

Merci beaucoup d'avoir participé au groupe de discussion!

Avant de partir, nous vous invitons à remplir ce questionnaire. Ces données seront strictement confidentielles. Elles permettront de connaître vos priorités en ce qui concerne l'importance des différents services et équipements pour enfants. Les codes postaux seront utilisés pour analyser l'offre de services et d'équipements dans votre quartier. Par ailleurs, les données socioéconomiques nous permettent de dresser un profil général des participants de ce groupe de discussion.

Vous pouvez remettre ce questionnaire dans l'enveloppe et la déposer à l'endroit indiqué. La chercheuse ne pourra faire aucun lien direct entre votre personne et votre profil.

Merci d'avance!

Sur une échelle de 1 à 10, quel est le degré d'importance d'avoir les services ou équipements suivants pour les enfants de 0 à 12 ans à proximité/courte distance de votre résidence (1 = très faible et 10 = très forte)? Veuillez cocher la case appropriée.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Culture

Bibliothèque										
Maison de la culture										
Cinéma										

Éducation

École primaire										
Garderie										

Santé

CLSC										
Cliniques privées										
Dentistes										

Sports et loisirs intérieurs

Aréna										
Centre d'activité										
Piscine intérieure										

Parcs

Aire de jeux										
Pataugeoire										
Jeux d'eau										
Terrain de baseball										
Terrain de basketball										
Terrain de football										
Piste d'athlétisme										
Terrain de soccer										
Terrain de tennis										
Terrain de volleyball										
Patinoire										
Glissade d'hiver (petite butte ou colline)										
Raquettes										
Chemin de ski de fonds										
Patin à roues alignées										
Parc de planches à roulettes (skatepark)										
Randonnée										
Piscine extérieure										

Combien d'enfants avez-vous? _____

Quel est l'âge de vos enfants?

Avez-vous accès à une voiture? ☐ Oui, régulièrement
☐ Oui, occasionnellement
☐ Non

Êtes-vous... ☐ Propriétaire
☐ Locataire

Quelle est votre profession? _____

Quel est votre code postal ? _ _ _ _ _

Quel est votre âge? _____

Quel est votre sexe? ☐ Homme
☐ Femme

Quel est votre plus haut niveau de scolarité atteint? ☐ Aucun diplôme
☐ Diplôme d'études secondaires ou équivalent
☐ Diplôme d'études postsecondaires non universitaires
☐ Diplôme d'études universitaires

Appartenez-vous à... ☐ une famille avec un(e) conjoint(e)
☐ une famille monoparentale
☐ autre

Vous... ☐ travaillez à temps plein
☐ travaillez à temps partiel
☐ êtes à la maison

Dans quelle tranche se situe votre revenu familial brut ? ☐ 20 000\$ et moins
☐ 20 001\$ - 40 000\$
☐ 40 001\$ - 60 000\$
☐ 60 001\$ - 80 000\$
☐ 80 001\$ - 100 000\$
☐ 100 001\$ et plus

Merci beaucoup d'avoir rempli ce questionnaire!

ANNEXE D

LISTE NON-EXHAUSTIVE DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS POUR ENFANTS

Sports et loisirs

- Centres ou équipements d'activité
 - Centres d'activité
 - Arénas
 - Piscines
- Parcs (incluant leurs installations)
 - Équipement pour jeunes enfants (ex. aire de jeux, jeux d'eau, pataugeoires)
 - Terrains de sport (ex. volleyball, athlétisme, soccer, tennis, baseball, basketball, football)
 - Équipement d'hiver (ex. patinoire, glissade, raquette, ski de fond)
 - Équipement spécialisé (ex. équipement pour planches à roulettes, patin à roues alignées, randonnée)
 - Piscine extérieure

Écoles, services de garde

- Écoles primaires
- Services de garde d'âge préscolaire
- Services de garde d'âge scolaire

Culture et divertissement

- Bibliothèques
- Maisons de la culture
- Cinémas

Santé

- Cliniques
- CLSC
- Dentistes

ANNEXE E

Tableau E. 1 Niveau d'accessibilité spatiale aux différents services : quelques statistiques

Domaine	Variable*	Statistiques univariées pondérées par la population de moins de 5 ans							
		Moy.	Min.	P10	Q1	Q2	Q3	P90	Max.
Culture	Bibliothèque (MinD ^a)	1 323	52	554	823	1 293	1 711	2 183	2 892
	Cinéma (MinD ^a)	1 818	242	768	1 346	1 931	2 358	2 550	3 230
	Diffuseur culturel (MinD ^a)	1 653	52	678	1 000	1 501	2 217	2 866	4 088
	Indicateur synthétique	1 543	52	766	1 086	1 441	1 764	2 676	3 574
Éducation	Garderies (N750 ^b)	3,0	0,0	1,0	2,0	2,6	4,0	5,5	11,0
	Écoles primaires (N750 ^b)	2,1	0,0	0,8	1,0	2,0	3,0	3,6	6,0
	Indicateur synthétique	2,6	0,1	1,3	1,7	2,5	3,3	4,2	7,0
Santé	CLSC (MinD ^a)	1 363	153	647	812	1 244	1 838	2 302	2 938
	Cliniques (N1 000 ^c)	3,5	0,0	0,3	2,0	3,0	4,6	7,4	11,0
	Dentistes (N750 ^b)	3,4	0,0	1,0	2,0	3,0	4,4	6,0	16,0
	Indicateur synthétique	-0,1	-2,0	-1,1	-0,5	-0,0	0,4	0,9	1,4
Sport et loisir intérieurs	Patinoire intérieure (MinD ^a)	1 244	258	650	938	1 216	1 533	1 811	2 811
	Piscine intérieure (MinD ^a)	1 035	153	501	716	1 004	1 358	1 588	2 022
	Centres d'activité (N1 000 ^c)	2,3	0,0	1,0	1,6	2,0	3,0	3,8	5,5
	Indicateur synthétique	-0,0	-1,7	-0,9	-0,5	0,0	0,4	0,8	1,8
Équipements pour les jeunes enfants	Aire de jeux (MinD ^a)	308	1	126	201	304	407	508	787
	Pataugeoire (MinD ^a)	708	50	367	499	676	935	1 054	1 345
	Jeux d'eau (MinD ^a)	814	73	323	457	794	1 064	1 445	2 286
	Indicateur synthétique	505	97	305	394	500	611	698	950
Parc (sport et loisir extérieur)	Parc (MinD ^a)	289	1	125	171	288	373	482	787
	Parc de type A (MinD ^a)	738	1	203	350	654	1 022	1 458	2 089
	Parc de type B (MinD ^a)	710	4	205	307	554	1 055	1 507	2 254
	Parc de type C (MinD ^a)	1 208	113	536	835	1 208	1 594	1 883	2 386
	Parc de type D (MinD ^a)	767	76	237	388	660	1 099	1 456	2 471
	Parc de type E (MinD ^a)	1 220	4	445	777	1 141	1 613	2 211	2 577
	Parc de type F (MinD ^a)	1 806	97	595	1 088	1 756	2 596	2 935	3 249
	Parcs (N750 ^b)	3,9	0,0	1,8	2,5	4,0	5,0	6,0	8,0
	Services différents (N500 ^d)	5,0	0,0	1,4	2,3	5,0	7,0	9,0	11,0
	Services différents (N750 ^b)	8,0	0,0	5,0	6,1	8,0	10,0	11,0	14,0
	Services différents (N1 000 ^c)	10,3	5,0	7,0	8,6	10,0	12,0	13,0	16,0

^a distance minimale au service; ^b nombre de services et équipements à 750 mètres; ^c nombre de services et équipements à 1 000 mètres; ^d nombre de services et équipements à 500 mètres. Moy. : moyenne; Min. : minimum; P10 : 10^{ème} percentile; Q1 : quartile 1; Q2 : médiane; Q3 : quartile 3; P90 : 90^{ème} percentile; Max. : maximum.

Tableau E. 2 Niveau d'accessibilité spatiale aux différents services : quelques statistiques

Domaine	Variable*	Statistiques univariées pondérées par la population de moins de 15 ans							
		Moy.	Min.	P10	Q1	Q2	Q3	P90	Max.
Culture	Bibliothèque (MinD ^a)	1 333	52	554	822	1 293	1 721	2 303	2 892
	Cinéma (MinD ^a)	1 807	242	728	1 304	1 931	2 358	2 550	3 230
	Diffuseur culturel (MinD ^a)	1 669	52	662	960	1 501	2 231	2 923	4 088
	Indicateur synthétique	1 557	52	752	1 078	1 440	1 779	2 750	3 574
Éducation	Garderies (N750 ^b)	3,1	0,0	1,0	2,0	2,6	4,0	5,1	11,0
	Écoles primaires (N750 ^b)	2,1	0,0	0,8	1,0	2,0	3,0	3,6	6,0
	Indicateur synthétique	2,6	0,1	1,4	1,7	2,5	3,3	4,2	7,0
Santé	CLSC (MinD ^a)	1 393	153	653	830	1 287	1 885	2 329	2 938
	Clinique (N1 000 ^c)	3,6	0,0	0,6	2,0	3,0	5,0	7,4	11,0
	Dentistes (N750 ^b)	3,4	0,0	1,0	2,0	3,0	4,4	6,0	16,0
	Indicateur synthétique	-0,1	-2,0	-1,0	-0,5	0,0	0,4	0,9	1,4
Sport et loisir intérieurs	Patinoire intérieure (MinD ^a)	1 257	258	650	938	1 216	1 581	1 830	2 811
	Piscine intérieure (MinD ^a)	1 033	153	499	711	1 001	1 343	1 598	2 022
	Centres d'activité (N1 000 ^c)	2,2	0,0	1,0	1,6	2,0	3,0	3,8	5,5
	Indicateur synthétique	0,0	-1,7	-0,9	-0,5	0,1	0,4	0,8	1,8
Équipements pour les jeunes enfants	Aire de jeux (MinD ^a)	305	1	126	199	303	406	498	787
	Pataugeoire (MinD ^a)	700	50	365	488	666	914	1 053	1 345
	Jeux d'eau (MinD ^a)	825	73	314	459	800	1 071	1 446	2 286
	Indicateur synthétique	503	97	305	391	497	609	698	950
Parc (sport et loisir extérieur)	Parc (MinD ^a)	286	1	123	170	283	362	478	787
	Parc de type A (MinD ^a)	750	1	203	373	654	1 034	1 522	2 089
	Parc de type B (MinD ^a)	723	4	210	316	555	1 072	1 515	2 254
	Parc de type C (MinD ^a)	1 194	113	532	812	1 201	1 571	1 883	2 386
	Parc de type D (MinD ^a)	756	76	237	387	640	1 084	1 456	2 471
	Parc de type E (MinD ^a)	1 207	4	445	782	1 141	1 552	2 178	2 577
	Parc de type F (MinD ^a)	1 788	97	593	1 069	1 751	2 558	2 902	3 249
	Parcs (N750 ^b)	3,8	0,0	1,8	2,5	4,0	5,0	6,0	8,0
	Services différents (N500 ^d)	5,0	0,0	1,4	2,3	5,0	7,0	9,0	11,0
	Services différents (N750 ^b)	8,0	0,0	5,0	6,1	8,0	10,0	11,0	14,0
	Services différents (N1 000 ^c)	10,3	5,0	7,0	8,6	10,0	12,0	13,0	16,0

^a distance minimale au service; ^b nombre de services et équipements à 750 mètres; ^c nombre de services et équipements à 1 000 mètres; ^d nombre de services et équipements à 500 mètres. Moy. : moyenne; Min : minimum; P10 : 10^{ème} percentile; Q1 : quartile 1; Q2 : médiane; Q3 : quartile 3; P90 : 90^{ème} percentile; Max. : maximum.

Tableau E. 3 Niveau d'accessibilité spatiale aux différents services : quelques statistiques

Domaine	Variable*	Statistiques univariées pondérées par la population à faible revenu							
		Moy.	Min.	P10	Q1	Q2	Q3	P90	Max.
Culture	Bibliothèque (MinD ^a)	1 334	52	581	866	1 303	1 717	2 152	2 892
	Cinéma (MinD ^a)	1 830	242	855	1 335	1 931	2 355	2 569	3 230
	Diffuseur culturel (MinD ^a)	1 630	52	653	972	1 494	2 217	2 820	4 088
	Indicateur synthétique	1 531	52	762	1 093	1 420	1 764	2 567	3 574
Éducation	Garderies (N750 ^b)	3,1	0,0	1,0	2,0	2,6	4,0	6,0	11,0
	Écoles primaires (N750 ^b)	2,2	0,0	1,0	1,2	2,0	3,0	3,8	6,0
	Indicateur synthétique	2,6	0,1	1,3	1,7	2,5	3,4	4,2	7,0
Santé	CLSC (MinD ^a)	1 352	153	632	801	1 250	1 795	2 329	2 938
	Cliniques (N1 000 ^c)	3,6	0,0	1,0	2,0	3,0	5,0	7,4	11,0
	Dentistes (N750 ^b)	3,6	0,0	1,0	2,0	3,0	4,5	6,0	16,0
	Indicateur synthétique	-0,1	-2,0	-1,1	-0,6	0,0	0,4	0,9	1,4
Sport et loisir intérieurs	Patinoire intérieure (MinD ^a)	1 224	258	639	916	1 183	1 529	1 789	2 811
	Piscine intérieure (MinD ^a)	1 030	153	501	731	1 009	1 295	1 588	2 022
	Centres d'activité (N1 000 ^c)	2,2	0,0	1,0	1,6	2,0	3,0	3,8	5,5
	Indicateur synthétique	0,0	-1,7	-0,9	-0,5	0,0	0,4	0,8	1,8
Équipements pour les jeunes enfants	Aire de jeux (MinD ^a)	305	1	126	193	297	407	510	787
	Pataugeoire (MinD ^a)	699	50	360	488	662	909	1 077	1 345
	Jeux d'eau (MinD ^a)	834	73	314	512	811	1 095	1 445	2 286
	Indicateur synthétique	505	97	305	394	497	621	698	950
Parc (sport et loisir extérieur)	Parc (MinD ^a)	286	1	123	166	266	373	496	787
	Parc de type A (MinD ^a)	727	1	202	347	631	1 029	1 410	2 089
	Parc de type B (MinD ^a)	732	4	210	355	591	1 072	1 483	2 254
	Parc de type C (MinD ^a)	1 228	113	532	823	1 218	1 629	1 965	2 386
	Parc de type D (MinD ^a)	798	76	223	387	670	1 174	1 500	2 471
	Parc de type E (MinD ^a)	1 159	4	436	716	1 105	1 500	2 080	2 577
	Parc de type F (MinD ^a)	1 844	97	593	1 016	1 842	2 667	3 013	3 249
	Parcs (N750 ^b)	3,8	0,0	2,0	2,4	4,0	5,0	6,0	8,0
	Services différents (N500 ^d)	5,0	0,0	1,4	2,3	5,0	7,0	9,0	11,0
	Services différents (N750 ^b)	8,0	0,0	5,0	6,0	8,0	10,0	11,0	14,0
	Services différents (N1 000 ^c)	10,2	5,0	7,0	8,6	10,0	12,0	13,3	16,0

^a distance minimale au service; ^b nombre de services et équipements à 750 mètres; ^c nombre de services et équipements à 1 000 mètres; ^d nombre de services et équipements à 500 mètres. Moy. : moyenne; Min : minimum; P10 : 10^{ème} percentile; Q1 : quartile 1; Q2 : médiane; Q3 : quartile 3; P90 : 90^{ème} percentile; Max. : maximum.

BIBLIOGRAPHIE

- Apparicio, P., M. Abdelmajid, M. Riva et R. Shearmur. 2008. «Comparing alternative approaches to measuring the geographical accessibility of urban health services: distance types and aggregation-error issues». *International Journal of Health Geographics*, vol. 7, no 7. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-40749161971&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Apparicio, P. et M.-S. Cloutier. 2007. «Systèmes d'information géographique et santé». Dans *Géographie de la santé. Un panorama*, sous la dir. de S. Fleuret et J.-P. Thouez, p. 133-149. Paris: Économica.
- Apparicio, P., M.-S. Cloutier et R. Shearmur. 2007. «The case of Montréal's missing food deserts: evaluation of accessibility to food supermarkets». *International Journal of Health Geographics*, vol. 6, no 4. En ligne: <http://www.ij-healthgeographics.com/content/6/1/4/abstract/.html>. Consultation le 30 avril 2009.
- Apparicio, P., M. Gagnon, É. Préfontaine, A.-M. Séguin, P. Negron, C. Rojas, I. D'Aragon et O. Gauthier. 2009. *Portrait socioéconomique du territoire du Centre local d'emploi de Rosemont–Petite-Patrie*, étude réalisée pour la Direction régionale d'Emploi-Québec de l'Île-de-Montréal. Montréal : INRS-Urbanisation, Culture et Société, 39 p.
- Apparicio, P. et A.-M. Séguin. 2008. «L'accessibilité aux services de proximité dans les espaces de pauvreté de l'Île de Montréal». Dans *Information géographique et aménagement du territoire. Information géographique et dynamiques urbaines 2: accessibilité, environnement, paysage et valeur foncière*, sous la dir. de M. Thériault et F. Des Rosiers, p. 69-87. Paris: Lavoisier.
- Apparicio, P. et A.-M. Séguin. 2006. «Measuring the accessibility of services and facilities for residents of public housing in Montreal». *Urban Studies*, vol. 43, no 1, p. 187-211.
- Apparicio, P. et A.-M. Séguin. 2005. *Évaluation de l'accessibilité aux services et équipements collectifs et privés pour les habitants des HLM à Montréal*. Coll. « Inédits », no 2005-01. Montréal : INRS-Urbanisation, Culture et Société, 27 p.
- Apparicio, P., A.-M. Séguin et D. Naud. 2008. «The quality of urban environments around public housing buildings in Montreal: an objective approach based on GIS and multivariate statistical analysis». *Social Indicators Research*, vol. 86, automne, p. 355-380.
- Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. [s.d.]. *Place aux familles dans Rosemont–La Petite-Patrie. Plan d'action familles-enfants*. Montréal : Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, 31 p. En ligne: <http://ville.montreal.qc.ca.html>. Consultation le 13 mai 2010.
- Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. 2005. «Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie». Dans *Plan d'urbanisme de Montréal*, p. 1-56. Montréal : Ville de Montréal.
- Bachiri, N. et C. Després. 2008. «Mobilité quotidienne dans la communauté métropolitaine de Québec d'adolescents résidant en territoires rurbains ». *Enfances, Familles, Générations*, no 8, printemps. En ligne: <http://www.erudit.org/revue/efg/2008/v/n8/018490ar.html>. Consultation le 30 avril 2010.
- Benoît, M. et R. Gratton. 1991. *Pignon sur rue. Les quartiers de Montréal*. Montréal: Guérin littérature, 393 p.

- Blanchet, A., A. Gotman et F. de Singly (dir.). 1992. *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*. Paris: Nathan Université, 125 p.
- Bonneau, D. 2009. «Des choix qui s'imposent». *La Presse* (Montréal), samedi, 19 septembre 2009, p. 2-3.
- Brais, N. 2005. «Des politiques temporelles au Québec: une greffe possible en milieu municipal?». *Lien social et politiques*, vol. 54, automne, p. 135-150.
- Burdette, H.L. et R.C. Whitaker. 2004. «Neighborhood playgrounds, fast food restaurants, and crime: relationships to overweight in low-income preschool children». *Preventive Medicine*, vol. 38, no 1, p. 57-63. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-0347481286&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Cervigni, F., Y. Suzuki, T. Ishii et A. Hata. 2008. «Spatial accessibility to pediatric services». *Journal of Community Health*, vol. 33, no 6, p. 444-448. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-53649088623&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009. .
- Coe, C., A. Gibson, N. Spencer et M. Stuttaford. 2008. «Sure start: voices of the 'hard-to-reach'». *Child: Care, Health and Development*, vol. 34, no 4, p. 447-453. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-44949115224&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Cradock, A.L., I. Kawachi, G.A. Colditz, C. Hannon, S.J. Melly, J.L. Wiecha et S.L. Gortmaker. 2005. «Playground safety and access in Boston neighborhoods». *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 28, no 4, p. 357-363. En ligne: <http://www.sciencedirect.com/science/article/B6VHT-4FXM4M3-5/2/dab9cce624de943842368822833b02e6.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Crang, M. 2001. «Filed work: making sense of group interviews». Dans *Qualitative methodologies for geographers: issues and debates*, sous la dir. de M. Limb et C. Dwyer, p. 215-233. London: Arnold.
- Crompton, J.L. et C.C. Lue. 1992. «Patterns of equity preferences among Californians for allocating park and recreation resources». *Leisure Sciences*, vol. 14, no 3, p. 227-246.
- Ellaway, A., A. Kirk, S. Macintyre et N. Mutrie. 2007. «Nowhere to play? The relationship between the location of outdoor play areas and deprivation in Glasgow». *Health and Place*, vol. 13, no 2, p. 557-561. En ligne: <http://www.sciencedirect.com/science/article/B6VH5-4K606VM-1/2/2afed0f5fe4cf1a2fd1f7dfcce03b55a.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Énoncé de politique des trois conseils. 1998. *Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ottawa : Conseil de recherches médicales du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 32 p.
- Florida, R. 2002. *The Rise of the Creative Class*. New York: Basic Books, 434 p.

- Forman, H., J. Kerr, G.J. Norman, B.E. Saelens, N.H. Durant, S.K. Harris et J.F. Sallis. 2008. «Reliability and validity of destination-specific barriers to walking and cycling for youth». *Preventive Medicine*, vol. 46, no 4, p. 311-316. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-41149088718&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Fortin, A. et C. Després. 2008. «Introduction: villes denses, villes diffuses, quelles mobilités pour quelles familles?». *Enfances, Familles, Générations*, vol. 8, no printemps. En ligne: <http://www.erudit.org/revue/efg/2008/v/n8/018488ar.html>. Consultation le 30 avril 2010.
- Fotheringham, A. et P. Rogerson (dir.). 2009. *The SAGE handbook of Spatial Analysis*. Thousand Oaks: Sage, 511 p.
- Geoffrion, P. 2004. «Le groupe de discussion». Dans *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de B. Gauthier, p. 333-356. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Gibson, C. et N. Klocker. 2004. «Academic publishing as 'creative' industry, and recent discourses of 'creative economies': some critical reflections». *Area*, vol. 36, no 4, p. 423-434.
- Gilchrist, V. 1999. «Key informant interviews». Dans *Qualitative research, volume 2*, sous la dir. de A. Bryman et R.G. Burgess, p. 354-371. Californie: Thousand Oaks.
- Gilliland, J., M. Holmes, J.D. Irwin et P. Tucker. 2006. «Environmental equity is child's play: mapping public provision of recreation opportunities in urban neighbourhoods». *Vulnerable Children and Youth Studies*, vol. 1, no 3, p. 256-268.
- Guagliardo, M.F., C.R. Ronzio, I. Cheung, E. Chacko et J.G. Joseph. 2004. «Physician accessibility: an urban case study of pediatric providers». *Health and Place*, vol. 10, no 3, p. 273-283. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-2942560700&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Holloway, S.L. et G. Valentine. 2000. *Children's Geographies: Playing, Living, Learning*. London: Routledge, 275 p.
- Irwin, J.D., M. He, L.M.S. Bouck, P. Tucker et G.L. Pollett. 2005. «Preschoolers' physical activity behaviours. Parents' perspectives». *Canadian Journal of Public Health*, vol. 96, no 4, p. 299-303.
- Johansson, M. 2006. «Environment and parental factors as determinants of mode for children's leisure travel». *Journal of Environmental Psychology*, vol. 26, no 2, p. 156-169. En ligne: <http://www.sciencedirect.com/science/article/B6WJ8-4KN5C55-1/2/997c1694160b691a23a125ead089989b.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Johnson, A. 1996. «"It's good to talk": the focus group and the sociological imagination». *Sociological Review*, vol. 44, no 3, p. 517-538.
- Johnston, R.J., D. Gregory et D.M. Smith (dir.). 1998. *The Dictionary of Human Geography*. 3ème éd. Oxford: Blackwell Publishers Ltd, 724 p.
- Karsten, L. 2009. «From a top-down to a bottom-up discourse: (re) constructing the city in a family-inclusive way». *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 24, no 3, p. 317-329.

- Karsten, L. 2002. «Mapping childhood in Amsterdam: the spatial and social construction of children's domains in the city». *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, vol. 93, no 3, p. 231-241.
- Kaufmann, V., B. Montulet et E. Breton. 2005. «Mobilité et mobilités familiales». *Netcom-Networks and Communication Studies*, vol. 19, no 3-4, p. 137-139.
- Kemp, K. (dir.). 2005. *Encyclopedia of Geographic Information Science*. Thousand Oaks: Sage Publications, 584 p.
- Kitzinger, J. 1994. «The methodology of focus groups: the importance of interaction between research participants». Dans *Qualitative research*, sous la dir. de A. Bryman et R.G. Burgess. Thousand Oaks: California.
- Macintyre, S. et A. Ellaway. 1999. «Local opportunity structures, social capital and social inequalities in health: what can central and local government do?». *Health Promotion Journal of Australia*, vol. 9, no 3, p. 165-170.
- Macintyre, S., L. Macdonald et A. Ellaway. 2008. «Lack of agreement between measured and self-reported distance from public green parks in Glasgow, Scotland». *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, vol. 5, no 26. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-44449165124&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Maunder, P., D.P. Landes et N. Steen. 2006. «The equity of access to primary dental care for children in the North East of England». *Community Dental Health*, vol. 23, no 2, p. 116-119.
- May, T. 2001. «Interviewing: methods and process». Dans *Social Research: Issues and Process*, 3ème éd., sous la dir. de T. May, p. 120-145. Buckingham: Open University Press.
- Mladenka, K.R. et K. Quaile Hill. 1977. «The distribution of benefits in an urban environment: parks and libraries in Houston». *Urban Affairs Review*, vol. 13, no 1, p. 73-94.
- Montréal. Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction du développement culturel et des bibliothèques et Division planification et développement du réseau des bibliothèques. 2006. *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*. Montréal : Ville de Montréal, 28 p.
- Montulet, B. et M. Hubert. 2008. «Se déplacer avec des enfants à Bruxelles? Une étude sociologique sur les vécus du temps et les usagers des modes de transport». *Brussels Studies*, no 15, hiver, p. 1-15.
- Oberti, M. 2007. «Social and school differentiation in urban space: inequalities and local configurations». *Environment and Planning A*, vol. 39, p. 208-227.
- O'Brien, M., D. Jones, D. Sloan et M. Rustin. 2000. «Children's independent spatial mobility in the urban public realm». *Childhood - a Global Journal of Child Research*, vol. 7, no 3, p. 257-277.
- Ottensmann, J.R. 1994. «Evaluating equity in service delivery in library branches ». *Journal of Urban Affairs*, vol. 16, no 2, p. 109-123.
- Penchansky, R. et J.W. Thomas. 1981. «The concept of access: definition and relationship to consumer satisfaction». *Medical Care*, vol. 19, no 2, p. 127-140.

- Pires, A. 1997. «Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique ». Dans *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, sous la dir. de J. Poupart, J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires, p. 113-169. Montréal: Gaëtan Morin.
- Prentice, S. 2007. «Childcare, justice and the city: a case study of planning failure in Winnipeg». *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 16, no 1 p. 92-108.
- Québec (Province). Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1989. *L'élaboration d'un plan d'implantation des équipements de loisir*. [Québec] : Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 33 p.
- Roemmich, J.N., L.H. Epstein, S. Raja, L. Yin, J. Robinson et D. Winiewicz. 2006. «Association of access to parks and recreational facilities with the physical activity of young children». *Preventive Medicine*, vol. 43, no 6, p. 437-441. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-34247865003&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- Rose, D. et N. Chicoine. 1991. «Access to school daycare services: class, family, ethnicity and space in Montreal's old and new inner city». *Geoforum*, vol. 22, no 2, p. 185-201.
- Sallis, J.F., T.L. McKenzie, J.P. Elder, S.L. Broyles et P.R. Nader. 1997. «Factors parents use in selecting play spaces». *Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine*, vol. 151, no 4, p. 414-417.
- Skelton, I. 1997. «Geographic variation in services under different providers: the case of formal child care in Ontario». *Professional Geographer*, vol. 49, no 2, p. 224-235.
- Skop, E. 2006. «The methodological potential of focus groups in population geography». *Population, Space, and Place*, vol. 12, no 2, p. 113-124.
- Smoyer-Tomic, K.E., J.N. Hewko et M.J. Hodgson. 2004. «Spatial accessibility and equity of playgrounds in Edmonton, Canada». *Canadian Geographer*, vol. 48, no 3, p. 287-302.
- Statistique Canada, 2001. *Dictionnaire du recensement de 2001*, version Internet no 92-378-XIF au Catalogue, Ministre de l'industrie, Ottawa. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=92-378-XIF&lang=fra>. Consultation le 15 mars 2010.
- Talen, E. 2003. «Neighborhoods as service providers: a methodology for evaluating pedestrian access». *Environment and Planning B*, vol. 30, no 2, p. 181-200.
- Talen, E. 2001. «School, community, and spatial equity: an empirical investigation of access to elementary schools in West Virginia». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 91, no 3, p. 465-486.
- Talen, E. 1999. «Constructing neighborhoods from the bottom up: the case for resident-generated GIS». *Environment and Planning B*, vol. 26, no 4, p. 533-554.
- Talen, E. et L. Anselin. 1998. «Assessing spatial equity: an evaluation of measures of accessibility to public playgrounds». *Environment and Planning A*, vol. 30, no 4, p. 595-613.
- Thomson, J.L. et C. Philo. 2004. «Playful spaces? A social geography of children's play in Livingston, Scotland». *Children's Geographies*, vol. 2, no 1, p. 111 - 130. En ligne: <http://www.informaworld.com/10.1080/1473328032000168804.html>. Consultation le 13

novembre 2009.

- Truelove, M. 2000. «Services for immigrant women: an evaluation of locations». *The Canadian Geographer*, vol. 44, no 2, p. 135-151.
- Tucker, P., J. Gilliland et J.D. Irwin. 2007. «Splashpads, swings, and shade: parents' preferences for neighbourhood parks». *Canadian Journal of Public Health*, vol. 98, no 3, p. 198-202. En ligne: <http://www.scopus.com/scopus/inward/record.url?eid=2-s2.0-34447283302&partnerID=40.html>. Consultation le 13 novembre 2009.
- van Ham, M. et C.H. Mulder. 2005. «Geographical access to childcare and mothers' labour-force participation». *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, vol. 96, no 1, p. 63-74.
- Veitch, J., M. Baylina Ferré, K. Ball et J. Salmon. 2006. «Where do children usually play? A qualitative study of parents' perceptions of influences on children's active free-play». *Health & Place*, vol. 12, no 4, p. 383-393.
- Veitch, J., J. Salmon et K. Ball. 2008. «Children's active free play in local neighborhoods: a behavioral mapping study». *Health education research*, vol. 23, no 5, p. 870-879.
- Ward, J.H. 1963. «Hierarchical grouping to optimize an objective function». *Journal of the American Statistical Association*, vol. 58, no 3, p. 238-244.
- Wicks, B.E. et J.L. Crompton. 1988. «Implementing equity in the urban recreation and park context». *Trends*, vol. 125, no 3, p. 34-39.
- Wilkinson, S. 2004. «Focus group research». Dans *Qualitative Research*, 2ème éd., sous la dir. de D. Silverman, p. 117-199. London: Sage.
- Witten, K., D. Exeter et A. Field. 2003. «The quality of urban environments: mapping variation in access to community resources». *Urban Studies*, vol. 40, no 1, p. 161-177.
- Witten, K., L. Penney, F. Faalau et V. Jensen. 2006. *Neighbourhood environments that support families*, étude réalisée pour la Families Commission. Wellington (Nouvelle-Zélande) : Blue Skies Fund, 58 p. En ligne: <http://www.shore.ac.nz/projects/blueskies-witten.pdf.html>. Consultation le 13 mai 2010.